

AOUT 2021

ACCOMPAGNEMENT POUR LA REVISION DE LA CHARTE DU PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS

Rapport d'évaluation



TABLE DES MATIERES

1. CADRAGE ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION.....	2
2. LA PERCEPTION DU PNR PAR LES ACTEURS.....	3
2.1. Le PNR : un acteur pertinent sur son territoire	3
2.2. Des actions emblématiques, sur lesquelles le Parc est particulièrement bien repéré	5
2.3. Des questions évoquées, voire des déceptions	5
2.4. Des attentes nouvelles et fortes, vis-à-vis de l’action du Parc	6
2.5. Des modalités de mise en œuvre de la charte qui ont contribué à l’atteinte des objectifs de la charte, mais qui restent perfectibles	8
3. RESTITUTION DES FOCUS EVALUATIFS.....	10
3.1. Focus sur la gouvernance.....	10
3.2. Focus sur la démarche UNESCO.....	11
3.3. Focus sur l’intervention du PNR sur les ADS.....	13
3.4. Focus sur la trame verte et bleue	17
4. BILAN EVALUATIF DE LA CHARTE « OBJECTIF 2020 »	20
4.1. Note de contexte	20
4.2. Bilan évaluatif par fiches objectif.....	22
5. SYNTHÈSE DU BILAN EVALUATIF	141
5.1. Les critères d’évaluation, en un coup d’œil	141
5.2. Synthèse du bilan évaluatif par objectifs.....	143
6. RECOMMANDATIONS POUR L’ELABORATION DE LA FUTURE CHARTE DE PARC	156
7. ANNEXE	160
7.1. Liste des entretiens réalisés – acteurs du PNR et partenaires institutionnels.....	160



1. Cadrage et objectifs de l'évaluation

Le travail d'évaluation a pour objectif de porter un regard rétrospectif sur la période de mise en œuvre de la Charte « Objectif 2020 »¹.

Son élaboration repose sur l'exploitation de **données existantes** (bilan à mi-parcours, indicateurs de réalisation et de résultat, données physico financières agrégées) et sur des **informations obtenues auprès d'un panel d'acteurs internes à l'équipe du Parc** (Présidence, Direction, Responsables de pôles, Chargés de projets thématiques) et **externes au Parc** (partenaires, acteurs locaux)².

Il est structuré en trois volets complémentaires :

Volet 1	Volet 2	Volet 3
Enquête de perception	Bilan évaluatif	Zooms évaluatifs
<ul style="list-style-type: none">• 24 entretiens réalisés auprès d'acteurs du territoire et partenaires institutionnels du Parc,	<ul style="list-style-type: none">• Entretiens avec l'équipe du PNR,<ul style="list-style-type: none">• Exploitation de la documentation existante,• 18 fiches objectifs rédigées et consolidées par A/R avec l'équipe du PNR,	<ul style="list-style-type: none">• Organisation de groupes focus sur les thématiques :<ul style="list-style-type: none">• UNESCO• TVB• Gouvernance• ADS• Entretiens complémentaires avec l'équipe du PNR,

¹ Les données utilisées portent sur la période 2009-2023.

² La liste des entretiens réalisés auprès des acteurs du territoire et partenaires institutionnels du Parc figure en annexe du présent rapport.



2. La perception du PNR par les acteurs

Notice de lecture

Cette partie a été élaborée sur la base des entretiens réalisés avec les acteurs du territoire et avec les principaux partenaires institutionnels du PNR.

Ces entretiens ont porté sur les points suivants :

- La perception et l'appréciation des relations avec le Parc,
- La perception des évolutions et enjeux du territoire du Parc,
- La perception et l'appréciation de l'action du Parc,
- La perception et l'appréciation de la gouvernance du Parc,
- Les recommandations pour la prochaine charte.

NB. Les éléments qui ressortent de l'enquête de perception – points forts, marges d'amélioration – reflètent ainsi les sujets les plus souvent cités et les plus argumentés et ne visent pas une appréciation exhaustive de l'action du Parc.

2.1. Le PNR : un acteur pertinent sur son territoire

» Un rôle de (co)animateur voire d'ensemblier pour des démarches stratégiques d'envergure

Parmi les forces identifiées par les acteurs interrogés figure la capacité du Parc à participer et à animer des démarches partenariales stratégiques et structurantes pour le territoire. Le Parc est ainsi reconnu pour sa capacité à « mettre tout le monde autour de la table ».

Parmi les démarches le plus souvent citées par les acteurs :

- Ex. 1 - Le Parc a joué un rôle de premier plan dans l'animation et la coordination de la démarche de **l'inscription de son territoire au patrimoine mondial de l'UNESCO**. Dans ce cadre, les acteurs reconnaissent et valorisent que le Parc a su animer les différentes filières, sans toutefois centraliser la décision.
- Ex. 2 - Le Parc a noué un partenariat stratégique avec l'ONF, avec le dossier « **Forêt d'exception** » comme support. Ce partenariat et cette démarche stratégique leur permet de « parler d'une seule voix ».
- Ex. 3 – Le Parc a joué un rôle d'animation partenariale autour de l'élaboration du **Plan de Paysage** – avec la DREAL, le Département de la Marne, la Région et l'Agence d'urbanisme de la Région de Reims.
- Ex. 4 – Le Plan Alimentation Territorial (**PAT**). **Les acteurs confirment la légitimité du Parc à piloter un PAT de par ses missions transversales, sa situation géographique, ses compétences d'animation du territoire et de mise en réseau.**

« Le Parc est notre relais, via une ingénierie ciblée sur les porteurs de projets et il permet de fédérer les élus du territoire. », un acteur interrogé

» Un Parc moteur pour le développement culturel du territoire de la Montagne de Reims

Au-delà des démarches de projet stratégiques et structurantes pour le territoire, le Parc est reconnu pour sa connaissance du territoire de la Montagne de Reims et sa capacité à travailler avec une diversité d'intervenants, afin de mener des projets de valorisation et de développement du patrimoine culturel local : compagnie d'artistes, associations culturelles, associations agricoles, associations cynégétiques, particuliers, ...

C'est à travers ces partenariats micro-locaux que le Parc porte des actions au contact de la population, qui contribuent à sa visibilité. Le Parc intervient ainsi comme un trait d'union entre la population et le patrimoine culturel du territoire.

« Je perçois mieux le Parc. Il existe parce qu'il mène des actions, comme la fête de la pomme par exemple, qui rencontre de plus en plus un franc succès, ou les actions à destination des scolaires. « Il vaut mieux aller sur ce genre de choses que sur des chantiers pharaoniques dont on ne voit pas le résultat ! », un acteur interrogé

A ce titre, le Parc apparaît particulièrement proche et au service des habitants de son territoire, et au-delà. L'évolution positive des chiffres liés à la fréquentation des grands événements du Parc constituent des faisceaux d'indice forts de cette dimension acquise par le Parc.

Parmi les exemples d'action les plus souvent cités par les acteurs interrogés :

- La programmation culturelle sur la mémoire de la Grande Guerre,
- La résidence artistique « Par les communes » entre 2014 et 2018,
- La fête du Parc,
- La fête de la pomme,
- La rando du Parc,
- Les « habitants du Parc ont du talent »,
- Le spectacle « la forêt des âmes »,

» Un Parc reconnu pour son apport d'ingénierie et d'expertise auprès des porteurs de projet sur certains sujets

La pertinence de l'action et de l'apport du Parc pour le territoire sont globalement reconnus par les acteurs interrogés. Cette pertinence prend en particulier corps dans **la capacité d'ingénierie déployée sur le territoire** et l'accompagnement qu'il déploie à destination des porteurs de projet.

La plus-value de l'ingénierie déployée par le Parc est, en particulier identifiée sur les sujets suivants :

- **L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD),**
- **L'urbanisme, l'architecture et l'intégration paysagère** – accompagnement sur les PLU, avis sur les ADS,
- **Les milieux naturels** – zones humides, trame verte et bleue,

« Sans le Parc, le projet c'était 0, on n'y arrivait pas. C'est grâce à lui qu'on a pu faire un projet qui tient la route en termes de public, de partenariat, de qualité éducative des contenus et d'expertise. », un acteur interrogé

« Le Parc est un acteur essentiel. C'est un des seuls outils d'ingénierie sur le territoire sur lequel on peut s'adosser. », un acteur interrogé

« Heureusement que le Parc a été là dès le départ du projet. Ils nous ont accompagnés dans la constitution des dossiers et dans l'obtention des autorisations », un acteur interrogé

2.2. Des actions emblématiques, sur lesquelles le Parc est particulièrement bien repéré

2.2.1. Les actions de maîtrise de la qualité urbaine, villageoise et paysagère – gestion des ADS

Le rôle du Parc dans la dispense de conseil et d'avis sur le plan technique et architectural est particulièrement bien repéré et apprécié par les acteurs interrogés – travail de la cellule architecture, émission d'un avis dans le cadre de la gestion des ADS, contrôle et production de signalétique, sensibilisation des élus et des habitants à la préservation des paysages. Le Parc apparaît ainsi comme le garant de l'harmonie visuelle sur son territoire et comme un acteur qui fait appliquer la réglementation. Le Parc gagnerait ainsi à renforcer l'approche pédagogique à destination des habitants.

« J'utilise beaucoup les services du Parc. Pour nous c'est un soutien, mais pour la population, il apparaît comme une contrainte par rapport au choix du bâti, des couleurs, des matériaux. », Un acteur interrogé
« Le Parc est trop souvent perçu par les habitants comme une administration qui « impose des règles », Un acteur interrogé

En outre, des liens intéressants sont identifiés par les acteurs entre la gestion des ADS et la sensibilisation à la préservation de la biodiversité. Le rôle du Parc dans la présentation et le conseil apporté aux collectivités et aux particuliers concernant les essences locales à planter dans le cadre des projets d'aménagement ou de construction est en particulier cité.

Par ailleurs, les acteurs interrogés regrettent que le traitement du volet paysager n'ait pas pu impliquer plus fortement la profession viticole – en dehors de quelques initiatives. Certains s'interrogent également sur le traitement de certaines décisions d'aménagement - grands hôtels, ZAE Avenay Val d'Or dans un corridor écologique – ou regrettent peu d'amélioration sur le traitement de certains axes structurant pour le territoire – route départementale Reims-Epernay en particulier.

2.2.2. Les actions d'éducation au développement durable et à l'environnement (EEDD)

Parmi les actions bien identifiées par les acteurs interrogés figure également et notamment l'éducation à l'environnement et au développement durable – activités de sensibilisation à destination des publics scolaires, production de supports pédagogiques en lien avec la biodiversité, appui à la mise en œuvre de projets de valorisation et de sensibilisation à la faune et à la flore locales.

Cette lisibilité est notamment due à l'accueil des publics scolaires dans les locaux de la maison du Parc, aujourd'hui encore très apprécié et bien repéré, bien que moindre par rapport à l'accueil des classes vertes au CIN de Commetreuil, du fait de capacités d'accueil moins importantes et moins adaptées. La vente du domaine reste pour les acteurs un chapitre qui reste encore à clore et les conditions d'accueil du Parc restent à conforter pour servir le projet éducatif – bien que ce dernier ait largement été investi dans les actions directement à destination des écoles.

La plus-value du Parc porte également dans sa capacité à projeter son action éducative en dehors du territoire de la Montagne de Reims – l'exemple de l'action menée sur le quartier Orgeval (« Grain d'Org' ») est en particulier citée comme emblématique et particulièrement réussie, le Parc s'illustrant dans l'apport d'une ingénierie et d'une expertise dans un milieu urbain dense, dont la population est particulièrement coupée de la nature. Cet exemple est mis en exergue pour valoriser la capacité du Parc 1/ « à aller vers » les publics dans toute leur diversité 2/ à adopter une approche large (nature vs éducation au territoire) 3/ à viser et toucher des publics au sein du territoire élargi (villes-portes).

2.3. Des questions évoquées, voire des déceptions

2.3.1. Des difficultés à trouver une place sur le secteur viticole

Il apparaît difficile pour le Parc de se faire une place auprès d'une profession viticole qui fait preuve de peu d'ouverture, et identifie peu d'opportunités à faire appel au Parc – à l'exception de l'accompagnement du Parc auprès de quelques domaines pour travailler sur l'hydraulique douce, ou encore la préservation des lisières. Le Parc cherche encore aujourd'hui quel rôle et quelle place prendre aux côtés du CIVC.

« D'une manière générale en Champagne, les vigneronns se tiennent à distance des autres problématiques de développement et d'aménagement du territoire. De plus, ils ne résonnent pas « territoire » et le territoire du PNR, au sein de l'AOC Champagne, est une nouvelle frontière dans laquelle ils n'arrivent pas à s'impliquer. », un acteur interrogé

2.3.2. Une action large et ambitieuse du Parc, avec parfois peu de moyens

Les acteurs soulignent le fait que l'action du Parc couvre un prisme extrêmement large, dans une approche pluridisciplinaire riche. Toutefois, cette couverture large contribue à diluer les moyens d'intervention du Parc et à réduire la lisibilité de son action.

« Quand on connaît le Parc, c'est hallucinant « tout ce qu'ils font » et selon un prisme énorme - des couleurs des volets à la mémoire de la Grande Guerre ! », Un acteur interrogé

Derrière cette question, c'est aussi la « plus-value nette du Parc » qui est questionnée, notamment sur des volets comme le développement économique ou le tourisme, eu égard aux moyens dont disposent certains organismes avec qui le Parc collabore, et qui « rendent de facto très anecdotique l'action du Parc, et la renvoie à la marge ».

Le Parc est-il encore aujourd'hui un outil légitime et adapté par rapport à certains besoins du territoire ? La Charte ne doit-elle pas être resserrée et priorisée ? Le Parc ne gagnerait-il pas à préciser son rôle et son ambition sur chacune de ses thématiques d'intervention – là où il est moteur, où il « fait » ; et là où il contribue, et facilite.

2.3.3. Des coopérations avec les EPCI sur la base de projets concrets, qui ont permis de démontrer l'intérêt pour le Parc et les EPCI de coopérer

Les acteurs interrogés soulignent leur interrogation quant à l'absence de partenariat structurant entre le Parc et les EPCI du territoire. Outre le resserrement des liens, les acteurs interrogés appellent à mieux identifier les champs d'intervention respectifs du Parc et des EPCI.

2.3.4. Le domaine de Commetreuil, une page qui reste à tourner

La fermeture du CIN et la difficulté à vendre le domaine de Commetreuil est perçue par les acteurs interrogés comme un épisode marquant pour l'histoire récente du Parc, positif en ce qu'il a permis le rebond et la définition du projet éducatif actuel, mais qui reste aujourd'hui à clore.

2.4. Des attentes nouvelles et fortes, vis-à-vis de l'action du Parc

Les acteurs interrogés identifient une série de sujets sur lesquels ils souhaitent voir l'action du Parc renforcée ces prochaines années :

La gestion et la valorisation des ressources forestières

Le Parc est aujourd'hui perçu comme expérimentateur dans le domaine de la forêt. Cette place reste à consolider sur la base des liens développés par le Parc avec le monde de la chasse, des loisirs de pleine nature et du travail mené sur la Charte Forestière.

Parmi les pistes de travail évoquées figurent :

- Le développement et la structuration de la filière bois locale et de l'agroforesterie,
- L'amélioration de la gestion des espaces agricoles et forestiers – animation foncière, réflexions sur la gestion et la fréquentation forestière - comment assumer la fonction d'accueil des visiteurs dans les forêts sans que cela se fasse au détriment des autres fonctions ?

Le tourisme durable – développement de la destination et structuration d'une offre locale différenciante

Le Parc est perçu par les acteurs interrogés comme un atout pour le développement touristique du territoire. Toutefois, une évolution de sa posture vers une approche de promotion est attendue par les acteurs.

« Le Parc devrait passer d'un discours d'expert à une posture de séduction », Un acteur interrogé
 « Le gros enjeu à 10 ans, c'est de mieux faire voir, savoir ce qu'est le PNR, le rendre accessible à tous. »,
 Un acteur interrogé

Parmi les pistes de travail évoquées figurent :

- Réfléchir à la stratégie d'accueil du Parc en fonction des cibles : habitants, résidents des agglomérations, touristes,
- Investir avec plus d'ambition et de vigueur la stratégie « tourisme durable », en lien avec la forêt, le volet paysager et dans la lignée du classement UNESCO,
 - › Valoriser le patrimoine forestier d'un point de vue touristique : histoire de la forêt, métier de bûcherons, proposer des expériences en lien avec la forêt...
 - › « Sortir des sentiers battus » en matière d'offre d'accueil et de loisirs en forêt : proposer d'autres choses que simplement d'aller faire un circuit ou une ballade, à pied, à vélo ou à cheval,
- Développer le tourisme de séjour avec les villages du PNR,
 - › Penser une offre d'hébergement différenciante – camping insolite / haut de gamme, tiny house...
 - › Développer le tourisme local - micro-aventure, offre famille pour le weekend, « être touriste à deux pas de chez soi »,
- Enjeu important de structuration de l'œnotourisme, en lien avec les politiques d'itinérance et de découverte du territoire.
- Un enjeu de structuration et d'amélioration des grands itinéraires de découverte :
 - › Poursuivre le travail sur l'aménagement des sentiers - peu d'aménagements d'accès aux forêts - et des points de vue,
 - › Soigner le traitement des itinéraires routiers traversant le Parc – en particulier RD Reims-Epernay,

Agriculture / alimentation – un enjeu de positionnement du Parc via le Plan alimentaire territorial (PAT)

Le Parc connaît aujourd'hui des difficultés à faire valoir son regard auprès d'une profession agricole, parfois peu encline à faire évoluer ses pratiques.

Toutefois, le Parc commence à prendre une place sur les enjeux liés à l'alimentation et à la consommation des ressources locales. Les acteurs invitent le Parc à poursuivre la réflexion du PAT à l'échelle du triangle Marnais, en creusant les différentes filières (produits végétaux et animaux). C'est un sujet qui parle particulièrement aux collectivités et qui pourrait constituer un point de convergence avec le Grand Reims.

- Viticulture – une place à trouver « autour » des pratiques viticoles dans le paysage et l'aménagement, un enjeu de développement et de structuration de l'œnotourisme, le lien viticulture-habitants,

Le Parc rencontre des difficultés à pénétrer le secteur viticole, en particulier sur les pratiques viticoles qui restent dans le giron du CIVC. En l'absence d'ouverture du monde viticole, le Parc intervient donc « autour » des pratiques, par le biais du paysage et des aménagements – hydraulique douce, haies, lisières...

Parmi les pistes de travail évoquées figurent :

- La clarification des coopérations avec le CIVC, et l'identification des plus-values à coopérer,
- La conduite d'une réflexion sur le devenir de la filière dans le cadre du changement climatique,
- Le développement et la structuration de l'œnotourisme,
- La question de la gestion de l'eau – en particulier sur la protection des captages
- La valorisation de l'histoire du vignoble de Champagne et notamment la période dite de « coopération » qui a été particulièrement marquée sur le territoire de la Montagne de Reims
- Le développement et la structuration des coopérations entre structures qui travaillent sur le patrimoine viticole (PNR, Villa Bissinger et Mission UNESCO)

Urbanisme / mobilité

Le Parc est bien identifié et reconnu sur l'accompagnement à l'urbanisme et l'intégration architecturale et paysagère. Les acteurs identifient des pistes de travail pour renforcer ce rôle à l'avenir sur :

- La consolidation de la position du Parc comme garant du développement qualitatif de l'urbanisation du territoire (déplacements domicile-travail, matériaux utilisés, ...),
- Le renforcement de l'approche pédagogique du Parc à destination des habitants sur ce volet,
- Le positionnement du Parc dans l'accompagnement de l'urbanisme de planification avec la montée en puissance des PLUi et la révision des SCOT,
- Le renforcement de l'intervention du Parc dans la préservation/gestion des espaces naturels, l'accompagnement à la prise en compte du changement climatique et la transition énergétique,
- Les enjeux d'articulation entre la desserte rurale et les mobilités durables,

Le lien urbain-rural

Les acteurs ont insisté sur l'importance de développer et de mettre en valeur les complémentarités urbain – rural, du fait de la proximité de la Montagne de Reims avec les villes de Reims, d'Epernay et de Châlons-en-Champagne. Ont été ciblés en particulier les opportunités suivantes :

- Le développement de l'accueil des habitants des villes sur le territoire : accueil scolaire, événements associatifs, développement des activités de loisirs « nature »,...
- Le renforcement de l'intervention du Parc en-dehors de ses frontières en particulier pour l'éducation à l'environnement et au territoire (sur des projets ciblés à préciser).
- Le développement des réflexions sur la chaîne alimentaire locale et le développement des filières de proximité (agricoles ou non) / la bioéconomie.
- L'organisation des mobilités (l'échelle du triangle marnais étant citée comme potentiellement intéressante pour aborder ce sujet).

2.5. Des modalités de mise en œuvre de la charte qui ont contribué à l'atteinte des objectifs de la charte, mais qui restent perfectibles

» Une gouvernance qui fonctionne bien dans l'ensemble

La gouvernance politique du Parc fonctionne plutôt bien – un comité syndical qui se réunit sans difficultés, avec toutefois une participation proactive des élus qui reste parfois compliquée à obtenir. Les délais entre la décision de lancer une action ou un projet et sa mise en œuvre sont également jugés trop longs.

Les groupes de travail connaissent un dynamisme variable, mais permettent d'avancer sur certains sujets – EEDD, cellule architecture par exemple. Si le Parc est moteur pour ces démarches, certains acteurs mettent en garde vis-à-vis d'un risque de trop forte centralisation des démarches par le Parc sur le territoire.



Sur le Plan technique, les équipes sont reconnues comme accueillantes et accessibles, avec un bon niveau de formation et d'expertise. Certains acteurs témoignent d'une difficulté à identifier les interlocuteurs au sein de l'équipe du Parc.

Enfin dans le lien aux communes et EPCI signataires, une attention doit être portée au sentiment d'éloignement du Parc ressenti par certaines communes se situant sur les marges du territoire. Les acteurs appellent également à une meilleure articulation entre le Parc et le Grand Reims, dans leurs compétences et champs d'intervention.

» Un effort important d'ouverture du Parc, apprécié et qui reste à conforter

Les acteurs interrogés soulignent avoir assisté à une ouverture du Parc vers son territoire et sa population, sur les 10 dernières années.

« Avant, la « montagne » de Reims, c'était quelque chose de fermé. Il y a eu du progrès », un acteur interrogé

Cette évolution qui s'est traduite sur plusieurs plans :

Une amélioration de la communication à destination du grand public,

Des progrès significatifs sont relevés en matière de communication, en particulier à destination du grand public et via les réseaux sociaux – page Facebook.

« Le Parc a fait un gros effort en matière de communication – le site internet, la page Facebook. », Un acteur interrogé

« Depuis quelques années, la communication au niveau du Parc et l'animation est nettement plus ludique, attractive, et dynamique. », Un acteur interrogé

Ces progrès restent toutefois à conforter et les actions menées par le Parc à davantage valoriser, dans l'ensemble de ses dimensions.

« Quand on connaît le Parc, c'est hallucinant tout ce qu'ils font et selon un prisme énorme » de la couleur des volets à la mémoire de la Grande Guerre ! Mais les habitants n'ont pas cette perception. », Un acteur interrogé

« Le parc apporte du développement, mais les habitants ne s'en rendent pas compte », Un acteur interrogé

Une capacité naissante à se projeter en dehors de son territoire pour porter des actions

Le Parc est également identifié dans ses tentatives de délocaliser son action en dehors des limites de son territoire. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne l'action d'éducation à l'environnement et au développement durable. C'est en jeu de projection est d'autant plus important que le Parc a perdu en capacité d'accueil – fermeture du Centre d'initiation à la nature de Commetreuil.

« Reims ne fait pas partie du territoire du Parc, mais nous on a des tas de gamins qui ne connaissent pas le Parc ! Il y a vrai enjeu d'« aller vers », à porter le travail éducatif auprès de ceux qui en ont le plus besoin, car ces gamins ne peuvent plus aller en classe verte. », Un acteur interrogé

Cette capacité du Parc projeter son action en dehors des limites de son périmètre géographiques est également vraie pour les démarches conduites à l'échelle du triangle marnais – Charte forestière de territoire, PAT en particulier.

Au final, la capacité du Parc à rassembler toutes les parties prenantes, des élus, partenaires techniques aux habitants) est également soulignée, même si parfois, 1/ les actions ne sont pas toujours couronnées de succès 2/ les concurrences inter-institutionnelles existent 3/ les élus ne sont pas toujours proactifs et demandeurs.

» Une gestion rigoureuse et des méthodes de mobilisation plutôt efficaces

Les modes de faire du Parc sont particulièrement mis en avant par les acteurs interrogés. La gestion rigoureuse et transparente du Parc est valorisée.

3. Restitution des focus évaluatifs

En complément de l'enquête de perception, des focus évaluatifs ont été réalisés sur des thématiques retenues par le Parc :

- La gouvernance
- La démarche UNESCO
- L'intervention du PNR sur les ADS
- La trame verte et bleue

Ces focus ont fait l'objet de l'organisation d'un atelier évaluatif par thématique, avec pour objectif de creuser davantage l'apport spécifique du Parc pour le territoire de la Montagne de Reims.

3.1. Focus sur la gouvernance

Les questions traitées dans le cadre du focus sur la gouvernance étaient les suivantes :

Quel est le niveau d'implication des élus dans la gouvernance du Parc et dans la mise en œuvre d'actions ? En quoi la gouvernance du Parc facilite-t-elle cette implication et ce « portage » ? Quels sont les leviers activés par le Parc pour mobiliser les élus dans la vie du Parc ?

3.1.1. Les points qui font consensus

Les acteurs auditionnés dans le cadre de l'évaluation sont globalement d'accord pour dire que :

- Il y a au Parc une vraie dynamique d'action.
- La gouvernance du Parc fonctionne bien dans l'ensemble, les instances travaillent, réfléchissent, proposent ; le mode de représentation apparaît équilibré.
- Une vraie transparence des Comités Syndicaux, qui donne une visibilité de ce qui marche ou pas

La transparence des conseils syndicaux est appréciable. Oui, ils sont très denses ; mais au moins ça offre une vraie visibilité de ce qui marche ou pas, c'est complémentaire des comités de projets et des comités de pilotage

- L'effort important d'ouverture du Parc est apprécié et reste à conforter.
- La gestion rigoureuse (ex : instruction de fonds Européens) et des méthodes de mobilisation sont mises en avant.
- Les équipes sont reconnues comme accueillantes et accessibles, avec un bon niveau de formation et d'expertise ; Les techniciens au sein des associations partenaires apparaissent bien associés au montage des dossiers et aux réflexions.
- Des progrès significatifs sont relevés en matière de communication, en particulier à destination du grand public, même si le challenge reste ouvert.
- Des coopérations avec les EPCI sur la base de projets concrets, qui ont permis de démontrer l'intérêt pour le Parc et les EPCI de coopérer, malgré quelques difficultés d'articulation selon certains témoignages.

3.1.2. Les limites / déception / attentes mise en avant

- Une institution parfois vécue comme « lointaine ».



- Une difficile visibilité sur ce qui se fait, malgré des efforts certains de mise en lisibilité et de communication.
- Un Parc pas toujours connecté avec la réalité des communes, une communication qui doit se faire de manière plus fluide.
- Une nécessité de toucher et impliquer les élus (les maires et tous les conseillers municipaux, pas seulement les référents (« il faut plus d'interventions dans les conseils municipaux, ça commence à se faire, il faut démultiplier ce genre d'actions, pour faire passer les messages » ; « on a des élus au cœur du Parc qui sont partout, ou des élus consommateurs pour diverses raisons, et des élus passifs » ; ainsi, le relais sera fait auprès des habitants.
- Un comité syndical qui se noie d'informations multiples descendantes ; le passage en logique d'ateliers doit être systématisé autant que possible, pour passer du registre de l'information donnée, aux échanges puis à l'action.

« il faut trouver les projets sur lesquels on peut échanger et construire, il faut trouver un juste dosage entre impliquer et la foire aux avis »

- La composition des commissions questionne (logique de cooptation ?) ; une ouverture plus marquée serait parfois nécessaire. Leur animation est plutôt efficace, sous le signe des échanges constructifs et des propositions.
- L'articulation avec Reims, Epernay et Chalons (et leurs EPCI) n'est pas comprise : membres du Comité Syndical ? Ville-porte ? et pourtant, l'enjeu est vu comme majeur.
- De nouveaux sujets peuvent ou doivent être abordés par le Parc : santé/bien-être, étudiants...
- La question du PNR dans les projets (chef de file ou suiveur/contributeur) est abordée de manière relativement sereine. Cela se fait globalement en bonne intelligence.
- Un montant dérisoire demandé aux communes.

« C'est dérisoire, on est au cœur des enjeux »

3.2. Focus sur la démarche UNESCO

Les questions traitées dans le cadre du focus sur la démarche UNESCO étaient les suivantes :

Quelle efficacité des partenariats mis en place dans le cadre du projet ? En quoi les effets de l'inscription sont-ils différents en fonction des trois secteurs géographiques (coteaux historiques, zone tapon et zone d'engagement) ? Sur quels secteurs géographiques l'implication du Parc a-t-elle le plus d'impact ?

Les points qui font consensus chez les acteurs interrogés

Le Parc a été d'un apport « majeur » dans le montage du dossier de candidature, l'élaboration du Plan de gestion et l'obtention du label.

En particulier, les acteurs s'accordent sur les points suivants :

- Il a soutenu et il s'est impliqué dès les premiers jours (alors que les autres collectivités et les professionnels restaient prudents sur cette démarche),
- Il a donné confiance dans le projet aux élus, compte tenu de la relation de confiance qu'il entretenait lui-même avec ces derniers,
- Il a fait profiter des études paysagères et des inventaires patrimoniaux qu'il avait déjà engagés par le passé,
- Il a mis à disposition son excellente connaissance du territoire et son expertise technique transversale (architecture, biodiversité, paysage, forêt, patrimoine culturel - exceptionnel et vernaculaire ...),
- Il a fait profiter de son expérience de gestion d'un site (au sens « gestion d'un territoire »),

- Il avait « préparé le terrain » à la prise de conscience des habitants et des viticulteurs du patrimoine exceptionnel lié au paysage viticole
- Il a contribué à la rédaction du dossier de candidature en « tenant le crayon » de certaines parties et en apportant des éléments,
- Il a été aux côtés de la mission « UNESCO » pour « porter » l'ambition de ce projet sur le terrain (expliquer, faciliter, désamorcer, convaincre, ...).

Le Parc a également apporté son soutien dans la mise en œuvre du Plan de gestion : implication dans le programme AGIR avec le CIVC, apport sur la connaissance et la restauration des loges de vignes, découverte des paysages et des métiers (via inventaires, sentiers d'interprétation ...). De tels projets communs ont notamment émergé des travaux du **comité de pilotage technique de la candidature UNESCO** qui rassemblait les responsables techniques des principaux acteurs techniques et institutionnels du territoire. Suite au classement et à la structuration de la mission, cette instance n'a pas été pérennisée.

3.2.1. Les effets identifiés de l'action du Parc

Les premiers effets de l'inscription UNESCO restent variables en fonction de la zone liée à la candidature (coteaux historiques, zone tampon et zone d'engagement)

- Sur les coteaux historiques et la zone tampon, on constate un net accroissement de la fréquentation (ce qui amène désormais l'enjeu de maîtrise de cette fréquentation et de diffusion sur la zone d'engagement),
- D'une manière générale, on observe le développement d'une fréquentation touristique plus qualitative et patrimoniale liée à l'image véhiculée par l'inscription UNESCO (paysage, culture ...) avec des visiteurs qui questionnent, cherchent autre chose que la dégustation de champagne (ce qui questionne les viticulteurs),
- À l'échelle de la zone d'engagement, le principal effet porte davantage sur le rayonnement et l'image de la Champagne qui apparaît désormais comme une « destination touristique » (nombreux articles dans la presse spécialisée, ...). Le champagne est désormais un produit davantage rattaché à un territoire avec un patrimoine, des paysages, un savoir-faire...
- Sur les coteaux historiques et la zone tampon, où il y a une vigilance accrue, l'inscription UNESCO a permis d'intégrer des prescriptions dans les documents d'urbanisme (qualité architecturale, développement urbain, ENR, ...),
- D'une manière générale, la prise de conscience patrimoniale et paysagère des Champenois s'est accrue : le paysage est de plus en plus considéré comme un élément d'attractivité. Très concrètement, on observe par exemple une amélioration des parcelles viticoles, à proprement parler avec des embellissements (piquets « bois », fleurs, haies ...).

Même si l'amélioration des paysages semble s'être fait de la même façon à l'échelle du PNR, **l'inscription a permis de renforcer les mesures de « protection » sur certains secteurs qui permettent de mieux atteindre les objectifs de préservation sur le Parc** : les parcelles AOC des coteaux historiques en site classé, les AVAP à Hautvillers, Mareuil, Aÿ, l'inscription d'un paysage entre la Marne jusqu'en incluant la lisière forestière. Sur la thématique du vignoble l'inscription UNESCO n'apporte pas de contrainte supplémentaire sur le cahier des charges de l'AOC, qui a choisi d'avoir une approche commune et cohérente sur l'ensemble de la zone d'appellation.

L'inscription UNESCO a été, pour le Parc, une véritable ouverture vers le monde viticole. C'est à travers ce projet que le Parc a eu l'occasion de travailler avec le CIVC, les sections locales de vigneron... Cela a permis de répondre à la demande de l'Etat que le Parc intervienne davantage dans ce domaine.

3.2.2. Les limites évoquées par les acteurs vis-à-vis de l'action du Parc

À l'occasion de ce focus group, les participants n'ont pas identifié d'éléments de déception ou des difficultés particulières rencontrées.



Néanmoins, l'articulation entre le Parc et la mission UNESCO mériterait d'être renforcée tant sur le plan de la gouvernance que sur le plan opérationnel :

- Envisager la présence de la mission UNESCO dans la gouvernance du Parc (elle n'est pas invitée au Comité Syndical) et rendre plus opérationnelle la présence du Parc dans les instances de la mission UNESCO (le Parc est membre de droit du Conseil d'Administration de la mission UNESCO, mais ne peut participer aux travaux du Conseil scientifique compte tenu de sa configuration)
- Améliorer les échanges entre les équipes techniques afin de favoriser les « remontées d'information », bénéficier de l'expertise de chacun et coconstruire des projets (l'association de l'un et de l'autre dans les instances de mise en œuvre des projets n'est pas suffisante).
- Développer les synergies entre les actions engagées par chacun.

Un comité de suivi PNR/Mission UNESCO a été mis en place depuis février 2021 pour répondre à cette préconisation

Le renforcement de l'articulation entre la mission UNESCO et le PNR pourrait permettre au PNR de mieux collaborer avec la profession viticole (dans la mesure où la mission a déjà en son sein les trois échelles d'intervention : la zone cœur, la zone tampon et la zone d'engagement).

3.3. Focus sur l'intervention du PNR sur les ADS

Les questions traitées dans le cadre du focus sur l'intervention du PNR sur les ADS étaient les suivantes :

Dans quelle mesure l'action du Parc sur les ADS – émission d'avis, apport d'expertise - répond-elle aujourd'hui à un besoin ? Quelle est sa valeur ajoutée et son utilité ? Quels sont les impacts visibles/tangibles sur le territoire (artificialisation des sols, maîtrise de la consommation d'espace...) ? Faut-il poursuivre ? Amplifier ? Faudrait-il faire autrement – avis systématique, ciblé... ? En quoi cette activité permet-elle la mise en cohérence du Parc et des documents de planification sur le territoire ?

La Charte « objectif 2020 » définit des dispositions et engagements pour maîtriser les évolutions de l'urbanisation et promouvoir la qualité de l'architecture (axe 1, objectif 3), avec en particulier :

- Une systématisation du conseil architectural, qui passe notamment par la formulation d'avis sur les demandes de déclarations préalables, de permis de construire ou de démolir, de permis d'aménager.
- Un accompagnement des communes dans le cadre de leurs démarches d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme.

Le déploiement des avis par le Syndicat Mixte, que ce soit dans le cadre des ADS ou de l'accompagnement des documents d'urbanisme, a clairement contribué à l'atteinte des objectifs de la Charte concernant la maîtrise de l'évolution de l'urbanisation et la promotion de la qualité architecturale.

3.3.1. Les points qui font consensus

Les partenaires auditionnés dans le cadre de l'évaluation sont globalement d'accord pour dire que :

- Le travail du Parc sur les ADS (formulation d'avis) contribue à préserver la qualité paysagère du territoire, avec un effet clairement observé sur le temps long (plusieurs chartes successives) ;
- Le dialogue entre les différents acteurs qui contribuent à construire les avis (Etat, Mission UNESCO, Parc, EPCI) est fondamental et doit être amélioré pour davantage d'efficacité ;
- Le travail de pédagogie est largement aussi important que l'approche réglementaire pour faire évoluer les projets et les mentalités – ce travail pédagogique gagnerait à être développé ;

- Le contenu des avis pourrait être adapté pour aider à la transcription réglementaire dans les arrêtés, et pour prendre en compte les nouveaux enjeux environnementaux (architecture contemporaine, énergies renouvelables...).

Les effets strictement liés à l'action du Parc sont difficiles à quantifier, car l'action du Parc se tient dans une intervention « multi-acteurs » sur l'encadrement des projets de construction ou de rénovation. C'est souvent l'action combinée des différents acteurs (services instructeurs, services de l'Etat, Parc, mission UNESCO après 2016 en particulier) qui permet d'atteindre les effets décrits ci-dessous. Mais il est clair que l'arrêt des avis du Parc sur les ADS se ferait ressentir.

3.3.2. Les effets identifiés de l'action du Parc

Globalement, l'action du Parc a permis de préserver la qualité et la cohérence paysagère, urbaine et architecturale du territoire, via une action déployée depuis plusieurs décennies (plusieurs chartes successives). L'effet de cette action est clairement observable en comparant la qualité des paysages au sein du périmètre du Parc avec d'autres espaces limitrophes non couverts par le Parc, en particulier à proximité des villes d'Eprenay et de Reims.

Cette préservation relève de l'action du Parc mais également de l'action des services de l'Etat dans les périmètres de protection des monuments historiques. La plus-value de l'action du Parc est d'autant plus évidente en-dehors de ces périmètres, où les services de l'Etat jouent un rôle moindre dans l'encadrement de la qualité des projets.

Pour aller davantage dans le détail, les points suivants sont importants à souligner :

- L'action du Parc a permis d'apporter une **homogénéité paysagère, urbanistique et architecturale** sur le territoire. Elle apporte une **cohérence dans les projets**, par exemple sur les couleurs ou les matériaux utilisés, sans se limiter à une critique des projets mais en apportant des solutions alternatives pour plus de cohérence (couleurs de menuiseries ou de façades par exemple).
- L'action du Parc sur les ADS permet de **renforcer la qualité architecturale** sur le territoire, avec une plus-value observée à la fois sur l'architecture et sur les paysages. Elle contribue en particulier à **éviter le développement de projets « hors contexte »** qui dégraderaient le cadre architectural et paysager (meilleure prise en compte des bâtiments existants in situ ou à proximité quand des projets sont réalisés).

« Les avis du Parc contribuent à lutter contre la 'France Moche' »

- L'action du Parc sur les ADS, cumulée avec un travail d'accompagnement des projets en amont, a un **effet pédagogique** en plus de son effet architectural et paysager. En particulier, les avis du Parc permettent de sensibiliser les porteurs de projets concernant les incidences de l'urbanisation sur les paysages.
- Enfin, l'action du Parc a pour effet de **tirer vers le haut la qualité des dispositions des documents d'urbanisme** (PLU en particulier). Le fait que le Parc suive les projets dans le cadre des ADS lui donne davantage d'éléments concrets, d'expertise et de retours de terrain pour alimenter correctement les PLU sur leurs dispositions réglementaires. Si le Parc ne réalisait pas les avis sur les autorisations d'urbanisme, sa capacité à orienter le contenu des PLU serait moindre.

« Grâce à son travail sur les ADS, le Parc peut apporter une réflexion plus approfondie dans les PLU, en particulier pour la conception des Orientations d'Aménagement et de Programmation ».

3.3.3. Les limites, déceptions et attentes

Plusieurs **limites dans l'action du Parc**, relayées par les partenaires, peuvent être soulignées :

- **L'articulation entre les avis des principaux intervenants sur le territoire** (avis du Parc, mission UNESCO, avis de l'Etat via l'UDAP sur une partie du territoire) **n'est pas optimale aux yeux des acteurs auditionnés dans le cadre de l'évaluation**. Il ressort un besoin d'amélioration de la convergence des avis, car des avis

contradictoires peuvent poser des problèmes d'application (pour les services instructeurs et les porteurs de projets) et générer un discrédit.

Actuellement, le PNR envoie ses avis à l'UDAP, et l'inverse pourrait être intéressant afin de davantage croiser les avis, les interroger mutuellement, et améliorer leur convergence.

Il faut souligner que le panorama des acteurs impliqués dans l'accompagnement des projets s'est complexifié ces dernières années, avec en particulier la montée en puissance de la Mission Unesco et le rôle accru des EPCI dans l'instruction. Cette complexification amène nécessairement des questions sur le positionnement du Parc.

La problématique de mise en cohérence n'est pas une réalité pour tous les projets et concerne principalement :

- Les secteurs concernés par la protection des Monuments Historiques, dans lesquels les avis du Parc et des services de l'Etat peuvent être parfois divergents sur certains points. Cette divergence n'est pas nécessairement négative car elle permet de confronter les points de vue sur certains sujets comme l'accueil des énergies renouvelables dans les projets (par exemple, la question de l'accueil du photovoltaïque en toiture est un vrai sujet de divergence, qui peut engendrer un sentiment de manque de cohérence chez les porteurs de projets).
- Les projets majeurs, comme l'aménagement des points de vue par exemple, sur lesquels la Mission Unesco est amenée à donner son avis. La Mission n'est pas impliquée dans l'accompagnement de tous les projets, elle l'est uniquement pour les projets les plus importants et son avis n'est pas formalisé comme ceux du Parc.

Le développement ou redéveloppement d'instances d'échange entre partenaires représente une piste de réflexion pour améliorer la cohérence du travail des uns et des autres. L'implication des services instructeurs dans ces instances semble importante pour prendre en compte leurs besoins et attentes.

« Il y a un travail de convergence à faire entre le Parc, l'ABF et l'UNESCO. Il faut éviter la compétition entre ces trois acteurs. »

- **Il semble nécessaire**, aux yeux des partenaires du Parc, **de retravailler le format des avis** pour renforcer leur portée et leur application :
 - › **Sécuriser juridiquement** les arrêtés délivrés, dans un contexte de contentieux de plus en plus important. En particulier en accompagnant les avis de justifications réglementaires et factuelles (justification des prescriptions au regard de la mise en œuvre de la charte, démonstration de l'impact du projet).
 - › **Bien distinguer les prescriptions** des observations « simples » dans les avis, en justifiant la différence entre les deux, et mieux motiver les avis, afin de faciliter leur déclinaison dans les arrêtés officiels (les avis du Parc n'étant sans cela pas de portée prescriptive).
 - › **Contextualiser le contenu des avis** et les propositions faites par les services du Parc, et renforcer la traçabilité entre constat et prescription / recommandation, pour éviter de rester sur des généralités non traductibles dans les arrêtés.

L'évolution du format des avis sur ces différents points nécessite des échanges complémentaires entre les différents partenaires impliqués et le Parc, car les points à améliorer n'ont pas été clairement formulés auprès des services du Parc. Il s'agit donc d'une piste de réflexion pour les prochaines années, dans la mesure où l'intervention du Parc sur les ADS se poursuivrait.

« Quand l'avis n'est pas assez prescriptif, le risque est qu'il ne soit pas repris par la commune »

- **La mobilisation des communes pour améliorer la qualité des projets reste hétérogène**, avec certaines communes moins réceptives que d'autres aux avis du Parc, et globalement une faible sollicitation du Parc



en amont des projets. Certains points des avis semblent parfois être difficiles à appliquer (références couleurs par exemple). Cela peut entraîner un non-respect de l'avis du Parc, un découragement des porteurs de projets. Le Parc reste toutefois très ouvert au dialogue sur les avis lorsque celui-ci est engagé (ce qui n'est pas toujours le cas).

« Certaines communes ne souhaitent pas suivre l'avis du Parc ou le consulter. D'autres n'ont pas de règlements urbanistiques. »

Des **attentes et opportunités d'évolution** ont également été mises en évidence dans le cadre de l'évaluation :

- **L'accompagnement des projets / le travail de pédagogie représente un enjeu important** pour des effets plus marqués sur le territoire. Le travail de pédagogie est intéressant :
 - › En amont des demandes d'autorisation. En effet, les avis arrivent tardivement dans le processus de projet (une fois la demande déposée) et une intervention en amont serait plus efficace. Cela pose la question de comment identifier et mobiliser les porteurs de projet en amont, car actuellement le Parc ne peut intervenir en amont que s'il est sollicité. La mobilisation des communes pour identifier les porteurs de projets et solliciter le Parc représente un levier important pour rendre l'action du Parc plus efficace, et cette mobilisation reste limitée aujourd'hui.
 - › En aval des avis, afin d'expliquer les motivations des avis et de faciliter ainsi leur compréhension et leur prise en compte par les porteurs de projets. Au-delà du rôle du Parc, cette explication des avis peut passer par une mobilisation des services instructeurs.

Le fait de renforcer les permanences communes entre Parc et UDAP (comme cela a été fait au niveau du SPR) peut représenter une solution intéressante pour renforcer le travail pédagogique et la communication autour des avis.

« La question est de savoir s'il convient d'orienter un porteur de projet dès les prémices de celui-ci. L'attendu finale d'une construction ne pourrait être que meilleur. En effet, retravailler un projet est toujours plus efficace que de simples indications dans un permis de construire. »

- Les avis réalisés pourraient évoluer pour **intégrer les nouvelles problématiques environnementales** : renforcement des avis sur l'accueil des projets d'énergies renouvelables, réflexions sur l'usage de nouveaux matériaux, modalités de réponse aux conditions de performance énergétique des projets... Cela ne remet pas en question l'efficacité de l'action du Parc dans la mise en œuvre de la Charte actuelle, qui ne prévoit pas spécifiquement de traiter ces questions dans les avis. La mobilisation du Parc sur ces questions peut passer à l'avenir par les avis ADS, mais également par d'autres vecteurs comme la réalisation de guides pédagogiques.
- Le **renforcement du contenu des PLU** représente une perspective intéressante pour limiter les besoins d'intervention au moment des autorisations d'urbanisme. En effet, le Parc (avec les autres partenaires) pourrait pousser à davantage encadrer le contenu des PLU, et ainsi limiter les besoins d'encadrement en aval. Il faut toutefois souligner que la prise en compte des recommandations du Parc lors de l'élaboration des PLU dépend de la volonté des communes, qui ne reprennent pas toujours ces recommandations. Le déploiement des PLU intercommunaux va représenter un enjeu important dans les prochaines années, avec une association du Parc à organiser dans le cadre de l'élaboration des documents. L'implication du Parc en amont dans ces démarches, aux côtés des EPCI, semble fondamentale pour permettre la prise en compte des orientations de la Charte. L'arrivée des PLUi gagnera à faire l'objet d'une réflexion partenariale, impliquant le Parc, les EPCI et les autres partenaires, afin d'optimiser l'association de chacun dans les démarches d'élaboration.

- Enfin, **l'optimisation des circuits des avis** (éviter les envois trop tardifs, partager des modèles homogènes sur la forme, préparer la dématérialisation des avis en particulier sur le Grand Reims) représente un enjeu pour faciliter leur prise en compte par les services instructeurs.

3.4. Focus sur la trame verte et bleue

Les questions traitées dans le cadre du focus sur la trame verte et bleue étaient les suivantes :

L'implication du Parc pour la protection de milieux est-elle efficace ? Les différentes opérations menées (gestion des deux sites Natura 2000, suivi de travaux sur l'Ardre et ses affluents, l'accompagnement de communes pour la réhabilitation de sites, inventaires et études, identification des réservoirs de biodiversité, action de veille et de prévention des atteintes aux milieux naturels) génèrent-elles les effets escomptés ? Quelles sont les actions les plus marquantes/innovantes ? Pour quels effets ?

3.4.1. Les points qui font consensus chez les acteurs interrogés

L'ensemble des participants au groupe focus s'accordent sur la réelle plus-value apportée par le Parc dans le domaine de la trame verte et bleue. Chacun est en mesure de citer au moins une action conduite dans ce domaine.

La plus-value mise en avant se décline selon plusieurs aspects :

- Le Parc donne l'impulsion sur les nouveaux sujets ou sur les sujets transversaux (par exemple sur le raton laveur, sur les lisières forestières...) et déploie de nombreuses démarches en faveur de la biodiversité (accompagnement des collectivités, animations pédagogiques, actions de restauration, études permettant l'amélioration des connaissances ...)
- Le Parc a la capacité de développer une vision globale des enjeux sur son territoire et n'est pas restreint à un secteur géographique ou une compétence limitée, comme d'autres structures agissant sur le territoire. Cette capacité lui confère une prise de recul nécessaire, une bonne appréhension des enjeux transversaux et une transversalité dans ses approches (par exemple, articulation entre le plan d'action TVB et le plan paysage).
- Le Parc répond à une des principales demandes des collectivités qui est de les accompagner dans leurs projets. Quelques exemples sont cités tels que l'accompagnement apporté lors de l'élaboration des PLU ou le développement de sentiers.
- Le Parc a renforcé le pôle biodiversité ces dernières années permettant de monter en compétences au sein de l'équipe et d'assurer un plus grand nombre de missions. Néanmoins, au regard de l'importance des enjeux liés à la biodiversité, ces actions apparaissent insuffisantes, mais « *ont toutefois le mérite d'exister* » et ce, malgré les moyens affectés.
- Le Parc permet la mise en place de partenariats avec les différents acteurs techniques du territoire et assure un rôle de fédérateur. L'exemple de la réussite du partenariat mis en place avec la Champagne-Ardenne est mis en avant, avec une bonne répartition des missions et une mutualisation des moyens.

3.4.2. Les effets identifiés de l'action du Parc

Globalement, les effets de l'action du Parc sur l'état de la biodiversité et la trame verte et bleue sont difficilement appréhendables et quantifiables. Il s'agit d'une difficulté inhérente au sujet de la biodiversité, dont l'état est difficilement appréciable en l'absence d'indicateurs. Aucun indicateur, dans le dispositif de suivi de la mise en œuvre des actions du Parc, ne permet d'apprécier l'évolution de la biodiversité de manière globale sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, jusqu'à ces 3 dernières années, les actions du Parc en lien avec la trame verte et bleue étaient orientées vers de l'amélioration de connaissances, dont les effets sont sans conséquences directes sur les milieux



naturels. Les actions plus opérationnelles sont encore trop récentes pour pouvoir apprécier les résultats sur l'état de la biodiversité. Pour certaines démarches, par exemple sur les lisières forestières ou la trame de vieux bois, les actions « concrètes » démarrent cette année uniquement. De même, l'impact de l'évolution des pratiques forestières sur l'état de la biodiversité est difficile à évaluer.

Ainsi, dans de nombreux domaines, le Parc agit de manières différentes, sans que l'effet sur la biodiversité ne puisse être directement observable. Les nombreuses actions pédagogiques constituent un exemple majeur, tout comme les interventions mises en place pour gérer les problématiques de fréquentation des espaces naturels par les loisirs motorisés.

Les résultats les plus perceptibles sont essentiellement localisés au droit des sites Natura 2000 (gestion des pelouses sèches), la restauration des mares, mais aussi à travers la plantation de haies et d'arbres fruitiers (suite à l'appel à projets lancé auprès des collectivités).

Quelques indicateurs chiffrés :

- 18,5 ha de zones humides en gestion
- 10 mares restaurées/entretenues
- 7 pelouses sèches et éboulis calcaires restaurés
- 3.7 km de haies plantées
- 134 arbres fruitiers plantés

En dehors de l'effet de l'action du Parc sur l'état de la biodiversité, celle-ci a néanmoins permis d'améliorer grandement la connaissance des habitats naturels et espèces rencontrées sur le territoire et notamment les milieux humides, les mares, les pelouses et les lisières forestières. Par ailleurs, la biodiversité forestière constitue une préoccupation importante dans le cadre de la labellisation Forêt d'Exception (FODEX) des forêts domaniales. Les effets portent également sur la sensibilisation des habitants et des professionnels, même si celle-ci est toujours à renouveler, avec la réalisation de nombreuses interventions ou supports pédagogiques.

3.4.3. Les limites évoquées par les acteurs vis-à-vis de l'action du Parc

Les principales limites qui ont été évoquées concernent :

- Les moyens financiers limités : ces derniers constituent des limites à l'action du Parc, aussi bien géographiquement que dans la nature et portée des actions. La recherche de financements rallonge également le temps de mise en œuvre des actions.
- Le faible niveau de collaborations effectives, malgré l'existence de nombreux partenariats : « *On sait ce que chacun fait, mais on ne mène pas les actions ensemble* ». Les acteurs ont également des difficultés à suivre l'ensemble des démarches conduites par le Parc.
- Le faible niveau d'innovation dans la nature des actions, mais « *il n'y a pas eu de grandes innovations, mais ce qui compte, c'est de faire ce qu'il y a à faire* ».
- La maîtrise du foncier est également un facteur limitant les actions.

Au regard des discussions établies, les attentes exprimées portent sur :

- La concrétisation des démarches engagées depuis quelques années : les actions doivent aller plus loin aujourd'hui que les études préalables et l'amélioration des connaissances, des actions opérationnelles sont attendues – « *Mettre en œuvre ce qui a été engagé ces dernières années, se centrer sur ce qui a été ciblé* », « *aller au bout des engagements* ».
- Le développement d'un partenariat plus collaboratif et effectif avec certaines structures (par exemple le SIABAVES, FREDON, FDC...) pour gagner en force de frappe et en synergie.
- Une mobilisation plus importante des habitants dans la réalisation de certaines actions (à l'image de la réalisation des Atlas de la Biodiversité Communale basée sur la participation des citoyens), pour renforcer la sensibilisation et les impliquer dans les interventions (par exemple, entretien des milieux naturels).



- S'ouvrir à de nouveaux horizons et renforcer les approches d'experts en mobilisant par exemple davantage des personnes de l'Université de Reims, mais aussi capitaliser les retours d'expériences en développant les échanges avec les PNR similaires.



4. Bilan évaluatif de la charte « Objectif 2020 »

4.1. Note de contexte

Cette note de contexte vise à apporter quelques clés pour la lecture et l'interprétation des éléments de bilan présentés.

4.1.1. La réorientation de certaines actions de la Charte

D'une part, il est important de préciser que plusieurs actions prévues par la Charte ont fait l'objet de réorientations au moment de l'arrivée de la nouvelle direction à la tête du Parc. Ces réorientations se justifient par une nécessaire réappropriation de la Charte « héritée » et par l'ambition de redonner un souffle à certaines actions du Parc. En somme, les objectifs de la Charte sont restés les mêmes, mais ont été atteints différemment, le plus souvent de façon pertinente et soutenue par une ambition et une idée nouvelle.

4.1.2. L'évolution des ressources du Parc

Sur la période couverte par la Charte, les ressources du Parc ont largement évolué, sur le volet statutaire que les financements sur programmes d'action. L'analyse de ces évolutions permet d'éclairer certains choix faits par l'équipe du Parc, afin d'étoffer l'équipe et d'asseoir son intervention en dépit d'une tendance à la baisse des ressources statutaires.

» Ressources statutaires

Les ressources statutaires ont connu une baisse progressive jusqu'en 2013, date de la première augmentation des contributions depuis 2011 (+2% communes / Villes Portes, +3% Département – région).

La baisse des ressources en 2013 est imputable à une baisse de la contribution de la Région (-5%) et du Département (-2%, puis -1% annuellement jusqu'en 2017).

Contributions statutaires	2011	2013	2018	2019	2021
	750 000 €	733 000 €	720 000 €	733 000 €	748 000 € (*)

Compte tenu de l'évolution des coûts sur cette période de 10 ans, les moyens statutaires du Parc ont donc diminué.

La contribution statutaire de 2011 de 750 000 €, représenterait, en 2021, avec un taux moyen annuel d'inflation de 1%, un montant de 830 000 €, (soit une baisse de 10% des ressources statutaires)

Cette baisse relative de 10% des ressources statutaires a été compensée par :

- Le non renouvellement du poste de chargé de développement économique au départ en retraite de l'agent concerné (départ 31/12/2014),
- Après ce renouvellement, la stabilité du nombre de postes statutaires (13)
- Le recours au programme annuel d'actions du Département et de la Région pour assurer la part nécessaire de cofinancement des postes non statutaires sur programme d'actions.

» Les ressources non-statutaires sur programme d'action :

Pour pouvoir réaliser certains objectifs fixés par la charte 'objectif 2020', le Parc a créé de manière croissante des postes non statutaires sur programmes d'actions.

- En 2014 : 2.2 Equivalents Temps Plein
 - › 1 poste de Chargé de mission PCET, subventionné à 60%,
 - › 1.2 poste de chargé d'études Trame Verte et Bleue et Natura 2000, globalement subventionné à 82%
- En 2018 : 3.0 Equivalents Temps Plein
 - › 1 poste de Chargé de mission Conseil en Energie Partagé, subventionné à 67%,
 - › 1 poste de chargé d'études Trame Verte et Bleue et Natura 2000, globalement subventionné à 82%
 - › 1 poste de technicien Zones humides, subventionné à 80%
- En 2021 : 6.0 Equivalents Temps Plein
 - › 1 poste de Chargé de Mission Transition Energétique, subventionné à 80%,
 - › 1.5 postes de chargé d'études Trame Verte et Bleue subventionnés à 75%,
 - › 0.5 poste de chargé d'étude Natura 2000 subventionné à 100%,
 - › 1 poste de technicien Zones humides, subventionné à 80%,
 - › 1 poste de technicien Atlas Biodiversité Communale subventionné à 100%,
 - › 1 poste de Chargé de Projet PAT, subventionné à 33%

En complément des subventions reçues, le Parc doit apporter une partie d'autofinancement variable en fonction des postes concernés.

Le Parc n'ayant pas les marges financières nécessaires sur son budget statutaire, en raison de la baisse imposée en 2013, cet autofinancement est imputé sur les programmes annuels d'actions de fonctionnement Département / Région.

» Le programme annuel d'actions de fonctionnement du Département / de la Région

- En 2018, le programme annuel d'actions de fonctionnement Département / Région représentait un montant de 215 000 €, dont 75 000 € imputé en ressources de financement du pôle Education à l'environnement, soit un solde disponible pour les autres actions de 140 000 €, dont 30 000 € utilisés pour le complément de financement de postes.
- En 2021 le programme annuel d'actions de fonctionnement Département / Région représentait un montant de 172 250 €, dont 32 250 € imputé en ressources de financement du pôle Education à l'environnement (42 750 € ont été rebasculés en contribution statutaire pour le pôle), soit un solde disponible pour les autres actions de 140 000 €, dont 100 000 € utilisés pour le complément de financement de postes.

» Ce qu'il faut retenir en synthèse :

- En 2021, les postes sur programmes d'actions sont en nombre croissants, et représentent 1/3 des postes du Parc.
- La part nécessaire au cofinancement de ces postes imputé sur le programme annuel d'actions de fonctionnement Département / Région qui représentait 20% de 2014 à 2018 en représente 80% en 2021, ce qui dilue les moyens financiers disponibles.
- L'affectation de 80% du programme annuel d'actions de fonctionnement Département / Région ne peut être que ponctuelle ; d'autres ressources doivent être trouvées pour pérenniser ces postes.



4.2. Bilan évaluatif par fiches objectif

4.2.1. Axe 1 : Faire de la mise en valeur du paysage un enjeu fédérateur de tous les acteurs

» Objectif 1. Enrichir la connaissance partagée des caractéristiques paysagères de la Montagne de Reims

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

L'Objectif 1 de la charte 2009-2023 s'articule autour de 2 articles :

- Article 1 - Approfondir la connaissance et l'analyse des spécificités des paysages viticoles
- Article 2 - Développer la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti

Cet objectif est en lien avec d'autres objectifs de la Charte qui traitent d'aspects paysagers, notamment en relation avec le vignoble. Parmi ceux-ci, on peut citer l'Objectif 2 « Prévenir les risques d'atteintes paysagères », l'Objectif 4 « Valoriser l'identité paysagère du Parc sur le plan touristique » et l'Objectif 7 « Susciter et accompagner les efforts des acteurs économiques dans la recherche d'un développement durable ».

Cet objectif est très axé sur le vignoble, qui est aujourd'hui une entité bien protégée, mais les autres volets paysagers sont moins abordés : champs, forêt, plaine crayeuse, paysages du quotidien... Cette observation générale peut questionner, le territoire du Parc se caractérisant par des paysages diversifiés à préserver / valoriser.

En partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims, La DREAL, le Département et la Région, **le Parc est en train de finaliser l'élaboration d'un Plan Paysage**. Il s'agit d'un outil charnière entre la Charte actuelle et la future Charte, qui fixera des échéances jusqu'en 2039.

Dans le cadre du Plan Paysage, des échanges et réflexions ont été organisés autour de 4 grandes thématiques : l'eau sur la Montagne de Reims, le patrimoine, la notion de paysage lié à la mobilité, et les territoires en mutation.

Le Plan Paysage a permis de réaliser une concertation importante autour des enjeux paysagers, en abordant les paysages dans toute leur diversité (non centré sur la thématique viticole). Il doit aboutir à un programme d'actions opérationnel, qui est en cours de construction.

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Contribution à l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial de l'UNESCO

- Le Parc a accompagné l'Association « Paysages du Champagne » pour la candidature du vignoble champenois à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, d'abord au titre de « paysage culturel » puis de « bien culturel ».
- Son appui technique et opérationnel a permis l'inscription des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » au Patrimoine mondial de l'humanité en 2015.
- Le Parc participe activement à la valorisation de la zone centrale et de la zone d'engagement en collaboration avec la Mission UNESCO, et veille à la prise en compte du périmètre du bien aérien et souterrain dans les documents de planification du territoire.

Mise en place d'un observatoire photographique du paysage

- Le Parc a mis en place en 2012 un observatoire photographique du paysage afin d'analyser l'évolution de plusieurs sites d'intérêt paysager. La collection de photographies de l'observatoire constitue une archive de l'évolution des paysages permettant de décrypter les facteurs de transformation des espaces,

déterminer les dynamiques d'évolution des paysages anthropisés, naturels et urbains, tout en étant un outil pour sensibiliser sur le devenir des paysages.

- Une deuxième campagne photographique a été réalisée en 2016. Elle donne un premier aperçu des évolutions des paysages du Parc, et permet de dégager des dynamiques majeures mises en perspective dans un guide.
- La prochaine session se déroulera en 2021, et permettra de mettre en lumière les bonnes pratiques en termes de préservation de la qualité des paysages anthropisés, naturels et urbains. Cela permettra de faire un constat des évolutions et pressions sur ces différents milieux.

Expérimentation et suivi de l'amélioration des pratiques et paysages viticoles

- En 2012, le Parc, le Comité interprofessionnel du vin de Champagne et l'Association « Paysages du Champagne » ont mis en place un site pilote afin de lancer une dynamique de gestion et d'aménagement durable sur le site des coteaux historiques de Cumières à Mareuil-sur-Aÿ (enherbement du vignoble, plantation de rosiers, réhabilitation de murs de soutènement...). Ce site pilote s'inscrit dans le cadre du programme AGIR (Aménagement et Gestion durable des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne), qui prend le relai des opérations de réhabilitation et valorisation des paysages viticoles mises en place sur le site de Trépail à la suite de l'étude pour l'amélioration qualitative des paysages viticoles de 2007.
- Le Parc a réalisé en 2017 une étude et des fiches actions du programme AGIR avec le Comité Champagne et la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, afin de donner des conseils pratiques aux viticulteurs sur une gestion plus durable des points noirs paysagers dans les coteaux. Le Parc émet un avis sur la qualité des projets réalisés par les viticulteurs du territoire en lien avec l'application de ces fiches.

Expertise et accompagnement des communes

- Le Parc accompagne et conseille les communes dans la restauration et la valorisation de leur patrimoine bâti. Il apporte son support technique, mais aussi financier avec la mise en place de l'aide « Opérations d'embellissement, de restauration du patrimoine et d'aménagement de sites pilotes » en partenariat avec la Région.
- Il accompagne les communes dans la mise en place de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR). À ce jour, un seul SPR a été mis en place.

Amélioration de la connaissance du territoire

- De 2010 à 2011, le Parc a conduit l'inventaire des lavoirs et fontaines du territoire, ainsi que celui des loges de vigne, en partenariat avec l'ethnologue de la Villa Bissinger. Il a par la suite impulsé une dynamique de restauration de ces loges et les a mises en valeur à travers une exposition photographique et un sentier d'interprétation.
- Le Parc a réalisé depuis 2019 l'inventaire des ensembles architecturaux du vignoble champenois.
- Il a débuté en 2019 un travail d'inventaire sur l'architecture des Maisons de Champagne, dans le cadre duquel 6 communes pour une cinquantaine de bâtiments ont été inventoriées entre 2019 et 2020.

Animation et diffusion de connaissances

- Le Parc a mis en place avec ses partenaires de nombreux guides sur diverses thématiques (Matériaux, Paysage d'exception, Parcours escapade, Observatoire photographique, Loges de vigne...) qui fonctionnent bien auprès du public et favorisent les échanges.
- Des expositions, des plaquettes, des visites et sentiers de découverte, des vidéos... ont permis de valoriser le patrimoine du Parc (Parcours Escapades du Parc, Architecture traditionnelle en Montagne de



Reims, Lavoirs fontaines et moulins à eau en Montagne de Reims, Loges de vignes, éloge d'un paysage...)
et constituent des supports d'animation variés et ludiques.

❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir (de 2009 à 2019) :**

Nombre de sites pilotes aménagés	2 sites (2013, 2014) sur 4 prévus																								
Nombre d'actions de sensibilisation / information à destination de l'interprofession	24 actions mises en œuvre																								
Nombre de projets sur le vignoble associant le Parc	47 projets																								
Reconnaissance du vignoble au titre de Patrimoine mondial de l'UNESCO	Oui																								
Nombre de projets communaux conseillés sur le suivi de leur patrimoine bâti ou dans la mise en place d'AVAP	<p>93 projets soutenus (objectif initial = augmentation)</p> <table border="1"> <caption>Data for '93 projets soutenus' chart</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre de projets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2009</td><td>11</td></tr> <tr><td>2010</td><td>15</td></tr> <tr><td>2011</td><td>7</td></tr> <tr><td>2012</td><td>10</td></tr> <tr><td>2013</td><td>4</td></tr> <tr><td>2014</td><td>4</td></tr> <tr><td>2015</td><td>5</td></tr> <tr><td>2016</td><td>4</td></tr> <tr><td>2017</td><td>7</td></tr> <tr><td>2018</td><td>13</td></tr> <tr><td>2019</td><td>13</td></tr> </tbody> </table>	Année	Nombre de projets	2009	11	2010	15	2011	7	2012	10	2013	4	2014	4	2015	5	2016	4	2017	7	2018	13	2019	13
Année	Nombre de projets																								
2009	11																								
2010	15																								
2011	7																								
2012	10																								
2013	4																								
2014	4																								
2015	5																								
2016	4																								
2017	7																								
2018	13																								
2019	13																								
Nombre d'actions de sensibilisation à la restauration du patrimoine bâti dans le respect des techniques traditionnelles	<p>16 actions de sensibilisation</p> <table border="1"> <caption>Data for '16 actions de sensibilisation' chart</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre d'actions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2009</td><td>2</td></tr> <tr><td>2010</td><td>2</td></tr> <tr><td>2011</td><td>0</td></tr> <tr><td>2012</td><td>0</td></tr> <tr><td>2013</td><td>0</td></tr> <tr><td>2014</td><td>3</td></tr> <tr><td>2015</td><td>2</td></tr> <tr><td>2016</td><td>1</td></tr> <tr><td>2017</td><td>2</td></tr> <tr><td>2018</td><td>1</td></tr> <tr><td>2019</td><td>3</td></tr> </tbody> </table>	Année	Nombre d'actions	2009	2	2010	2	2011	0	2012	0	2013	0	2014	3	2015	2	2016	1	2017	2	2018	1	2019	3
Année	Nombre d'actions																								
2009	2																								
2010	2																								
2011	0																								
2012	0																								
2013	0																								
2014	3																								
2015	2																								
2016	1																								
2017	2																								
2018	1																								
2019	3																								
Nombre d'inventaires réalisés	<p>35 inventaires</p> <table border="1"> <caption>Data for '35 inventaires' chart</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre d'inventaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2009</td><td>1</td></tr> <tr><td>2010</td><td>1</td></tr> <tr><td>2011</td><td>1</td></tr> <tr><td>2012</td><td>0</td></tr> <tr><td>2013</td><td>2</td></tr> <tr><td>2014</td><td>4</td></tr> <tr><td>2015</td><td>14</td></tr> <tr><td>2016</td><td>0</td></tr> <tr><td>2017</td><td>3</td></tr> <tr><td>2018</td><td>6</td></tr> <tr><td>2019</td><td>3</td></tr> </tbody> </table>	Année	Nombre d'inventaires	2009	1	2010	1	2011	1	2012	0	2013	2	2014	4	2015	14	2016	0	2017	3	2018	6	2019	3
Année	Nombre d'inventaires																								
2009	1																								
2010	1																								
2011	1																								
2012	0																								
2013	2																								
2014	4																								
2015	14																								
2016	0																								
2017	3																								
2018	6																								
2019	3																								
Nombre de bâtiments restaurés via le Parc dans le respect des techniques traditionnelles	18 bâtiments (objectif initial = 2 par an)																								



Nombre d'AVAP créées	1 AVAP créée pour 3 communes - Hautvillers, Aÿ et Mareuil
Valorisation et réappropriation culturelle des édifices remarquables par les communes et les particuliers	<p>54 projets accompagnés (objectif initial = 1 / commune soit 65 projets)</p>

- ❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecart constatés entre le prévu et le réalisé :

- La reconnaissance du vignoble au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO constituait un objectif fondateur de la charte. Cet objectif a été pleinement atteint.
- Sur 4 sites étudiés pour la réalisation d'opérations de réhabilitation et de valorisation des paysages viticoles (sites pilotes), seulement 1 projet a été mené à bien, à Trépail. Le projet sur les entrées de village de Verzy a été annulé car les terrains sont devenus privés, le remembrement parcellaire à Chamery n'a pu être réalisé pour cause de désintérêt des propriétaires, et l'aménagement d'un bassin de rétention à Dizy n'a pas été réalisé non plus. Le Parc s'est engagé dans le cadre de la mise en place des fiches AGIR sur les Côteaux Historiques (second site pilote qui n'était pas prévu au départ).
- Le Parc a réalisé l'étude pour l'aménagement du site pilote sur le parcellaire viticole à Chamery en 2018 dans le cadre de l'amélioration des paysages viticoles. L'étude menée avec le bureau d'études Vinelyss a permis d'établir un diagnostic détaillé et partagé du site concluant à la possibilité d'un aménagement avec plusieurs scénarios sans qu'aucun n'ait pu être validé administrativement ni par le SGV (ODG) ni par l'INAO empêchant toute réalisation collective même expérimentale.
- Il n'y a pas eu d'opportunité de projet (site, structure porteuse) pour établir des chantiers-écoles, malgré ce qui était prévu dans la Charte. De plus, l'organisation de ce type de chantier demanderait de la ressource humaine supplémentaire pour l'encadrement des stagiaires. L'intérêt de ce type de démarche par rapport à une aide financière directe n'est pas évident.
- La restauration et la mise en valeur du four et de la cheminée de la Briqueterie du Vertin ont été reportées par manque de temps et de budget.
- Concernant l'accompagnement des projets communaux, la dynamique a été relativement forte entre 2009 et 2012, mais s'est tassée ensuite jusqu'en 2017 (en hausse depuis).

- Une AVAP a été créée dans le cadre de la mise en œuvre de la charte, pour 3 communes - Hautvillers, Ay et Mareuil.
- Les objectifs quantitatifs fixés dans la charte concernant la restauration de bâtiments dans le respect des techniques traditionnelles d'une part, et la valorisation / réappropriation culturelle des édifices remarquables d'autre part, n'ont été que partiellement atteints (objectif chiffré non atteint). Dans les deux cas les dynamiques ont été assez fortes jusqu'à 2012 (inclus), puis se sont tassées.

Enjeux insuffisamment investis :

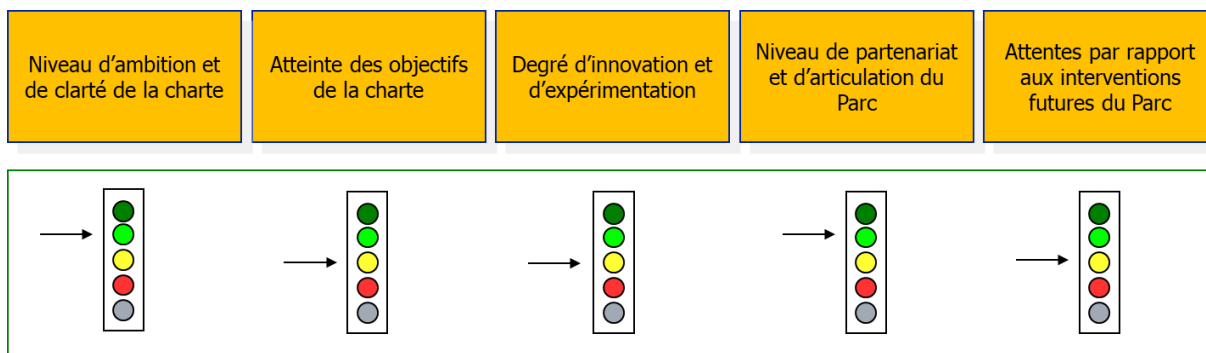
- L'Observatoire photographique des paysages est peu mis en valeur. Un guide est sorti et a été présenté auprès des élus, mais les photos pourraient être valorisées différemment. Elles pourraient notamment être utilisées comme un outil visuel pour sensibiliser, toucher un maximum de personnes. Il faudrait rattacher l'observatoire à d'autres projets (autour des ZH, TVB etc.) et le mettre au service de ceux-ci dans une démarche de transversalité. Une réflexion est en cours sur la forme à adopter pour cela (expo photo itinérante, avant/après en lien avec le Plan Paysage...).
- L'incitation des communes des ZIPAUPM (Zones d'Intérêt Patrimonial Architectural Urbain et Paysager Majeur) pour mettre en place des ZPPAUP est restée limitée.
- La prise en compte des paysages dans leur diversité n'a pas été suffisante, les réflexions étant centrées sur le vignoble. La mise en place en cours du Plan Paysage a permis d'élargir le champ de vision ces dernières années, et promet une nouvelle approche.

❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**

- Les points positifs des partenariats :
 - › Le partenariat avec la mission UNESCO
 - › Le partenariat avec le Département, la Région et l'Agence d'urbanisme de la Région de Reims et la DREAL pour le Plan de Paysage
 - › Le rapprochement avec la Villa Bissinger autour de l'inventaire des loges de vignes
 - › L'exposition "La main de l'Homme et la vigne" a pu bénéficier de mécénat de deux Maisons de Champagne.
 - › Le Parc a mis en place un partenariat avec l'Association pour le Patrimoine Industriel de Champagne-Ardenne Grand Est dans le cadre de l'inventaire des Maisons de Champagne (2020-2023).
 - › La Fondation du Patrimoine et le Parc se contactent régulièrement dans le cadre du financement des projets de restauration du patrimoine bâti.
- Les difficultés / limites rencontrées dans les partenariats :
 - › Le Parc et les services de l'Inventaire général de la Région Champagne-Ardenne se sont rencontrés plusieurs fois, mais n'ont pas pu établir de partenariat ne travaillant pas sur les mêmes thématiques.
 - › Il serait intéressant de travailler avec la Cité du Champagne, avec qui le Parc ne travaille pas pour le moment.
 - › Une recherche de mécénat a été effectuée en 2018 par la Chargée de mission Culture et patrimoine pour le financement du spectacle « la Forêt des âmes ». L'organisation du spectacle a été financée par des mécènes à hauteur de 12 000 euros, mais de manière globale, l'accès à ce type de fond pour le patrimoine bâti ou pour la culture nécessiterait une ressource humaine dédiée à la prospection et la création de liens avec les mécènes.



❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



• **Points positifs**

- › Inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO qui constitue une réussite majeure.
- › De nombreux projets accompagnés, avec un bon niveau de satisfaction des porteurs de projets (reconnaissance de la plus-value), même si les objectifs quantitatifs fixés dans la charte n'ont pas toujours été atteints.
- › Une nouvelle dynamique qui se lance avec le Plan Paysage en cours d'élaboration : Rencontres avec les personnes extérieures, travail de lien, ateliers de concertation, avec les EPCI qui étaient là et parlaient d'un projet de territoire cohérent et au-delà des frontières administratives
- › Une implication intéressante de la Chargée de mission Urbanisme & Paysages du Parc dans les rencontres PPA avec les Maires (dans le cadre des PLU) Ces rencontres sont le lieu d'une bonne sensibilisation, d'échanges constructifs, ce qui permet plus tard que les communes appellent le Parc pour les accompagner sur les projets
- › De nombreux guides, appréciés par les gens, qui fonctionnent bien (Urbanisme durable, observatoire photographique, affichage et publicité, paysage d'excellence...). Ils représentent une vraie base d'échange.

• **Points négatifs ou mitigés**

- › Peu de prise en compte de la diversité des paysages avec une charte très orientée « vignoble »
- › L'Observatoire photographique est peu valorisé et mériterait de l'être davantage en lien avec les projets.
- › Les objectifs quantitatifs n'ont généralement pas été atteints dans l'accompagnement de projets (niveau d'ambition de la charte non atteint).
- › En particulier, les actions d'expérimentation sur les sites pilotes ont été déployées moins fortement que prévu, et avec des aléas opérationnels.
- › Parfois, la transversalité ne se fait pas par manque de communication en interne, ce qui aboutit à un projet pas aussi pertinent qu'il n'aurait pu l'être.

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**

- D'une manière générale, le Plan Paysage en cours d'élaboration a « pris le relais » sur la charte en vigueur, et va ouvrir de nouvelles perspectives pour l'avenir. Sa prise en compte est fondamentale.



- Il est nécessaire dans la future Charte de mieux prendre en compte la diversité paysagère du Parc afin de préserver et de valoriser tous les types de paysages, et toutes les entités paysagères. Le travail mené dans le cadre du Plan Paysage devra aider à mieux prendre en compte la diversité dans la future charte.
- La promotion de la viticulture durable est un sujet qui est fortement monté en puissance, à approfondir dans la future charte (aménagement paysager, gestion raisonnée du vignoble...).
- La spatialisation des objectifs de la future Charte (dans le corps de la charte et/ou dans le plan de Parc) représente un enjeu pour améliorer la prise en compte des objectifs paysagers sur le territoire, et assurer une déclinaison plus fine de ces objectifs dans les SCOT et les PLU(i). La concertation avec les SCOT représente un enjeu important dans le cadre de la procédure de révision.



» Objectif 2. Prévenir les risques d'atteintes paysagères

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

L'Objectif 2 de la charte 2009-2023 s'articule autour de 2 articles :

- Article 3 - Optimiser l'intégration des infrastructures, des équipements et des aménagements fonciers
- Article 4 - Exercer la veille sur la publicité et harmoniser la signalisation

Cet objectif s'inscrit dans l'Axe 1 de la Charte qui s'intitule « Faire de la mise en valeur du paysage un enjeu fédérateur de tous les acteurs ». A ce titre, il est en lien avec les autres objectifs de cet Axe qui contribuent à l'enjeu de qualité paysagère du territoire, notamment avec l'Objectif 1 « Enrichir la connaissance partagée des caractéristiques paysagères de la Montagne de Reims » et l'Objectif 3 « Maîtriser les évolutions de l'urbanisation et promouvoir la qualité de l'architecture ».

En partenariat avec la DREAL, le Département, la Région, et l'agence d'urbanisme de la région de Reims, le Parc est en train de finaliser l'élaboration d'un Plan Paysage. Il s'agit d'un outil charnière entre la Charte actuelle et la future Charte, qui fixera des échéances jusqu'en 2039.

Dans le cadre du Plan Paysage, des échanges et réflexions ont été organisés autour de 4 grandes thématiques : l'eau sur la Montagne de Reims, le patrimoine, la notion de paysage lié à la mobilité, et les territoires en mutation.

Le Plan Paysage a permis de réaliser une concertation importante autour des enjeux paysagers, en abordant les paysages dans toute leur diversité (non centré sur la thématique viticole). Il doit aboutir à un programme d'actions opérationnel, qui est en cours de construction.

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Veille paysagère

- L'équipe technique du Parc assure une veille paysagère sur l'ensemble du territoire. Elle suit les projets d'aménagement foncier et d'implantation d'équipements. À ce titre, le Parc anime une concertation avec les porteurs de projets afin de minimiser les impacts environnementaux et paysagers. Il est intervenu sur divers projets à fort impact paysager (mise en place de pylônes de téléphonie, pose de câbles de fibre optique, d'une microéolienne, contournement autoroutier...).
- Le Parc fait identifier et classer les éléments paysagers remarquables dans les documents d'urbanisme du territoire. Il participe à travers de nombreux projets (site pilote AGIR, association Symbiose, Trame verte et bleue du Parc) à préserver et restaurer les éléments paysagers, sources de biodiversité.
- En 2013, le Parc a initié une étude territoriale d'intégration ayant pour objectif de déterminer la faisabilité ou non de l'implantation des énergies renouvelables (petit éolien, panneaux solaires, pompes à chaleur...) au regard de la préservation des paysages, des patrimoines naturels et du cadre de vie des habitants, tout en prenant en considération les dispositifs répondant aux stricts besoins individuels. Depuis l'inscription des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015, de nombreux projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire du Parc et au-delà en cas de covisibilité avec les coteaux classés ont été abandonnés suite à l'intervention de la Mission UNESCO.

Sensibilisation des communes aux enjeux paysagers

- Le Parc accompagne les communes afin qu'elles intègrent les enjeux paysagers et les éléments fixes du paysage dans leurs documents d'urbanisme. Pour cela, il réalise des "porter à connaissance" pour les communes dont les documents de planification du territoire sont en cours d'élaboration ou de révision. Ces documents recueillent l'ensemble des données du Parc liés à l'analyse des paysages, de l'urbanisme, du patrimoine, de l'architecture, à la prise en compte des trames vertes et bleues, des études sur les



zones humides, et de la biodiversité dans son ensemble. Le Parc informe notamment les communes sur l'intérêt de préserver les boisements dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents locaux d'urbanisme. Il a mis en place avec ses partenaires de nombreux guides pratiques concernant les aspects de gestion paysagère (Intégration des bâtiments de gros volume, Publicité, Méthaniseurs, Paysage d'exception...).

- En 2014, le Parc a mis en place une opération de nettoyage des coteaux viticoles et villages attenants, l'opération « Coteaux propres » (jusqu'en 2017). Il a réalisé une importante sensibilisation et un accompagnement aux communes en matière de gestion des déchets, et le Parc a réduit son action sur le sujet. C'est le Comité Champagne, la mission UNESCO et le Grand Reims qui sont en première ligne sur la poursuite de ce projet.

Elaboration d'un Plan de Paysage

- En partenariat avec la DREAL, le Département, la Région, et l'agence d'urbanisme de la Région de Reims, le Parc est en train de finaliser l'élaboration de son Plan de Paysage. Des enjeux stratégiques ont été définis et un programme d'action opérationnel se basant sur des fiches actions est en cours de construction.
- Cet outil est le fruit d'une concertation importante autour des enjeux paysagers du Parc (notamment l'eau sur la Montagne de Reims, le patrimoine, la notion de paysage lié à la mobilité, et les territoires en mutation) et d'une aspiration collective à construire un projet de territoire cohérent et au-delà des frontières administratives. Il fixera des objectifs avec des échéances jusqu'en 2039, ce qui en fait un outil charnière entre la Charte actuelle et la future Charte. La concertation a d'ores et déjà fait émerger des grands axes stratégiques sur lesquels le Plan Paysage va travailler : la RD951 entre Reims et Epernay, la ligne de TER qui traverse le Parc, la lisière forestière, les connexions entre la Vesle et le haut de la Montagne ainsi que la RD 980 entre Reims et Dormans.

Veille sur la publicité et harmonisation du schéma de signalisation

- En partenariat avec les mairies et la DDT, le Parc assure une veille sur les enseignes et pré-enseignes publicitaires de son territoire. Il relève les dispositifs en infraction, accompagne leur retrait ou leur remise en conformité en lien avec les porteurs de projets. Il accompagne également les demandes d'autorisation d'implantation d'enseignes, notamment sur les communes concernées par une Zone de publicité restreinte (ZPR), pour lesquelles le Parc émet systématiquement un avis.
- Le Parc travaille à l'élaboration d'un schéma de signalisation harmonisé afin de favoriser la communication des porteurs de projets sur son territoire. Ainsi, le Parc a aidé au développement de 24 projets de micro signalisations ou RIS (Relais information service) qui couvrent de nombreuses communes du territoire.

❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir (de 2009 à 2019) :**

Nombre de projets accompagnés par le Parc (projets d'équipements ou d'infrastructures et aménagements paysagers d'accompagnement)	67
---	----



<p>Nombre de dépôts sauvages ôtés (dépôt + épaves)³</p>	<p>36 au bilan à mi-parcours (plus géré par le Parc aujourd'hui)</p>
<p>Nombre de projets ayant fait l'objet d'un travail avec l'équipe du Parc (projets d'équipements ou d'infrastructures et aménagements paysagers d'accompagnement)</p>	<p>56 projets</p>
<p>Nombre de points noirs résorbés</p>	<p>16 points noirs</p>
<p>Mise en conformité des dispositifs en infraction relevés (part des sociétés régularisant leurs dispositifs)</p>	<p>103 dispositifs relevés en infraction Pourcentage de mise en conformité = environ 75%</p>

³ NB. Les demandeurs s'adressent désormais directement à un partenaire responsable de l'enlèvement des épaves. L'action continue mais n'est pas suivie par le Parc en direct.



<p>Nombre de micro signalétiques homogènes mises en place et de RIS (Relais information service)</p>	<p style="text-align: center;">24 micro signalétiques / RIS</p>
<p>Nombre de demandes d'autorisation d'enseignes</p>	<p style="text-align: center;">97 demandes</p>
<p>Nombre de ZPR (Zones de publicité restreinte)</p>	<p style="text-align: center;">Veille sur 31 ZPR existantes – pas de nouvelles ZPR mises en place</p>
<p>Diminution du nombre de dispositifs sur le territoire non conformes au schéma de signalisation ou à la loi relative à la publicité (= nombre de dispositifs en infraction relevés)</p>	<p style="text-align: center;">103 dispositifs en infraction relevés</p>

- ❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecart constatés entre le prévu et le réalisé :

- Le Plan de Paysage est en cours de finalisation. Il a bien été mis en place, mais tardivement.
- Le Parc a été bien présent pour le suivi des projets d'équipements ou d'infrastructures, et pour l'accompagnement des politiques publiques de gestion des déchets (pas d'objectifs quantitatifs).
- Concernant la résorption des points noirs et la mise en place de micro-signalétique / RIS, la dynamique a été forte durant les premières années de mise en œuvre de la charte, mais s'est tassée depuis.
- Bon accompagnement par le Parc de la mise en place d'enseignes et de pré-enseignes. Moins d'infractions sont relevées depuis plusieurs années.
- Le schéma de signalisation hiérarchisé n'a pas été mis en place. La demande se fait plus forte depuis 2020. Des réflexions sont en cours pour améliorer l'homogénéisation et le traitement des enseignes.



- Il n'y a pas eu de nouvelles ZPR mises en place alors que ce point était évoqué dans la charte. A noter l'élaboration envisagée d'un RLPi à l'échelle du Grand Reims, parallèlement à la future élaboration d'un PLUi.

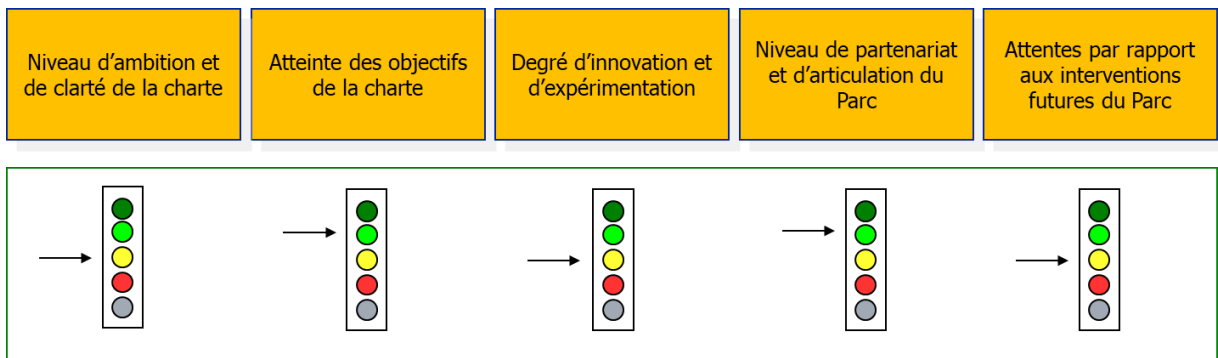
Enjeux insuffisamment investis :

- La question des énergies renouvelables sur le territoire et ses implications en matière de pressions paysagères n'est pas complètement traitée, bien que le travail sur l'éolien au niveau du bien UNESCO ait apporté une plus-value importante dans ce domaine.
- La définition et la mise en place d'un schéma de signalisation hiérarchisé n'a pas eu lieu et un besoin est identifié sur le territoire. Le positionnement du Parc dans la signalétique locale pose question (déficit de lisibilité du « territoire Parc » et des sites aménagés avec le soutien du Syndicat Mixte).
- La déclinaison de la charte dans les SCOT est restée « basique », limitée à son minimum (exemple : le SCOT de Reims affiche les dispositions de la charte dans un « encart » sans aller plus loin). Le déficit de spatialisation de la charte en vigueur n'a pas permis une déclinaison très fine des objectifs de la charte dans les SCOT.

❖ Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?

- Les points positifs des partenariats :
 - › Le partenariat avec la mission UNESCO, avec en particulier le travail réalisé sur les fiches AGIR.
 - › Le partenariat avec la DREAL, le Département, la Région et l'agence d'urbanisme de la Région de Reims pour le Plan de Paysage.
 - › Le Parc travaille en concertation avec l'ABF, la DREAL et l'UNESCO concernant les avis relatifs à l'aménagement et à la préservation des points de vue.
 - › Le partenariat avec la DDT, qui a un pouvoir de Police effectif sur l'ensemble de la Marne, concernant la veille sur la publicité.
 - › Travail avec les 4 brigades de gendarmerie de son territoire au respect des règlements relatifs à la publicité (rencontres organisées en 2011, mais partenariat moins actif aujourd'hui).
 - › Le partenariat avec le Comité Champagne, le parc donnant des avis pour valider les futures demandes de subvention des viticulteurs qui souhaitent retirer des tôles dans le vignoble au profit d'enrochement.
- Les difficultés / limites rencontrées dans les partenariats :
 - › Peu de partenariats engagés avec les EPCI concernant l'encadrement de la publicité. Enjeu avec la montée en puissance des RLPi (en lien avec les PLUi)

❖ Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?



- Points positifs

- › Une nouvelle dynamique qui se lance avec le Plan de Paysage en cours d'élaboration : Rencontres avec les personnes extérieures, travail de lien, ateliers de concertation, avec les EPCI qui étaient là et parlaient d'un projet de territoire cohérent et au-delà des frontières administratives
- › Avancée importante avec le schéma éolien au niveau du bien UNESCO. La mission UNESCO a fait annuler de nombreux projets éoliens en co-visibilité avec le vignoble, même très loin du territoire inscrit.
- › Une amélioration globale de la qualité paysagère du territoire grâce aux différents dispositifs de veille paysagère et publicitaire, l'élimination de nombreux dépôts sauvages.
- › Une diminution du nombre de dispositifs non conformes au schéma de signalisation ou à la loi relative à la publicité.
- › De nombreux guides, appréciés par les gens, qui fonctionnent bien (Affichage et publicité, paysage d'excellence...). Ils représentent une vraie base d'échange.

- Points négatifs ou mitigés

- › L'arrivée tardive du plan paysage.
- › L'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagement et d'implantations d'infrastructures est fortement dépendant de la volonté et des sensibilités des communes.
- › Si le travail sur l'encadrement de l'éolien a bien avancé en lien avec le classement UNESCO, l'encadrement des autres types d'énergies renouvelables reste un sujet important à traiter.
- › Une lisibilité du « territoire Parc » et de l'action du Syndicat Mixte via la signalétique qui peut être améliorée (réflexion globale sur la signalétique, renforcement de la lisibilité du territoire, travail sur les RIS...).

- ❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**

- D'une manière générale, le Plan Paysage en cours d'élaboration a « pris le relais » sur la charte en vigueur, et va ouvrir de nouvelles perspectives pour l'avenir. Sa prise en compte est fondamentale.
- Il est nécessaire dans la future Charte de mieux prendre en compte la diversité paysagère du Parc afin de préserver et de valoriser tous les types de paysages, et toutes les entités paysagères. Le travail mené dans le cadre du Plan Paysage devra aider à mieux prendre en compte la diversité dans la future charte.
- La collecte et la gestion des déchets effectuées par le Grand Reims en lien avec la Mission UNESCO et le Comité Champagne étant efficaces, il n'est potentiellement plus nécessaire pour le Parc de concentrer son action sur ce sujet.
- La Charte n'est pas assez claire sur l'encadrement de la publicité, mais le travail réalisé sur les guides a permis, depuis, de clarifier les choses. Il faudrait reprendre quelques éléments précis du guide permettant



de bien orienter les avis. Une reprise du guide afin de le rendre plus accessible à tous serait également pertinente.

- La question des énergies renouvelables sur le territoire et ses implications en matière d'impact paysager est de plus en plus pressante et représente un vrai enjeu à prendre en compte dans la future Charte.
- Il en va de même pour les pylônes électriques, dont le nombre risque d'augmenter dans les prochaines années malgré les prescriptions faites par le Parc (point à aborder davantage).
- D'une manière générale, la spatialisation des objectifs de la future Charte (dans le corps de la charte et/ou dans le plan de Parc) représente un enjeu pour améliorer la prise en compte des objectifs paysagers sur le territoire, et assurer une déclinaison plus fine de ces objectifs dans les SCOT et les PLU(i). La concertation avec les SCOT représente un enjeu important dans le cadre de la procédure de révision.



» Objectif 3. Maîtriser les évolutions de l'urbanisation et promouvoir la qualité de l'architecture

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

L'Objectif 3 de la charte 2009-2023 s'articule autour de 4 articles :

- Article 5 - Décliner les orientations de la charte du Parc dans les documents d'urbanisme
- Article 6 - Accompagner les communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme
- Article 7 - Soutenir l'expérimentation d'opérations d'urbanisme de développement durable
- Article 8 - Systématiser le conseil architectural

Cet objectif s'inscrit dans l'Axe 1 de la Charte qui s'intitule « Faire de la mise en valeur du paysage un enjeu fédérateur de tous les acteurs ». A ce titre, il est en lien avec les autres objectifs de cet Axe qui traitent des politiques locales en matière d'aménagement et d'urbanisme, notamment avec l'Objectif 2 « Prévenir les risques d'atteintes paysagères ».

Le territoire du Parc est couvert par deux SCoT, celui de la Région de Reims au Nord, celui d'Epernay et sa Région au Sud. Neuf communes de la Communauté Urbaine sont encore en « zone blanche » dans l'attente de la révision du SCOT de la Région de Reims. Certaines communes du Parc sont encore au RNU, mais deux PLUi vont se lancer très prochainement : celui du Grand Reims, qui sera, avec 143 communes, le plus grand PLUi rural de France, et celui de la Grande Vallée de la Marne, qui se situe intégralement sur le territoire du Parc.

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Accompagnement dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents locaux d'urbanisme

- Le Parc participe aux réunions de travail pour l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme couvrant les communes de son territoire. Il donne son avis sur les documents arrêtés en tant que Personne publique associée. Ainsi, 63 avis ont été émis par le Parc entre 2009 et 2020.
- Il émet via des "porter à connaissance" des recommandations détaillées et spécifiques quant aux enjeux de préservation et de valorisation paysagère et environnementale, en lien avec l'entité paysagère dans laquelle s'inscrivent le document de planification du territoire et les paysages qui le composent (53 Porter à Connaissance ont été diffusés par le Parc entre 2009 et 2020 concernant des PLU, des Cartes Communales, ainsi que les SCoT de la Région de Reims et d'Epernay et sa Région). Ces recommandations s'appuient pour certaines communes sur l'étude « Pour un urbanisme durable en Montagne de Reims » à la suite de laquelle a été émis un guide. La majeure partie des communes prennent en compte une partie des préconisations du Parc dans leur document de planification du territoire, mais il y existe quelques exceptions.
- Le Parc encourage également la densification des villages lors de l'accompagnement des élus dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme. En 2017, il a organisé un séminaire sur l'urbanisme durable à ce sujet.
- Depuis le 24 janvier 2020, le Parc doit également être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. En tant que Personne publique associée, le Parc a été sollicité pour émettre un avis sur la constitution de ce document de planification du territoire à l'échelon régional.

Sensibilisation et accompagnement dans la transition vers un urbanisme durable

- Le Parc sensibilise les élus des communes et des EPCI, les maîtres d'œuvre et les habitants à l'intérêt d'un urbanisme durable et maîtrisé par le biais de diverses animations : « rencontres de l'urbanisme », projections de films, expositions, guides de conception pour un urbanisme durable, concours d'idées

d'aménagement durable... Il a également mis en place un Atelier Hors les murs, avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy ainsi que des formations à destination des maîtres d'ouvrage, notamment des formations RGE, en partenariat avec des formateurs de l'IFRB Champagne-Ardenne (Institut de Formation et de Recherche des Bâisseurs), dans le cadre du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat de l'Etat.

- En partenariat avec l'ARCAD (Agence régionale de la construction et de l'aménagement durable), le Parc a soutenu les démarches d'expérimentation des communes et accompagne les porteurs de projets de requalification ou réaménagement d'espaces publics. Une étude pour la requalification du centre village de Chatillon-sur-Marne a par exemple été réalisée. Cet accompagnement a inclus la mise en place d'une aide financière « Opérations d'embellissement, de restauration du patrimoine et d'aménagement de sites pilotes » (859 197€ d'aides ont été accordés sur la période 2009-2014 – pas d'enveloppe sur la période 2014-2020).

Veille et animation sur la qualité architecturale et paysagère du territoire

- Le Parc assure une mission de conseil architectural auprès des collectivités et des particuliers. Il émet systématiquement un avis sur les ADS, en collaboration avec l'UDAP. 6288 dossiers ont été instruits entre 2009 et 2020, dont 260 avis défavorables ou réservés. Il s'agit d'un travail important qui permet de maintenir une cohérence architecturale sur le territoire.
- Une « Cellule Architecture » du Parc a été créée en 2017. Elle est composée de 4 élus du Parc et des chargées de mission Architecture et Urbanisme afin d'inclure des élus dans la formalisation des avis, définir des règles sur lesquelles baser les avis à donner, et réinterroger le contenu « Urbanisme et Architecture » de la Charte.
- Le Parc a édité plusieurs guides pour sensibiliser les porteurs de projets sur la qualité architecturale du bâti (« Matériaux et couleurs du bâti en Montagne de Reims », « Construire, agrandir, rénover... Bien organiser les étapes de son projet »...) ainsi que d'autres outils d'animation tels que la vidéo « Architecture traditionnelle en Montagne de Reims » qui présente l'identité et les caractéristiques de l'architecture traditionnelle en Montagne de Reims et l'importance cruciale de sa préservation et de sa valorisation.

❖ Principaux indicateurs clef de résultat à retenir (de 2009 à 2019) :

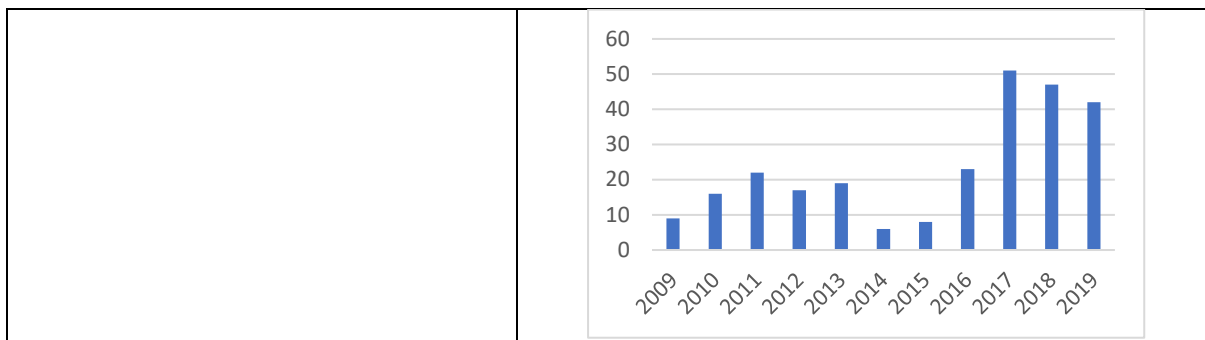
<p>Nombre de documents d'urbanisme élaboré ou révisé avec le Parc (sans double compte)</p>	<p style="text-align: center;">123</p> <table border="1"> <caption>Données du graphique à barres</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre de documents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2009</td><td>13</td></tr> <tr><td>2010</td><td>4</td></tr> <tr><td>2011</td><td>3</td></tr> <tr><td>2012</td><td>1</td></tr> <tr><td>2013</td><td>3</td></tr> <tr><td>2014</td><td>1</td></tr> <tr><td>2015</td><td>5</td></tr> <tr><td>2016</td><td>29</td></tr> <tr><td>2017</td><td>24</td></tr> <tr><td>2018</td><td>22</td></tr> <tr><td>2019</td><td>18</td></tr> </tbody> </table>	Année	Nombre de documents	2009	13	2010	4	2011	3	2012	1	2013	3	2014	1	2015	5	2016	29	2017	24	2018	22	2019	18
Année	Nombre de documents																								
2009	13																								
2010	4																								
2011	3																								
2012	1																								
2013	3																								
2014	1																								
2015	5																								
2016	29																								
2017	24																								
2018	22																								
2019	18																								
<p>Nombre de PAC diffusé</p>	<p style="text-align: center;">53</p>																								



	<table border="1"> <caption>Nombre d'études réalisées et éditions de fiches techniques sur les outils d'urbanisme</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2009</td><td>2</td></tr> <tr><td>2010</td><td>0</td></tr> <tr><td>2011</td><td>2</td></tr> <tr><td>2012</td><td>1</td></tr> <tr><td>2013</td><td>0</td></tr> <tr><td>2014</td><td>3</td></tr> <tr><td>2015</td><td>28</td></tr> <tr><td>2016</td><td>9</td></tr> <tr><td>2017</td><td>2</td></tr> <tr><td>2018</td><td>0</td></tr> <tr><td>2019</td><td>0</td></tr> </tbody> </table>	Année	Nombre	2009	2	2010	0	2011	2	2012	1	2013	0	2014	3	2015	28	2016	9	2017	2	2018	0	2019	0
Année	Nombre																								
2009	2																								
2010	0																								
2011	2																								
2012	1																								
2013	0																								
2014	3																								
2015	28																								
2016	9																								
2017	2																								
2018	0																								
2019	0																								
Nombre d'études réalisées et éditions de fiches techniques sur les outils d'urbanisme	4																								
Rapport entre les communes ayant pris en compte les orientations des fiches techniques sur les outils d'urbanisme et les autres (= avis positif sur les projets de PLU arrêtés/ avis négatif)	44 documents sur 63 (70%) ont pris en compte l'ensemble des préconisations du Parc – les autres ont pris en compte ces préconisations en partie																								
Nombre d'opérations de sensibilisation à l'urbanisme durable à destination des élus, professionnels ou porteurs de projets	32																								
	<table border="1"> <caption>Nombre d'opérations de sensibilisation à l'urbanisme durable à destination des élus, professionnels ou porteurs de projets</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2009</td><td>1</td></tr> <tr><td>2010</td><td>8</td></tr> <tr><td>2011</td><td>1</td></tr> <tr><td>2012</td><td>5</td></tr> <tr><td>2013</td><td>5</td></tr> <tr><td>2014</td><td>3</td></tr> <tr><td>2015</td><td>0</td></tr> <tr><td>2016</td><td>2</td></tr> <tr><td>2017</td><td>2</td></tr> <tr><td>2018</td><td>0</td></tr> <tr><td>2019</td><td>5</td></tr> </tbody> </table>	Année	Nombre	2009	1	2010	8	2011	1	2012	5	2013	5	2014	3	2015	0	2016	2	2017	2	2018	0	2019	5
Année	Nombre																								
2009	1																								
2010	8																								
2011	1																								
2012	5																								
2013	5																								
2014	3																								
2015	0																								
2016	2																								
2017	2																								
2018	0																								
2019	5																								
Aide à la requalification des espaces publics "opération embellissement"	74 (58 entre 2009 et 2014, 16 entre 2015 et 2020)																								
Nombre de réalisations exemplaires du point de vue des éléments mentionnés dans la Charte	25 à mi-parcours																								
Nombre d'outils de sensibilisation créés à destination des maîtres d'ouvrage	15																								
	<table border="1"> <caption>Nombre d'outils de sensibilisation créés à destination des maîtres d'ouvrage</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2009</td><td>0</td></tr> <tr><td>2010</td><td>0</td></tr> <tr><td>2011</td><td>0</td></tr> <tr><td>2012</td><td>2</td></tr> <tr><td>2013</td><td>0</td></tr> <tr><td>2014</td><td>0</td></tr> <tr><td>2015</td><td>4</td></tr> <tr><td>2016</td><td>4</td></tr> <tr><td>2017</td><td>3</td></tr> <tr><td>2018</td><td>1</td></tr> <tr><td>2019</td><td>1</td></tr> </tbody> </table>	Année	Nombre	2009	0	2010	0	2011	0	2012	2	2013	0	2014	0	2015	4	2016	4	2017	3	2018	1	2019	1
Année	Nombre																								
2009	0																								
2010	0																								
2011	0																								
2012	2																								
2013	0																								
2014	0																								
2015	4																								
2016	4																								
2017	3																								
2018	1																								
2019	1																								
Nombre d'actions d'information / sensibilisation à destination des porteurs de projets	63																								

<p>Nombre de dossiers instruits concernant les ADS</p>	<p style="text-align: center;">6288</p>
<p>Nombre de projets ayant fait l'objet de conseils en amont (2009-2018)</p>	<p style="text-align: center;">538</p>
<p>Projets de particulier (2009-2018)</p>	<p style="text-align: center;">389</p>
<p>Projets de collectivité (2009-2018)</p>	<p style="text-align: center;">149</p>
<p>Nombre d'avis défavorables ou réservés lors de la consultation des autorisations d'urbanisme</p>	<p style="text-align: center;">260</p>





- ❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecarts constatés entre le prévu et le réalisé :

- Tous les objectifs décrits dans la Charte sont bien avancés. Les orientations de la Charte sont déclinées dans les documents d'urbanisme, le Parc émet des avis sur tous les projets d'aménagement de son territoire, la plus grande partie des communes prennent en compte les préconisations du Parc, l'invitent et sollicitent ses conseils et son accompagnement lors de la mise en place de projets. Cependant, une petite partie d'entre elles ne prennent pas en compte toutes les préconisations du Parc. L'objectif de 100% d'avis favorables sur les PLU n'a pas été atteint (83% d'avis favorables).
- La charte en vigueur ne détaillait pas précisément les objectifs chiffrés à atteindre pour les différents indicateurs, il est donc difficile d'estimer le niveau d'atteinte des objectifs. Ceci dit, des quantités importantes de dossiers ont été traitées entre 2009 et 2019 (PLU, PAC, ADS...) et ces interventions du Parc sont très bien identifiées et saluées par les acteurs locaux. Les volumes d'intervention ont été particulièrement importants entre 2016 et 2020, ce qui montre une montée en puissance du Parc dans ce domaine.
- Divers projets ont été peu ou pas investis par manque de temps (ateliers d'urbanisme durable...), en partie du fait du temps consacré aux avis sur les ADS et sur les documents d'urbanisme. Le nombre d'avis donné sur les ADS a considérablement augmenté depuis 2016-2017.
- Depuis 2017, on observe une diminution des interventions de type « conseil en amont » sur les projets, le Parc étant moins sollicité.

Enjeux insuffisamment investis :

- Les échanges avec les SCOT auraient pu être plus importants ou tout du moins plus approfondis, notamment pour le SCOT de la Région de Reims. La déclinaison de la charte dans les SCOT reste très limitée / basique, et mériterait d'être approfondie. Ce point pourra être traité dans le cadre de prochaines procédures de révision des SCOT.

- ❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**

- Les points positifs des partenariats :
 - › L'articulation entre les services du Parc et les services de l'Etat est très bonne. Le Parc et l'ABF travaillent en collaboration à l'émission d'avis sur les ADS. Le Parc et l'UDAP ont échangé leur avis

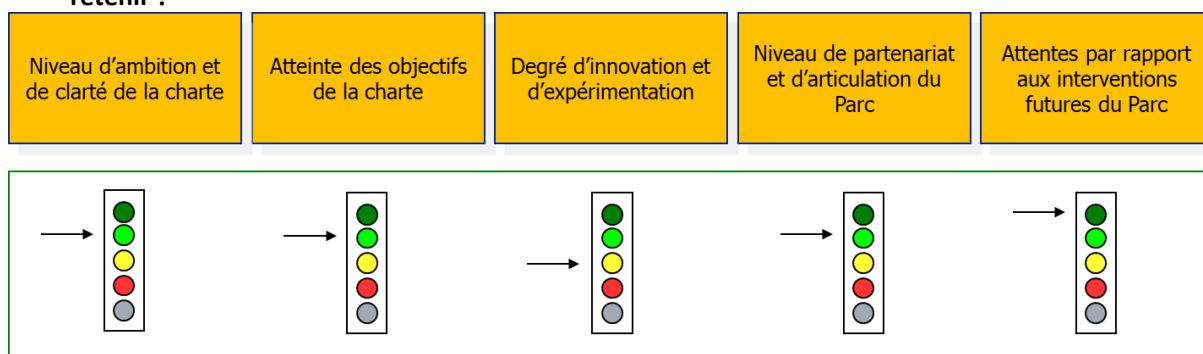


chaque semaine au sujet des ADS, mais ces échanges ont été suspendus avant l'arrivée du nouvel ABF (reprise des échanges envisagée). Le Parc associe l'UDAP aux comités de pilotage des études architecturales ou patrimoniales. L'architecte du Parc participe aux permanences mensuelles organisées avec l'UDAP et le service instructeur de la CCGVM.

- › Le Parc a su travailler des partenariats pour apporter efficacement des conseils complémentaires sur le territoire, ce qui est à saluer :
 - Le Parc a travaillé de concert avec l'ARCAD (Agence régionale de la construction et de l'aménagement durable) dans le cadre des rencontres de l'urbanisme, et la sollicite lors de tout projet d'aménagement (lotissement, ZAC). Une nouvelle structure, Envirobat Grand Est, a pris le relais de l'ARCAD depuis la fusion des Régions – il s'agit d'un partenaire incontournable, mais moins impliqué au niveau de la mise en œuvre des projets d'urbanisme locaux.
 - Le Parc a organisé un Atelier Hors les murs avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy pour une réflexion sur l'aménagement des communes rurales.
 - Organisation d'une formation FEEBAT RénoVe en partenariat avec la FFB de la Marne et l'IFRB Champagne-Ardenne (Institut de Formation et de Recherche des Bâisseurs), dans le cadre du PREH (Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat) de l'Etat.

- Les difficultés / limites rencontrées dans les partenariats :
 - › La collaboration avec les SCOT se passe bien, mais il y a assez peu d'échanges / débat d'idée avec eux (quelques conférences organisées au niveau du SCOT de la Région de Reims). Leur mobilisation représente un enjeu pour la révision de la Charte.
 - › Les échanges avec les services instructeurs ne sont pas toujours optimums (ADS), ce qui peut faire que les avis du Parc (qui « passent » par les services instructeurs) soient mal perçus ou mal interprétés par certains porteurs de projets.
 - › Il n'y a pas de CAUE dans le département de la Marne, ce qui augmente le niveau nécessaire d'implication du Parc dans le champ de l'accompagnement des projets.
 - › En 2010, des permanences architecturales ont été mises en place dans les communes, en partenariat avec Espaces Infos Energie (EIE) de Reims Métropole et du Pays d'Épernay. Ces temps ont été peu mobilisateurs, ce qui peut être lié à un déficit de communication en amont.

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



- Points positifs
 - › La plus grande partie des communes prennent en compte les préconisations du Parc dans leur document de planification du territoire.



- › Les communes ont bien identifié le Parc comme un acteur du territoire et n'hésitent pas (pour la plupart) à l'inviter et à le solliciter pour les accompagner sur leurs projets. L'action du Parc est très bien identifiée et appréciée.
 - › De nombreux guides, appréciés par les gens, fonctionnent bien ("Un paysage d'excellence pour un vin d'exception", "Matériaux et couleurs du bâti en Montagne de Reims", "Pour un urbanisme durable en Montagne de Reims"...) et représentent une vraie base d'échange.
 - › La sensibilisation est efficace, peut-être même plus que les mesures réglementaires.
 - › Les avis donnés sur les ADS permettent globalement de maintenir la qualité architecturale du Parc et de garder une cohérence dans les villages. La majorité des porteurs de projets prend en compte l'avis du Parc.
- Points négatifs ou mitigés
 - › L'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagement est fortement dépendant de la volonté et des sensibilités des communes.
 - › La Charte est parfois perçue par les communes comme trop restrictive, et le Parc comme un obstacle à la réalisation de projets même lorsque ce n'est pas le Parc, mais bien la loi qui s'y oppose. Ces avis ne sont pas toujours pris en compte, notamment lorsque le SCoT est applicable.
 - › Il y a globalement un déficit de suivi des dossiers de PLU après émission des avis (analyse des dossiers approuvés pour caractériser la prise en compte des avis).
 - › La prise en compte de la charte dans les SCoT est très basique et pose la question d'une meilleure articulation / déclinaison de la charte lors des prochaines révisions de ces documents.
- ❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**
 - Les avis émis sur les ADS et les documents d'urbanisme représentent une quantité et un temps de travail conséquents. Cependant, il s'agit d'un travail qui permet de maintenir une cohérence architecturale sur le territoire.
 - Travailler avec les communes limitrophes représente un enjeu majeur pour le Parc, notamment au regard de la pression d'urbanisation qui s'exerce à ses marges (gare TGV de Bezannes au Nord, projet de ZA aux portes d'Epernay...). Cependant, le Parc est tellement sollicité qu'il ne lui est pas toujours possible de trouver le temps d'accompagner les communes limitrophes.
 - Il serait intéressant de rencontrer les EPCI afin de déterminer comment faire pour que l'avis du Parc soit pris en compte systématiquement et de manière adéquate. La partie pédagogique joue notamment un rôle majeur. Elle permet une sensibilisation des porteurs de projets, qui acceptent ensuite plus facilement les avis du Parc ainsi que les mesures réglementaires. Elle gagnerait à être développée.
 - Il y a une vraie carte à jouer pour le Parc dans l'accompagnement des communes rurales (peu de rencontres réalisées, par exemple, avec les Maires de communes rurales dans le cadre de l'élaboration des SCoT). Le développement des échanges avec les Maires à l'occasion de l'élaboration des PLUi représente un enjeu fort.
 - D'une manière générale, la spatialisation des objectifs de la future Charte (dans le corps de la charte et/ou dans le plan de Parc) représente un enjeu pour améliorer la prise en compte des objectifs en matière d'urbanisme sur le territoire, et assurer une déclinaison plus fine de ces objectifs dans les SCoT et les PLU(i). La concertation avec les SCoT et les PLUi représente un enjeu important dans le cadre des procédures d'élaboration et de révision.



» Objectif 4. Valoriser l'identité paysagère du Parc sur le plan touristique

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

L'Objectif 4 de la charte 2009-2023 s'articule autour de 2 articles :

- Article 9 - Faire du Parc un emblème des paysages viticoles champenois
- Article 10 - Valoriser les paysages par le tourisme fluvial

Cet objectif s'inscrit dans l'Axe 1 de la Charte « Faire de la mise en valeur du paysage un enjeu fédérateur de tous les acteurs ». A ce titre, il est en lien avec les autres objectifs de cet Axe qui contribuent à l'enjeu global de qualité paysagère du territoire, notamment avec l'Objectif 1 « Enrichir la connaissance partagée des caractéristiques paysagères de la Montagne de Reims » et l'Objectif 2 « Prévenir les risques d'atteintes paysagères ». Il est également fortement lié à l'Objectif 11 « Enrichir et coordonner l'offre touristique » qui vise à développer, diversifier et mettre en réseau les prestations touristiques.

Cet objectif est principalement axé sur l'œnotourisme et le tourisme fluvial, mais les autres atouts paysagers du territoire, tels que la forêt, sont moins abordés dans la charte (mais traités dans les faits via la démarche de Charte Forestière et la démarche « Forêts d'exception ». Cette observation générale peut questionner, le territoire du Parc se caractérisant par des paysages diversifiés à valoriser. De plus, les actions menées par le Parc ces dernières années sur le volet touristique ne se concentrent pas, pour leur majorité, sur ces thématiques-là.

Le Parc a réalisé une **stratégie pour le développement d'un tourisme durable** pour la période 2013-2018. Elle est le fruit d'une démarche participative et concertée, regroupant, au sein d'un Comité de pilotage une quarantaine de partenaires, collectivités territoriales et acteurs du tourisme. Cette stratégie se décline en 13 objectifs et une trentaine d'actions, regroupés en 3 axes :

- Axe 1 : Affirmer le Parc comme destination touristique d'excellence ;
- Axe 2 : Développer et diversifier une offre qualitative et durable ;
- Axe 3 : Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation aux enjeux du tourisme durable.

Cette stratégie reprend et structure les éléments centraux de la charte, et ajoute des éléments importants qui ne se retrouvent pas dans la charte.

Elle devait permettre de poser un diagnostic de territoire, permettant de poser des éléments sur l'impact du tourisme sur l'environnement en lien avec les enjeux de développement local et d'identifier les forces, faiblesses, opportunités, menaces du territoire.

« Les objectifs sont multiples et peuvent être résumés ainsi : il s'agit de désengorger certains sites trop fréquentés et/ou fragiles et de mieux répartir la fréquentation touristique sur le territoire, de réduire les impacts environnementaux de celle-ci, d'allonger la durée moyenne des séjours et de produire des retombées positives sur les habitants et les prestataires du territoire ». Stratégie tourisme durable, p.5

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Développement et diversification de l'offre touristique

- Le développement touristique est un des enjeux du travail sur le Plan de Paysage (en cours de finalisation), qu'il traite par exemple à travers les questions d'aménagement des points de vue, en lien avec la DREAL, l'ABF et la mission UNESCO.
- Le Parc a accompagné l'aménagement de points de vue, de sentiers et de parcours de découverte à destination des habitants et touristes (sentier d'interprétation labellisé « Vignobles et découvertes » à Trépail, où le Parc a également initié la restauration de loges de vigne ; mise en place de parcours patrimoine à la découverte de villages de la Montagne de Reims (plaquettes "Si... m'était conté)...). Le Parc a largement contribué au développement de voies vertes sur son territoire, parmi lesquelles on peut

citer la véloroute "canal latéral à la Marne", ainsi que plusieurs sentiers de VTT qui attirent de nombreux randonneurs, pédestres comme vététistes.

- Afin de faire (re)découvrir au grand public de façon ludique et pédagogique ses différentes facettes, le Parc naturel régional a créé un sentier découverte intitulé « Le Parc au fil de l'eau ». Aménagé le long de la véloroute de la vallée de la Marne entre Tours-sur-Marne et Reuil, un sentier ponctué de 31 pupitres vous invite à mieux comprendre et apprécier le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Accompagnement des porteurs de projets

- Un accompagnement est apporté aux porteurs de projets dans des aménagements paysagers de qualité au cas par cas. Ainsi, le Parc a accompagné plus de 60 projets touristiques (porteurs de projets privés ou publics), dont une grande partie sur des communes viticoles.
- Le Parc a proposé aux vignerons des formations aux prestations d'accueil touristique à travers l'Association Accueil en Champagne. Après en avoir assuré l'animation pendant plusieurs années, le Parc a souhaité que l'association prenne son autonomie afin de continuer à collaborer sans en être l'unique animateur. Mais l'association Accueil en Champagne a de la difficulté à se mobiliser et est aujourd'hui "en veille". L'une des issues envisagées par le Parc est de mettre en place un nouveau modèle de collaboration afin recréer du lien avec les prestataires dans le cadre d'un projet autour de la marque « Valeurs Parcs », aujourd'hui peu valorisée.

Développement des partenariats

- Un travail a été engagé avec la nouvelle association 286M, qui regroupe des acteurs de l'œnotourisme en Montagne de Reims. Cette association a pour but initial de développer l'événementiel en œnotourisme sur la Montagne de Reims. Elle a également un fort intérêt pour le développement durable et toutes les démarches qui pourraient renforcer la valorisation touristique de la Montagne de Reims, dont la marque « Valeurs Parcs » peut faire partie. Elle mène actuellement une réflexion avec des étudiants de l'institut de la vigne et du vin Georges Chappaz pour la création d'un événement sur la Montagne de Reims
- En partenariat avec la mission UNESCO, le Parc travaille à la valorisation des paysages viticoles de son territoire. Il a également créé des jeux pédagogiques sur les valeurs universelles de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO afin de les mettre à disposition dans les lieux d'accueil touristiques (offices de tourisme d'Épernay, Hautvillers, Reims, vignobles, etc.) Ces jeux, à destination du jeune public, permettent d'aborder le travail des viticulteurs, la biodiversité dans les coteaux viticoles ainsi que l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mise en valeur et promotion de l'offre touristique du territoire

- Pour valoriser l'offre touristique du territoire, le Parc a mis en place avec ses partenaires de nombreux supports d'information et outils pédagogiques à destination du grand public (guides, cartes de découverte, expositions, plaquettes, films de promotion...), et planifie pour 2021-2022 l'élaboration d'un guide prenant en compte toutes les facettes du tourisme en Montagne de Reims. Le développement du site internet du Parc ainsi que de sa stratégie de communication via notamment les réseaux sociaux favorise la visibilité du territoire et de l'offre touristique qu'il propose. Le Parc favorise la répartition des visiteurs en faisant la promotion de l'ensemble des structures du territoire.
- Le Parc organise régulièrement des événements afin d'étendre la visibilité et l'attractivité de son territoire. La "Rando du Parc", événement annuel qui fonctionne très bien auprès du grand public (notamment grâce à une stratégie de communication efficace) et attire des habitants du territoire comme de ses villes portes, est un des événements phares du Parc.
- Le label « Vignoble & Découverte », déployé à un niveau départemental par l'ADT de la Marne en partenariat avec certains offices de tourisme est un élément de mise en valeur touristique du patrimoine



viticole du PNR. Le Parc participe, à l'échelle de son territoire, à la sélection de prestataires faite par les trois offices de tourisme copilotes, Épernay, Reims et Fismes. Il veille à ce que les candidats respectent les valeurs inscrites dans la Charte « Objectif 2020 » et notamment la Loi sur les enseignes et préenseignes.

❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir (de 2009 à 2019) :**

<p>Nombre d'action pour la promotion de l'œnotourisme et des paysages viticoles</p>	<p>26 actions mises en œuvre</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre d'actions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2009</td><td>5</td></tr> <tr><td>2010</td><td>0</td></tr> <tr><td>2011</td><td>4</td></tr> <tr><td>2012</td><td>9</td></tr> <tr><td>2013</td><td>0</td></tr> <tr><td>2014</td><td>0</td></tr> <tr><td>2015</td><td>0</td></tr> <tr><td>2016</td><td>6</td></tr> <tr><td>2017</td><td>0</td></tr> <tr><td>2018</td><td>0</td></tr> <tr><td>2019</td><td>2</td></tr> </tbody> </table>	Année	Nombre d'actions	2009	5	2010	0	2011	4	2012	9	2013	0	2014	0	2015	0	2016	6	2017	0	2018	0	2019	2
Année	Nombre d'actions																								
2009	5																								
2010	0																								
2011	4																								
2012	9																								
2013	0																								
2014	0																								
2015	0																								
2016	6																								
2017	0																								
2018	0																								
2019	2																								
<p>Nombre de sites, points de vue et itinéraires identifiés</p>	<p>14 entre 2009 et 2014, 20 entre 2015 et 2020.</p>																								
<p>Nombre de projet d'aménagement et sentier accompagnés</p>	<p>32</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre de projets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2009</td><td>2</td></tr> <tr><td>2010</td><td>2</td></tr> <tr><td>2011</td><td>6</td></tr> <tr><td>2012</td><td>5</td></tr> <tr><td>2013</td><td>4</td></tr> <tr><td>2014</td><td>3</td></tr> <tr><td>2015</td><td>0</td></tr> <tr><td>2016</td><td>5</td></tr> <tr><td>2017</td><td>0</td></tr> <tr><td>2018</td><td>5</td></tr> <tr><td>2019</td><td>0</td></tr> </tbody> </table>	Année	Nombre de projets	2009	2	2010	2	2011	6	2012	5	2013	4	2014	3	2015	0	2016	5	2017	0	2018	5	2019	0
Année	Nombre de projets																								
2009	2																								
2010	2																								
2011	6																								
2012	5																								
2013	4																								
2014	3																								
2015	0																								
2016	5																								
2017	0																								
2018	5																								
2019	0																								
<p>Inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO</p>	<p>Oui</p>																								
<p>Nombre d'aménagements liés au tourisme fluvial créés avec l'aide du Parc ou par le Parc</p>	<p>9</p>																								
<p>Nombre de projets d'aménagement concernant le tourisme fluvial accompagnés</p>	<p>22 projets d'aménagement</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre de projets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2009</td><td>2</td></tr> <tr><td>2010</td><td>2</td></tr> <tr><td>2011</td><td>6</td></tr> <tr><td>2012</td><td>5</td></tr> <tr><td>2013</td><td>4</td></tr> <tr><td>2014</td><td>3</td></tr> <tr><td>2015</td><td>0</td></tr> <tr><td>2016</td><td>0</td></tr> <tr><td>2017</td><td>0</td></tr> <tr><td>2018</td><td>0</td></tr> <tr><td>2019</td><td>0</td></tr> </tbody> </table>	Année	Nombre de projets	2009	2	2010	2	2011	6	2012	5	2013	4	2014	3	2015	0	2016	0	2017	0	2018	0	2019	0
Année	Nombre de projets																								
2009	2																								
2010	2																								
2011	6																								
2012	5																								
2013	4																								
2014	3																								
2015	0																								
2016	0																								
2017	0																								
2018	0																								
2019	0																								



Amélioration de l'organisation du tourisme fluvial	Pas d'impact notable de la charte du Parc
--	---

- ❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecarts constatés entre le prévu et le réalisé :

- La reconnaissance du vignoble au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO constituait un objectif fondateur de la charte. Cet objectif a été pleinement atteint. Le Parc a également participé à la rédaction du livre blanc de l'oenotourisme en Champagne avec le Groupe de Travail Oenotourisme (animé par la mission Unesco) suite à l'inscription au patrimoine mondial.
- L'organe d'animation des prestataires touristiques (Association Accueil en Champagne) est peu dynamique et ses objectifs voire son maintien sont à requestionner.
- La proposition d'accueil des vigneronnes est assez peu diversifiée. La crise du Champagne qui se profile peut avoir des effets incitatifs (pousser les vigneronnes à innover en matière de prestations), mais également impacter les capacités d'investissement, ce qui limitera les marges de manœuvre.
- Les actions de structuration / amélioration de l'organisation du tourisme fluvial sont restées assez limitées sur le territoire (objectif peu investi). Un travail de valorisation de la Marne a été réalisé, notamment avec l'aménagement de la véloroute voie verte et du parcours « Au fil de l'eau ». VNF a mis en place un schéma directeur du tourisme fluvial à plus grande échelle (vallée de la Marne), mais le Parc a été peu associé à cette démarche.
- Bien que la Charte ne définisse pas d'objectifs chiffrés précis sur le sujet, le Parc a mis en place des actions importantes sur l'aménagement des sentiers. Cette intervention du Parc est perçue très positivement par les communes et les acteurs, et est bien identifiée.

Enjeux insuffisamment investis :

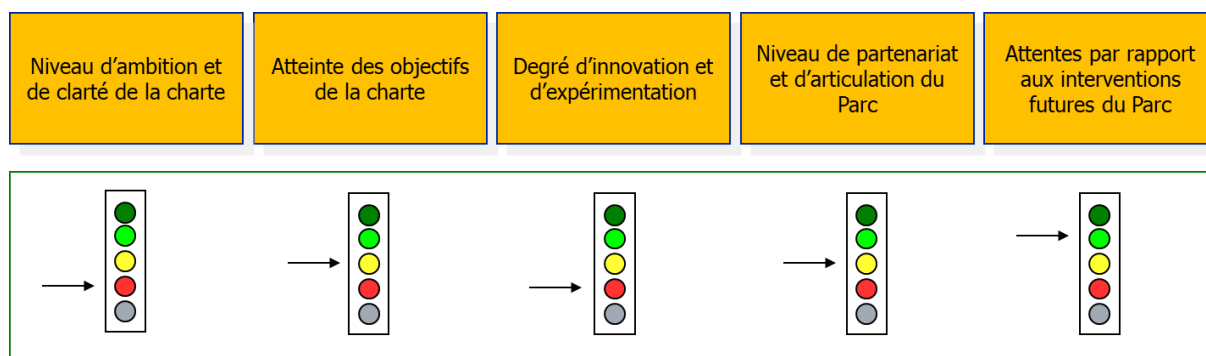
- La mise en réseau et l'animation des prestataires du territoire est un chantier sur lequel le Parc a commencé à travailler, mais qui n'est pas encore abouti (travail dans le cadre d'un stage en 2019).
- De manière générale, l'offre d'hébergement et de restauration pose question sur le territoire : déficit d'offre, gammes de prix élevées pour l'hébergement, interrogations sur le maintien de l'offre étant donné le contexte de 2020 (restauration en particulier).
- La mobilisation du Parc sur le sujet de l'oenotourisme est restée limitée, et les avancées observées sur ce sujet sur le territoire sont insuffisantes. La multiplicité des acteurs intervenant sur le sujet ne facilite pas la structuration d'une politique efficace. La situation s'améliore progressivement, notamment depuis la création du GOT (groupe oenotourisme créé par la mission UNESCO après l'inscription au patrimoine mondial), qui permet de renforcer l'organisation interacteurs.
- Les réflexions sur la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » sont restées limitées sur le territoire, et cela peut constituer un enjeu pour renforcer la valorisation des produits locaux dans les prochaines années.

- ❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**

- Les points positifs des partenariats :

- › Le partenariat avec la mission UNESCO, qui pilote un groupe de travail sur l'œnotourisme (mise en place du Livre Blanc sur l'œnotourisme) et qui participe aux travaux du Plan Paysage, est satisfaisant.
 - › Un partenariat positif a été développé avec l'OT du Grand Reims, ce qui permet d'améliorer la construction de projets en commun.
 - › Le rapprochement avec la Villa Bissinger autour de l'inventaire des loges de vignes a été très productif.
 - › L'exposition "La main de l'Homme et la vigne" a pu bénéficier de mécénat de deux Maisons de Champagne.
 - › Les échanges avec la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne ont été productifs, avec en particulier la mise en place de projets de valorisation des points de vue.
- Les difficultés / limites rencontrées dans les partenariats :
 - › Des partenariats à redynamiser avec les OT de Hautvillers, de Chatillon, d'Épernay.
 - › Un partenariat avec l'Agence de développement touristique (ADT) porteur pendant quelques années, mais peu actif aujourd'hui.
 - › Des relations limitées avec l'Agence régionale du tourisme Grand Est – c'est le Parc qui intervient pour ne pas être oublié.
 - › Le partenariat avec l'association de viticulteurs 286M, qui cherche à développer l'évènementiel en œnotourisme, est satisfaisant mais aurait pu être plus dynamique.
 - › Des difficultés pour structurer un partenariat multiacteurs dans le domaine de l'œnotourisme

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



- Points positifs
 - › Le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO qui constitue une réussite majeure.
 - › Un partenariat avec la mission UNESCO qui se poursuit et qui permet de faire émerger des projets de qualité.
 - › Des initiatives réussies en partenariat avec le monde viticole : mécénat avec les Grandes Maisons, travail avec la Villa Bissinger.
 - › De nombreux projets d'aménagement ont été accompagnés : sentiers, itinéraires pédagogiques, points de vue... Le Parc est bien identifié en tant qu'acteur.
 - › Un gros travail de développement de l'offre touristique de plein air (sentiers, VTT, manifestations sportives...) qui complète bien l'action sur les sentiers et itinéraires pédagogiques.



- Points négatifs ou mitigés
 - › Un déficit de structuration de l'offre d'itinéraires pédestres ou cyclables (hiérarchisation des sentiers, identification d'itinéraires structurants).
 - › Des lieux emblématiques du territoire peu identifiés par les habitants.
 - › La Marne et le tourisme fluvial ont peu été valorisés par rapport aux objectifs annoncés dans la Charte.
 - › La structuration de la filière Cœnotourisme reste insatisfaisante et pose des questions d'organisation entre les acteurs.
 - › Certaines actions portées en partenariat avec les OT sont peu valorisées. On observe également une perte de dynamisme dans les partenariats avec certains OT. Le Parc a parfois fait ou aménagé des choses sans forcément inclure les OT dans la démarche ni les informer pour qu'ils relaient l'information.
 - › L'offre d'hébergement et de restauration est peu développée sur le territoire et son avenir est questionné. Les visiteurs restent peu sur le territoire (1,4 jours en moyenne).
 - › La marque « Valeurs Parc naturel régional » n'est pas utilisée sur le territoire.

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**

- Il est nécessaire dans la future Charte de mieux prendre en compte la diversité paysagère du Parc afin de valoriser tous les types de paysages et toutes les entités paysagères. Le travail mené dans le cadre du Plan Paysage devra aider à mieux prendre en compte la diversité dans la future charte.
- La structuration de l'offre d'itinérances (piéton / vélo) représente un enjeu important. L'aménagement des sentiers a déjà été bien travaillé, l'offre est de qualité, mais insuffisamment structurée / hiérarchisée, et mise en valeur. Le maintien de la qualité de l'offre représente un enjeu : entretien des sentiers, du balisage, information et implication des équipes municipales...
- Le renforcement des actions sur le volet « tourisme fluvial » serait intéressant en lien avec le développement des itinérances structurantes (piéton / vélo). Il s'agit en particulier de bien identifier le « qui fait quoi » sur le sujet et de renforcer les partenariats avec VNF / le Département.
- La mise en place de la marque « Valeurs PNR » serait intéressante. Elle nécessite une stratégie et des moyens dédiés en matière d'animation et de communication afin de recréer du lien avec les prestataires. L'accompagnement des prestataires représente un enjeu important pour faire de la marque un réel outil de développement durable / RSE pour les partenaires du Parc.
- La structuration de la filière et des actions « œnotourisme » représente un enjeu fort, qui nécessite une réflexion interacteurs qui n'a pas suffisamment abouti sur le territoire.
- Reposer les fondamentaux et les objectifs du partenariat avec les acteurs du tourisme à l'échelle régionale (ART), départementale (ADT) et locale (OT). Mieux collaborer avec les offices du tourisme, dans le partage de la connaissance et le développement d'actions concrètes. Travailler à la mise en réseau et à l'animation des prestataires du territoire autour de la notion de « tourisme durable » (groupe de travail en cours de mise en place et piloté par le PNR).
- De manière générale, la spatialisation des objectifs de la future Charte (dans le corps de la charte et/ou dans le plan de Parc) représente un enjeu pour améliorer la prise en compte des objectifs d'aménagements touristiques sur le territoire.



4.2.2. Axe 2 : Affirmer la vocation d'exemplarité environnementale du Parc

» Objectif 5. Conserver la qualité biologique des milieux naturels

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023 :

L'objectif 5 de la charte 2009-2023 s'articule autour de 3 articles :

- Article 11 – Développer la recherche et diffuser les connaissances
- Article 12 – Conserver le patrimoine naturel remarquable
- Article 13 – Préserver la valeur biologique de la nature ordinaire

L'objectif 5 constitue un des objectifs structurants de la charte, en lien avec l'une des missions principales du PNR : la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. L'objectif 9 (démultiplier l'action de sensibilisation du Parc) et l'objectif 10 (organiser la fréquentation des espaces naturels) sont en lien avec l'objectif 5 ; les milieux naturels étant un sujet majeur des actions de sensibilisation, mais constituent également le support des activités de plein air.

Les 3 articles constitutifs de cet objectif trouvent une logique d'action commune en faveur des milieux naturels, puisqu'ils concernent les enjeux d'amélioration des connaissances, la protection des espaces naturels d'intérêt remarquable et la préservation de la nature ordinaire et plus spécifiquement du réseau écologique.

La charte s'appuie sur le développement de partenariats devant permettre d'améliorer et de diffuser la connaissance sur les habitats et espèces et entend aboutir à la définition d'une stratégie de protection et de gestion du réseau écologique. Cette stratégie est partiellement esquissée dans la charte (identification des enjeux prioritaires de préservation ou de restauration des corridors écologiques), ce qui laisse une grande latitude au plan d'actions devant en découler. La charte a fixé les objectifs laissant au Parc et aux signataires le temps de définir précisément les actions à mettre en place.

Outre cet objectif structurant, la charte rappelle le rôle majeur du Parc dans le pilotage des mesures de gestion des espaces naturels d'intérêt, de veille des atteintes aux milieux et de sensibilisation des acteurs de l'aménagement à la préservation de la biodiversité.

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Amélioration des connaissances sur les milieux et les espèces








De nombreuses études et inventaires ont été réalisés pour améliorer la connaissance d'habitats naturels ou d'espèces sur le territoire : poursuite du suivi Chevêche, amphibiens dont rainette arboricole, chauves-souris, odonates, rhopalocères, avifaune liée au vieux bois, lisières forestières, zones humides, pelouses sèches, recensement des seuils sur les cours d'eau

Réalisation et mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur des milieux naturels

Les plans d'actions relatifs aux zones humides et à la Trame verte et bleue ont été fusionnés en un plan d'actions en faveur des milieux naturels comprenant au total 31 actions. Cette fusion permettait une meilleure visibilité et cohérence des actions du pôle Milieux naturels auprès des financeurs.

Suite au diagnostic territorial de la trame verte et bleue réalisé par le Parc, 24 actions ont été mises en œuvre entre 2016 et 2020, concourant à la préservation et la restauration des continuités écologiques.

PLAN D' ACTIONS MILIEUX NATURELS 2016-2021

Objectifs	N°	Actions	Sous-actions	Cibles	Priorité
Axe 1: Préservation et restauration des continuités écologiques et des réservoirs					
Renforcer le rôle écologique des refuges forestiers	1	Favoriser la gestion durable des espaces forestiers	Communication, Documents d'aménagement, Fonds d'aide (vieux bois et chemins forestiers), Sensibilisation des propriétaires privés, des agents, des experts forestiers et des opérateurs de coupes, Natura 2000	Propriétaires, Acteurs de l'exploitation sylvicole (CNPF, ONF, opérateurs...) Experts forestiers	1
	2	<i>Préserver les espaces forestiers humides</i> 	Réunions d'informations, Identification des secteurs à enjeu, Fiches descriptives, Contrat de bonnes pratiques	Propriétaires, Acteurs de l'exploitation sylvicole	1
Perméabiliser l'espace agricole et pérenniser les milieux ouverts existants	3	Maintenir les espaces prairiaux existants	Informé et sensibiliser les propriétaires et exploitants	Agriculteurs / Viticulteurs	1
	4	<i>Préserver les prairies humides</i> 	Informé et sensibiliser les propriétaires et exploitants, Relais d'information	Agriculteurs	1
	5	Maintenir et faire émerger les aménagements agro-écologiques	Sensibilisation, Information, Fond d'aide individuel	Agriculteurs / Viticulteurs	1
	6	Limiter la fermeture des milieux non productifs anciennement ouverts	Sensibilisation des propriétaires Conventions, Accompagnement	ONF / Forestiers privés / CNPF / Propriétaires	1
	7	Préserver et restaurer les milieux de transition entre l'espace agricole/viticole et forestier	Rencontre avec les propriétaires, Publication, Stage, Préconisation lors des demandes de défrichement	Agriculteurs / Viticulteurs / ONF / CNPF / Collectivités	2
Restaurer les continuités aquatiques et humides	8	<i>Gérer, préserver et restaurer les mares</i> 	Convention, Rencontre des propriétaires, Natura 2000, Publication, Sensibiliser les acteurs du territoire	Forestiers privés/ ONF / CNPF / Agriculteurs / Propriétaires	2
	9	<i>Gestion des ripisylves</i> 	Relais d'information, Accompagnement	VNF / Agriculteurs / Viticulteurs / Elus	2
	10	<i>Gestion des fossés hébergeant une faune et flore diversifiées</i> 	Relais d'information, Accompagnement	Agriculteurs / Viticulteurs / ONF / CNPF / Forestiers privés	3
	11	Restaurer la perméabilité et la fonctionnalité écologique des bords de canaux	Rencontre propriétaire et maître d'ouvrage, note technique, sensibilisation,	Elus	3
	12	<i>Faciliter la disparition ou la perméabilité des seuils</i> 	Rencontre propriétaires, Perméabiliser les ouvrages hydrauliques, Réhabilitation des annexes hydrauliques	VNF / Agriculteurs / Elus	2
Préserver les espaces naturels remarquables	13	Préserver les espaces naturels remarquables	Etat des lieux, Rencontre des propriétaires, Outils de protection réglementaires, Accompagnement	Propriétaires	1
	14	<i>Préserver les habitats humides a fort intérêt écologique</i> 	Sensibilisation, Accompagnement	Propriétaires	1

Extrait du plan d'actions milieux naturels – les gouttes font référence à des actions Zones humides

- Dans ce cadre, plusieurs opérations ont été réalisées :
 - Pour les milieux humides : deux plans de gestion en faveur des zones humides et inondables, restauration de mares.
 - Pour la trame verte et bleue : création du premier site pilote « lisière étagée », restauration de pelouses sèches, lancement d'un appel à projets « haie et verger », ... 1^{er} Séminaire sur les EEE regroupant les acteurs de Champagne-Ardenne.
- Des études concernant la pollution lumineuse et la trame noire ont été réalisées, tandis que la cartographie de la trame de vieux bois est en cours (création d'îlots de vieillissement en forêt privée et publique).
- En dehors du plan d'actions, de 2012 à 2014, un crapauduc temporaire géré par le PNR a été mis en place, mais l'expérience n'a pas été poursuivie du fait de la faible fréquentation.

Renforcement des capacités d'expertise et d'animation du pôle « milieux naturels »

- La création de trois postes (« trame verte et bleue », « zones humides », « atlas de la biodiversité communale ») a permis de renforcer la puissance d'agir du Parc en lien avec la préservation de la biodiversité. Le PNR a été le seul Parc du Grand Est à avoir mis en place un montage financier entre l'Europe, l'Etat, la région et le Département pour le financement du poste TVB et des actions associées.
- Le Parc est animateur et opérateur des deux sites Natura 2000. Dans ce cadre, des animations grand public, des chantiers nature, une sensibilisation des forestiers, un contrat Natura 2000 ont été réalisés.
- Suite au travail de sensibilisation des gestionnaires forestiers, des actions concrètes sont prévues pour 2021 : îlots de vieillissement, restauration d'étangs, élaboration d'un contrat N2000 en forêt publique avec l'ONF (dont restauration de mares en forêts publiques).

Renforcement des partenariats

- Le Parc a établi des conventions avec différents organismes (SESNR, CBNBP - en cours de finalisation -, Faune Champagne-Ardenne, LPO, pépiniéristes, ONF, ...) pour le partage des données.
- Des conventions de gestion des milieux sont également signées avec les partenaires (CENCA, CPIE de Soulaines, communes, ...).
- Le Parc est associé aux travaux réalisés par les différents partenaires tels que le CENCA, la LPO, l'OFB, la FDC51, le CBNBP, le CNPF, l'ONF, la chambre d'agriculture, le CIVC, le SIABAVES, ... : coordination du site pilote « raton laveur » (démarche innovante avec un lien recherche/terrain), gestion différenciée des



bords de route du CD51, site pilote pour lancer une dynamique de gestion et d'aménagement durable sur le site des coteaux historiques, Territoire engagé pour la nature...

- En partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs, un site internet a été créé afin de communiquer sur les dates de chasse. En outre, une action expérimentale sur la gestion des déchets de venaison a été conduite avec les chasseurs (mise en place de bennes, étude en amont, etc.)

Sensibilisation des professionnels et du grand public à la préservation de la biodiversité

- Le Parc a réalisé plusieurs plaquettes et guides afin de sensibiliser les propriétaires, les habitants, les professionnels et les élus : pelouses sèches et éboulis, J'agis pour les mares, les zones humides, les lisières forestières, les haies champêtres, les chauves-souris, les EEE, Natura 2000.
- Deux jeux de société ont été édités : Kivaou et 7 familles de la Montagne de Reims et ont été diffusés gratuitement auprès des écoles, MJC, médiathèques, ou lors d'animations Grand public aux habitants.
- Des animations auprès des scolaires et du grand public ont été réalisées et certains aménagements pédagogiques ont été mis en place à la Maison du Parc ou sur d'autres sites (Nambly) : cheminement sur pilotis, panneaux pédagogiques, audio box, restauration et création de mares ... Le Parc est intervenu de différentes manières : financement, réalisation ou accompagnement selon les projets.
- Réalisation du premier séminaire sur les EEE à l'échelle de la Champagne-Ardenne.
- Le Parc a reçu le label Espace nature pour le site de la maison du Parc suite à la mise en œuvre de la charte d'entretien des espaces verts publics et FREDON Champagne-Ardenne a accompagné les communes dans leur adhésion à la Charte d'entretien des espaces publics.
- Création d'un réseau de bénévoles dans le cadre des ABC et réalisations d'inventaires participatifs.
- Une assistance à l'animation des forêts privées en 2019-2020 a été réalisée auprès des propriétaires forestiers de plus de 25ha (sur Natura 2000 et hors Natura 2000) avec la rencontre des gestionnaires forestiers.

Missions de veille

- Le Parc veille à l'absence d'atteinte aux milieux naturels à travers sa participation à différentes instances : commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, accompagnement d'ASA et sa contribution à l'instruction de dossiers de défrichement ou loi sur l'eau, mais également à travers la réalisation de "porter à connaissance" dans le cadre des documents d'urbanisme notamment.

❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir :**

Principaux indicateurs de réalisations :

- Diag' zone humide réalisé et repris par la DREAL
- Atlas de la biodiversité réalisé sur 18 communes
- 24 actions TVB réalisées
- 17 actions Zones humides réalisées

Indicateurs de résultats :

- 5 200 ha zones humides recensées
- 18,5 ha de zones humides en gestion
- 10 mares restaurées/entretenues
- 7 pelouses sèches et éboulis calcaires restaurés
- 3.7 km de haies plantées
- 134 arbres fruitiers plantés

- 2 jeux sur la TVB : Kivaou et jeu de 7 familles (les familles correspondent aux milieux des sous-trames)
- 2 contrats Natura 2000 en cours (pelouses, landes acides et entretien de mares)



- ❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecarts constatés entre le prévu et le réalisé :

- L'observatoire des milieux naturels du territoire prévu pour valoriser les résultats de la recherche, n'a pas été réalisé, mais la plupart des données a été transmise aux différentes plateformes de gestion de données (SNIP, observatoire de la Région ...).
- Aucun programme de recherche-action n'a été initié en faveur de la restauration de la biodiversité. (le site pilote raton laveur est une amélioration des connaissances sur les impacts du raton laveur en vue d'une gestion des populations).
- Le Parc n'a pas été associé à la définition des programmes de recherche relatifs aux impacts des pratiques culturelles sur l'environnement et au suivi des expérimentations conduites sur le territoire, comme cela était prévu.



- Certains partenariats restent peu développés avec la Chambre d'agriculture.
- La contractualisation des mesures des DOCOB avec les propriétaires ou les exploitants est relativement faible.
- La maîtrise foncière des zones naturelles sensibles d'intérêt remarquable (ZNSIR), soit par convention, soit par acquisition, est assez peu développée (13ha par la commune de Tours-sur-Marne).
- Aucune nouvelle mesure de protection réglementaire n'a été proposée au sein des ZNSIR, mais leur préservation est assurée par l'intermédiaire des PLU.
- Les enjeux prioritaires en termes de préservation/restauration des corridors écologiques identifiés, dans la charte, n'ont été que partiellement repris dans le cadre du plan d'actions TVB.

Enjeux insuffisamment investis :

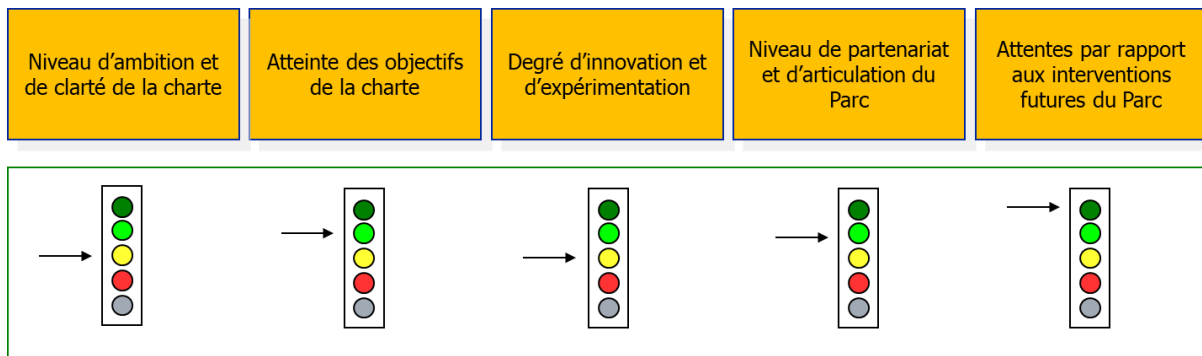
- Le partenariat avec les organisations professionnelles agricoles (contacts avec éleveurs), viticoles (plantation de quelques haies et hydraulique douce avec 2 ASA) a été assez peu développé, ce qui a eu pour conséquence un faible investissement dans l'évolution des pratiques culturales plus favorables à la biodiversité. Les enjeux écologiques en lien avec les espaces agricoles et notamment les prairies n'ont pas du tout été abordés.
 - Les actions réalisées dans le cadre du plan d'actions TVB ont essentiellement porté sur l'amélioration des connaissances sur des habitats ou des espèces, via des actions de communication et de sensibilisation. Des mesures de restauration (restauration des pelouses/éboulis/mares/landes, plantation haies et vergers, création d'une lisière étagée, appel à projets "Vieux bois" lancé, 4 plans de gestions en cours (2 sur Natura 2000 + 2 en ZH) ont seulement été engagées à partir de 2018-19 et il n'y en a pratiquement pas sur les espaces de connexion du territoire avec l'extérieur.
- ❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**

Les points positifs des partenariats :

- Les partenariats avec les acteurs de la biodiversité (CENCA, LPO, CPIE de Soulaines, SESNR, SIABAVES, l'ONF, le CNPF, le Comité champagne anciennement CIVC, la FDC51, FREDON CA, la CATER (anciennement au sein de la chambre d'agriculture), l'OFB, l'AESN, CBNB...) fonctionnent relativement bien.
- Les partenariats fonctionnent plutôt bien, mais il reste une marge de progression avec certaines structures pour aller plus loin et concrétiser des actions communes.

Les difficultés rencontrées dans les partenariats :

- Les partenariats avec les professions agricoles, viticoles et forestières sont assez réduits. Le partenariat avec l'ONF est axé uniquement sur les forêts domaniales dans le cadre du label « forêt d'exception ».
 - Les communes sont globalement peu investies dans les actions en lien avec la biodiversité.
- ❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



Points positifs

- Un Parc reconnu pour ses actions en faveur de la biodiversité et qui a sa place dans le paysage institutionnel.
- Les études TVB et zones humides déclinées en plan d'action, qui a permis de fixer une stratégie claire d'intervention sur les 5 dernières années.
- Une montée en puissance progressive des missions du pôle avec des chargés de mission spécifiques TVB, zones humides, Natura 2000, atlas de la biodiversité, appel à projets Haies et vergers (2019 de nouveau présent en 2021-2022).
- Une avancée dans les réflexions liées à la trame noire, vieux bois avec une étude réalisée et des actions qui vont se mettre en place prochainement.

Points négatifs ou mitigés

- Une charte assez peu ambitieuse et encadrante qui a toutefois permis de planifier les besoins d'intervention via le plan d'actions milieux naturels (TVB+ZH).
- Un bilan qui fait état de nombreuses actions d'amélioration de connaissance et de communication/sensibilisation, mais pas encore suffisamment d'actions de restauration.
- Une implication encore insuffisante dans les interactions entre les activités humaines et la biodiversité, ne permettant pas d'optimiser la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles, viticoles et forestières notamment.
- Une faible implication des élus et des communes dans le portage d'actions liées à la biodiversité.
- Peu de financements statutaires disponible ; développement du pôle grâce aux financements par actions et fonds spécifiques (situation « précaire » mais stimulant)

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**

- La mise en place de mesures plus fortes de gestion des espaces naturels et de restauration des continuités écologiques est attendue. La poursuite du plan d'actions TVB doit s'orienter sur des actions plus significatives notamment vis-à-vis de la restauration des corridors écologiques avec l'extérieur.
- Le champ des fonctionnalités écologiques associées aux espaces agricoles est à investiguer et un meilleur partenariat avec la profession agricole et viticole est à développer afin de pouvoir intervenir dans l'amélioration des pratiques.
- La concrétisation de l'étude trame noire, trame vieux bois et mare est attendue.
- Une meilleure implication des élus dans les actions TVB est à rechercher ; l'appel à projets « haies et vergers » auprès des collectivités constitue un bon levier.



» Objectif 6. Préserver à long terme la ressource en eau

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023 :

L'objectif 6 de la charte 2009-2023 s'articule autour de 3 articles :

- Article 14 – Gérer la ressource en eau comme capital
- Article 15 – Assurer une meilleure prise en compte des risques naturels

Avant la charte 2009-2023, le Parc n'était pas identifié comme un acteur majeur dans la gestion de la ressource en eau. La définition de l'objectif 6 répondait alors à une nouvelle volonté de prendre une place dans l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, mais aussi dans la prévention des risques naturels, importants sur le territoire.

Les deux articles constitutifs de cet objectif sont assez indépendants l'un de l'autre. Dans l'article 14, les mesures de la charte ne correspondent qu'à un accompagnement des actions réalisées par d'autres partenaires. Les actions visées concernent la promotion de mesures ou de pratiques, l'incitation à la préservation, la sensibilisation, le soutien, ... L'objectif était d'intégrer progressivement le réseau des acteurs de l'eau, sans toutefois intervenir directement en tant que maître d'ouvrage. Les partenariats ont ainsi été progressivement mis en place avec les principaux acteurs (et notamment l'Agence de l'Eau) et les données de base ont été collectées pour .

Dans l'article 15, les mesures de la charte ont également une portée relativement modérée, avec des objectifs d'incitation à la réalisation de PPR, de contribution à l'amélioration de la connaissance et de promotion des pratiques limitant les écoulements.

La portée de telles actions est difficile à évaluer.

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Participation aux travaux :

- Le parc a contribué à la réalisation de contrats globaux (Vesle, Aisne/Vesle/Suippes), notamment par la transmission de données, mais également au plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles, et au PPRI de la Marne.
- Il participe également aux travaux de la Commission locale de l'eau (CLE) et suit les différents projets sur le territoire en lien avec les cours d'eau.
- Il suit également les travaux d'entretien de l'Ardre en lien avec le syndicat du même nom et la CATER.
- Une étude en interne a débuté pour évaluer les secteurs du Noron (ripisylve, ZH notamment) à restaurer ou à entretenir pour améliorer la qualité écologique du cours d'eau.
- Sensibilisation des éleveurs aux côtés de la CATER pour encourager la mise en place de pompes à nez afin de préserver les berges de l'Ardre du piétinement.

Sensibilisation aux bonnes pratiques :

- Le Parc assure une promotion auprès des différents publics (riverains, professionnels) des bonnes pratiques permettant de diminuer les risques liés à l'écoulement des eaux pluviales. Il promeut ainsi l'hydraulique douce auprès des ASA et permet la préservation de zones humides. Il intervient auprès des élèves du lycée viticole d'Avize, de l'URCA et d'autres.
- Un programme de sensibilisation à la gestion des ripisylves a été réalisé.
- L'appel à projets « haies et vergers » contribuera à la réduction des risques en lien avec les écoulements pluviaux.
- La Maison du Parc a été labellisée Espace Nature en lien avec sa gestion sans utilisation de phytosanitaires.
- Plusieurs présentations et interventions ont permis de sensibiliser les propriétaires, les collectivités et les acteurs du territoire : présentation en conseil communautaire réalisée (intérêts des ZH, inondation, filtration...) avec envoi des données ZH sur chaque commune, intervention au carrefour des élus à Chalons, intervention auprès des élus de la Marne pour préserver les cours d'eau et zones humides au sein des PLU, réunion d'information auprès des élus concernés par le Noron (démarrage de l'étude), animation grand public une fois par an depuis 2016, présentation des missions zones humides auprès



service SSTP de la DDT, intervention sur les zones humides et l'urbanisme lors de la journée « Réseau métiers zones humides », ...

- Différents outils de communication ont été réalisés : plaquette ZH + plaquette mare diffusée à l'ensemble des habitants et partenaires, panneaux pédagogiques, vidéo sur les zones humides, cours d'eau (Maison du Parc, Nambly)...

Réalisation d'études :

- Réalisation de l'étude « zone humide » sur l'ensemble du territoire
- Un poste « zones humides » a été créé afin de préciser la cartographie des zones humides de les hiérarchiser (en fonction de différents critères de fonctionnalités hydrologiques et écologiques) et des restaurations de milieux humides ont été réalisées.
- Un suivi des écrevisses à pieds blancs a été réalisé avec l'OFB. Inventaire des seuils le long de l'Ardre, le Noron et la Livre dans le cadre de la TVB + partage de ces données pour évaluer l'étagement de ces cours d'eau en lien avec le SIABAVES.
- Un plan de gestion du Nambly (+accompagnement de la commune pour acquisition de cette zone inondable) et un plan de gestion du Vertin ont été réalisés.
- Un prédiagnostic ZH est réalisé lors des révisions de PLU ou en amont de projets pour éviter la destruction de zones humides.

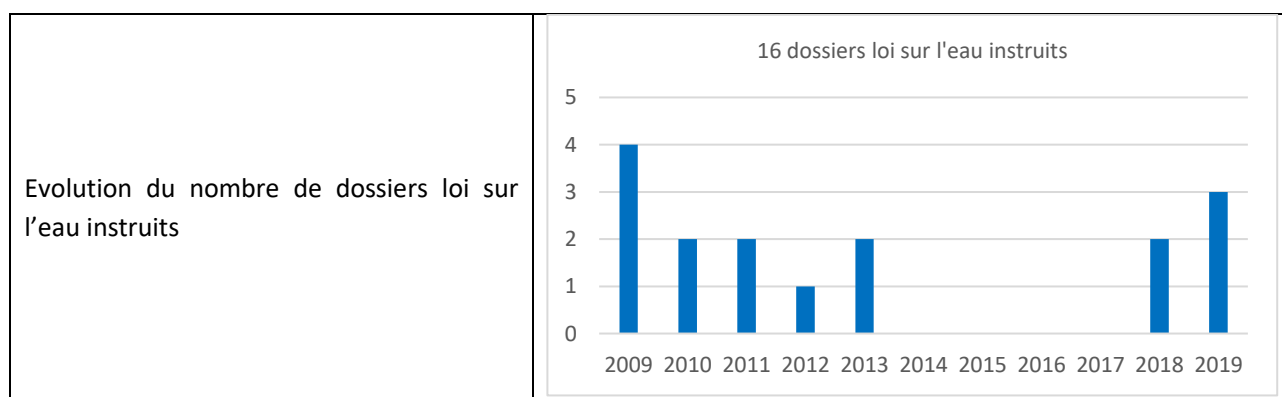
Veille et suivi :

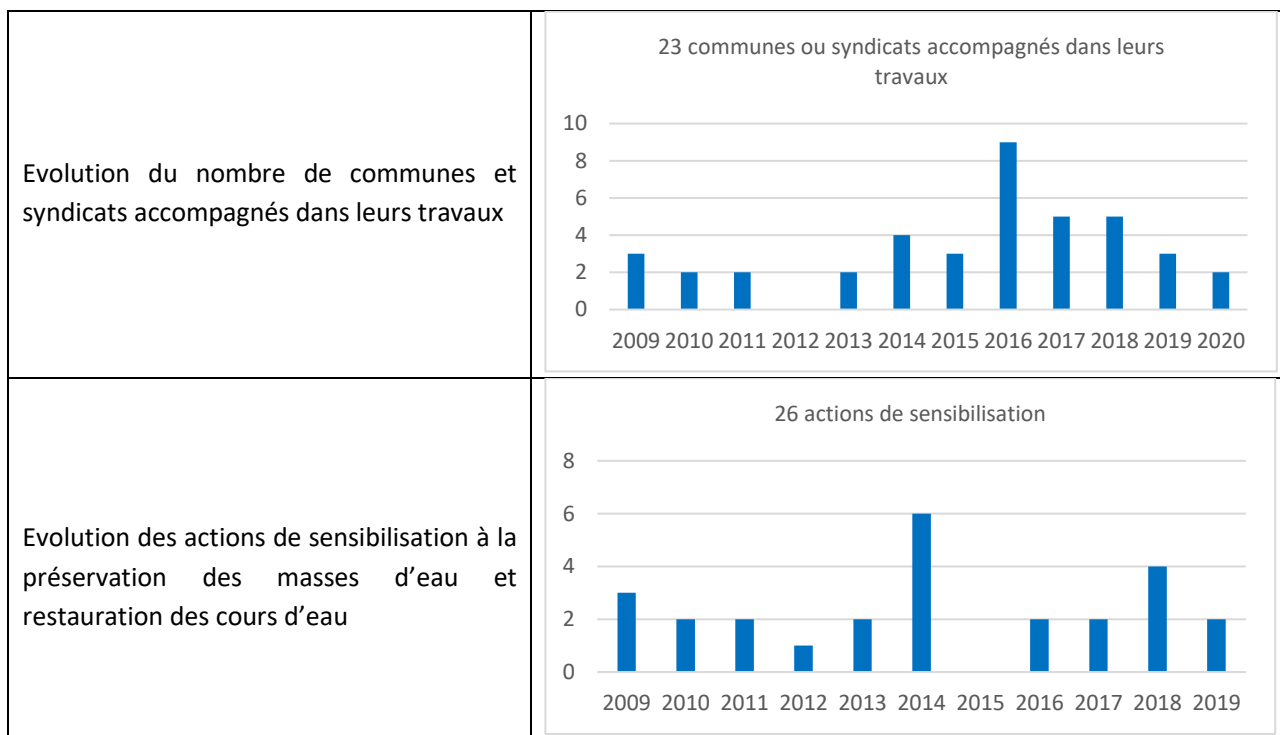
- Le Parc suit et donne des avis pour les dossiers de défrichement, d'aménagement hydraulique, de forages, de plans d'épandage (dossier loi sur l'eau), de documents d'urbanisme afin de préserver les ripisylves, mares et zones humides du territoire. Un travail est également mené avec la DDT pour éviter le retournement de prairies.
- Le Parc réalise un suivi et un accompagnement pour la mise en œuvre de la séquence ERC.

❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir :**

Principaux indicateurs de réalisations :

- 24 prédiagnostics réalisés
- 18.5 ha de zones humides en gestion -
- Plus de 35 communes accompagnées
- 17 actions ZH réalisées





- ❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecarts constatés entre le prévu et le réalisé :

- Les actions de sensibilisation, de promotion et d'accompagnement ont bien été réalisées, mais l'intensité de ces actions n'était pas précisée. Les écarts ne peuvent que difficilement être mis en évidence.
- L'amélioration des connaissances sur les espèces patrimoniales n'a été réalisée que sur l'écrevisse à pieds blancs et les amphibiens (mare). Pour les poissons, l'OFB et la Fédération de pêche s'en chargent et en informent le Parc. Aucune action ne semble avoir été faite en faveur de l'écrevisse à pieds blancs.
- Aucune action visant à rechercher le bon état des masses d'eau, ni à restaurer le fonctionnement des cours d'eau ne semble avoir été réalisée. Des avis ont toutefois été donnés sur des projets pouvant potentiellement dégrader les cours d'eau.
- L'actualisation des connaissances sur les zones à risque et la contribution à l'atlas des zones inondables n'ont pas été réalisées.

Enjeux insuffisamment investis :

- L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et la restauration des cours d'eau n'ont été que peu investies.
- Le développement de l'hydraulique douce commence depuis quelques années seulement. Les interactions qualité de l'eau/risques de mouvement de terrain/viticulture ont été peu abordées au regard des enjeux. Mais d'autres structures ont le monopole sur ces sujets.

- ❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**

Les points positifs des partenariats :

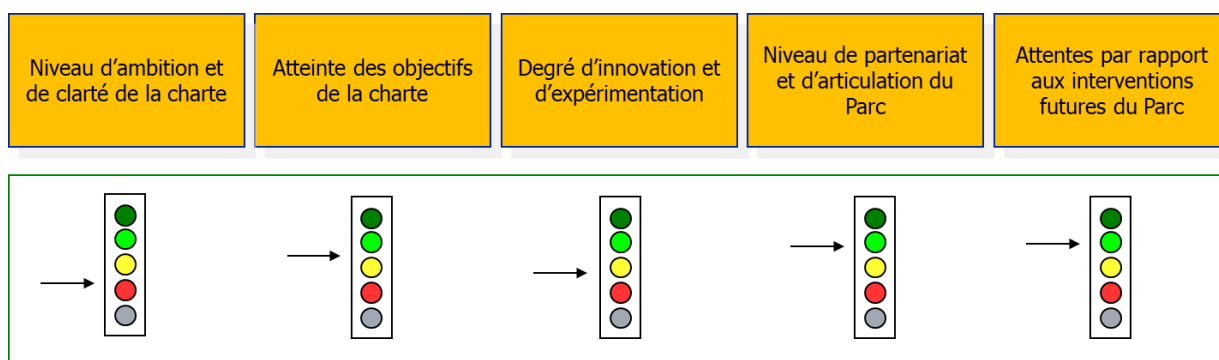


- Les partenariats avec les acteurs de l'eau (SIABAVES AESN CATER SIAA CUGR (plan pluie), OFB, FDPMA) fonctionnent plutôt bien.
- Les réunions GEMAPI avec EPCI et Syndicat : validation pour que le Parc poursuive son travail sur les ZH.
- Un travail en commun et en concertation avec de nombreuses structures qui permet d'avoir une meilleure « force de frappe ».

Les difficultés rencontrées dans les partenariats :

- Les partenariats avec les professions agricoles et viticoles sont assez réduits.
- Le transfert des compétences avec la GEMAPI a nécessité un temps d'adaptation pour les collectivités (hors ZH).

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



Points positifs

- Constitution d'une base de données pour construire des actions
- Mis en place de la collaboration avec l'Agence de l'eau et mobilisation des financements spécifiques
- Le développement de collaborations avec les différents acteurs de la ressource en eau.
- La prise en charge de l'enjeu « zones humides » et la reconnaissance des autres acteurs vis-à-vis de cette compétence.
- Une présence auprès des exploitants viticoles pour la promotion de techniques d'hydraulique douce pour mieux gérer la gestion des écoulements pluviaux.
- Une mission de veille et de relais des bonnes pratiques pouvant être bénéfiques auprès des différents aménageurs.

Points négatifs ou mitigés

- Une charte assez peu ambitieuse résultant d'une volonté d'intégrer une place dans la gestion de la ressource en eau, au sein d'un paysage institutionnel déjà chargé et complexe. En effet, dans le cadre de la GEMAPI et avec les nombreuses structures œuvrant pour la ressource en eau, le Parc s'est positionné sur cette thématique via le volet zones humides. Les autres volets sont laissés aux syndicats et EPCI et le Parc assure un rôle d'accompagnement si des besoins sont remontés.
- De nombreuses actions d'accompagnement, de suivi, de sensibilisation ne permettant pas au Parc de s'appropriier totalement l'enjeu de la ressource en eau, ni d'avoir une portée significative sur les problématiques identifiées.
- Cet objectif n'a pas fait l'objet d'innovation ou d'expérimentation.

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**

- La légitimité à intervenir sur les zones humides est acquise, il s'agira de poursuivre la gestion de ces milieux avec davantage d'objectifs de restauration et de l'élargir à l'amélioration du fonctionnement des cours d'eau.
- Le renforcement des partenariats avec la profession agricole et viticole est attendu afin d'aborder de manière plus significative les problématiques de qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que d'écoulements des eaux pluviales.
- La question de la gestion quantitative de la ressource dans un contexte de changement climatique est à prendre en main, avec dans un premier temps l'amélioration des connaissances sur la ressource (et ses prélèvements), puis dans la recherche de mesures d'adaptation.

» **Objectif 7. Susciter et accompagner les efforts des acteurs économiques dans la recherche d'un développement durable**

❖ **Analyse de la charte du Parc 2009-2023**

La charte 2009-2023 s'articule autour de 3 articles

- Article 16 – Expérimenter et promouvoir les pratiques culturelles agricoles et viticoles favorables à l'environnement
- Article 17 – Promouvoir une gestion multifonctionnelle valorisant les potentialités de la forêt
- Article 18 – Encourager l'innovation environnementale comme facteur de différenciation des entreprises

Les enjeux liés à la sensibilisation des acteurs professionnels aux pratiques culturelles agricoles et viticoles favorables à l'environnement (article 16)

L'activité agricole et viticole marque le territoire du PNR de façon significative. Ces pratiques sont directement liées et impactées par les questions de la qualité des ressources en eau et de la biodiversité.

Les gestionnaires agricoles (agriculteurs, viticulteurs et sylviculteurs) sont en particulier peu sensibilisés et informés sur les enjeux et les intérêts de la Trame verte et bleue et des zones humides. Peu d'entre eux les prennent en compte dans leurs pratiques (fauches tardives, pâturage extensif, haies entre les parcelles...).

La réglementation de la Loi sur l'Eau (bandes tampon aux abords des cours d'eau, périodes d'épandage, procédures de déclaration/autorisation lors de travaux en zones humides) n'est pas toujours bien connue.

Le Parc déploie des actions ponctuelles de sensibilisation des acteurs agricoles et d'incitation à expérimenter des pratiques d'agriculture raisonnée, favorables à la biodiversité. Outre la sensibilisation des professionnels en activité, le Parc intervient également auprès d'étudiants amenés à travailler dans la gestion des territoires et des espaces naturels.

Les enjeux liés à la gestion des espaces forestiers (article 17)

La protection du massif forestier de la Montagne de Reims, qui occupe 40% de la superficie du territoire, a été un élément moteur de la création du PNR. Les enjeux identifiés dans le diagnostic de 2009 étaient nombreux et transversaux : gestion durable, organisation de la fréquentation de loisirs, limitation du risque d'enrésinement ... Après des premières années d'une posture du Parc « défensive », il s'est, dans la Charte précédente, « ouvert » aux acteurs de la forêt (ONF, CRPF, ...) avec lesquels il a mené de premières actions concertées. L'ambition de la Charte « Objectif 2020 » était de **renforcer ce partenariat pour faire progresser la gestion forestière durable et sa certification, en prenant en compte les usages de la forêt autres que la seule fonction de production.**

Aussi, la Charte, dans son article 17, évoquait plusieurs axes de travail :



- **élaborer une Charte forestière de territoire (CFT)** qui formalise les objectifs des politiques forestières respectives des différents acteurs adaptés aux spécificités de la Montagne de Reims ;
- **renforcer les capacités d'animation en forêt privée** (animation foncière et forestière, déploiement de documents de gestion durable, ...) ;
- **préserver les milieux forestiers d'intérêt environnemental** : amélioration et diffusion de la connaissance, disposition dans les documents de gestion, dans les documents d'urbanisme et dans les DOCOB des sites Natura 2000, déploiement de la certification forestière (PEFC), ...
- **prendre toutes les composantes de la multifonctionnalité de la forêt** : « bois-énergie », équilibre sylvo-cynégétique, activités de pleine nature, ...

Les enjeux liés à l'innovation environnementale comme facteur différenciant pour les entreprises (article 18)

Le Parc intervient pour sensibiliser et convaincre les entreprises implantées sur son territoire aux bénéfices qu'elles peuvent tirer d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans leur activité.

❖ **Principales actions menées sur le champ durant la période :**

Article 16 - Expérimenter et promouvoir les pratiques culturelles agricoles et viticoles favorables à l'environnement

Développement de partenariats institutionnels autour de la protection de la biodiversité

Le Parc est membre de l'association « Symbiose, pour des paysages de biodiversité » qui réunit des acteurs champardennais engagés dans une réflexion en faveur de la biodiversité et animée par le Conservatoire du patrimoine naturel du Bassin parisien (CPNBP - antenne de Châlons-en-Champagne) :

- Le Parc a conduit une étude sur la gestion différenciée des bords de route sur la base d'un protocole élaboré avec les services du Conseil général de la Marne qui a contribué financièrement et techniquement.
- L'association ATMO Champagne-Ardenne a installé, en 2015, un analyseur de taux de pesticides dans l'air. Cette mesure sera comparée aux taux de mortalité des abeilles des ruchers de la Maison du Parc.

Un travail avec la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER) sur la mise en place d'équipements agropastoraux a été mené avec en parallèle une sensibilisation des éleveurs.

Veille et actions de sensibilisation des acteurs professionnels aux objectifs de développement durable

Le Parc est intervenu dans la sensibilisation des organismes socioprofessionnels agricoles et viticoles aux pratiques du développement durable.

Le Parc a réalisé pendant plusieurs années **une veille sur l'épandage des boues issues des stations d'épuration** et a été saisi pour avis sur les demandes d'épandages de boue dans le cadre des dossiers « Loi sur l'eau » avec la prescription d'une bande d'isolement pour protéger les cours d'eau. Le Parc n'est plus opérateur des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sur son territoire, mais continue de relayer de l'information sur les aides existantes à destination des agriculteurs et des viticulteurs.

Le Parc a accompagné les Associations syndicales viticoles et sections locales dans le but d'amener de la biodiversité dans le vignoble et aménager les coteaux à l'aide de dispositifs liés à l'hydraulique douce pour améliorer la gestion des eaux de pluie.

- Zoom :
 - › Actions de promotion de l'hydraulique douce et la préservation des zones humides (Cuisles, Ay...).
 - L'ASA d'Aÿ-Champagne a sollicité le Parc pour travailler à leur projet d'aménagement des coteaux viticoles tout en intégrant les préconisations paysagères et environnementales du Parc.



- Les vigneron et la commune de Trépail ont été sollicités dans le but d'aménager dans le sens de la Trame Verte et Bleue leurs coteaux viticoles avec la Chambre d'Agriculture et le Comité Champagne.
- › La plantation de haies et de vergers permettant de limiter l'érosion du sol (appel à projets).
- › La conduite d'un travail sur les lisières forestières en concertation avec le Département et le CNPF (abords des routes) : identification de sites pilotes afin de recréer des lisières étagées favorisant le maintien des sols, l'infiltration des eaux et le déplacement de la faune. Le premier est localisé sous la ligne haute tension des Pâtis de Damery.

Mise en œuvre d'actions visant à limiter l'impact environnemental des activités viticoles

Le Parc a mené entre 2009 et 2016 une action de valorisation des déchets issus de l'activité agricole, sylvicole et viticole – collecte, tournées de ramassage, acheminement vers les filières de recyclage.

- Zoom :
 - › En 2016, 26,5 t. de housses plastiques ont été collectés par le biais de containers répartis sur l'ensemble des communes viticoles puis acheminées vers les filières de recyclages. De même, 140 t. de capsules et bidules ont été collectées et recyclées.

Article 17 - Promouvoir une gestion multifonctionnelle valorisant les potentialités de la forêt

Élaboration d'une charte forestière de territoire

« Proposition phare » de la Charte, une Charte forestière de territoire (CFT) a bien été élaborée par le Parc et ses partenaires, mais à l'échelle du Triangle Marnais (pas à l'échelle du périmètre du PNR). En effet, suite à l'élaboration entre 2015 et 2017 d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) l'échelle du Triangle Marnais (Cf. ci-après), les communes forestières et le Parc, ont souhaité élaborer une Charte Forestière à cette échelle, qui leur a semblé plus pertinente notamment sur le plan de la valorisation économique et sociale de la ressource forestière.

En déclinaison des Orientations Forestières Régionales, la Charte Forestière de Territoire du Triangle fixera les orientations de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts sur l'ensemble des territoires du Triangle Marnais. Ces orientations s'appliqueront donc également sur le territoire du Parc dans l'esprit d'un « service minimum » vis-à-vis de la prochaine Charte du PNR (qui sera vraisemblablement plus ambitieuse, précise et exigeante dans certains domaines – « le plus Parc »).

- Zoom :
 - › L'élaboration de la CFT a débuté en avril 2019. Désigné par les acteurs forestiers comme « animateur de la CFT », le Parc a su mobiliser une chargée de mission à 80% de son temps sur ce projet. La gouvernance de ce projet s'organise autour :
 - du Comité Syndical du Parc qui valide de la démarche ;
 - d'un Comité de Pilotage (COFIL) avec les 351 communes du territoire, les EPCI, les acteurs forestiers (ONF, CRPF, FIBOIS, Communes forestières, ...), l'Etat (DRAF) ;
 - d'un Comité Technique (COTEC) qui rassemble les partenaires techniques et les financeurs, ...
 - › À ce jour, un important travail de diagnostic a été réalisé, dans une approche multifonctionnelle. Ce diagnostic est composé de 4 volumes thématiques : histoire patrimoine, gestion durable, filière bois, social et tourisme. Des « coups de zoom » sur le territoire du PNR ont régulièrement été intégrés dans le document afin de faciliter sa valorisation territoriale.
 - › Les enjeux ont été identifiés et les orientations définies en concertation avec tous les acteurs.
 - › Le programme d'actions est en cours de finalisation.



Obtention du label « Forêt d'exception » auprès de l'Office national des forêts

Attribué par l'Office national des forêts (ONF), le label « Forêt d'exception[®] » est destiné à faire des massifs domaniaux choisis, des lieux d'excellence en termes de préservation de l'environnement, d'exploitation forestière, de tourisme et loisirs.

En 2016, les trois forêts domaniales de la Montagne de Reims ont obtenu ce label. Cette labellisation est le fruit d'une collaboration entre le Parc et l'ONF, qui s'est structurée en 2011 à travers la création d'un Comité de pilotage regroupant 35 partenaires. Sur le plan opérationnel, cette labellisation se décline à travers des Contrats de projet sur 5 ans.

Ce projet est co-porté par le PNR et l'ONF. Sur le plan stratégique, le COPIL est présidé par une élue du PNR. Sur le plan technique, la « cheffe de projet » est une salariée de l'ONF qui collabore étroitement avec une chargée de mission « référente » au sein de l'équipe technique du PNR. Les autres chargés de mission thématiques s'impliquent sur ce projet (milieux naturels, patrimoine culturel et culture, valorisation de la forêt ...).

Le 1^{er} contrat de projet s'est déroulé sur la période 2014/2018. Structuré en 5 axes de travail, il a permis de mettre en œuvre de nombreuses actions en faveur de la forêt :

- **Axe 1 : Permettre l'accès à tous et le partage des activités au sein de l'espace forêt** : réalisation d'un schéma d'accueil sur les équipements et accès des 3 forêts, requalification d'aires d'accueil, déploiement de l'offre de circuits de randonnées pédestres, VTT et cyclo, mise en ligne des dates de chasse sur le territoire de la Montagne de Reims, ...
- **Axe 2 : Développer les actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels** : signalétique et information sur les aires d'accueil, communication sur le label et les actions réalisées dans la presse, formation des ouvriers forestiers à la gestion durable, accueil de scolaires en forêt, sorties « grand publics », ...
 - › **Zoom : Organisation de 4 éditions des « Rencontres forestières**. Les "Rencontres forestières" consistent en une journée technique organisée à des destinations des partenaires forestiers (gestionnaires, office de tourisme, ...) sur une thématique particulière (sur les mares, les Faux de Verzy, ...). Ces 4 journées ont connu un franc succès tant sur la qualité des échanges, que sur le nombre de participants (une cinquantaine de participants à chaque fois).
- **Axe 3 : Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique, écologique et sociale** : études naturalistes, déclinaison de la TVB, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, état des lieux du peuplement des Faux de Verzy...
- **Axe 4 : Développer une activité économique responsable** ; intégration d'îlots de vieux bois et d'enjeux paysagers dans les aménagements forestiers révisés, élaboration de plan de gestion pour les deux RBD, profession des surfaces forestières communales certifiées, diagnostics de cervidés, mise en place d'une instance de concertation des plans de chasse, mise en place d'une filière d'équarrissage pour les déchets de venaison,
- **Axe 5 : Créer une offre de tourisme et de loisirs cohérente sur le massif et en adéquation avec les besoins de la société** ; inventaire et classement d'arbres remarquables, organisation d'un spectacle de théâtre « La forêt des âmes » en forêt de Verzy, inventaire archéologique par photo-interprétation aérienne,

Le 2^{ème} Contrat de projet a été élaboré en 2019 et se décline sur les années 2019 à 2024. Sa mise en œuvre a permis de poursuivre certaines actions afin de les mener sur la durée, d'engager les actions du 1^{er} Contrat qui n'avait pas pu être engagées (faute de financement) et d'envisager de nouvelles actions. Il est structuré en 4 axes :

- Axe 1 - Accueil du public, loisirs en forêt (pratiques sportives, pratiques culturelles, tourisme),
- Axe 2 = Information, communication, formation et sensibilisation des usagers et des acteurs,
- Axe 3 = Connaissance (axe ciblée sur la nature/biodiversité),
- Axe 4 = Gestion et valorisation (gestion des forêts domaniales, équilibre sylvo-cynégétique, valorisation des produits « bois »).



Conformément à l'esprit du label « forêt d'Exception » plusieurs expérimentations ont été menées (plan d'aménagement avec des études paysagères, inventaires archéologiques, ...).

Même si le projet porte sur les forêts domaniales, le Parc a souhaité y intégrer des actions qui dépassent le strict cadre géographique de ces forêts :

- Soit parce qu'il menait déjà des actions forestières qui portaient sur toutes les forêts du territoire et ne voulait les découper (ex : création de 5 circuits VTT dont 2 en forêt domaniale).
- Soit parce qu'il souhaitait créer un lien entre les forêts domaniales et les forêts communales. Mais pour chaque action engagée, il y a eu un travail spécifique de concertation entre le Parc et l'ONF.

Développement de partenariats avec les organisations représentantes du monde cynégétique (chasse)

Le Parc a contribué activement aux travaux liés à la chasse sur le territoire. En 2010, il a notamment contribué à l'élaboration de la déclinaison marnaise du Plan national de maîtrise du sanglier.

Le Parc participe aux instances locales sur la gestion de la chasse - participe aux réunions de secteur, aux réunions du Groupement d'intérêt cynégétique de la Montagne de Reims, au groupe de travail cynégétique de la forêt privée mis en place par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), aux travaux du Comité technique local de la Montagne de Reims, membre de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers.

Ces partenariats sont porteurs d'actions concrètes : la Fédération Départementale des Chasseurs 51, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et le Groupement d'intérêt cynégétique de la Montagne de Reims ont initié, en 2013, un projet de gestion des déchets de venaison. Un réseau de point de collecte par équarrissage (4 points de collecte) a été mis en place en 2014 (15 sociétés de chasse adhérentes, 10 t. de déchets traités).

Par ailleurs en partenariat avec ces organisations, le Parc travaille à la conciliation chasse / activités de pleine nature à travers plusieurs actions : publication du calendrier des dates de chasse, cartographie et accompagnement des communes pour la gestion des loisirs motorisés, étude pour l'aménagement forestier de la forêt du « Chêne à la Vierge » initié par l'ONF, accompagné par le Conseil Scientifique du Parc, réalisation d'une trentaine de panneaux pédagogiques sur le site de la Maison du Parc et installation de deux bornes audio amphibien et oiseau.

Création de deux sentiers VTT au sein du site Natura 2000 n°67 avec le pôle sportif de Bouzy dans le but d'orienter les VTTistes vers des secteurs sans enjeux écologiques.

Création en partenariat avec FIBOIS Grand Est d'un sentier didactique sur la commune de Villers-Allerand.

Le Parc émet des avis sur les manifestations sportives traversant les sites Natura 2000 et accompagne les organisateurs pour modifier les tracés.

Information et sensibilisation des propriétaires d'espaces boisés sur la coupe et l'abattage d'arbres et les autorisations de défrichement

En partenariat avec la DRDAF, le Parc a réalisé l'instruction de 20 demandes entre 2009 et 2020.

Le Parc poursuit, avec les services compétents et plus étroitement avec la DDT51, un repérage des coupes abusives et des déboisements illégaux. Il apporte des informations spécifiques aux porteurs de projet.

Réalisation d'études sur les habitats et espèces en milieu forestier

Le Parc a réalisé différentes études :

- sur certaines espèces : chiroptères, avifaune liée au vieux bois, amphibiens,
- sur certains habitats : lisières forestières, mares, zones humides et sur les fonctionnalités écologiques,

Ces études permettent d'avoir une meilleure connaissance de l'intérêt écologique des milieux forestiers et d'alimenter ainsi les documents d'aménagement forestier. Dans le cadre du programme d'actions TVB, un projet de trame de vieux bois est à l'étude.

Une assistance à animation a été menée avec le CRPF comme prestataire pour sensibiliser les propriétaires et gestionnaires forestiers à la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements forestiers durables.

Participation du Parc à la redéfinition des cahiers des charges et à la promotion de la certification de gestion forestière durable



Le Parc participe aux journées de la forêt communale organisées par les Communes forestières de la Marne et aux travaux de l'Association champardennaise de certification forestière (PEFC) (9176.36 Ha).

Le Parc poursuit la valorisation de la certification PEFC auprès des exploitants et propriétaires.

Dans le cadre de l'assistance à animation en forêt privée, les certifications PEFC et FSC sont encouragées.

Le Parc participe aux animations, commissions de différents partenaires : Fibois Grand Est, Communes forestières, CRPF.

Ce sujet est abordé dans la charte forestière et une fiche action sera réalisée avec les partenaires techniques du projet.

Réalisation du Plan d'Approvisionnement Territorial

L'étude du PAT du Triangle Marnais a été finalisée en 2017.

Le PAT sera intégré dans le programme d'actions de la Charte forestière de territoire, pour une mise en application en 2021.

Le Parc et les communes forestières ont sensibilisé et accompagné des communes ou professionnels du territoire pour le développement du bois énergie et l'utilisation du bois local dans des projets de construction/rénovation (2015-2020).

Le Plan de développement de massif est toujours en cours de concertation. Il est porté par le CRPF/département de la Marne. Ce projet sera inscrit comme action phare de la Charte forestière de territoire.

Article 18 - Encourager l'innovation environnementale comme facteur de différenciation des entreprises

Création et animation du concours des Eco'trophées

Le concours a été lancé en juin 2011 associant la Région, le Conseil général, les compagnies consulaires, les organisations professionnelles et l'ADEME au sein d'un comité de pilotage. Il vise à donner de la visibilité aux démarches de progrès réalisés par les entreprises du territoire dans les différents secteurs d'activité.

Il est ouvert à l'ensemble des acteurs situés sur l'une des 65 communes adhérentes au Parc.

Les lauréats sont des entreprises qui inscrivent des mesures visant à limiter leur impact environnemental dans leur activité – ex. arrêt de l'usage de pesticides, traitement des rejets issus des pulvérisateurs viticoles et agricoles, création d'un jardin partagé intergénérationnel...

La troisième et dernière édition en date a eu lieu en 2017.

Déploiement par le Parc d'actions de sensibilisation des petites entreprises du territoire à engager une démarche de développement durable

Le Parc a relayé sur son territoire deux initiatives régionales à destination des professionnels :

- Le programme « Entreprises et environnement » porté par la (CNAMS) aide les entreprises par un pré-diagnostic concernant les déchets et l'eau.
- L'opération « Economie d'Energie & Artisanat » portée par la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne (CMA) Champagne-Ardenne aide les professionnels par des conseils et des prédiagnostics énergétiques.

14 audits énergétiques ont été réalisés dans le cadre de l'ORAC.

Ces initiatives sont aujourd'hui portées par le CNAS, la Maison d'Habitat, la CMA 51 avec Pass' Durable et Répar'acteurs. Le Parc assure une veille et un suivi sur cette thématique.

❖ Principaux indicateurs clefs de résultat à retenir :

Volume de déchets revalorisés (2009-2016)	1057 t.
---	---------



Nombre d'actions visant à la sensibilisation des propriétaires forestiers (Visites diagnostics et formations) (2017-2018)	25
Nombre de dossiers de défrichement étudiés par le PNR (2009-2019)	21
Nombre d'actions menées avec les acteurs des activités cynégétiques (2012-2019)	13
Nombre d'entreprises sensibilisées dans le cadre des écotrophées	24

- ❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecarts constatés entre le prévu et le réalisé :

- Le Parc n'a pas renforcé les capacités d'animation en forêt privée (animation foncière et forestière, déploiement de documents de gestion durable, ...).
- Au regard des moyens disponibles, il a fait le choix de renforcer son pôle « milieux naturels », qui a engagé de nombreuses actions pour renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière (en forêt publique et privée) en particulier dans le cadre de la forêt d'exception, où une vraie articulation entre ONF et Parc s'est mise en place.

Enjeux insuffisamment investis :

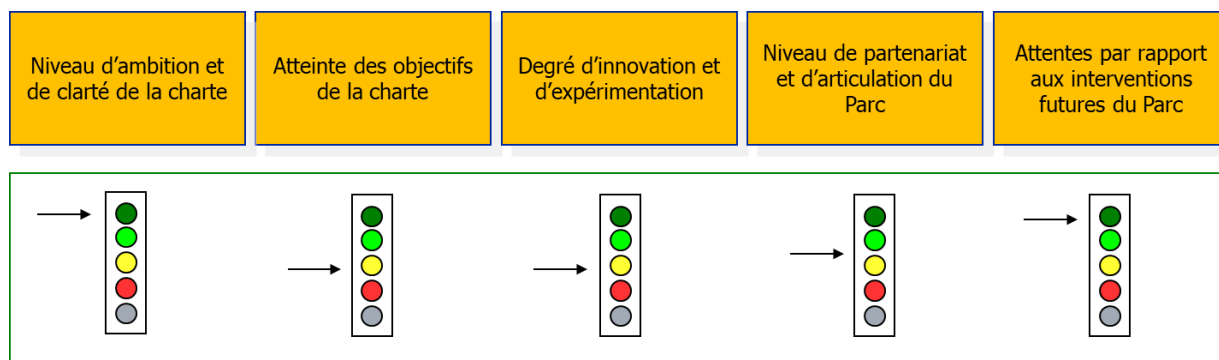
- Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles – en dehors de la démarche forêt d'exception,
- Promotion des pratiques agricoles favorables à la biodiversité – des actions ponctuelles mises en œuvre, mais un investissement encore faible de l'articulation entre agriculture et biodiversité dans l'action du Parc.

- ❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**

- Les points positifs des partenariats :
 - › Le projet « Forêt d'Exception en Montagne de Reims » a été le support d'un véritable partenariat entre le PNR et l'ONF, qui n'existait pas auparavant.
 - › Il a permis à l'ONF de s'ouvrir à une approche territoriale et le Parc de s'approprier les problématiques de gestion forestière. Aujourd'hui « le Parc et l'ONF parle d'une même voix » et ce partenariat est « crucial » pour les deux parties ! La « cheffe de projet » de Forêt d'Exception en Montagne de Reims entretient des relations techniques étroites et régulières avec l'équipe technique du Parc.
- Les difficultés rencontrées dans les partenariats :
 - › Implication des partenaires présents au sein du COPIL « Forêt d'exception » dans la mise en œuvre d'actions.



❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



• **Points positifs**

- La labellisation « forêt d'exception en Montagne de Reims » est une vraie réussite tant sur la reconnaissance nationale en elle-même, sa déclinaison sur le plan opérationnel, que sur le plan partenarial entre l'ONF et le PNR.

• **Points négatifs ou mitigés**

- › Concernant la labellisation « forêt d'exception en Montagne de Reims » :
 - Les Contrats de forêt mis en place dans le cadre de la labellisation « forêt d'exception en Montagne de Reims » ne bénéficient pas de « contrats de financement » de la part du Département, de la Région ou de l'Etat. La mise en œuvre de ces contrats s'en trouve freinée.
 - Même si le Comité de Pilotage rassemble de nombreux opérateurs, ils se sont, jusqu'à ce jour peu impliqués dans le portage et la mise en œuvre d'actions (la majorité des actions sont portées par l'ONF et le PNR).
 - Un des fondements de la candidature visait à faire des forêts domaniales des « moteurs » des autres forêts du massif. Dans le fait, il y a eu peu de contact avec la forêt privée.
- › Se pose la question sur l'animation de la CFT après 2022, aucun financement dispo (ETAT, Région, ...)

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**

- Intégrer dans le futur programme d'actions de la Charte forestière de territoire (2021-2024), une action concernant l'équilibre sylvo-cynégétique en partenariat avec les acteurs du territoire,
- Mettre en œuvre et décliner la Charte Forestière de Territoire à l'échelle du Triangle Marnais en veillant à une bonne articulation avec la mise en œuvre de la Charte du Parc et du projet « Forêt d'Exception »,
- Renouveler le label « Forêt d'exception » pour les forêts de la Montagne de Reims (prévu en 2021)
 - › Intégrer les orientations de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Triangle Marnais et celles de la future Charte du PNR dans tous ses domaines (patrimoines, culture, tourisme ...),
 - › Poursuivre la mise en œuvre de Contrat de projet faisant la part belle à la multifonctionnalité des forêts en lien avec tous les enjeux du territoire (patrimoine naturel, patrimoine culturel, culture, tourisme, ...),
 - › Veiller à l'exemplarité des démarches engagées, à la recherche d'innovation et au transfert d'expériences au bénéfice des autres forêts du territoire,
 - › Développer le partenariat fructueux entre le Parc et l'ONF et mobiliser davantage d'acteurs, à leurs côtés, pour porter et réaliser des actions opérationnelles.

- S'appuyer sur l'expérience réussie du projet « Forêt d'exception » pour développer un partenariat fort entre le Parc et les gestionnaires de la forêt privée et construire et mettre en œuvre ensemble un projet opérationnel structurant (passerelles avec le projet « Forêt d'exception » à prévoir).



» Objectif 8. Conditionner le développement à la maîtrise des consommations d'énergie et au recours aux énergies renouvelables

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023 :

L'objectif 8 de la charte 2009-2023 s'articule autour de 2 articles :

- Article 19 – Doter la Montagne de Reims d'un plan climat territorial
- Article 20 – Développer localement l'utilisation des énergies renouvelables

L'article 19 cible essentiellement la réalisation d'un plan climat territorial, laissant ainsi toute marge de manœuvre, tandis que l'article 20 est plus encadrant et repose sur la réalisation de diverses études visant à favoriser le recours aux énergies renouvelables. Les deux articles sont en relation l'un avec l'autre.

La charte est donc assez peu détaillée sur les mesures à mettre en œuvre dans le temps, mais s'appuie sur la réalisation d'études. Aucun indicateur de résultat ne pourra être ressorti de la mise en œuvre de cet objectif.

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Réalisation d'études visant la rationalisation des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables :

- Le Parc a mis en place un Plan climat-énergie sur son territoire en 2008, dont découle un programme d'actions Énergie-Climat. Le Parc a bénéficié de la reconnaissance Territoire à énergie positive pour la croissance verte en 2015.
- Il a participé à l'élaboration des PCAET d'Epernay et du Grand Reims.
- Le Parc élabore la charte forestière de territoire du triangle marnais qui intègre notamment la valorisation du bois énergie.
- En 2011, le Parc a réalisé une étude sur l'ensemble des potentiels en énergies renouvelables.

Accompagnement des collectivités dans les économies d'énergie et le recours aux ENR :

- Entre 2015 et 2019, un poste de conseiller en Énergie partagée est créé avec l'appui technique et financier de la Région et de l'ADEME.
- Des diagnostics énergétiques de bâtiments communaux ont été réalisés et certaines collectivités ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier concernant la rénovation, la construction, l'énergie et la mobilité (+ de 50 projets).
- Les communes ont également été sensibilisées à la création de chaufferies bois et une étude de faisabilité pour le recours aux ENR était systématiquement réalisée pour les nouveaux bâtiments publics.

Sensibilisation aux économies d'énergie :

- Différentes actions de sensibilisation du public ont été réalisées et plus de 700 thermographies de façades ont été réalisées.
- Différents guides ont été produits, tels que celui visant l'intégration des installations d'ENR en 2015.

Approche spécifique sur la pollution lumineuse :

- Le Parc a réalisé des diagnostics sur les éclairages publics avec le SIEM.
- Une étude sur la pollution lumineuse a été réalisée en 2019 et des actions concrètes devraient être mises en œuvre ces prochaines années.

Participation au suivi de la qualité de l'air :

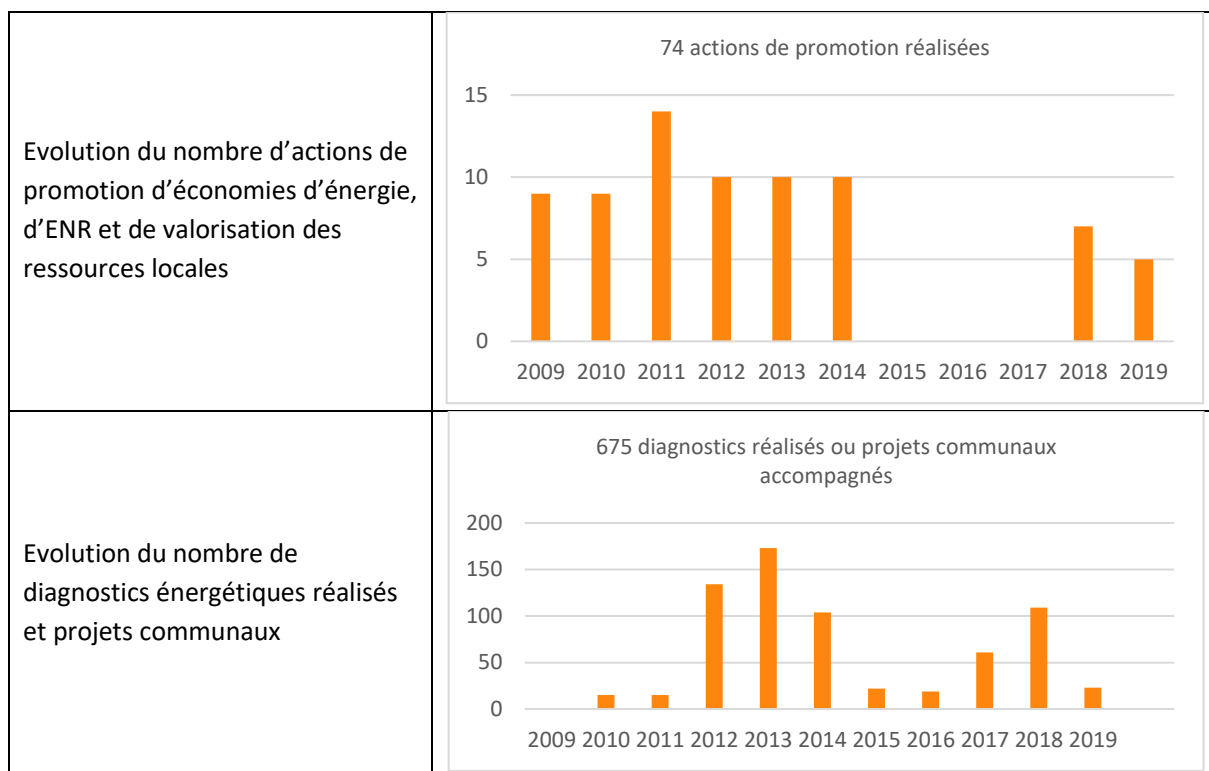
- En 2014, une unité mobile de surveillance de la qualité de l'air a été installée par ATMO Champagne Ardennes.
- Le Parc a participé à l'opération d'ATMO CA « Pollin'air ».



❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir :**

Principaux indicateurs de réalisations :

- 40 aires de covoiturage réalisées
- + de 700 thermographies de façades
- 32 diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux



❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecarts constatés entre le prévu et le réalisé :

- Les actions prévues étant peu détaillées et précises dans le cadre de la charte, il apparaît que les actions réalisées correspondent aux grandes orientations définies. Les écarts sont donc difficiles à cerner. A l'inverse, le bilan d'activités met en avant la réalisation d'études qui n'étaient pas envisagées dans la charte : l'étude sur la pollution lumineuse, la charte forestière du triangle marnais, le plan d'approvisionnement territorial en bois énergie, ... certaines actions réalisées sont donc un peu sorties du cadre de la charte, mais ont répondu à des problématiques rencontrées au fur et à mesure de sa mise en œuvre.
- L'étude territoriale d'intégration de l'éolien s'est finalement élargie à l'ensemble des potentiels d'ENR.
- Le suivi de la qualité de l'air n'a pas été pérenne dans le temps.

Enjeux insuffisamment investis :

- Le changement climatique n'a été abordé qu'à travers les actions de réduction des consommations d'énergie ou de recours au bois énergie. Un travail sur l'adaptation au changement climatique aurait pu être engagé.
- Les actions ciblant une réduction de l'utilisation de la voiture se sont résumées à la mise en place d'aires de covoiturage. Un travail sur les mobilités alternatives aurait pu être engagé.



- ❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**

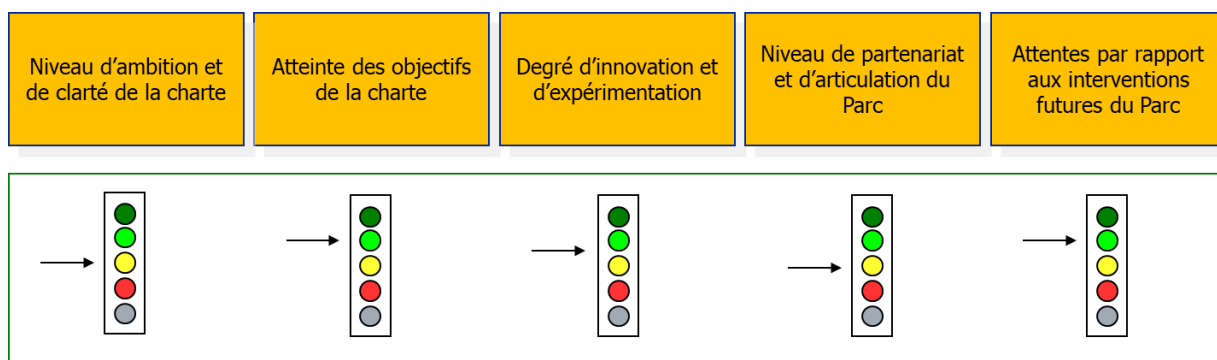
Les points positifs des partenariats :

- Les partenariats techniques et financiers avec la Région, l'ADEME, le Département, les communes forestières, la Maison de l'Habitat ont été les plus développés et fonctionnent bien.
- Le partenariat avec le SIEM est à renforcer pour assurer le suivi de l'éclairage public.

Les difficultés rencontrées dans les partenariats :

- Le partenariat avec ATMO Champagne-Ardenne est à réactiver car plus aucune convention n'existe.

- ❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



Points positifs

- Le Parc a été à l'initiative de nombreuses actions très tôt avec la réalisation du plan climat territorial.
- La réalisation de la charte forestière a permis au Parc de se positionner sur la filière bois.

Points négatifs ou mitigés

- Le poste de conseil en énergie partagé a été transféré auprès de la maison de l'habitat et la mission de conseil n'existe plus au sein du Parc. Le poste s'est transformé pour se focaliser sur la charte forestière et l'étude sur la pollution lumineuse. Le Parc n'est plus vraiment identifié comme agissant dans le domaine de l'énergie.
- Du fait du transfert de compétences de l'éclairage public aux EPCI, les efforts des collectivités ont été ralentis. Les objectifs de l'étude sur la pollution lumineuse ont donc du mal à se mettre en place.

- ❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**

- Quel positionnement du Parc dans le domaine de la transition énergétique au regard de la présence de structures intervenant également dans ce domaine (maison de l'habitat, PCAET des EPCI) ? rôle d'animation et de sensibilisation à renforcer ? Rôle d'expérimentation ?
- Domaine du changement climatique à investiguer : observation des effets du changement climatique ? expérimentation pour améliorer l'adaptation des différentes filières économiques aux effets du changement climatique ? étude prospective en lien avec la ressource en eau ?
- Accompagner plus fortement les communes dans des actions concrètes serait souhaitable.



» Objectif 9. Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

L'objectif 9 de la Charte 2009-2023 est intégré à l'axe 2 - Affirmer la vocation d'exemplarité environnementale du Parc et s'articule autour de 2 articles :

- Article 21 – Renforcer le partenariat avec le secteur scolaire
- Article 22 – Créer un équipement d'accueil du public dédié à la promotion du développement durable.

La charte 2009-2023 présente les objectifs d'information et de sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Le Centre d'Initiation à la Nature de Commetreuil concentre l'action du Parc à destination des scolaires des communes du territoire et des villes portes. Les thématiques traitées sont principalement axées sur le patrimoine naturel, avec une ouverture souhaitée vers les énergies renouvelables et les « techniques constructives concourant à la qualité environnementale ». L'ensemble des actions proposées ont lieu sur le site.

Les 2 articles mettent principalement en avant les partenariats existants et/ou à consolider : relation avec l'Education Nationale, formalisation de la collaboration avec le Rectorat de l'académie de Reims, groupes de travail avec l'ADEME et Reims métropole, relais et promotion de l'offre par les communes et villes portes auprès des établissements scolaires, promotion de l'offre pédagogique par la Région et soutien financier, etc.

L'article 22, dans sa formalisation initiale, est devenu caduc très rapidement, dans les premières années de la mise en œuvre de la Charte. Un nouveau projet est apparu dès 2012, suite à la fermeture du CIN de Commetreuil, principal outil structurant les activités éducatives et de sensibilisation de la Charte 2009-2023. Le Parc a lancé en 2013 la structuration d'une **nouvelle mission « éducation au territoire, au développement durable et à la biodiversité »**, en concertation avec les partenaires et le réseau éducatif. Les thématiques traitées, les publics ciblés, les outils et supports utilisés ont considérablement évolué. L'accueil des publics a également été transféré dans les locaux de la Maison du Parc.

Quelques liens sont à noter avec d'autres objectifs de la Charte, notamment « conditionner le développement à la maîtrise des consommations d'énergie et au recours aux énergies renouvelables » avec « promouvoir les solutions d'économie d'énergie, les techniques de construction respectueuses de l'environnement et les énergies renouvelables, à travers la création d'un équipement d'accueil thématique destiné au grand public. » De nombreux parallèles peuvent également être établis avec les articles présentant les actions de sensibilisation, et les évènementiels proposés dans la partie « Tourisme ».

D'autres liens sont à noter avec les objectifs 17 et 18 :

- Objectif 17 - Organiser les partenariats et transferts d'expériences
 - › Art 39 - Développer les partenariats avec les « territoires de projet »
- Objectif 18 - Consolider les moyens et la stratégie de communication
 - › Art 41 - Informer, sensibiliser et communiquer sur le Parc et son territoire

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

De 2009 à 2013, activités du CIN de Commetreuil

- Environ 25 000 enfants du territoire, des villes portes, ainsi que des territoires voisins ont été accueillis au sein du Domaine de Commetreuil, avec ou sans hébergement, dans le cadre de sorties scolaires ou d'accueil de groupes organisés. L'équipe est composée de 3 agents pour l'entretien des locaux et la restauration, 3 agents pour les espaces verts et 3 animateurs, sous la responsabilité d'un responsable du site. Pour répondre au surcroît d'activités, 2 animateurs saisonniers et un agent d'entretien sont recrutés tous les ans.
- En 2011, le budget du Parc fait apparaître un déficit structurel, l'analyse montre que celui-ci provient du budget spécifique aux activités du CIN. Le Parc fait appel à un bureau d'études externe pour réaliser une



étude sur le devenir du site, le projet éducatif, et les modalités de gestion. Accompagné par ce bureau d'étude, un Comité de pilotage a été créé pour travailler sur l'avenir du Domaine de Commetreuil en associant les élus du Parc, du Conseil régional et du Conseil général notamment.

- En 2012, les conclusions de l'étude ont clairement établi deux scénarii possibles : la fermeture du CIN ou la mise en place d'une nouvelle structure, fonctionnant en partenariat, avec un rayonnement au-delà du territoire du Parc. Le choix du Comité de Pilotage s'est alors orienté vers la fermeture et la vente du site de Commetreuil et la restructuration d'un nouveau projet éducatif.

2013-2014 : mise en place d'un nouveau projet éducatif avec la création d'un pôle éducation au territoire, au développement durable et à la biodiversité

- En accord avec les partenaires financiers, suite à la fermeture du CIN, le Parc a construit un nouveau projet éducatif, sans hébergement, à destination de tous les publics et de toutes provenances géographiques, même si ce projet a été pensé davantage pour les structures locales (territoire du Parc, villes porte et département de la Marne principalement). Ce nouveau projet a été construit en 3 axes autour des objectifs éducatifs suivants :
 - › Sensibiliser à l'éducation au territoire et au développement durable,
 - › Contribuer à l'éducation et à la formation des citoyens tout au long de la vie,
 - › Comprendre la place de l'Homme dans son environnement et son rôle dans la modification et la préservation de cet espace,
 - › Accompagner les politiques publiques en matière d'éducation au territoire et au développement durable,
 - › Sortir vers l'extérieur pour une démarche « hors les murs »,
 - › Agir avec l'ensemble des partenaires de façon complémentaire et transmettre des savoir-faire.
 - **Axe 1** : Continuer à assurer l'offre éducative par l'équipe d'animation du Parc, mais avec une approche différente, davantage ancrée territorialement et tournée vers la découverte de l'environnement proche pour les locaux.
 - **Axe 2** : Mise en réseau et accompagnement des prestataires éducatifs du territoire du Parc.
 - **Axe 3** : Vers la structuration de projets inter-Parc Grand Est

L'aménagement d'équipements d'accueils attractifs

- Suite à la fermeture du CIN, le pôle Education a rejoint la Maison du Parc. Des animations ont été développées pour accueillir les groupes sur ce site, en exploitant l'existant (verger conservatoire, prairie, ruisseau, etc.), mais aussi en développant d'autres espaces d'accueil du public en extérieur (jardin potager, espaces de pique-nique, etc.). Ce site est utilisé du printemps à l'automne. Il présente ses limites puisque les locaux de la Maison du Parc n'ont pas été pensés pour accueillir des publics en animation : manque de sanitaires, salle d'accueil, d'activités, de labos etc. Des études sont en cours pour évaluer la faisabilité de la construction d'un bâtiment d'accueil exemplaire éco-conçu sur le site de la Maison du Parc, pour améliorer l'accueil des publics.
- Concernant le Site du Vertin, des études sont en cours pour évaluer la faisabilité de l'aménagement du premier site d'expérimentation de la Marne, comme « vitrine pour mettre en avant une gestion forestière durable ».
- La restauration et la mise en valeur du four et de la cheminée de la Briqueterie ont été reportées, faute de moyens.

Gouvernance et suivi du projet éducatif

- La Commission Education au territoire a été créée en 2014 et se réunit plusieurs fois par an. C'est une commission particulièrement active depuis sa création, qui a permis de lancer notamment la concertation autour du Plan alimentaire territorial. Aujourd'hui la Commission Education au territoire contribue



activement au diagnostic du PAT. Cette commission est à l'origine des séminaires annuels « Se rencontrer pour mieux se connaître » qui sont un espace de rencontre, et d'échanges sur les enjeux du développement durable. Ces temps d'échanges valorisent les initiatives locales et le travail en réseau sur le territoire du Triangle Marnais. C'est lors du séminaire de 2018 sur le thème de l'alimentation durable que les acteurs ont souhaité s'engager sur le PAT, un enjeu qui concerne l'ensemble des acteurs. Il réunit de 50 à 110 participants.

- Le Comité technique, formé des services de l'Académie de Reims et du SM PNR, a été constitué pour accompagner les prestataires éducatifs du Parc dans le but d'améliorer leurs programmes éducatifs et de promouvoir leurs activités sur le territoire.
- Le séminaire annuel des acteurs du Triangle Marnais « Se rencontrer pour mieux se connaître » a été quant à lui créé pour fédérer les acteurs autour des projets de territoire et créer une réflexion autour d'enjeux locaux et sociétaux. Ce séminaire est porté par la commission Education au territoire.

La sensibilisation des professionnels et la formation

- Des séquences de formations ont été dispensées aux agents communaux autour de la thématique « phytosanitaires ».
- Des formations annuelles spécifiques à destination des 12 prestataires EEDD, sont organisées en proposant des temps de formation aux techniques d'animation, à la connaissance des publics, aux supports pédagogiques existants, appuyés par des visites de terrain.
- D'autres formations ont été organisées, dont des stages d'enduits à la chaux, des stages de certification quali-bat, des séquences sur la plantation des haies et des vergers (ouverts au monde agricole), des formations en ligne autour de la pollution lumineuse, etc.
- Des interventions sur la formation des professeurs en partenariat avec l'ESPE ont également lieu tous les ans.
- Des interventions dans le cadre de la formation des écodéléguées en lien avec le Rectorat de Reims ont également lieu depuis 2017.
- De même, la participation aux jurys des BTS GPN, de la formation professionnelle de l'Education Populaire a lieu avec les centres de formation et les services de l'Etat.
- En 2012, une formation BAFA approfondissement a été proposée en partenariat avec les FRANCAS, à destination des formateurs.

Focus sur les actions mêlant éducation et lien social, et la relation ville-campagne

- Un projet **d'échange ville/campagne**, concerne chaque année les classes du territoire et celles situées en zone prioritaire d'une de ses villes-portes. Les objectifs de ce projet sont la découverte et la valorisation des territoires urbains et ruraux et l'instauration de relations privilégiées entre différents publics. Ces échanges permettent aux élèves de s'approprier leur territoire, de constater la complémentarité entre leurs lieux de vie, de créer du lien et de favoriser le vivre ensemble ! Cet échange a également été organisé avec des adultes et familles de la Maison de quartier Orgeval et de la commune de Germaine.
- Dans le cadre **d'Atelier Collectif d'Intégration et de Projet (ACIP)**, en partenariat avec les Maisons de quartier de Reims, le Parc accueille les publics adultes pour les accompagner dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle. Ce projet concerne autant la découverte des métiers, des patrimoines du Parc, que d'autres thématiques comme la santé et le bien-être, et cherche à faire sortir les personnes de leur environnement pour renouer des liens avec la nature,

Principaux indicateurs clef de résultat à retenir :

La présentation des résultats est construite sur 2 périodes distinctes, de 2010 à 2014, et post 2014, suite à la fermeture du CIN de Commetreuil.



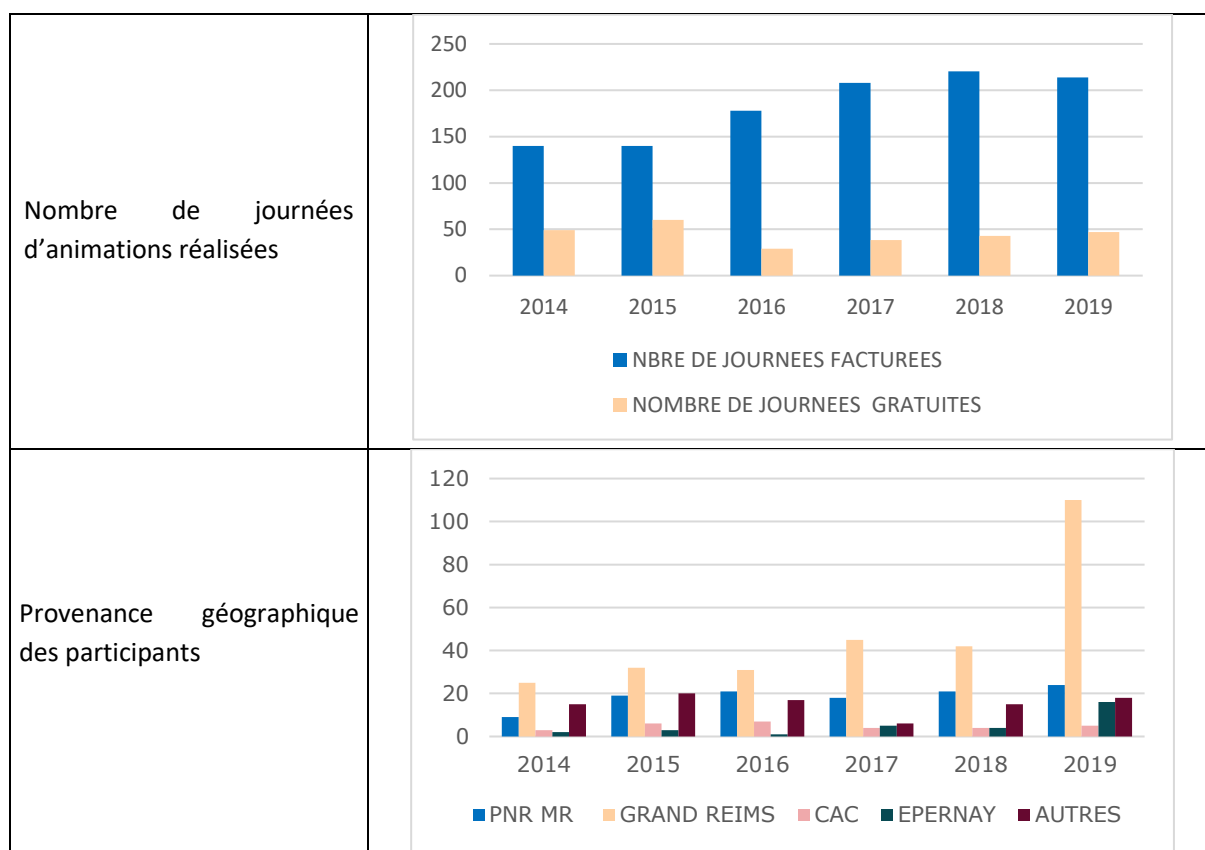
<p>Nombre d'activités proposées en adéquation avec les programmes scolaires</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Projet éducatif</th> <th>Classe d'eau</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014/2015</td> <td>26</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>2015/2016</td> <td>46</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>2016/2017</td> <td>51</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>2017/2018</td> <td>52</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>2018/2019</td> <td>57</td> <td>23</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Projet éducatif	Classe d'eau	2014/2015	26	6	2015/2016	46	17	2016/2017	51	23	2017/2018	52	37	2018/2019	57	23															
Année	Projet éducatif	Classe d'eau																																
2014/2015	26	6																																
2015/2016	46	17																																
2016/2017	51	23																																
2017/2018	52	37																																
2018/2019	57	23																																
<p>Nombre de personnes sensibilisées, dont enfants/jeunes</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Enfants / jeunes</th> <th>Autres publics</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2010</td> <td>~8500</td> <td>~500</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>~9000</td> <td>~500</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>~12500</td> <td>~500</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>~9500</td> <td>~4000</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>~4000</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>~5000</td> <td>~500</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>~6000</td> <td>~500</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>~6500</td> <td>~500</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>~7000</td> <td>~500</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>~7500</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Enfants / jeunes	Autres publics	2010	~8500	~500	2011	~9000	~500	2012	~12500	~500	2013	~9500	~4000	2014	~4000	0	2015	~5000	~500	2016	~6000	~500	2017	~6500	~500	2018	~7000	~500	2019	~7500	0
Année	Enfants / jeunes	Autres publics																																
2010	~8500	~500																																
2011	~9000	~500																																
2012	~12500	~500																																
2013	~9500	~4000																																
2014	~4000	0																																
2015	~5000	~500																																
2016	~6000	~500																																
2017	~6500	~500																																
2018	~7000	~500																																
2019	~7500	0																																
<p>Nombre d'actions de valorisation des procédés constructifs traditionnels, HQE et développement durable</p>	<p>2009 : 3 2014 : 2 2016 : 1 2017 : 1</p>																																	
<p>Nombre d'actions de sensibilisation⁴ et de formation des professionnels⁵ aux techniques de construction</p>	<p>2014 : 2 2015 : 5 2016 : 2 2017 : 2 2018 : 1 2019 : 3</p>																																	
<p>Nombre de rencontres de la Commission Education</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Commission Education au territoire</th> <th>Comité technique</th> <th>Séminaire des acteurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2013</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>4</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>4</td> <td>8</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>1</td> <td>3</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Commission Education au territoire	Comité technique	Séminaire des acteurs	2013	0	0	2	2014	4	0	1	2015	4	8	0	2016	3	3	1	2017	1	3	0	2018	5	4	1	2019	4	4	0	
Année	Commission Education au territoire	Comité technique	Séminaire des acteurs																															
2013	0	0	2																															
2014	4	0	1																															
2015	4	8	0																															
2016	3	3	1																															
2017	1	3	0																															
2018	5	4	1																															
2019	4	4	0																															

Autres indicateurs disponibles

⁴ Stages, formations, journées de démonstration, conférences

⁵ Entreprises, exploitations agricoles, acteurs touristiques, collectivités.





- ❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecarts constatés entre le prévu et le réalisé :

- Le partenariat construit avec l'Education concernait uniquement l'agrément CIN et l'accueil des classes était géré en direct avec les enseignants.
- Le nouveau projet éducatif a permis de prendre en compte considérablement ces écarts par rapport à la Charte et rattrapé ces années de retard.
- Des écarts sont constatés dans la dotation d'un équipement d'accueil attractif sur le site de la Briqueterie, et sur la restauration du four et de la cheminée. Ce dossier est reporté en l'absence de temps et de moyens financiers à lui consacrer.
- La sensibilisation et la formation des professionnels (entreprises, exploitations agricoles, acteurs touristiques, collectivités) aux techniques de construction est peu développée et a été en grande partie réorientée vers les thématiques phytosanitaires et pollution lumineuse (nouveau projet éducatif).
- Un écart également constaté sur l'objectif de réalisation de supports pédagogiques autour des économies d'énergies, des énergies renouvelables (nouveau projet éducatif). Les animations ont été dans les premières années de la charte, construite sur le terrain, sans création d'outils pédagogiques spécifiques.

Enjeux insuffisamment investis :

- L'éducation au territoire et l'ouverture de cette offre éducative à des communes sans relais scolaire ou associatif, est un enjeu à approfondir, pour que l'éducation soit accessible à tous.
- ❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**



Les points positifs construits avec le réseau des acteurs et des partenariats :

- La mise en réseau des acteurs de l'EEDD sur le territoire est un travail qui a été entamé par le Parc dès la structuration du nouveau projet éducatif,
- Dès 2011, avec l'arrivée du nouveau directeur et de la nouvelle responsable du CIN, la mission éducation du Parc a intégré et créer des liens avec :
 - › Le réseau et les partenaires locaux de l'éducation, de la formation, d'éducation populaire, du médico-social, de l'insertion...
 - › Le réseau des acteurs EEDD avec le Collectif Régional de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, devenu GRAINE Champagne Ardenne avec le changement des Grandes Régions, ainsi que le réseau des Parcs naturels régionaux du Grand Est
 - › Le réseau de la mission Education, animé par la Fédération des Parcs naturels régionaux, Le travail à l'échelle du territoire du Parc de structuration du réseau des acteurs de l'EEDD reste à approfondir.
- Ces liens ont permis de contribuer à la réflexion du futur projet éducatif, conforté la vision du Parc sur son futur projet. Lors des ateliers de construction, les réseaux et partenaires ont pu donner leur vision sur le projet en cours et émis leurs attentes pour contribuer au nouveau projet. Ils ont également pu témoigner de leur volonté de travailler avec le Parc sur cette mission. Ces liens ont également permis de faire rayonner et communiquer sur le rôle et la mission du Parc et au-delà de sa mission éducation, voir même porter à connaissance de l'existence d'un Parc naturel régional sur leur territoire.
- Ce travail de mise en réseau a permis de positionner la mission Education du Parc que l'on pourrait illustrer par quelques exemples de projets partenariaux fort depuis 2013.

Avec les institutions :

- Les services de l'Education nationale, l'Académie de Reims (Rectorat, DSDEN Marne, Groupes Sciences Marne et établissements scolaires 1^{er} et 2nd degrés) : dès le lancement de l'étude sur l'avenir du Domaine de Commetreuil, les services de l'Académie de Reims ont été associés.
 - › En 2016, la DSDEN et le Parc ont formalisé leur collaboration par une convention, en déclinant la convention partenariale entre le Ministère de l'Education nationale, Ministère de l'écologie, et la Fédération des Parcs naturels régionaux. Celle-ci affirme la contribution du Parc et de ses partenaires à l'élaboration des parcours d'élèves. Ainsi, le Parc comme son partenaire collaborent ensemble sur les différents sujets.
 - › Partenariat enseignement supérieur et la recherche : Accueil des stagiaires, intervention, participation aux commissions du Pnr, comité scientifique, comité syndical etc.
 - › Partenariat avec le Rectorat : début avec la formation des éco-délégués
 - › Partenariat avec le CANOPE : participation aux forums en direction des enseignants.
 - › Participations aux actions du Groupe Sciences Marne...
 - › Partenariat avec les IEN de secteurs : Collaboration par projet et le lien avec les établissements scolaires et les REP+.
 - › Partenariat ESPE : Accueil et intervention sur les formations.
 - › Partenariat avec les écoles, collèges et lycées, les IME : Collaboration au quotidien avec les enseignants, les directeurs d'écoles, chefs d'établissements, etc.
- Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse : depuis 2013, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Marne/Ardennes collaborent ensemble sur les actions visant l'accueil, l'accompagnement des jeunes dans le cadre de la mise en œuvre des mesures confiées à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Cette démarche amène ces 2 établissements à conduire les actions d'année en année afin d'accompagner les jeunes dans leur démarche d'insertion sociale, professionnelle et d'engagement citoyen.



- DRDJS : interventions sur les formations des professionnels de l'éducation populaire, jury régional. DDCSPP : agrément et accueil des services civiques, accueil des accueils collectifs des mineurs.

Avec les acteurs du Parc :

- Les communes du Parc : conventionnement avec les communes pour la mise à disposition de salles et de sites d'animation permettant d'accueillir les groupes dans les meilleures conditions.
- Les écoles du Parc : accueil et accompagnement des projets en vue de faire découvrir le territoire aux élèves, les sensibiliser et les rendre acteurs dans la préservation de leur patrimoine. Ce travail a permis de créer des espaces de biodiversité, un jardin potager, des vidéos « les patrimoines du Parc vus par les élèves », etc. Les élèves représentent également les guides pour faire découvrir aux autres classes des villes portes et aujourd'hui plus largement avec les projets inter-Parc notamment région Grand Est.
- Les acteurs du territoire : les prestataires éducatifs publics, privés, associatifs que le Parc accompagne dans le cadre de l'accompagnement et la mise en réseau des prestataires (ONF, Musée pré en bulles, la Cave aux coquillages, acteurs culturels etc..) mais également les acteurs tels que les vignerons qui accueillent les groupes afin de faire découvrir le vignoble et leur métier.

Avec les acteurs de ses villes portes et agglomérations :

- Partenariat Parc, Reims habitat, Maison de quartier et établissements scolaires : création d'un espace biodiversité nommé « Grain d'Org » au cœur d'un quartier classé en zone prioritaire à Reims : Orgeval. Ce projet est né suite à la sollicitation de l'organisme logeur Reims Habitat afin que le Parc apporte son expertise et accompagne ce projet. Porté en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire : REP+, écoles du quartier, Maison de quartier Orgeval, Creadev, conseil des citoyens, habitants du quartier, l'Etat et le Grand Reims comme financeurs de ce projet. Depuis 2019, Reims habitat a souhaité que le Parc puisse poursuivre cette fois avec la création des parcours pédagogiques afin de relier les espaces naturels, valoriser les espèces remarquables du quartier. Aujourd'hui 15 livrets participants (enfants dès la maternelle, adultes, familles), 15 livrets accompagnés de 5 mallettes pédagogiques sensorielles pour les jeunes enfants ainsi que 15 livrets corrections pour les accompagnateurs ont été créés. L'intérêt éducatif du projet porte sur la sensibilisation des habitants vis-à-vis de leur quartier et des espaces naturels qu'il renferme. Ces actions ont permis de créer des outils de sensibilisation au service des 3 piliers du développement durable.
- Avec l'agglomération de Châlons-en-Champagne : interventions sur le Domaine de Coolus, en vue d'accueillir les établissements scolaires et extrascolaires de Châlons-en-Champagne et plus largement l'agglomération de Chalons.
- Avec la ville de Reims : intervention au cours des séjours classe découverte auprès des écoles de Reims, sur le site d'hébergement de Villers Allerands.
- Avec la Ville d'Epernay : accompagnement et intervention dans les établissements scolaires de la ville. Le service DD fait un appel à projets scolaire sur les enjeux du développement durable, le Parc est cité comme acteur de référence avec son réseau pour répondre aux projets des classes.

Ces 2 derniers partenaires font également partie de la commission Education au territoire et/ou du réseau éducatif du Parc

Avec le réseau d'acteurs EEDD

- Avec les acteurs de la région Grand Est et de l'ex Champagne Ardenne : le Parc participe aux rencontres et aux réflexions du Graine Champagne. Le président de la commission Education est membre du Conseil d'Administration du Graine et la responsable du pôle éducation est membre du comité technique du Graine. Elle participe à la réflexion du projet du Graine avec le groupe constitué d'autres structures EEDD de la région. Le Graine Champagne Ardenne représente également les structures EEDD auprès des institutions de la région Grand Est.



- Avec le réseau des Parcs : à l'échelle de la région Grand Est : le pôle éducation est actif dans l'animation de ce réseau, et travaille en étroite collaboration avec les 6 autres Parcs notamment sur le séminaire éducation, la réalisation d'un document de communication, etc.
- A l'échelle nationale : le pôle éducation participe aux travaux et aux rencontres du réseau éducatif.

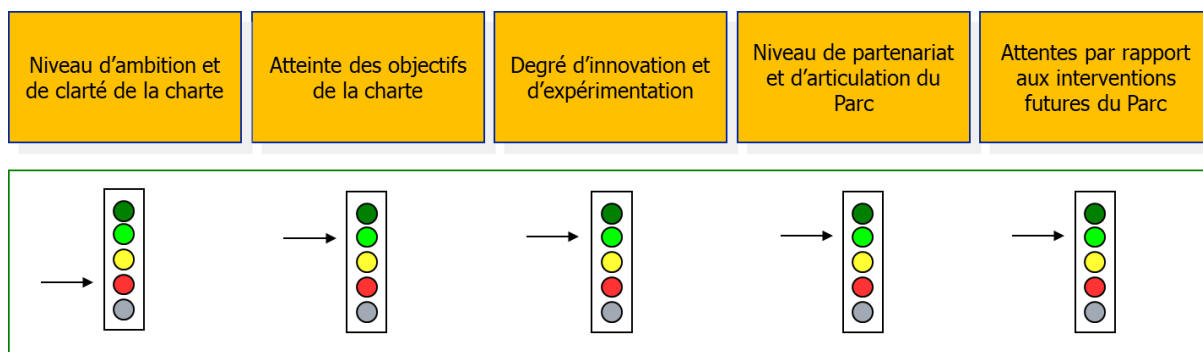
Grâce à ces différents partenariats et actions mises en place :

- La mission éducation du Parc est positionnée sur le paysage des acteurs EEDD, rayonne au-delà de son territoire, la diversité des acteurs avec lesquelles le pôle éducation collabore montre la légitimité et la visibilité de la mission éducation du Parc,
- Le pôle éducation intervient ainsi de façon complémentaire aux côtés des partenaires sur des objectifs partagés, toujours au service de l'éducation, de l'information et sensibilisation,
- Son expertise, l'accompagnement des projets, la diversité de ses offres, et notamment la construction des projets sur mesure sont reconnus,
- Un projet éducatif qui tient compte des paysages du Parc, qui fait le lien avec ses acteurs, le nouveau projet est d'actualité avec les enjeux locaux et globaux également, ce qui permet de remplir la mission d'un Parc en matière d'information et sensibilisation des publics,
- La mission éducation est transversale aux autres missions du Parc, permet de rendre accessible l'ensemble de ses missions et son territoire,
- L'équipe du pôle éducation s'ancre dans un réseau de partenaires locaux,

Les difficultés rencontrées dans les partenariats :

- De façon générale, on déplore un manque de communication entre les acteurs et un manque de connaissance des actions entre partenaires.
- Le Parc peut parfois être perçu comme un concurrent : le projet éducatif et la recherche de mise en réseau actuelle devraient permettre de passer de la concurrence à la complémentarité.
- Pour les prestataires éducatifs du Parc, le Parc se doit à travers la Marque Parc éducation, d'accompagner davantage les acteurs, les former et les mettre en réseau. Il existe encore un pas à franchir pour réussir à créer une identité commune autour d'objectifs partagés (et appliqués).
 - › L'équipe du Parc n'a pas suffisamment de temps à consacrer aux acteurs, aux visites et à la structuration de l'accompagnement de terrain. Un besoin est identifié par les acteurs autour du soutien à la mobilisation des moyens financiers, à la mutualisation des actions de communication.
 - › On constate un manque de diversité sur les offres éducatives, sur les animations et visites disponibles sur le territoire, une majorité est tournée vers le Champagne.
 - › On note un nombre d'actions limitées à destination des familles et des très jeunes enfants (maternelles)

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



- Points positifs
 - › Une restructuration complexe, mais réussie suite à la fermeture du CIN, et un nouveau projet éducatif adapté aux enjeux du territoire et aux différents publics.
 - › Des objectifs atteints sur le partenariat avec l'éducation nationale et le développement des actions à destination des scolaires.
 - › Des expérimentations fortes dans le rapprochement ville-campagne et dans l'accessibilité de l'offre éducative aux publics fragiles.
 - › Des actions innovantes, comme le travail avec la PJJ, reconnu au niveau national, ou avec le quartier d'Orgeval.
 - › De très nombreux partenariats développés, avec tous types de structures et de publics : médico-social, social, socio-éducatif, socio-culturel, éducation, centres de formation, d'insertion, tourisme... Une nouvelle offre éducative co-construite avec les partenaires et évolutive. Une évaluation réalisée tous les 3 ans permet de requestionner et de réajuster au besoin le projet éducatif.
 - › L'importance de l'ancrage territorial pour connaître son environnement proche, « son patrimoine, son histoire, ses enjeux, comprendre pour mieux agir. Il est important de sensibiliser, donner des clefs de compréhension afin que les participants puissent juger par eux même, avec des ouvertures sur le monde. Le développement durable dans un monde viable avec les 3 piliers du DD, dépasser le territoire du Parc pour s'interroger sur le reste. »
 - › Une confiance retrouvée avec les partenaires.

- Points négatifs ou mitigés
 - › Une ambition éducative limitée, pas d'ouverture dans la Charte vers l'éducation au territoire.
 - › Charte orientée vers les actions du CIN de Commetreuil, et centrée sur l'éducation à la nature.
 - › Un accueil orienté principalement vers les scolaires.
 - › Perte d'un site et d'un centre d'initiation à la nature au centre des 3 villes portes, le département étant déjà peu fourni en matière de sites d'hébergement de classes découvertes et colonies, et de séjours accueil collectifs des mineurs.

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**

- La future Charte pourra donner une place plus juste à l'éducation au territoire, plus ambitieuse et adaptée aux moyens disponibles (et à mobiliser)
- Les objectifs à atteindre définis dans la précédente charte, trop ciblés, peu ambitieux, et les indicateurs peu efficaces ont limité le suivi, l'évaluation continue et la valorisation des actions menées.
- Doter la Maison du Parc de capacités d'accueil des groupes dans les meilleures conditions avec des salles d'activités, sanitaires, matériels et aménagements adaptés, offrir de meilleures conditions de travail aux animateurs
- Former en continu l'équipe pédagogique : faire acquérir des connaissances et compétences en plus qui permettent de répondre pleinement aux besoins de l'équipe et du projet : connaissance des publics, compétences techniques, pédagogiques, développement durable, les inscrire dans des dynamiques de formation et de groupes, améliorer les pratiques.

Sur le projet éducatif

- Conforter les interventions hors les murs, sur les lieux de vie, dans les structures et la construction de projets sur mesure adaptés aux groupes, aux projets éducatifs et sociaux des établissements,



- Maintenir à minima une demande de participation financière aux structures, mais alléger le plus possible pour ne pas exclure les structures et écoles qui n'ont pas les moyens.
- Repérer d'autres sites d'accueil et d'animation sur le territoire du Pnr afin de mieux couvrir le territoire et accueillir les publics selon leur provenance géographique sur ces lieux,
- Améliorer, réactualiser les outils pédagogiques créés,
- Définir un programme type par niveau, par thématique,
- Mieux communiquer et valoriser les actions réalisées avec les structures partenaires
- Développer et communiquer sur les programmes en direction des publics suivants
 - › 2nds degrés,
 - › Publics en difficulté,
 - › Les habitants du territoire,
 - › Les adultes d'un niveau maîtrise, université,
 - › Formations
 - › Touristes...
- Prendre en compte dans le projet éducatif l'axe santé – sport – bien être
- Favoriser les appels à projets à destination des scolaires et des extrascolaires tels que les Accueils collectifs de mineurs, afin d'encourager les actions développement durable dans les structures éducatives, et soutenir les prestataires éducatifs du Parc avec une valorisation de ces actions
- Favoriser les espaces de concertation, les cafés débat, cafés philo, le lien social, spectacles dans les communes avec débat, sortir du programme agenda du Parc pour aller aussi vers « susciter la réflexion et la prise de conscience, créer une identité du territoire, faire en sorte que cela ne soit pas le Parc qui porte, mais les habitants conscients des patrimoines de leur territoire, et de leur devenir »

Sur les prestataires

- Repenser la mise en réseau et l'accompagnement des prestataires (éducatif, culturel, tourisme) avec un vrai projet partagé
- Initier la Marque Parc
 - › Soutenir économiquement les prestataires, valoriser, communiquer sur leurs actions
 - › Mettre en place des formations avec une prise de conscience de l'importance du travail en réseau, de l'accueil des publics locaux, qualité éducative,
 - › Travailler sur une culture et communication commune afin que les publics puissent sentir ce lien entre les prestataires et l'esprit Parc, créer une identité Parc.
 - › Diversifier les offres éducatives, aller vers les savoir-faire locaux artisanal, bois, alimentation, ferme pédagogique, écomusée, métier de l'art,
 - › Diversifier les offres en direction des familles, jeunes publics, ... autant pour les locaux que les touristes à but éducatif et de loisirs,

Sur le Projet partenarial (inter Parc, partenaires locaux, régionaux, nationaux) :

- › Le partenariat est le sens même des Parcs. Avoir une réflexion sur le partenariat et le réseau sur le principe du séminaire « se rencontrer pour mieux se connaître » afin de valoriser les initiatives, accompagner les acteurs locaux et participer davantage à leurs projets permettrait au Parc de rendre plus lisibles ses actions et jouer son rôle d'animation de territoire. Le partenariat tient et prend une place importante sur la mission éducation.

Moyens financiers :

- › S'engager par voie de convention avec les Communautés de communes, les agglomérations, ville etc. afin de créer une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en place des actions EEDD pour leurs publics : scolaires et extrascolaires. Ces moyens alloués permettraient également de montrer la cohérence



éducative portée par les collectivités, ambitieuse pour les habitants et leur territoire. Cela limiterait également la recherche financière par les écoles, les ACM au « coup par coup » selon les projets, qui décourage également les initiatives.

- › De même réfléchir à la réalisation d'un marché public collectif pour les transports afin de faire bénéficier de ces tarifs négociés aux structures bénéficiaires des actions du Parc.



4.2.3. Axe 3 : Renforcer l'offre de services pour un développement économique et social équilibré

» Objectif 10. Organiser la fréquentation des espaces naturels

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023 :

L'objectif 10 de la charte 2009-2023 s'articule autour de 3 articles :

- Article 23 – Connaître et organiser les flux
- Article 24 – Organiser et entretenir les réseaux de randonnée pour le développement des activités et des sports de pleine nature
- Article 25 – Réglementer la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels

L'article 23 (connaître et organiser les flux) se concentre sur la mise en place d'outils de connaissance de la fréquentation. L'article 24 (organiser et entretenir les réseaux de randonnée) vise le développement du réseau de sentiers, leur entretien et l'accueil des randonneurs. L'article 25 (réglementer la circulation des véhicules motorisés) cible la mise en place de l'ensemble des outils permettant d'encadrer la circulation des véhicules motorisés. Ces trois articles définissent assez clairement les démarches à mettre en place et les outils à développer pour atteindre les objectifs fixés : mieux connaître, organiser et encadrer les pratiques.

Les actions à mettre en place sont clairement identifiées dans le cadre de la charte et positionnent le Parc comme acteur central dans l'organisation des itinéraires de randonnée.

Cet objectif est en lien étroit avec l'objectif 11 « Enrichir et coordonner l'offre touristique », du fait de l'organisation des itinéraires de randonnée qui constitue une offre touristique importante sur le territoire. Les différentes mesures s'appuient considérablement sur le partenariat avec les acteurs du tourisme qui constitue un gage de réussite pour cet objectif.

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Réalisation d'itinéraires de randonnées pédestres ou cyclables

- Création de nombreux sentiers de randonnée, de découverte, des parcours patrimoine, des parcours VTT, des boucles cyclo-touristiques...
- Maillage des itinéraires et organisation des sentiers au départ des gares (ligne des bulles),
- Soutien technique aux collectivités pour la réalisation de sentiers et d'équipements d'accueil,
- Participation au projet de véloroute et identification de 2 parcours vélos entre Reims et Epernay.

Organisation de l'accueil des randonneurs

- Réalisation des aménagements forestiers pour désengorger le site des faux de Verzy
- Réalisation d'un schéma d'accueil du public dans le cadre de « Forêt d'exception » et aménagement d'aires d'accueil,
- Edition de plaquettes pour promouvoir les sentiers,
- Réalisation d'une charte du pratiquant et de l'organisateur de randonnée,
- Homogénéisation de la signalétique et du balisage,
- Mise en place des conventions d'entretiens.

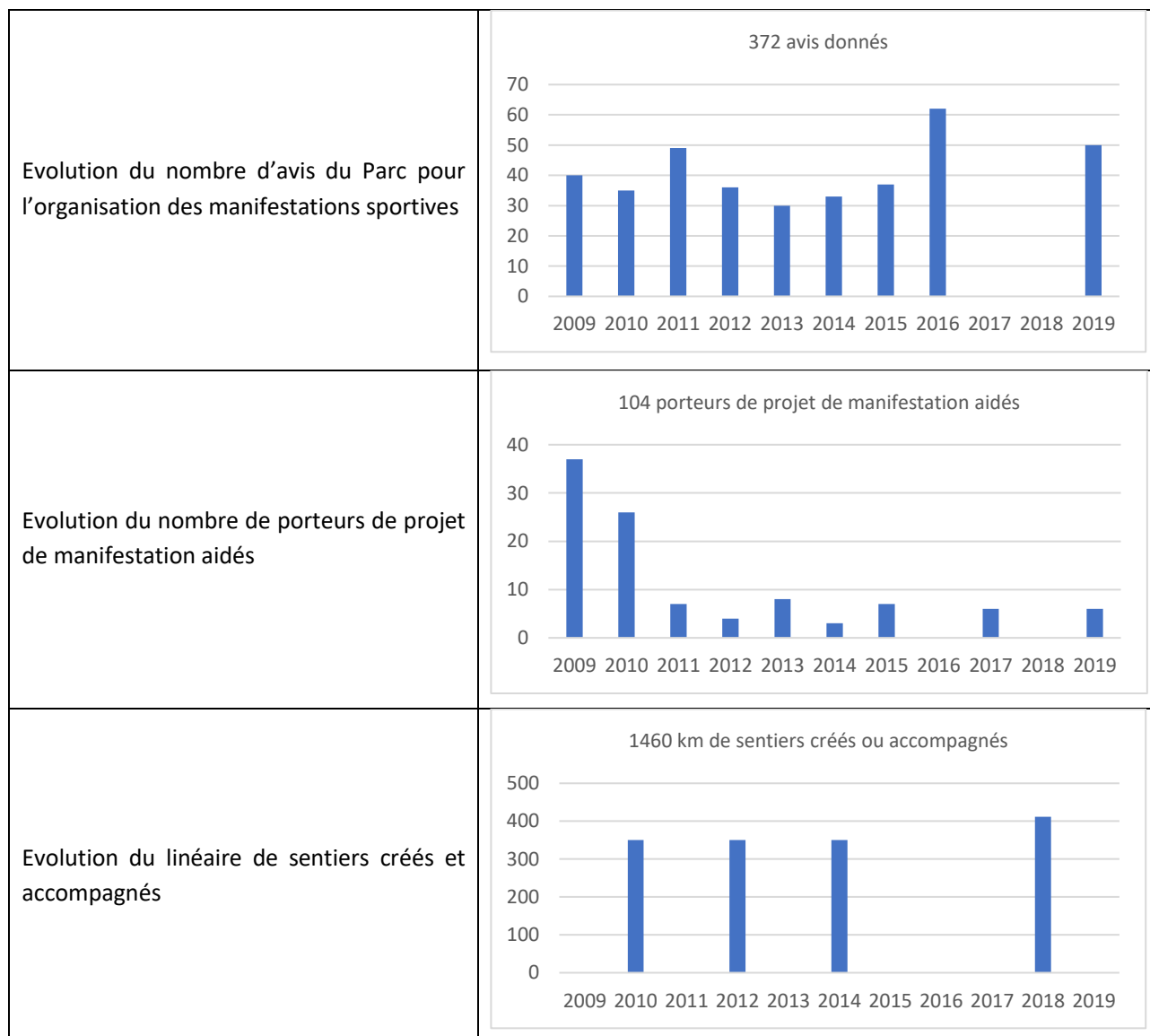
Mise en place d'outils de suivi, de veille et de sensibilisation

- Mise en place de 10 écompteurs et transmission des données à l'observatoire du tourisme,
- Création de l'observatoire du tourisme par l'Agence d'urbanisme du Grand Reims,
- Avis sur les demandes d'autorisation de manifestation. Toutefois, suite à une nouvelle réglementation (2018), la sous-préfecture reçoit seulement les demandes concernant plus d'une commune et dépassant certains seuils. Depuis, le Parc reçoit uniquement les demandes d'autorisation via la sous-préfecture.
- Edition d'un guide de recommandations pour l'organisation des manifestations,
- Edition d'un guide « loisirs motorisés en milieux naturels »,
- Création d'un site internet dédié aux dates de chasse.

❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir :**

Principaux indicateurs de réalisations :

- 10 écompteurs,
- 100% des sentiers de randonnée (15 PR du Parc) inscrits au PDIPR,
- 100% des sentiers de randonnée balisés et entretenus,
- 6 communes accompagnées dans la prise d'arrêtés relatifs à la circulation des véhicules motorisés.



❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecarts constatés entre le prévu et le réalisé :

- La création d'un observatoire local du tourisme n'a pas été réalisée du fait de la création d'un observatoire du tourisme à l'échelle du Grand Reims. Les données de fréquentation sont collectées, mais le Parc ne centralise pas l'analyse des différentes statistiques. L'évolution de la clientèle et de ses besoins n'est pas analysée par le Parc.



- La charte ne définissait pas d'objectif chiffré en termes de linéaires de sentiers à créer ; il est donc difficile d'évaluer l'atteinte des objectifs, même si de nombreux sentiers ont été réalisés.
- Le Parc a bien donné des avis relatifs aux demandes d'autorisation de manifestation, mais n'est plus destinataire depuis 2018 que des demandes transmises par la sous-Préfecture.
- Il ne semble pas exister de cartographie recensant l'ensemble des chemins de randonnée existants sur le territoire.
- Le projet de la briqueterie du Vertin est en cours de développement.
- La cartographie des chemins fermés à la circulation des véhicules motorisés a été réalisée, mais n'a pas fait l'objet d'une communication. Elle nécessite en outre une mise à jour.

Enjeux insuffisamment investis :

- Malgré l'ouverture de nouveaux sites, le site des faux de Verzy semble être encore fortement fréquenté. L'encadrement des visites nécessiterait d'être renforcé.
- Malgré la mise en place d'arrêtés de circulation, des conflits d'usage avec les véhicules motorisés persistent. L'application de ces arrêtés semble difficile, car peu respectés par les pratiquants.
- Il semblerait en outre que certains arrêtés soient nécessaires sur des secteurs sensibles (sites Natura 2000 notamment).
- De nouveaux conflits d'usage apparaissent avec le développement des VTT électriques ou les trottinettes électriques qui génèrent de forts impacts sur les sentiers. La randonnée équestre est également à organiser pour gérer les conflits d'usage.
- Au regard de la forte affluence des visiteurs, la sensibilisation mériterait également d'être élargie aux déchets et aux barbecues.
- De nombreux sentiers ont été créés et la création de nouveaux est encore souhaitée par les élus, mais la question de l'entretien de ces sentiers se pose. Les efforts doivent être placés dans le maillage des sentiers existants (connecter les villages les uns aux autres) et leur accès depuis les gares et villes portes (sorties sans voiture).

❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**

Les points positifs des partenariats :

- Un partenariat efficace avec le Comité départemental de randonnée pédestre (ex : travail en collaboration, prise en compte des enjeux milieux naturels par le CDRP dans ses créations de sentiers, intérêt de leur part pour les enjeux milieux naturels de la Montagne de Reims, édition d'un topoguide conjointement avec le PNR, animation de sorties rando sur le PNR à l'été 2020...),
- Une collaboration fructueuse avec les VTTistes (un membre de la Mountain Bikers Foundation et quelques bénévoles) : création de 7 sentiers VTT, chantiers bénévoles pour leur aménagement et entretien,
- Un réel intérêt des communes et de certaines associations (ex le Cerf à Trois pattes) dans le développement du plein air,
- La démarche forêt d'exception qui a impulsé l'aménagement de sentiers par l'ONF (ex rando bulles et croquis à Hautvillers...).

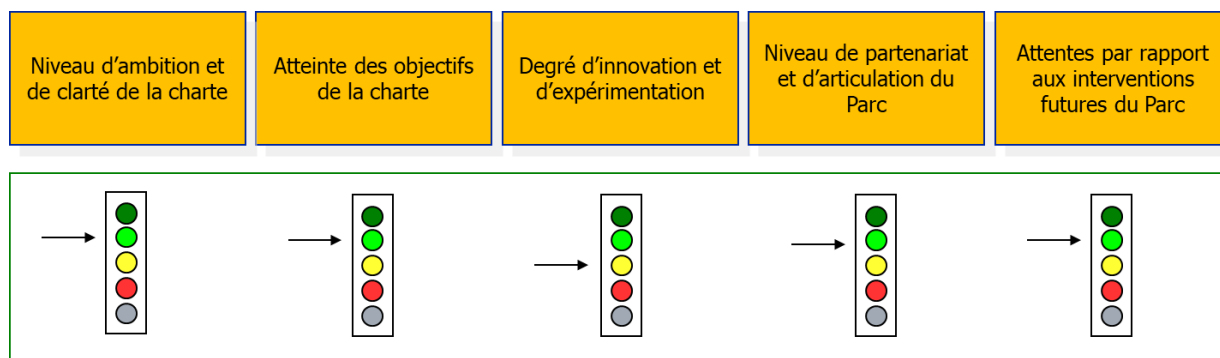
Les difficultés rencontrées dans les partenariats :

- Des interrogations sur la capacité de certains acteurs qui aménagent des sentiers à s'investir sur le long terme pour l'entretien de ces derniers (ex sur les projets associatifs ou de communes. Lors d'un changement de municipalité : transmission des infos, volonté de poursuivre cette action d'entretien, etc),



- Difficulté à mobiliser les acteurs pouvant accompagner des projets sur le tourisme équestre (même si quelques acteurs privés essayent de faire bouger les choses, le comité départemental de tourisme équestre ne répond pas présent). C'est donc un sujet qui n'a pas pu être investi malgré les fortes attentes.

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



Points positifs

- La majorité des mesures envisagées dans la charte a été réalisée.
- Avec la réalisation de nombreux sentiers, le Parc s'est positionné comme acteur central dans ce domaine et est fortement connu pour cela par les élus locaux et habitants.
- L'aménagement des aires d'accueil des faux de Verzy dans le cadre de l'opération Forêt d'exception a été une réussite.

Points négatifs ou mitigés

- Depuis 2018, le Parc ne reçoit que les demandes d'autorisation de manifestations transmises par la sous-préfecture.
- L'impact de la fréquentation sur les milieux naturels n'est finalement pas ou peu connu.

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**

- Cibler la mise en place d'arrêtés de circulation sur les secteurs les plus sensibles, travailler sur leur bonne application et inclure les nouvelles pratiques (« électriques ») dans l'encadrement.
- Evaluer les impacts de la fréquentation des sentiers de randonnée sur les milieux naturels,
- Renforcer les mesures pour préserver le site des faux de Verzy de la forte fréquentation touristique,
- Renforcer la place du Parc dans sa fonction de veille vis-à-vis d'organisation de manifestation pouvant avoir des atteintes sur les milieux naturels,
- Clarifier le positionnement du Parc sur le développement des activités de plein air : quelles activités ? où ? dans quel cadre ? encore plus de sentiers ?



» Objectif 11. Enrichir et coordonner l'offre touristique

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

La charte 2009-2023 s'articule autour de 3 articles

- Article 26 - Développer et diversifier les prestations d'accueil de qualité
- Article 27 - Développer l'accueil pour tous les publics
- Article 28 - Renforcer la mise en réseau des prestataires touristiques et développer le partenariat avec les institutions

L'objectif 11 est très en lien avec d'autres objectifs de la charte qui contribuent à l'enjeu global d'attractivité du territoire, notamment l'objectif 4 (valoriser l'identité paysagère du Parc sur le plan touristique, l'objectif 10 (organiser la fréquentation des espaces naturels) et l'objectif 18 (consolider les moyens et la stratégie de communication).

La charte est très (trop ?) détaillée sur la partie tourisme, allant jusqu'au plan d'action et ne laissant qu'assez peu de place à l'initiative des acteurs du territoire.

Sur la base de la Charte Européenne du Tourisme Durable des Espaces Protégés le Parc a réalisé une **stratégie pour le développement d'un tourisme durable** pour la période 2013-2018. Elle est le fruit d'une démarche participative et concertée, regroupant, au sein d'un Comité de pilotage une quarantaine de partenaires, collectivités territoriales et acteurs du tourisme. Cette stratégie se décline en 13 objectifs et une trentaine d'actions, regroupés en 3 axes :

- Axe 1 : Affirmer le Parc comme destination touristique d'excellence ;
- Axe 2 : Développer et diversifier une offre qualitative et durable ;
- Axe 3 : Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation aux enjeux du tourisme durable.

Cette stratégie **repren**d et **structure les éléments centraux de la charte**, et **ajoute des éléments importants qui ne se retrouvaient pas dans la charte 2009-2023**.

Elle devait permettre de poser un **diagnostic de territoire**, permettant de poser des éléments sur l'impact du tourisme sur l'environnement en lien avec les enjeux de développement local et d'identifier les forces, faiblesses, opportunités, menaces du territoire

« *Les objectifs sont multiples et peuvent être résumés ainsi : il s'agit de désengorger certains sites trop fréquentés et/ou fragiles et de mieux répartir la fréquentation touristique sur le territoire, de réduire les impacts environnementaux de celle-ci, d'allonger la durée moyenne des séjours et de produire des retombées positives sur les habitants et les prestataires du territoire* ». Stratégie tourisme durable, p.5

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Structuration et positionnement stratégique de l'intervention du Parc

- Comme évoqué ci-dessus, le Parc a élaboré une **stratégie pour le développement d'un tourisme durable** pour la période 2013-2018. Elle comprend une partie diagnostic posant les forces, faiblesses, opportunités, menaces pour le territoire sur une série de 18 sujets

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Offre d'activités de pleine nature	-Offre d'activités de pleine nature développée -Bon réseau de chemins de randonnée -Diversification en cours -Maîtrise du Parc sur l'impact des manifestations temporaires sur les espaces naturels sensibles (avis) -Gestion de la pratique des loisirs motorisés dans les espaces naturels en cours	-Manque de visibilité -VTT peu développé -Manque d'originalité et de sensibilisation (sentier thématique) -Ballage sauvage -Massif forestier en majorité privé (entrave aux sentiers de randonnée) -Pas d'itinéraire équestre	-Vélo-route voie verte -Plan départemental des Itinéraires de promenades et de randonnées (PDI/PR) -Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, relatifs aux sports de nature (CDESI)	-La D951 ne peut être traversée -Alléation des chemins -Dégradation des chemins par les engins à moteur
Offre d'hébergements	-Grand nombre d'hébergements ruraux -Hôtellerie orientée haut de gamme	-Un seul camping -Très peu de résidences secondaires -Déséquilibre géographique des hébergements	-Labels environnementaux, nationaux et internationaux -Label Tourisme et handicap	-Hausse des prix fonciers -Normes tourisme et handicap (2015)

Figure 1 - extrait de la stratégie tourisme durable - p.69

- En 2014, le Parc a obtenu la **certification Charte européenne du tourisme durable** dans les espaces protégés et rejoint ainsi un réseau d'environ 120 espaces protégés de 13 pays. En cohérence avec cette

certification, il était prévu que le Parc encourage et anime l'adhésion du volet 2 de la Charte européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés auprès des prestataires du territoire. Cette action n'a finalement pas été développée.

Expertise et accompagnement des porteurs de projets

- En partenariat avec la CCIRE et avec les organismes en charge de la labellisation des hébergements touristiques, **le Parc a, tout au long de la mise en œuvre de sa charte, conseillé les porteurs de projet (publics et privés)** dans leurs démarches de création ou de rénovation, et encouragé les initiatives permettant de concilier le besoin de capacités d'hébergement au moment des vendanges et la valorisation touristique du patrimoine bâti viticole. Le Parc a accompagné une soixantaine de porteurs publics et privés, pour des projets d'hébergement ou activités de loisirs sur son territoire. L'accompagnement a pu prendre différentes formes en fonction du type et de l'avancée des projets : une visite sur site, des conseils juridiques et techniques, l'instruction d'un dossier de demande de subvention européenne FEADER...
 - › Zoom : Le Parc a notamment accompagné des communes et des porteurs de projet pour déposer des demandes d'évolution du PLU afin d'implanter des hébergements insolites – PLU de Nanteuil la Forêt (cabanes dans les arbres), étude zone humide à Belval sous Chatillon
- Le Parc a **accompagné techniquement l'ONF** dans sa procédure de labellisation « tourisme et handicap » du sentier de découverte des Faux de Verzy, inauguré en 2010. Ce sentier des Faux entièrement aménagé est le seul accessible et labellisé pour les 4 handicaps dans la Marne. A cette occasion et pour mieux connaître la fréquentation, le Parc a obtenu des financements pour installer des éco compteurs sur ce parcours.

Développement de partenariats institutionnels et opérationnels

- Le Parc a collaboré avec les offices de tourisme de son territoire et des villes portes, tout d'abord à travers des conventions avec les Offices de tourisme de son territoire (Châtillon-sur-Marne, Châlons-en-Champagne, Dormans, Epernay, Fismes, Hautvillers, Reims) et avec le point d'information touristique du Phare de Verzenay. Celles-ci avaient pour objet la promotion des territoires, l'aide aux prestataires touristiques et aux porteurs de projets et l'échange d'informations. Aucune actualisation des conventions n'a été réalisée avec les OT depuis 2009. En revanche, les conventions avec les offices de tourisme ont été remplacées par une collaboration concrète et active.
 - › Zoom :
 - En 2013, le partenariat avec l'Office de tourisme Epernay Pays de Champagne (OTEPC), a abouti à la réalisation d'un produit touristique VTT.
 - Le Parc assure une présence 2 fois par ans à l'Office de tourisme d'Epernay pour promouvoir le territoire du Parc et informer les agents d'accueil.
 - Une formation-action a été mise en œuvre pour les agents d'accueil de l'Office de Tourisme du Grand Reims sur le Parc, son patrimoine, les prestataires etc. (2 matinées en 2018)
 - Jusqu'en 2018, le Parc a organisé chaque année des éductours pour faire découvrir le territoire, par exemple en 2014 autour du sentier des loges de vignes à Trépail.
 - Des supports de promotion touristiques ont été créés et mis à disposition des offices et prestataires touristiques ;
 - Les OT et prestataires du Parc ont été valorisés lors de différents événements, dont « Le village des Parcs » organisé par la FPNRF à Bercy Village, Paris, pendant 4 jours à Paris (octobre 2017°.

- La Fête du Parc a été organisée en 2016 pour célébrer les 40 ans du Parc (organisation du village des partenaires pendant 24 heures ; présence des OT et partenaires), environ 10 000 visiteurs y ont participé.
 - Différentes brochures (ex de la ligne de bulles) et des photos promotionnelles avec l'OT du Grand Reims en 2020 ont été réalisées.
 - Le Directeur du Parc a intégré le Comité de Direction de l'OT du Grand Reims (depuis 2017).
 - Différents films promotionnels ont été réalisés et mis à disposition auprès des OT (vidéo sur la Véloroute, tournages de vidéos par l'OT Grand Reims sur le Parc).
- **En 2015, le Parc a conventionné avec l'ADT de la Marne (ex CDT) pour l'accès aux données touristiques et leurs mises à jour en vue de les diffuser sur le futur site internet.** Les nouvelles activités sont signalées par ce biais. Par ailleurs le Parc utilise le système d'information touristique TOURINSOFT, base de données partagée par l'ADT et tous les OT de la Marne, sur son site Internet. La partie « Découvrir » du site est alimentée par des flux du système d'information touristique (SIT) de l'Agence de Développement Touristique de la Marne, complété par les offices du tourisme du territoire et des agglomérations portes. Des collaborations ont également été mises en place pour des salons (exemples avec l'OT du Grand Reims déjà cités dans les points ci-dessus).
 - › Zoom :
 - Organisation de voyages de presse en lien avec les partenaires institutionnels (CRT et CDT)
 - A la demande du CDT, le Parc est pôle Greeters : il organise les demandes de rencontre avec les greeters.

Animation locale des acteurs du secteur touristique

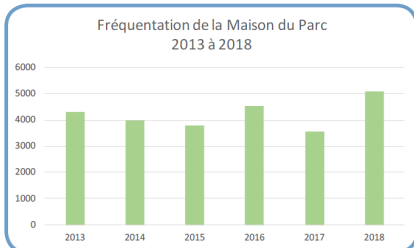
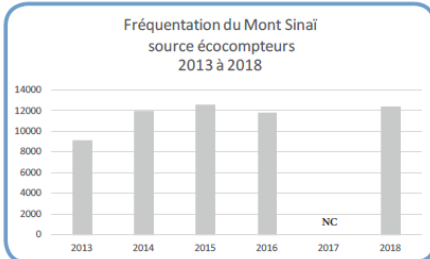
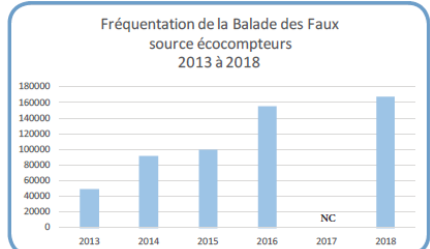
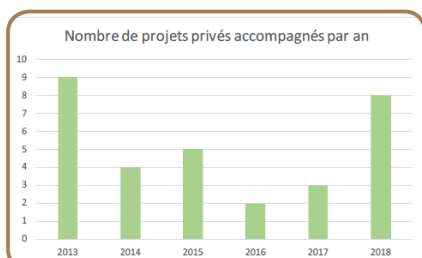
- **Le Parc a animé pendant plusieurs années, en lien avec la CCIRE, l'association Accueil en Champagne.** Cette association avait pour objectif de mettre en œuvre des actions d'animation touristique du territoire, en lien avec la stratégie touristique du Parc. Pour ce faire, le Parc a accordé aux membres de l'association un statut d'« Ambassadeurs du Parc de la Montagne de Reims » et leur a assuré un accès privilégié à l'information sur l'activité du Parc, de manière à ce qu'ils puissent jouer le rôle de relais et de prescripteurs.
 - › ZOOM :
 - Depuis la création de l'association, le Parc s'est progressivement retiré de sa gouvernance, afin de lui laisser son autonomie et être davantage dans une posture d'incitation et d'accompagnement à la mise en œuvre d'actions concrètes.
 - De fait, cette association n'a pas investi le rôle d'ambassadeur et de moteur qu'en attendait le Parc vis-à-vis de l'animation touristique du territoire – peu / pas d'actions concrètes mises en œuvre sur les dernières années et une absence de projet pour l'avenir.
 - Dans ce contexte, la question de l'avenir de cette association et de sa pertinence se pose.
- A partir de janvier 2020, une nouvelle formation e-learning sur le tourisme durable a été lancée officiellement dans le cadre du projet ERASMUS+ « **Une formation pour demain** ». **Gratuite et accessible à tous, cette plateforme a pu être mise en place grâce à la contribution du Parc naturel régional de la Montagne de Reims** aux côtés d'acteurs tels qu'Europarc (fédération européenne des espace protégés), d'autres parcs naturels (Italie), des professionnels de l'écotourisme (Espagne) ou encore le monde universitaire (Belgique, Grand Bretagne).



Aménagement de la Maison du Parc à des fins d'accueil du public

- En partenariat avec les acteurs locaux, le Parc a réalisé **des actions d'amélioration des équipements autour de la Maison du Parc**, améliorant en cela l'environnement direct et les conditions d'accueil des visiteurs – aménagement de cheminements, d'espaces de pique-nique, d'expositions en extérieur, entretien du verger, installation de ruches, aménagement d'un sentier de découverte de la biodiversité.

❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir :**

Evolution de la fréquentation de la Maison du Parc ⁶	<p>Moyenne annuelle = 4202 visiteurs</p>  <p>2019 : 5650</p>
Evolution de la fréquentation des sites remarquables – Observatoire du Mont Sinaï	 <p>2019 : 266 700</p>
Evolution de la fréquentation des sites remarquables – Faux de Verzy	
Nombre de porteurs de projet privés accompagnés par an	<p>Total 2013 - 2018 = 31</p> 
Nombre de porteurs de projet publics accompagnés par an	<p>Total 2013 – 2018 = 36</p>

⁶ Les chiffres expriment uniquement les visites dans le cadre de loisirs et tourisme, les autres fréquentations sont déduites (venu du personnel, réunions statutaires et réunions de travail, éducation,...).

Nombre de participants à la fête de la pomme	<p>Fréquentations de la Fête de la Pomme depuis 2014 (chiffres approximatifs - fréquentation sur 1/2 journée).</p> <ul style="list-style-type: none"> – 2014 : 300 – 2015 : 180 – 2016 : 500 – 2017 : 700 – 2018 : 600 – 2019 : 1000 – 2020 : annulée pour cause COVID
Nombre de participants à la rando du Parc	<ul style="list-style-type: none"> – 2008 Sermiers : 130 – 2009 Tauxières : 136 – 2010 Rilly : 288 – 2011 Bouilly : 243 – 2012 Bligny : 96 – 2013 Pourcy : 103 – 2014 Trépail : 255 – 2015 Pourcy : 170 – 2016 Germaine : 293 – 2017 Mailly : 109 – 2018 Venteuil : 120 – 2019 Pourcy : 603 – 2020 Bouzy : 1200 participants (VTT et rando, mais les VTTistes ne représentaient que +/- 150 personnes parmi les participants)
Nombre de participants lors des éductours (Accueil en Champagne)	<ul style="list-style-type: none"> – 2010 : 14 – 2009 : 15
Nombre de membres au sein de l'association « Accueil en Champagne »	+/- 30 (variations annuelles)

- ❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecart constatés entre le prévu et le réalisé :

- L'organe d'animation des prestataires touristiques (Association Accueil en Champagne) est peu dynamique
- Le projet de valorisation du patrimoine religieux (églises Romanes du Tardenois) est en préparation, mais n'est pas encore mis en œuvre faute de financements :



- › Des études de faisabilité ont été menées avec le soutien de la DRAC pour envisager des travaux de sécurisation des lieux, d'ouverture automatique des églises via l'utilisation de smartphone. Toutefois, les financements réservés par la DRAC pour passer à l'étape de la concrétisation n'ont finalement pas pu être mobilisés.
- La sensibilisation des agriculteurs et viticulteurs en partenariat avec la chambre d'agriculture et le CDT a été annulée.
 - › Toutefois, le Parc a accompagné plusieurs viticulteurs dans un travail sur la gestion paysagère et les pratiques agricoles durables, en lien avec le volet paysager du dossier UNESCO.
- La mise en place d'un service de diagnostic architectural et environnemental pour les porteurs de projets a été annulé.
 - › Toutefois, le Parc met à disposition un poste de conseiller architectural, mobilisable à la demande par les acteurs du territoire pour leurs projets d'aménagement / de construction.
- Le chantier de la marque « PNR » est peu avancé.
 - › Une étude d'opportunité a été conduite en 2011, mais n'avait pas été suivie d'un déploiement de la marque, faute de volontaires parmi les acteurs du territoire et de priorisation par les agents du Parc concernés en premier lieu.
 - › Aujourd'hui, la réflexion se nourrit des échanges avec les acteurs menés à l'échelle des démarches de filières (ex. Charte forestière de territoire, PAT, tourisme paysages). L'intérêt pour la démarche semble au rendez-vous et plusieurs acteurs se sont déclarés volontaires. De plus, depuis la réforme de la marque en « Valeurs Parc », l'outil est jugé plus opérationnel.
 - › La Région Grand Est soutient le déploiement de la marque « Valeurs Parc ». Le développement est prévu pour 2021.
- Le réaménagement du Point info tourisme de la maison du Parc est en cours – utilisation du système d'information touristique de l'ADT, mise à disposition du WIFI territorial en partenariat avec l'ADT, aménagement d'un espace d'accueil - dans l'attente de travaux plus conséquents.

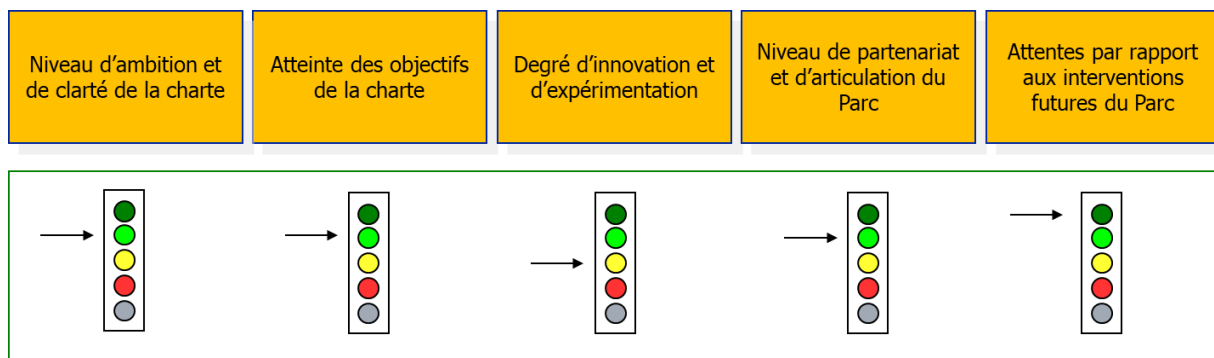
Enjeux insuffisamment investis :

- L'organe d'animation des prestataires touristiques (Association Accueil en Champagne) est peu dynamique.
- La mise en réseau et à l'animation des prestataires du territoire est un chantier sur lequel le Parc a commencé à travailler, mais qui n'est pas encore abouti – création d'un forum tourisme durable regroupant les prestataires touristiques en faveur d'un tourisme durable.
- L'utilisation de la marque « Valeurs Parcs » n'est pas aujourd'hui investie. Il s'agit d'en faire un outil pour les acteurs du territoire.
- ❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**
- Les points positifs des partenariats :
 - › Participation du Directeur du PNR au comité de direction de l'Office de tourisme du Grand Reims et actions portées,
 - › Partenariat avec l'ONF – apport d'expertise sur la labellisation « Tourisme et handicap » du sentier des Faux de Verzy,
 - › Partenariat avec l'association de viticulteurs 286M,
- Les difficultés rencontrées dans les partenariats :



- › Des partenariats à redynamiser avec l'OT de Hautvillers, de Chatillon, d'Épernay.
- › Un partenariat avec l'Agence de développement touristique (ADT) porteur pendant quelques années, mais inactif aujourd'hui.
- › Des relations limitées avec le Comité régional du tourisme Champagne-Ardenne, puis l'Agence régionale du tourisme Grand-Est (ART) depuis la fusion régionale. Une faible prise en compte des Parcs dans la stratégie touristique de la Région

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



• **Points positifs**

- › Un Parc dynamique comme acteur du tourisme sur son périmètre – en particulier, à travers son apport d'ingénierie / d'expertise et l'animation d'actions locales visant à mieux faire connaître l'offre locale
- › De nombreuses actions d'animation à résonance touristique menées par le parc en lien avec les acteurs locaux (Fête du Parc, Rando' du parc, agenda...) cohérentes avec l'objectif de développer un tourisme local,
- › Un partenariat existant et porteur avec l'OT du Grand Reims,

• **Points négatifs ou mitigés**

- › Des actions portées en partenariat avec les OT peu valorisées et peu appropriées par ces dernières – à l'exception de la promotion par l'OT du Grand Reims du territoire du Parc dans un grand nombre de supports (guide, carte touristique, ...)
- › Une perte de dynamisme dans les partenariats avec certains OT,
- › Une animation du réseau des prestataires locaux qui doit être mise en place,
- › Une marque « Valeurs Parc » qui n'est pas encore investie,

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**

- La mise en place de la marque « Valeurs Parcs » nécessite une stratégie et des moyens dédiés en matière d'animation et de communication.
- Un enjeu à développer l'offre touristique de proximité.
- La nécessité de reposer les fondamentaux et les objectifs du partenariat avec les acteurs du tourisme à l'échelle régionale (ART), départementale (ADT) et locale (OT).



- Travailler à la mise en réseau et à l'animation des prestataires du territoire autour de la notion de « tourisme durable »
- Positionner le Parc comme atout pour l'attractivité touristique du territoire, en complément et en articulation avec le tourisme culturel, patrimonial et oenotouristique (le Parc, territoire pour vivre une expérience).



» Objectif 12 : Développer l'offre de pratiques culturelles

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

Aux portes de Reims et Epernay, le territoire du PNR disposait en 2010 de très peu d'équipements culturels (1 MJC, 2 maisons des associations et des salles des fêtes communales). Parmi les EPCI du territoire, seule la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne disposait de la compétence « culture » et insufflait sur son périmètre une dynamique culturelle à partir de la MJC d'Aÿ. Le pouvoir d'attraction des équipements culturels importants des Villes-Portes de Reims, Epernay et de Châlons-en-Champagne (la Comédie, le Manège, La Cartonnerie, ...) inhibait toute politique locale sur le reste du périmètre du PNR (les habitants trouvant des réponses à leurs attentes en prenant leur voiture, les élus n'en percevant pas l'intérêt compte tenu de l'offre existante à proximité).

Dans ce contexte, la Charte « Objectif 2020 » visait à développer l'offre de pratiques culturelle à l'échelle du périmètre du PNR, tout en affirmant la nécessité de structurer les partenariats avec les équipements culturels importants des Villes-Portes de Reims et d'Epernay. Cette ambition se déclinait en deux articles :

- Article 29 – Améliorer la connaissance des tissus culturels et artistiques du territoire ;
- Article 30 – Aider à la réalisation d'équipements et valoriser la programmation culturelle et le patrimoine culturel du Parc

Dans cet objectif 12 de la Charte, les pratiques culturelles étaient considérées au sens large du terme. Elles regroupaient autant les pratiques culturelles usuelles (danse, chant, théâtre, musique, cinéma, ...), mais aussi les actions de valorisation des patrimoines culturels (visite de site « patrimonial », exposition sur une richesse du territoire, ...). L'intérêt d'un tel amalgame était de lier l'ensemble de ces pratiques. Mais il portait à confusion entre des actions de développement culturel (la « culture ») et des actions de valorisation des patrimoines culturels. A ce titre, des éléments de valorisation des patrimoines culturels du Parc, notamment bâti, peuvent figurer dans d'autres objectifs de la Charte, notamment le n°1.

Sur la base des connaissances acquises, il s'agissait de :

- soutenir le montage de projets culturels des acteurs du territoire et en assurer la promotion ;
- évaluer l'opportunité de renforcer les équipements de diffusion culturelle existants sur le territoire ;
- amélioration de l'accès des habitants à l'offre des équipements culturels des Villes-Portes ;
- déployer de nouvelles actions culturelles et artistiques propres au territoire en suscitant notamment la recherche ethnologique, historique et patrimoniale afin d'en faire la base de création d'une offre culturelle originale ;
- sauvegarder et valoriser la collection « Musée de France » dans la perspective du transfert éventuel des collections de la Maison du Bûcheron vers un autre lieu.

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Sur la période 2009-2023, la mission « culture » du Parc a été déployée au sein de l'équipe par **une personne à temps non complet (80%), occupant le poste « patrimoine et culture »**. A l'origine de ce poste, le patrimoine (culturel) avait plus d'importance que la culture, mais en 2012, la mission « culture » du Parc a été réaffirmée et a pris davantage de place au sein de ce poste. Aussi, la clé de répartition actuelle de ce poste est la suivante : Patrimoine culturel (30%), Culture (60%) et Evènementiels (10%). Certaines années la culture a pris davantage de place.

Pour mener à bien cette mission, **le Parc a constitué une commission "culture – patrimoine - architecture"**. Elle s'est réunie pour la 1^{ère} fois en 2012, puis 2 fois en 2015 et 1 seule fois par an depuis 2015. Elle regroupe une vingtaine de personnes (élus, acteurs, techniciens, financeurs).

Dans le domaine culturel, **le Parc a misé sur les partenariats avec les acteurs culturels du territoire, des Villes-Portes, du Département de la Marne, voire de la Région** (la MJC Intercommunal d'Aÿ, le Service universitaire de l'action culturelle de Reims, ACCUSTICA, l'Association des Croqueurs de pommes de la Plaine Champenois, la Ligue de l'enseignement de la Marne, l'Association Lire et Faire lire de la Marne, la DRAC Champagne-Ardenne, le Centre

de Création pour l'enfance de Tinquieux, le FRAC Champagne -Ardenne, le Phare de Verzenay, le Cerf à 3 pattes, le PALC/Furies, la Cie le Diable à 4 pattes, l'Education nationale, l'APIC, des artistes régionaux ...).

- › **Zoom** : en 2019, le Parc a organisé et accueilli un **séminaire sur les acteurs culturels de la Marne**, organisé en collaboration avec la Fédération Régionale de la Maison des Jeunes et de la Culture. Il a réuni une trentaine de participants (techniciens des institutions culturelles de la Marne, tels que le Manège de Reims, la Ville de Reims, le FRAC, la Comète de Chalons en Champagne, des acteurs culturels (associations, compagnies de spectacle), des Maisons de quartier, la DRDJSCS Grand-Est, la sous-préfecture de Reims). Il a permis de développer l'interconnaissance entre les acteurs de la culture et de l'éducation populaire de la Marne. Pour le Parc, il a été l'occasion de développer ses partenariats et faire connaître ses actions culturelles.

Sur le plan financier, afin de mener des actions innovantes et de proposer une offre culturelle complémentaire et rassembleuse sur son territoire, **le Parc a cherché à développer un partenariat avec la DRAC Champagne-Ardenne. Un projet de convention d'objectifs pour 2015-2018 a été élaboré, mais n'a pas abouti** (en lien notamment avec la fusion des Régions qui a amené de la complexité à ce projet). De même, le Parc n'a pas établi, à ce jour, de relation privilégiée avec le service « culture » du Conseil Régional ou du Conseil Départemental. **Aussi, sur la période 2010-2020, les actions dites « culturelles » du Parc n'ont pas fait l'objet de pas de mobilisation des fonds supplémentaires pour le Parc, côté Région et Département (toujours les financements Parc mobilisés).**

Amélioration de la connaissance des tissus culturels et artistiques du territoire

Dans la 1ère partie de mise en œuvre de la Charte « Objectif 2020 », le Parc a amélioré sa connaissance des tissus culturels et artistiques du territoire :

- En 2009, le Parc a réalisé une enquête, auprès des communes afin de connaître les acteurs culturels et les équipements présents sur son territoire (salles des fêtes, salles de spectacle, ...). Le fruit de cette enquête, couplé à l'état des lieux existant de l'ORCCA, a permis de produire **un annuaire des acteurs et équipements culturels du territoire**. Cet état des lieux a été mis à jour sur la base des connaissances de la chargée de mission « patrimoine culturel et culture ». Il a permis une mise en réseau et la promotion des équipements pour une politique culturelle nouvelle et diversifiée. Mais cet outil est resté interne à l'équipe technique du Parc et n'a pas fait l'objet de valorisation/diffusion (sur son site Internet par exemple).
- En 2011, afin de connaître les attentes des habitants et des visiteurs en matière de culture, le Parc a dédié un volet de **l'enquête sur son image, à la connaissance et la participation aux visites culturelles et sorties-nature** qu'il propose. Les résultats de l'enquête ont permis d'orienter la communication et la politique du Parc en matière de culture.

Soutien aux projets culturels des acteurs du territoire

Afin de soutenir la création culturelle, **le Parc a apporté son soutien à la promotion des projets culturels des acteurs du territoire** (communication, mise en réseau, ...). Chaque année, il a fait la **promotion de certaines animations de partenaires et communes adhérentes dans son Agenda et sur le site internet** (Festival théâtres de papier, chemin des crèches, festival le chat qui peste, le brame du cerf, festival courts en Champagne, divers expositions...).

- › **Zoom** : de 2014 à 2018, le Parc a été un référent pour les actions liées au Centenaire de la Grande Guerre. A travers le recensement des actions mises en œuvre sur le territoire et la communication associée, il s'est fait le relais d'information pour chaque porteur de projet en lien avec la Guerre 14-18 et a ainsi, amélioré la visibilité des événements. Il a également apporté son appui logistique aux communes et acteurs. Le Parc a obtenu le label de la Mission Centenaire 14-18, en juin 2014, qui distingue les projets les plus innovants et les plus structurants pour leur territoire.

Mise à disposition d'exposition temporaires



Le Parc propose 25 expositions gracieusement mises à la disposition des associations, collectivités ou communes qui en font la demande. Ces expositions, qui pour plus anciennes datent du début des années 2000, abordent de nombreux thèmes, comme le recyclage, la biodiversité, les zones humides, la forêt, le patrimoine bâti, les espaces animales et végétales du territoire.

Elles sont essentiellement prêtées à des collectivités, des associations dans le cadre de leurs évènements ou actions le temps d'un week-end ou d'une semaine.

Les prêts ont été nombreux entre 2012 et 2017, en moyenne une quinzaine de prêts par an. Depuis 2018, on constate une forte chute des demandes, probablement en raison du côté « vieillissant » des expositions. Les expositions les plus empruntées sont principalement celles sur les loges de vignes, les mares et les animaux. Les expositions en prêt sont stockées à la Maison du Parc à Pourcy. Il serait intéressant de **renouveler le catalogue des expositions en prêt et de proposer des expositions plus modernes, faciles à installer et axées sur la biodiversité et le monde animal.**

Déploiement de nouvelles actions culturelles et artistiques propres au territoire

Le Parc a proposé, chaque année, une programmation culturelle spécifique mettant en valeur le patrimoine du territoire et les principaux « sites patrimoniaux » avec :

- **des expositions temporaires présentées à la Maison du Parc**, créés par le Parc pour l'occasion, ou prêtés par un partenaire.
- Jusqu'en 2015, le principe était de proposer chaque année à la Maison du Parc, une nouvelle exposition, alternant ainsi les thématiques. Il s'agissait d'expositions assez simples, facilement transportables et conçues par des chargés de mission différents d'une année à l'autre. Certaines expositions étaient ensuite proposées en prêt gratuit.

Exposition	Année	Eléments de bilan
Exposition <i>Le paysage au travers d'œuvres contemporaines</i> - artothèque de l'ORCCA	2009	Partenariat avec l'ORCCA – diffusion d'œuvres d'artistes régionaux.
Exposition <i>Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims</i>	2009	Exposition créée par le Parc qui fait suite au renouvellement de la charte en 2009.
Exposition <i>Au temps des <u>lavoirs</u> en Montagne de Reims</i>	2010	Exposition issue de l'inventaire des lavoirs et qui fait suite également à l'édition d'un ouvrage sur le même thème.
<i>La Chimère des quatre vents</i> – installation Land art à la Maison du Parc	2011	Résidence d'arts plastique avec une artiste régionale – mise en place d'une série d'animations land art avec les scolaires et le grand public.
Exposition <i><u>La forêt, essence du Parc</u></i>	2011	Exposition créée par le pôle milieu naturel du Parc.
Exposition <i>La révolte des vigneron</i> s et une exposition <i>Les paysages des caves de Champagne</i>	2011-2012	Expositions prêtées par la Villa Bissinger et l'association Unesco



Exposition <i>Cabanes de vigne, l'éloge d'un paysage</i>	2012	Exposition photographique qui fait suite à l'inventaire sur les loges de vigne réalisé en 2010-2011 par le Parc – partenariat avec la Villa Bissinger.
<i>Pays'art</i> - parcours land art autour de la Maison du Parc	2013	Résidence d'artistes et installation d'œuvres contemporaine- programme d'animations, balades contées.
Exposition <i>La Champagne, vue du ciel</i>	2013	Exposition photographique prêtée par Michel Jolyot
Exposition <i>Habiter la Montagne de Reims, restons groupés</i>	2013	Exposition créée par la mission Urbanisme
Exposition <i>Mon domicile adoré</i>	2014	Exposition créée par la mission Energie durable
Exposition <i>Eco-habiter, penser global, agir local</i>	2015	Exposition crée par la mission Architecture. Exposition semi-temporaire – encore en place en 2020.
<i>"On le fait dans les pommes"</i> – installation artistique dans le verger de la Maison du Parc	2015	Résidence d'artistes et installation d'une œuvre dans le verger dans le cadre de la Fête de la pomme

En 2015, le Parc a souhaité faire des expositions plus consistantes. Mais compte tenu des moyens disponibles, il a décidé de changer de principe en créant des expositions temporaires qui resteraient 3 ans à la Maison du Parc. C'est dans ce cadre, qu'a été créée, **l'exposition semi-temporaire sur l'Eco-habitation**, qui est toujours en présentation en 2020 (elle sera restée 5 ans finalement).

Parallèlement, dès 2011 la Maison du Parc a accueilli, tous les deux ans, des résidences arts plastiques sur son site en extérieur.

En 2016, le Parc a organisé dans le cadre du programme AGIR (Vigne-Unesco), l'exposition photographique « *La Main de l'Homme* », installée en extérieur dans les communes des coteaux historiques. Elle valorise les travaux de la vigne. La même année, dans le cadre des « 40 ans du Parc », il a également créé l'exposition photographique « *Le Parc, 40 ans-40 actions* »

Depuis 2017, c'est sur le sentier de Mailly-Champagne que sont programmées les résidences arts plastiques (installation in-situ d'œuvres contemporaines –organisation d'animations grand public et scolaire).

- des évènements et des spectacles. Entre 2009 et 2019, 35 spectacles ont été organisés par le Parc et ses partenaires. Parmi eux :
 - › un concert de cuivres de l'Opéra de Reims – 2011 ;
 - › l'accueil du festival Courts en Champagne de la MJC Intercommunal d'Ay - 2012
 - › l'accueil d'un Kfé des connaissances délocalisé du Service universitaire de l'action culturelle de Reims et ACCUSTICA - 2014 ;
 - › la fête de la pomme qui accueille avec entre 500 et 1000 visiteurs chaque année - 2014 à 2019 (édition 2020 annulée à cause du COVID 19)



- › le spectacle « Cirque en vignes » avec le PALC-Furies – 2019
- › les spectacles de la résidence « Par les communes » entre 2013 et 2018 (*évoquées dans « Mise en valeur la création artistique contemporaine »*)
- **des animations culturelles** : des visites de villages, d'églises romanes ou de lavoirs, monuments aux morts de cimetières, animation « taille et greffe de fruitiers, ... **Entre 2009 et 2019, 50 animations culturelles ont été organisées par le Parc pour plus de 4775 participants.**
- Ce sont les visites de villages et les églises romanes qui remportent le plus de succès (**entre 75 et 100 personnes en moyenne pour les visites de village**). Parmi toutes les thématiques patrimoniales du territoire, le patrimoine forestier a rarement fait l'objet de visite.

Pour promouvoir cette programmation culturelle spécifique, le Parc a utilisé de nombreux supports et outils : « l'Agenda du Parc », des affiches, des flyers, son site internet, sa page Facebook. D'année en année, les outils numériques et les articles dans la presse et les réseaux d'élus et d'habitant ont pris de plus en plus de place.

Cette programmation culturelle spécifique, proposée chaque année par le Parc s'appuie sur des partenariats avec des structures culturelles extérieurs au territoire afin de « faire venir la culture sur le territoire ».

- le centre de création pour l'enfance de Tinquieux et des artistes régionaux ont permis la diffusion de spectacles dans le cadre de la Fête de la pomme entre 2015 et 2019 ;
- des partenariats ponctuels ont permis également la diffusion de spectacles originaux sur le territoire (2019 - partenariat avec l'association le PALC/Furies, spectacle " Cirque en vignes").

Mise en valeur la création artistique contemporaine

Dans le cadre du déploiement de nouvelles actions culturelles et artistiques, **le Parc a proposé des actions originales et innovantes pour mettre en valeur la création artistique contemporaine et la rendre accessible aux habitants et visiteurs :**

- de 2011 à 2019, le site de la Maison du Parc et son verger ont été valorisés grâce à des **performances arts plastiques** (chimère des quatre-vents, Pays'Arts, on le fait dans les pommes)
-
- en 2011 et 2014, le Parc a organisé deux éditions **d'animation Land' Art à la Maison du Parc** qui ont fait écho au besoin de découverte de l'art contemporain à travers des animations grand public et scolaire ;
- › Zoom : en 2017 et 2019, les **résidences de création/installation "Sentier Homme-Nature"** ont été mises en place sur le sentier de découverte de Mailly Champagne. Ainsi, 2 œuvres en 2017 et 2 œuvres en 2019 ont été installées pour amener à s'interroger sur la relation homme/nature. Un programme d'animation a permis la découverte de ses œuvres sur le thème de la biodiversité. Dans le prolongement de ces démarches, en 2019-2020, un Projet Artistique Globalisé (PAG) a été mis en œuvre en partenariat avec le FRAC Champagne-Ardenne, l'éducation nationale, le phare de Verzenay, l'artiste Aurélie Slonina, 5 écoles du territoire et le Parc. Ce projet n'a pas pu se finaliser à cause de la crise du COVID au printemps 2020.
- en 2019 et 2020, dans le cadre du projet "les Habitants ont du talent", le Parc a réalisé avec l'association "le Cercle Méliès", **une série de petits films consacrés aux talents artistiques et initiatives culturelles des habitants du Parc** (5 films en 2019 - 5 films en 2020/2021-projet repoussé en raison de la COVID 19) ;
-
- en 2019, le Parc a organisé et accueilli un **séminaire technique sur les résidences d'artistes à l'initiative de la Fédération des PNR et du Ministère de la Culture**. Il a rassemblé plus d'une quarantaine de personnes issues d'autres PNR de France et d'agents de la DRAC.



- › **Zoom** : organisée avec la Compagnie de spectacle vivant « Le Diable à 4 pattes », la **résidence d'artistes « Par les communes »** s'est tenue de 2014 à 2018 dans le cadre de la commémoration de la Grande Guerre. Elle a réuni près de 200 comédiens amateurs tous les ans, ainsi que près de 5 000 spectateurs sur les 4 années de résidence. 5 spectacles participatifs ont été créés, ainsi que 5 spectacles professionnels. La résidence a été clôturée par un spectacle de théâtre, intitulé « la forêt des âmes », qui s'est déroulé en forêt domaniale sur le site des Faux de Verzy (en lien avec le programme « Forêts d'Exception »). Les démarches engagées ont concerné territorialement 15 communes du Parc.

Amélioration de l'accès des habitants à l'offre des équipements culturels des Villes-Portes

En tout début de mise en œuvre la charte « Objectif 2020 », le Parc a rencontré l'Opéra de Reims et l'ORCCA pour envisager de meilleures conditions d'accès de sa population aux spectacles. Plusieurs propositions ont été évoquées (accueil de concerts lors de manifestations, accueil de stages musicaux – élèves du conservatoires), mais très peu ont abouties.

Depuis 2018, les équipements culturels des « Villes-portes » (la Comédie et l'Opéra de Reims notamment) se sont rapprochés du Parc afin de **proposer l'achat ou la diffusion de spectacles « Hors les murs »**. Cette démarche s'inscrit dans leur stratégie de déploiement de diffusion de spectacles en milieu rural. Ces sollicitations n'ont pas abouti pour des raisons de calendrier (les demandes intervenaient alors que la programmation culturelle du Parc était déjà bouclée) ou pour des raisons financières (le Parc ne disposait des budgets nécessaires). Mais plus fondamentalement, les spectacles proposés étaient trop déconnectés des enjeux du territoire.

En 2021, il est tout de même prévu que le Parc soit partenaire du Manège de Reims pour un spectacle sur la commune de Germaine avec un artiste qui fait un travail autour des plantes comestibles (en lien avec le Plan Alimentaire Territorial du Parc).

À ce jour, le Parc et les équipements culturels des « Villes-portes » n'ont pas trouvé le « cadre » pour co-construire ensemble des projets culturels communs.

Evaluation de l'opportunité de renforcer les équipements de diffusion culturelle existants sur le territoire

La création d'un équipement de diffusion culturelle sur le site de la briqueterie du Vertin à Saint-Imoges tel que prévu initialement dans la Charte, a été abandonnée compte tenu des difficultés financières rencontrées par le Parc en début de Charte.

La création d'un lieu d'accueil d'artistes en résidence au Centre artisanal de Ville-en-Tardenois, tel que prévu initialement dans la Charte, a également été abandonnée. La Commune de Ville-en-Tardenois n'a pas approuvé la Charte « Objectif 2020 » et le lieu identifié n'était finalement pas pertinent pour l'accueil d'artistes.

Le Parc a décidé de s'appuyer préférentiellement sur les équipements culturels existants du territoire pour davantage « diffuser la culture ».

Recherche ethnologique, historique et patrimoniale afin d'en faire la base de création d'une offre culturelle originale

Le Parc a suscité la recherche ethnologique, historique et patrimoniale, afin qu'elle constitue la base de création d'une offre culturelle originale, favorisant l'appropriation du territoire par les habitants et sa valorisation auprès des visiteurs :

- De 2009 à 2010, le Parc a engagé de nombreuses actions pour valoriser l'inventaire des lavoirs, fontaines et moulins à eau présents sur son territoire réalisé en 2008. De cet inventaire ont découlé la création d'un



ouvrage en 2009, d'une exposition en 2010 ainsi que de nombreuses animations grand public. Une carte interactive des lavoirs a été réalisée et mis à disposition sur le site internet du Parc. Ce travail était inscrit dans le programme d'actions 2006

- en 2011, le Parc a réalisé **l'inventaire des loges de vigne** encore existantes sur son territoire et effectué des recherches sur ce que furent leurs constructions, leurs fonctions et la vie des viticulteurs dans ces loges (Archives départementales de la Marne, bibliothèques, maisons de Champagne, Amicarte 51). Une collecte de mémoire a été effectuée par l'ethnologue de la Villa Bissinger. Ces recherches ont été restituées au grand public sous la forme d'une exposition photographique, en 2012. En 2014, un sentier sur les loges de vignes a été mis en place sur la commune de Trépail par le Parc. Ce sentier propose de découvrir l'histoire de ces édifices.
 - › Cet inventaire a également permis une prise de conscience de la valeur de ce patrimoine de la part de leurs propriétaires. Des projets de restauration ont vu le jour et certains propriétaires vigneron utilisent leur loge comme un atout dans leur projet de développement oenotouristique.
 - › Depuis 2018, les Universités d'été *Architecture et Champagne* organisées par l'agglomération de Chalons en Champagne et la Maison de l'Architecture, ont pris pour thème les loges de vigne. Des étudiants en architecture sont invités à créer des loges de vigne moderne sur une parcelle d'un vigneron.
 - › Enfin entre 2009 et 2020 les visites patrimoniales de loges de vignes » et les parcours patrimoniales (petits guides sur l'histoire des villages) s'appuyées sur ces travaux de recherche.
- en 2019, le Parc a débuté un **travail d'inventaire sur l'architecture des Maisons de Champagne**" (deux stages de 6 mois). 5 communes sur les 65 ont été inventoriées entre 2019 et 2020, soit une 50aine de bâtiments inventoriés. L'inventaire est à poursuivre jusqu'en 2023 voir au-delà selon l'avancement de l'étude ;
- en 2020, une **collecte de mémoire sur les recettes de cuisine du territoire** a été réalisée par le Parc. Une édition "les recettes de mon territoire" a été publiée en 2020. Cette collecte s'inscrit dans le projet "les habitants ont du talent" qui vise à promouvoir les talents et initiatives culturelles des habitants du Parc.

Sauvegarde et valorisation de la collection « Musée de France » de près de 700 objets d'arts et traditions populaires

Afin d'offrir de meilleures conditions de conservation et de regrouper les collections muséographiques du Parc, suite à la fermeture de la Maison du Bucheron en 2008 :

- certains objets de la collection du Parc ont été prêtés au Musée du sabot à Soucht en 2009 ;
- les dépôts du Musée des Beaux-arts de Reims et de l'ancien musée d'Aÿ ont été rendu en 2011 ;
- la chapelle de Courtagnon a été réhabilitée en 2012 afin d'accueillir le reste de la collection.

À ce jour, **la Chapelle de Courtagnon est l'unique lieu de conservation des 318 objets restants de la collection.** Aucun autre lieu de dépôt permanent de cette collection "Musée de France" n'a été identifié et la problématique de valorisation de cette collection reste entière (la chapelle de Courtagnon ne pouvant pas remplir cette fonction).

❖ Principaux indicateurs clef de résultat à retenir (entre 2009 et 2019)

Nombre de porteurs de projet culturels sollicitant l'appui du parc	12
Nombre de spectacles et d'animations culturelles (divers publics)	85

- ❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecart constaté entre le prévu et le réalisé :

- L'étude des besoins des habitants et des visiteurs dans le domaine culturel a été ciblée sur les animations culturelles et sorties « nature » organisées par le Parc. Elle n'a pas pris en compte des besoins des habitants dans les pratiques culturelles plus usuelles (danse, chant, théâtre, musique, cinéma, activités sportives de loisirs...).
- Le programme de valorisation de la statuaire avec l'ORCCA n'a pas été mis en place.
- La collection "Musée de France" a été sauvegardée mais le lieu actuel de stockage ne permet pas sa valorisation.

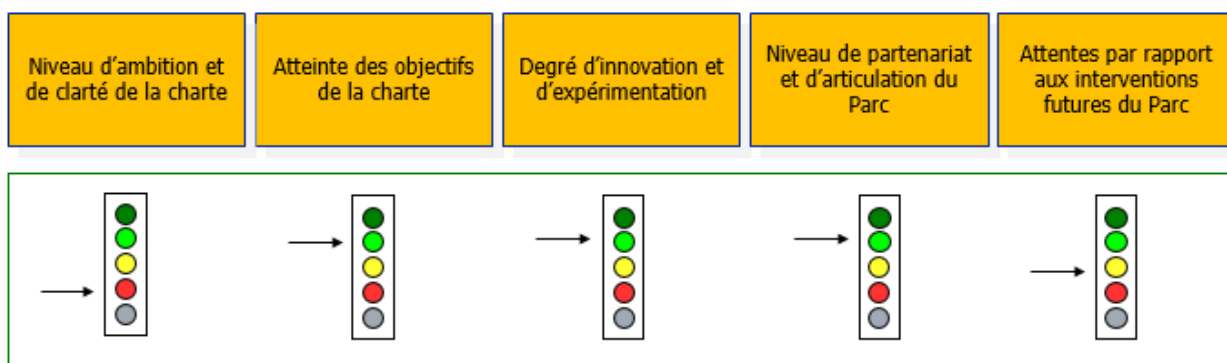
Enjeux insuffisamment investis :

- L'annuaire des acteurs et équipements culturels du territoire n'a pas été diffusé (sur le site Internet du Parc, ...) dans une démarche de valorisation et de mise en réseau des acteurs (cette orientation figurait déjà dans le rapport d'évaluation intermédiaire de la Charte en 2014).
- L'appui du Parc au montage de projets culturels des acteurs du territoire s'est souvent limité à la promotion sans aller vers d'autres formes : appui technique dans la phase de conception même du projet, ingénierie financière voire même aide financière via un fonds « culturel » dédié.
- Suite au choix de ne pas créer de nouvel équipement, mais de s'appuyer sur l'existant, un plan d'amélioration n'a pas permis la montée en gamme des équipements culturels existants du territoire (si modestes soient ils).

- ❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**

- Les points positifs des partenariats :
 - › Le Parc a développé de nombreux partenariats avec de multiples acteurs culturels. Ces partenariats lui ont permis de :
 - concevoir des projets culturels plus importants au profit du territoire ;
 - valoriser les acteurs existants et profiter de leur connaissance et savoir-faire ;
 - intégrer les actions du Parc dans des projets d'acteurs plus ambitieux ;
 - mieux communiquer sur les actions du Parc à travers la mise en réseau des initiatives.
- Les difficultés rencontrées dans les partenariats :
 - › le partenariat entre la MJC d'Aÿ et le Parc n'a commencé qu'en 2020 (au-delà du prêt de matériel, rapprochement et projet pour la création d'un spectacle autour de la forêt, partenariat lancé en 2020/21)
 - › le partenariat entre les équipements culturels des Villes-Portes et le Parc n'a pas été à la hauteur de l'enjeu de coopération entre le territoire rural du Parc et ses Villes-Portes
 - › des modalités de travail avec l'inventaire général au sein de la Région n'ont pas été trouvées
 - › le partenariat financier avec la DRAC n'a pas abouti

❖ Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?



• Points positifs

- › Véhicule une image positive du Parc grâce à l'action culturelle qui fédère des habitants et en améliore la visibilité/lisibilité sur le territoire
- › S'appuyer sur le développement culturel pour créer du lien social et avec le Parc
- › Les réalisations du Parc dans le domaine des pratiques culturelles ont été fidèles aux objectifs et projets évoqués dans la Charte « Objectif 2020 » (peu d'écart observable).
- › De nombreuses actions ont été engagées dans un cadre d'intervention clair alliant la connaissance du tissu culturel, l'appui aux acteurs culturels existants et la création d'une offre spécifique proposée par le Parc.
- › Le Parc a su faire la part belle à la valorisation des patrimoines culturels dans les actions culturelles proposées, tout en ouvrant la voie à la création artistique contemporaine
- › Parmi les actions engagées, on compte de « belles réussites » qui ont créé une véritable dynamique culturelle sur le territoire :
 - La résidence d'artistes « Par les communes » impliquant les élus, les acteurs culturels et les habitants dans le cadre d'une démarche participative très forte. Cet événement a permis au Parc de gagner en lisibilité en matière de culture ;
 - L'inventaire des loges de vigne déclinée en une série d'actions : sentier, exposition, actions de restauration, ... ;
 - La fête de la pomme qui s'est déroulée tous les ans depuis 2014 et qui est devenue l'évènement « phare » de l'année dans l'esprit d'une « fête du Parc ».
- › Pour agir dans le domaine culturel, le Parc a développé de nombreux partenariats opérationnels avec les acteurs culturels à toutes les échelles (territoire, Villes-Portes, Département, Région) qui ont été productifs au service du territoire
- › Le Parc est désormais identifié comme un véritable acteur culturel. Au sein de l'équipe technique, « la culture » est considérée comme un moyen de valorisation de l'ensemble des actions dans une approche transversale (biodiversité, paysage, patrimoine culturel, forêt ...)

• Points négatifs ou mitigés

- › Les champs investis par l'action culturelle du Parc n'ont pas porté sur l'offre des pratiques culturelles plus usuelles (danse, chant, théâtre, musique, cinéma, ...) dans les secteurs du Parc non dotés d'une politique culturelle communale ou intercommunale (en dehors de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne à travers la MJC d'Aÿ)
- › Les actions engagées n'ont pas contribué au renforcement des équipements de diffusion culturelle du territoire : pas de nouveaux équipements créés, pas d'amélioration des équipements existants

- › La collection "Musée de France" a été sauvegardé mais le lieu actuel de son stockage ne permet pas sa valorisation
 - › Le partenariat entre la MJC d'Aÿ et le Parc n'a pas abouti alors qu'elle est le seul réel équipement de diffusion culturelle du territoire
 - › Le partenariat avec les équipements culturels des Villes et Agglomérations-Portes, évoqués dans la Charte comme « incontournables pour le développement d'une politique culturelle sur le territoire du Parc », n'a pas été à la hauteur de l'enjeu (peu de choses ont été imaginées et ont abouti, peu d'ambitions et de perspectives communes identifiées)
 - › Des moyens financiers sectoriels liés à la culture de la Région et du Département (service spécifique) n'ont pas pu être mobilisés pour financer des actions culturelles et artistiques du Parc.
 - › La commission "culture – patrimoine - architecture" a été créée et s'est réunie régulièrement, mais ses membres n'ont pas été particulièrement « force de propositions » dans les actions culturelles à engager.
- ❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**

Recommandations stratégiques

- Fort du bilan de la Charte « Objectif 2010 », réinterroger les élus locaux sur leur ambition en matière de développement culturel du territoire :
 - › **... réinterroger la problématique de structuration des équipements de diffusion culturelle à l'échelle du territoire du PNR** : montée en gamme des salles des fêtes existantes sur le plan culturel (équipements de sonorisation, services associés, ...), prise en compte de la « culture » dans les projets de modernisation ou de création de salles communales, création d'un tiers-lieu (café-concert, ...) y compris public-privé, De telles améliorations seraient portées par les communes ou EPCI, propriétaires des équipements.
 - › **... étudier les différents scénarii de renforcement des moyens d'ingénierie et d'animation du territoire dans le domaine culturel** au titre de la montée en compétence des collectivités locales du périmètre (en dehors de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne qui déploie déjà des moyens dans ce domaine à travers la MJC d'Aÿ)
 - › **.... formaliser le rôle du Syndicat Mixte du Parc dans ce domaine et ses modalités de coopération avec les collectivités d'ores et déjà engagées** (la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne) **et celles qui souhaiteraient le faire à l'avenir**
- Capitaliser et renforcer les partenariats mise en place entre le Syndicat Mixte du Parc et les acteurs culturels à toutes les échelles (territoire, Villes-Portes, Département de la Marne, la Région) qui ont été pertinents et productifs pour les actions culturelles du territoire :
 - › **... développer le partenariat entre le Syndicat Mixte du Parc et la MJC d'Aÿ** : en faire un « espace d'excellence culturelle » à l'échelle du territoire, essaimer des initiatives engagées par la MJC sur le territoire de la Communauté de Communes à d'autres secteurs du périmètre du PNR, ...
 - › **... structurer le partenariat entre le Syndicat Mixte du Parc et les équipements culturels des Villes et Agglomérations-Portes** dans une démarche d'intérêt réciproque : modalité d'accueil sur le territoire de spectacles « Hors les murs » issus de ces équipements qui « collent aux enjeux du territoire », soutien et contribution de ces équipements aux projets culturels mis en place sur le territoire, ...



- Nouer des partenariats stratégiques et financiers entre le Syndicat Mixte du Parc et les « grandes institutions culturelles » (DRAC, service « culture » de la Région, ...) pour accompagner l'ambition du territoire en matière culturelle qui sera définie dans la nouvelle Charte et soutenir les actions culturelles et artistiques du Syndicat Mixte du Parc (désormais reconnu comme un acteur culturel en tant que tel)
- Manque : poursuivre le développement culturel / action culturelle pour rendre le Parc lisible et créer du lien entre habitants et Parc / renforcer le lien social

Recommandations opérationnelles

- Poursuivre la programmation d'actions culturelles liées à la valorisation des patrimoines (culturels, naturels et paysagers) et en mettant en avant la création artistique contemporaine (notamment à travers des Résidences d'Artistes) car de telles démarches apportent une vraie plus-value à une politique territoriale de développement culturel et ont du sens sur un territoire classé PNR
- S'assurer que l'ensemble des thématiques patrimoniales du territoire soient bien mises en valeur dans la programmation culturelle du Syndicat Mixte du Parc. La thématique du patrimoine forestier mérite notamment d'être davantage développée (en lien avec le programme Forêt d'Exception notamment). Dans ce cadre, au sein de l'équipe technique du Parc, positionner plus clairement la mission « culture » en transversal de toutes les missions patrimoniales afin qu'elle assure un rôle d'appui et de coordination des démarches engagées.
- Se préoccuper davantage des pratiques culturelles plus usuelles (danse, chant, théâtre, musique, cinéma, sport, ...) sur les secteurs du Parc non dotés d'une politique communale ou intercommunale dans ces domaines afin de disposer d'une telle offre de service sur l'ensemble du périmètre du PNR
- Etoffer les modalités d'appui du Parc au montage de projets culturels par les acteurs existants (appui technique, ingénierie financière, ...) afin de ne pas les limiter à la promotion et agir ainsi davantage sur le contenu et l'ambition des projets. D'une manière générale veiller à développer l'intervention du Syndicat Mixte du Parc dans le « aider à faire », y compris dans l'émergence des projets (informer, susciter l'intérêt, repérer les vocations, ...).
- Trouver une solution de valorisation de la collection « Musée de France » du Syndicat Mixte du Parc.



» Objectif 13. Adapter l'offre de déplacement

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

La charte 2009-2023 s'articule autour de 2 articles

- Article 31 : renforcer la connaissance des déplacements sur le territoire,
- Article 32 : explorer les alternatives au tout voiture

L'objectif 13 traite de l'articulation entre les transports, la préservation du territoire du Parc et le développement économique. Les actions portent en particulier sur la gestion des déplacements entre Reims et Epernay, passant par le territoire du Parc.

Le contexte au moment de la rédaction de la charte était celui d'une augmentation du nombre de déplacements, en lien avec la mise en service de la LGV reliant la gare TGV Champagne-Ardenne et la réalisation d'un contournement autoroutier au Sud de Reims, facilitant l'accès aux villes portes du Parc.

Pour contribuer à limiter l'impact de cette augmentation, le Parc s'est fixé pour ambition d'améliorer la connaissance des modes de déplacements en partenariat avec les AOT (Conseil régional - TER, Conseil département – bus, pistes cyclables, routes départementales) et avec les syndicats des deux SCOTs – le Syndicat intercommunal d'études et de programmation de la région urbaine de Reims (SIEPRUR) et le Schéma de cohérence territoriale d'Epernay et de sa Région (SCOTER).

Les actions conduites dans cet axe articulent la réalisation d'études et l'exploitation de données fournies par les partenaires du PNR, et l'accompagnement à la mise en place concrète d'actions visant à faire évoluer les pratiques en termes de mobilité – création de parking relais et de covoiturage.

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Développement de partenariats institutionnels avec les AOT autour de la fourniture et de l'exploitation des données liées à la mobilité sur le territoire du PNR

Le Parc a noué des partenariats avec le Conseil régional et le Conseil départemental de la Marne sur la fourniture de données liées aux mobilités sur le territoire du PNR - fréquentation des TER et lignes de transport en commun par bus, campagnes de comptage routier, mesures de vitesse utiles à la compréhension de l'usage du réseau viaire - et les liaisons avec les principales aires urbaines – Grand Reims, Epernay.

Par ailleurs, le Parc a développé un outil d'analyse basé sur les données de l'INSEE répertoriant les modes de déplacement domicile-travail.

Apport d'ingénierie et réalisation d'études mobilités sur le territoire du PNR

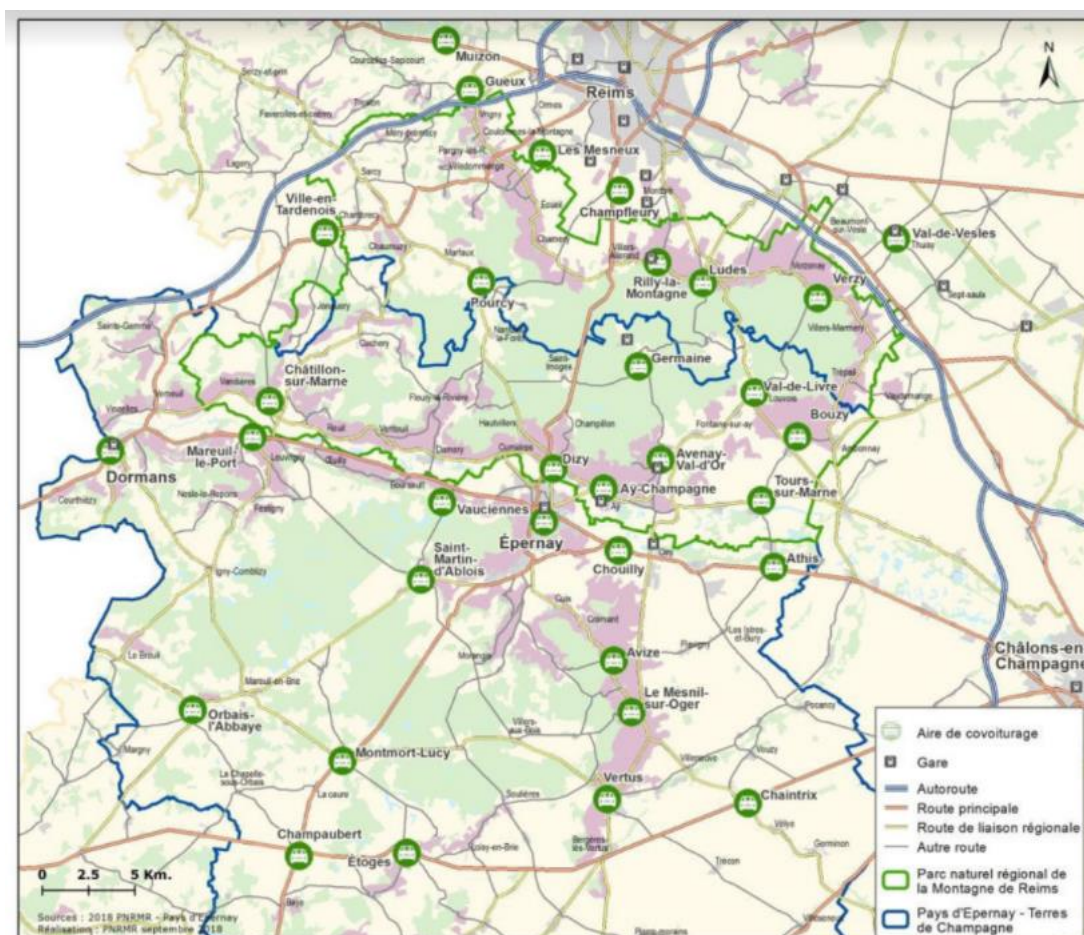
Le Parc a contribué activement à la réalisation d'études sur les mobilités sur son territoire :

- En 2011, les six territoires du triangle marnais (le Parc naturel régional, le Pays rémois, le Pays d'Epernay, le Pays de Châlons-en-Champagne et les agglomérations de Reims et de Châlons-en-Champagne) se sont associés pour réaliser une étude relative à la mobilité durable (dynamiques de transport, déplacements sur les territoires). Cette étude, associée à l'exploitation des données statistiques de l'INSEE, d'études menées par la DDT de la Marne et l'Agence d'urbanisme et de développement de la Région de Reims (AUDRR) ont permis d'identifier les besoins en termes de parking de covoiturage et parkings relais, notamment à proximité des gares desservies par le réseau des TER.
- Le Parc a contribué, aux côtés des services du Conseil départemental aux études sur le projet de déviation Champfleury-Montchenot pour trouver un tracé permettant de réduire l'impact environnemental. Dans la mesure où un consensus n'a pu être trouvé entre les différentes parties, le projet de déviation a été abandonné.

Appui au développement et à la communication autour d'actions visant à promouvoir les solutions de mobilité alternatives

Sur la base des partenariats existants et des études réalisées, le Parc a contribué à la concrétisation d'actions visant à permettre et à promouvoir des solutions de mobilités alternatives sur son territoire :

- Dans le cadre de sa réponse à l'appel à projet Territoire à Energie positive pour la croissance verte (TEPCV), co-piloté avec le Pays d'Épernay et la ville d'Épernay, le Parc a mené l'action 35 « Alternative à la voiture individuelle » du en accompagnant la création de 40 aires de covoiturage. Le Parc a sollicité les collectivités identifiées par l'étude pour connaître leur volonté d'installer une aire de covoiturage dans leur commune, valider l'emplacement, puis conventionner avec les communes pour assurer la commande et la réalisation des travaux d'aménagement et d'installation du matériel nécessaire à la signalisation des aires de covoiturage (réalisation d'un groupement de commande). Le Parc a également pris en charge la communication autour de la création de ces aires - sensibilisation auprès des usagers sur la mobilité douce et propre avec l'Agglomération d'Épernay (événements, publications...) et édition de la brochure "Ligne des bulles". Pour conduire ces actions, le Parc a travaillé en étroite collaboration avec l'observatoire de la sécurité routière, le Département (CIP), les communautés de commune, le Grand Reims et l'Agglomération d'Épernay.



- En partenariat avec le CDT, le Parc a contribué à l'élaboration d'un projet de véloroute (« véloroute de la Vallée de la Marne ») porté par la Conseil départemental de la Marne. L'itinéraire est ouvert depuis 2015.
- Le Parc a notamment mise en place un sentier d'interprétation sur la véloroute-voei verte et (Marne-et son canal latéral). Entre Tours-sur-Marne et Reuil le Parc a renouvelé les pupitres explicatifs visant à expliquer et à valoriser le patrimoine paysager, la faune et la flore sur le sentier d'interprétation Il a créé

un dépliant de valorisation de cette véloroute au format numérique et papier. Un film promotionnel a été également créé en 2019 qui a été vu 15 000 fois en 5 jours et repris par les partenaires de promotion touristique.

- Par ailleurs, le Parc met à disposition un kit cyclotouriste et vététistes (pompe à vélo, rustines...) ainsi qu'une station de gonflage.

Création des « parcours patrimoine » avec des itinéraires de découverte au départ des gares dans les 4 villages qui se trouvent sur la ligne des bulles (à partir de 2016).

❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir :**

Nombre de parkings relais créés ou aménagés	40
Nombre d'actions de promotion des modes de déplacement doux et des transports en commun	5
Etude sur la mobilité	Réalisée
Actions engagées à la suite de l'étude de mobilité	Programme TEPCV mis en œuvre entre 2017 et 2019

❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecart constatés entre le prévu et le réalisé :

- Des actions de renforcement de la connaissance sur les déplacements ont été mises en place, mais sont restées assez modestes : mise en commun de données avec les principaux partenaires sans aller jusqu'à la constitution d'une base en tant que telle, création d'un outil d'analyse ciblé sur les modes de déplacement domicile – travail (moins ambitieux que le champ ciblé par la Charte : nature / fréquence / motivation des déplacements).
- La prolongation ou le renforcement de certaines lignes de transport collectif, évoqué dans la charte, a été peu développé. Depuis 2020, une ligne de bus lié Epernay à Dizy, Aÿ et Mareuil.
- Constat d'une difficulté à « faire prendre » la pratique du vélotourisme sur le territoire du Parc. Des actions ponctuelles ont été menées (aménagements d'itinéraires). Depuis 2016 le Parc travaille sur cette stratégie qui a permis d'identifier 2 itinéraires de cyclotourisme liant Reims et Epernay. La première partie est en cours de réalisation (signalétique) et devrait être installée en 2022.
- Peu d'actions ont été menées concernant la promotion des transports collectifs, les actions principales sur le report modal concernant le covoiturage (et les cycles via le travail sur les itinéraires).

Enjeux insuffisamment investis :

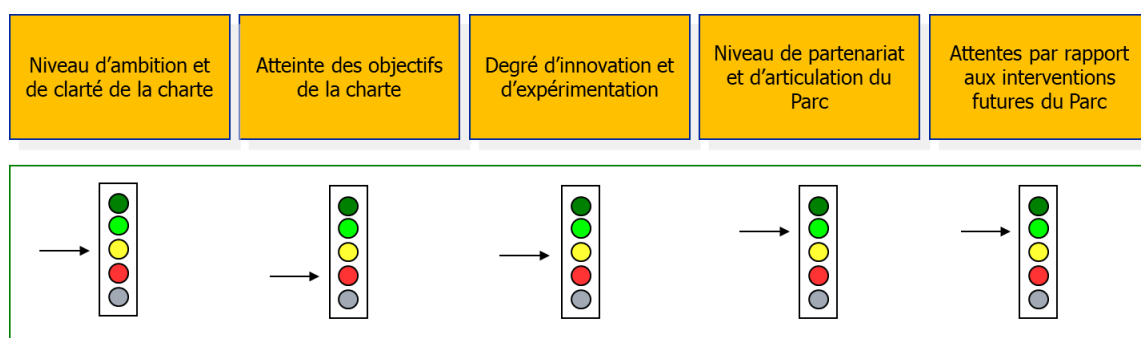


- L'organisation des connexions cyclables avec les agglomérations voisines représente un enjeu encore important, pour promouvoir un report modal que ce soit pour le tourisme, les loisirs ou même dans certains cas les déplacements domicile travail (villages les plus proches des agglomérations).
- La connaissance des usages sur la mobilité reste insuffisante. Des études complémentaires comme les enquêtes ménages auraient pu être réalisées, pas forcément à l'échelle du Parc (études à l'échelle des SCOT ou des agglomérations par exemple).
- L'appui sur la « ligne des bulles » représente un enjeu encore assez peu investi, afin de promouvoir le report modal : promotion des usages ferrés, développement d'une offre touristique, réflexions sur les fréquences et horaires...

❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**

- Les points positifs des partenariats :
 - › Des partenariats avec le Conseil régional et le Conseil départemental sur le volet mobilité – partage de données d'observation mobilité
 - › Partenariats avec le CDT et le Département concernant le développement et la promotion des réseaux cyclables
 - › Partenariats avec l'agence d'urbanisme de Reims, les EPCI et les services de l'Etat pour la conduite d'études sur la mobilité
- Les difficultés rencontrées dans les partenariats :
 - › La mise en place d'une base de données partagée évoquée dans la Charte qui nécessite un travail partenarial plus abouti

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



- Points positifs
 - › Les travaux réalisés concernant le développement du covoiturage : études, accompagnement du développement des aires
 - › Des premières actions engagées en partenariat avec les autres collectivités pour aborder le sujet de la mobilité, renforcer la connaissance, faire la promotion des mobilités alternatives



- › Une action concertée sur la véloroute de la Marne qui a permis d'accompagner la création de cet itinéraire en 2015 – plus largement une communication autour des usages cyclables
- Points négatifs ou mitigés
 - › Des actions qui auraient pu aller plus loin sur le renforcement de la connaissance, la promotion des différents modes de déplacements (approche plus diversifiée), le développement d'outils innovants en milieu rural (autopartage, stop organisé...)
 - › Une réflexion qui aurait pu être plus poussée sur la « ligne des Bulles », ses usages, sa valorisation
 - › Des réflexions sur le maillage des itinérances douces qui gagneraient à être plus stratégiques et moins au coup par coup : identification & promotion d'un réseau structurant, identification d'axes de développement prioritaires en lien avec les territoires voisins (connexions interterritoriales).
- ❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**
 - Reposer la question de la mobilité et de l'organisation des réflexions interacteurs sur ce sujet
 - Remettre sur la table l'enjeu de renforcement de la connaissance sur les usages et modes de déplacement
 - Poursuivre les réflexions engagées sur les mobilités douces en veillant à apporter un regard plus stratégique (axes prioritaires, maillage à grande échelle...)
 - Remettre sur la table la question de la « ligne des Bulles » et de son devenir, en lien avec les réflexions du Plan Paysage
 - Poser la question des outils innovants en milieu périurbain / rural et de la mobilisation de moyens pour renforcer les activités de pleine nature vélo, ligne des bulles...



» Objectif 14. Contribuer à la diversité du tissu économique

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

La charte 2009-2023 s'articule autour de 2 articles

- Article 33 – Personnaliser l'accueil des porteurs de projet d'activité
- Article 34 – Valoriser les produits, savoir-faire et services spécifiques

L'objectif 14 fait partie de l'Axe 3. Renforcer l'offre de services pour un développement économique et social équilibré. Au sein de ce axe, il porte plus particulièrement sur l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire et sur le développement de la marque « Accueil Parc ».

Cet objectif s'inscrit dans une logique de complémentarité et de partenariat avec les acteurs du développement économique sur le territoire – en particulier la CMA de la Marne, la CCIRE de Reims Epernay. La charte portait un objectif d'accompagnement des porteurs dans le développement de leur projet d'entreprise et d'inscription dans le contexte territorial du Parc.

« Le Parc entend sensibiliser tous les créateurs d'activités à l'inscription de leur projet d'entreprise dans son contexte territorial particulier, afin qu'ils deviennent des partenaires de son action », extrait de la Charte

Les actions développées au sein de cet objectif ont été principalement mises en œuvre entre 2009 et 2014, dans le cadre du portage d'un poste d'« animateur économique » par le Parc, poste occupé par un salarié détaché de la CMA de la Marne. Dans les faits, l'approche déployée par ce poste est restée « territoriale » et n'a pas permis de réfléchir aux spécificités et enjeux du développement économique sur le territoire du Parc.

La mise en œuvre des actions d'animation économique a été freinée, à la suite du départ du chargé de mission « animation économique » et de la suppression du poste en 2014. La non-obtention du fonds LEADER pour le portage par le PNR d'un GAL commun avec le Pays d'Epernay en 2016 a également obéré une partie des actions prévues, dans la mesure où l'accompagnement des acteurs économiques du territoire faisait partie des objectifs affichés dans le dossier de candidature mis en place en 2015.

Aujourd'hui, les projets en lien avec le développement économique (ORAC/GAL/PAT/Charte Forestière) sont mis en place sur des territoires géographiques « supérieurs » à celui du PNR (bassin du Triangle Marnais).

La charte portait enfin un objectif de valorisation des savoir-faire dans le secteur des métiers d'art et des prestations d'accueil de qualité. Elle avait pour ambition de développer une marque « Accueil Parc », dont les contours ont été depuis revisités et qui constitue un réel enjeu pour la future charte.

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Développement de partenariats institutionnels :

- Historiquement, des conventions ont été signées avec la CCIRE de Reims Epernay, la CMA de la Marne, la CAPEB, la CNAMS et la FFRB pour développer et consolider les coopérations à partir de 2009.
- C'est dans le cadre de la convention avec la CMA de la Marne que le portage d'un poste salarié d'animateur économique par le Parc a été décidé et mis en oeuvre.

Animation économique et accompagnement des porteurs de projets :

- Sur le volet du développement économique l'équipe du Parc a accueilli un chargé de mission « Animateur économique » détaché de la CMA de la Marne, entre les années 1980 et 2014.
- Les missions réalisées étaient les suivantes : accompagnement des petits artisans, animation du réseau de partenaires, gestion des fonds Opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC).
- En 2014, suite au non renouvellement des ORAC et pour des raisons économiques (baisse progressive de la participation des partenaires dans le financement du Poste), le poste a été supprimé, marquant la fin de l'accompagnement des acteurs économiques par le Parc.



- L'accompagnement des porteurs de projet se fait désormais principalement par le renvoi vers les partenaires institutionnels et spécialistes de la création d'entreprises (CMA, CCI, Maison de l'emploi, boutique de gestion, AFPA...)
 - › Zoom :
 - Entre 2009 et 2014, le Parc – à travers son chargé de mission - a joué le rôle d'animateur de concertation entre les élus locaux, les organisations professionnelles et les représentants des chambres consulaires
 - Pendant cette période, le Parc a instruit les dossiers des entreprises du territoire et participé aux réunions des comités d'agrément des plates-formes d'initiative locale (PFIL) de Reims et d'Épernay (réseau associatif de conseil et d'aides à la création, à la reprise d'entreprises par parrainage et par l'accord de prêts sans intérêts).
 - Le Parc a piloté la mise en œuvre d'une ORAC sur la période 2007-2014, sur le Pays d'Epernay-terres de Champagne. Cette opération a bénéficié à 109 entreprises du territoire du Parc, pour un montant de 4 108 924€ d'aide à l'investissement et 603 740 € de subventions. La finalisation de l'ORAC a été portée par le Parc, suite au départ du chargé de mission développement économique.
 - Sur la période 2009-2014, ce sont 729 projets privés et 58 projets publics qui ont été accompagnés par le Parc.
 - Trois éditions (2011, 2013 et 2015) des éco-trophées (permettant la valorisation des initiatives innovantes sur le territoire) ont été mises en place, inspirées par le modèle de la Fédération des Parcs naturels régionaux. La dernière édition a été conduite par le chargé de mission « énergie et agenda 21 » avec une ouverture plus large permettant de valoriser aussi des initiatives associatives, citoyennes et éducatives.
- Enfin, la charte prévoyait la mise en place d'un dispositif d'anticipation pour préparer la transmission des entreprises. L'action est mise en œuvre par la CMA de la Marne et la CCI de Reims et d'Épernay. Le Parc n'y participe pas.

Candidature au portage d'un GAL - LEADER Champagne-Ardenne

Le Parc a candidaté au fond LEADER de la Région Champagne-Ardenne pour le portage d'un GAL à l'échelle du territoire du Parc et du Pays d'Épernay. Une commission « développement économique » avait été créée en 2014 pour suivre la candidature et avait pour mandat de débattre des orientations de l'action économique du Parc. Elle a été abandonnée suite à la non validation début 2016 de la candidature du Parc au LEADER.

Parmi les causes de cet échec, il s'avère qu'il était matériellement compliqué pour une personne seule de travailler sur un territoire aussi vaste et hétérogène pour élaborer une candidature soutenue et partagée par tous.

Un service mutualisé pour favoriser l'accueil des entreprises sur le territoire était inscrit au programme LEADER, pour lequel le Parc n'a pas été retenu. Il n'a donc pas pu être mis en place.

Développement de la marque « Accueil Parc »

La marque « Accueil du Parc naturel régional de la Montagne de Reims » visait à proposer un label pour les acteurs du territoire, en particulier les vignerons, s'engageant à développer des activités agrotouristiques et de découverte du terroir. Le Parc a travaillé sur le sujet en lien direct avec l'Association Accueil en Champagne, mais la démarche n'a pas connu les résultats escomptés.

- Une étude d'opportunité a été conduite en 2011, mais n'avait pas été suivie d'un déploiement de la marque, faute de volontaires parmi les acteurs du territoire et de priorisation par les agents du Parc concernés en premier lieu.



- Aujourd’hui, la réflexion se nourrit des échanges avec les acteurs menés à l’échelle des démarches de filières (ex. Charte forestière de territoire, PAT, tourisme paysages). L’intérêt pour la démarche semble au rendez-vous et plusieurs acteurs se sont déclarés volontaires. De plus, depuis la réforme de la marque en « Valeurs Parc », l’outil est jugé plus opérationnel.
- La Région Grand Est soutient le déploiement de la marque « Valeurs Parc ». Le développement est prévu pour 2021.

❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir :**

Nombre de porteurs de projet publics accompagnés par le Parc (2009-2014)	58
Nombre de porteurs de projet privés accompagnés par le Parc (2009-2014)	729

❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n’ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecart constatés entre le prévu et le réalisé :

- La marque « Accueil du Parc naturel régional de la Montagne de Reims » n’a pas été déployée (art 34). Le projet a été revisité dans ses contours et son contenu, et devrait s’adosser à une logique de filières (forêt, PAT...).
- Les actions prévues en matière de développement économique ont connu un coup d’arrêt fin 2014, après le départ en retraite du chargé de mission développement économique.

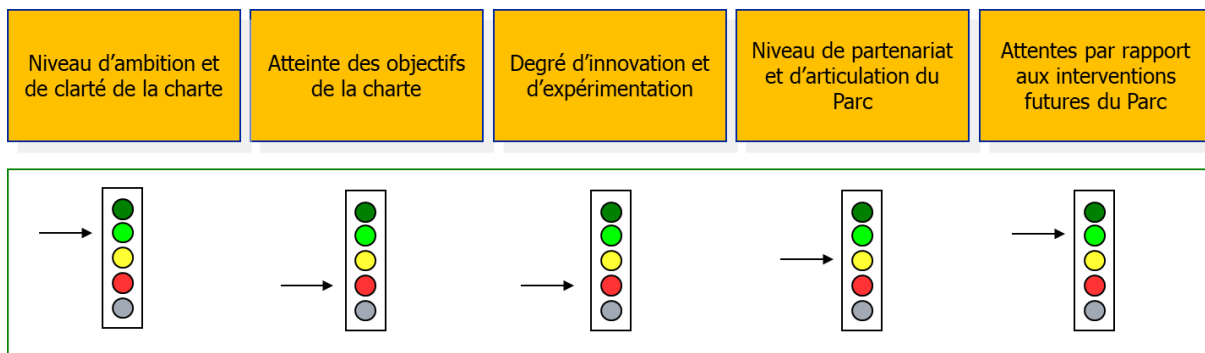
Enjeux insuffisamment investis :

- Une action d’animation et d’accompagnement au développement économique qui n’a pas trouvé de coloration « Parc » dans l’intervention de l’animateur économique ni suscité de réflexion de fonds sur la spécificité d’un accompagnement des acteurs économiques sur le territoire du Parc).
- ❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n’ont pas été suffisants ? En quoi l’action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**
- Les points positifs des partenariats :
 - › Le développement de partenariats avec des acteurs économiques locaux, tels que l’association de vignerons 286M, les acteurs de la forêt et les entreprises de transformation (CFT, étude bâtiment en bois) – en particulier dans le contexte de mise en œuvre de la Charte forestière de territoire et du PAT,
 - › Un potentiel dans le partenariat avec la Chambre d’agriculture, notamment dans l’inclusion des agriculteurs autres que viticulteurs dans les cibles / partenaires du Parc
 - › Des aides à l’investissement par la démarche TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte) pour co-financer les rénovations et l’installation favorisant le transition écologique (enveloppe de 2 millions d’euros) - mise en commun des territoires PNR et Pays d’Épernay, et partage géographique ou thématique des dossiers de cofinancement entre les 2 structures.



- Les difficultés rencontrées dans les partenariats :
 - › Absence de liens avec l'Agence de développement économique du Grand Reims,
 - › Partenariats à l'arrêt avec la CCIRE de Reims Epernay et la CMA de la Marne,

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



- Points positifs
 - › Un Parc qui a été acteur du développement économique sur le territoire sur la période 2009-2014, avec des réalisations tangibles – ORAC, accompagnements d'acteurs dans leur projet de développement d'activité en particulier auprès des communes et des acteurs privés.
 - › Un nouvel élan qui se dessine depuis 2019, à travers le développement de partenariats avec les acteurs de la forêt et les entreprises de transformation, dans le contexte de la Charte forestière de territoire et du PAT, à l'échelle du Bassin du triangle Marnais.

- Points négatifs ou mitigés
 - › Un positionnement du Parc comme acteur du développement économique qui n'est aujourd'hui pas clairement lisible.
 - › Des ambitions poursuivies qui n'ont que très partiellement été atteintes – en particulier sur la marque « Accueil Parc »

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**

- La réorientation de la stratégie pour la marque Parc (aujourd'hui Marque « Valeurs Parcs » dans une logique de filière, davantage que comme label généraliste).
- Le développement de partenariats avec des acteurs économiques porteurs sur le territoire, à l'instar de l'association de vignerons 286 M, les agriculteurs qui s'inscrivent dans les circuits courts, la transformation du bois de la Montagne de Reims, les acteurs éducatifs et culturels, tourisme, etc.
- Le développement des services de proximité.



4.2.4. Axe 4 : Dynamiser les partenariats et la communication

» Objectif 15. Renforcer le sentiment d'appartenance au Parc

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

L'objectif 15 de la charte 2009-2023 s'articule autour de 2 articles :

- Article 35 – Renforcer le rôle des délégués communaux
- Article 36 – Créer la fonction d'Ambassadeur du Parc

Article 35

Cet article est directement lié aux modalités de représentation des communes signataires dans la gouvernance du Parc et à leur implication dans la vie du territoire du Parc.

Le rôle des délégués communaux est en premier lieu de faire le relai au sein des conseils communaux et de faire remonter les informations issues du terrain vers le Parc – rôle de représentation.

Toutefois, l'enjeu étant de ne pas limiter leur rôle à celui de représentants, mais également à les inciter à être acteurs du territoire et parties prenantes des actions mises en œuvre.

« *Au-delà de la participation aux réunions du Comité syndical, chaque délégué est invité à s'impliquer au minimum dans l'un des groupes de travail instaurés pour la mise en œuvre de la charte.* ». Extrait de la Charte du PNR de la Montagne de Reims – Objectif 2020

L'implication des délégués communaux dans la gouvernance du Parc est assurée à travers les instances suivantes

- **Comité syndical** - 90 délégués élus siègent au Comité syndical – 65 communes adhérentes,
- **Commissions thématiques** – donnent des orientations sur les projets du Parc,
- **Comités de pilotage de projet** – guident l'avancement de projets spécifiques,

Article 36

Lors de notre différent échange a notamment été pointé un « manque de fierté » des habitants pour leur territoire. Cet article a pour objectif de soutenir et cultiver le sentiment d'appartenance des habitants au territoire et d'en faire des relais et parties prenantes de la dynamique portée par le PNR.

Dans les faits, le rôle d'« ambassadeur du Parc », tel qu'il avait été pensé dans la charte, n'a jamais été mis en place à destination des habitants du Parc.

« *Afin de cultiver le sentiment d'appartenance au Parc hors du cercle institutionnel, le Parc reconnaît la fonction d'Ambassadeur à ses habitants et usagers motivés par les objectifs de préservation et de mise en valeur du territoire qui souhaitent apporter leur contribution à la mise en œuvre ou à la valorisation de ses actions* », extrait de la Charte du PNR de la Montagne de Reims – Objectif 2020

Plutôt que de développer ce statut, le Parc a misé sur le recensement des bonnes volontés parmi ses habitants et l'animation d'un important réseau de bénévoles, qui ont été mobilisés sur l'organisation d'évènements et dont l'image a été valorisée ces dernières années.

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Article 35 - Renforcer le rôle des délégués communaux

- Animation du réseau des délégués élus – réunions de secteurs notamment

- › Le Parc a organisé trois éditions des « Rencontres du Parc », en 2011, 2012 et 2013. Ces rencontres ont permis de présenter les différentes actions menées aux maires, aux délégués communaux et aux partenaires du Parc et de rencontrer individuellement les chargés de mission.
 - › En 2014 et 2015, des réunions de secteurs ont été créées après les élections pour échanger avec les élus des communes et EPCI sur le Parc, les missions et les attentes vis-à-vis du PNR.
 - › Les réunions de secteur ont été renouvelées en septembre 2020 (12 réunions), à la suite des élections municipales. Elles ont été l'occasion de la distribution de « kits de bienvenue » (cf. supra). Le film "qu'est-ce que le Parc de la Montagne de Reims ?" a été présenté aux élus, suivi d'un temps d'échange et de questions / réponses.
 - › Depuis 2012, le Parc participe au « Carrefour des élus » organisé par l'Association des maires dans le cadre de la Foire agricole de Chalons-en-Champagne. Lors de cette manifestation, le PNR organise des stands, depuis 2016 en commun avec autres partenaires donc l'agence régionale de la construction et de l'aménagement durable. Le Parc organise aussi des conférences thématiques, par exemple sur les économies d'énergie dans la construction, à destination des élus. Chaque année, le Parc présente des outils ou démarches sur une thématique pour valoriser son expertise et le transfert d'expérience.
- Communication numérique auprès des délégués, élus et partenaires
 - › Une première newsletter a été diffusée, sous format papier, en 2014 puis numérisée et pérennisée (1 par mois sur 10 mois / ans),
 - › Le compte Facebook et Instagram du Parc, la chaîne Youtube, permettent de maintenir un lien important entre le Parc et les élus afin de les tenir au courant des dernières informations (en augmentation constante depuis 2019, passage de 2500 à 7500 amis, forte fréquentation des postes (jusqu'à 30 000 vues et plus).
 - › Grâce au nouveau site internet du Parc, un onglet "élus" a été créé afin de leur proposer une interface de communication. Sur cette page, ils peuvent retrouver les dates à venir des prochains bureaux et comités syndicaux, ainsi que les comptes-rendus des anciennes réunions.
- Valorisation des actions du parc auprès des nouveaux élus et partenaires
 - › Le livret « Programme d'actions », créé en 2011, permet aux élus et partenaires de retrouver les actions menées chaque année et les contacts de l'équipe technique.
 - › Une "mallette des délégués" a été créée, après les élections municipales de 2014 et remis aux élus lors des réunions de secteurs.
 - › Pour accueillir les nouveaux élus en 2020 suite aux élections municipales, un "kit de bienvenue" a été créé afin qu'ils retrouvent toutes les informations essentielles au sujet du Parc : infographie sur le Parc, rapport d'activité 2019 "le Parc en action(s)", organigramme et quelques goodies ludiques qui montrent les dernières créations du Parc (jeu de 7 familles, sticker...).

Article 36 - Créer la fonction d'Ambassadeur du Parc

- Travail de recensement et d'animation d'un réseau de bénévoles
 - › Le travail de recensement des bénévoles a commencé en 2010.
 - › Les personnes volontaires ont ensuite été réunies en 2011 et 2012 pour une séance d'information et d'échanges autour du projet du Parc.
- Zoom : Au fil des ans, les habitants ont été mobilisés à travers de nombreuses actions :



- › 200 bénévoles pour la résidence artistique (de 17 villages),
 - › 5 villages mobilisés pour "les habitants ont du talent" (capsule vidéo mettant en valeur le talent de nos habitants du Parc),
 - › 50 personnes chaque année pour des chantiers participatifs : Take Care of your trails, Natura 2000,
 - › Des bénévoles sont mobilisés chaque année pour l'organisation de la « fête de la pomme ».
- Organisation d'évènements à forte visibilité sur le territoire du Parc
 - › Le Parc organise chaque année des évènements d'envergure à destination des habitants du Parc, mobilisant les villages et partenaires associatifs
- Zoom :
 - › En 2016, le Parc a organisé la « Fête du Parc » à l'occasion des 40 ans du PNR. Cet évènement a été pensé comme une démarche participative et a mobilisé 29 villages, environ 450 bénévoles et de nombreux partenaires. Ce travail collectif a mobilisé 10 000 visiteurs sur 2 journées à Germaine.
 - › Organisation de l'édition annuelle de la fête de la pomme, en partenariat avec les Croqueurs de pommes de la Plaine Champenoise :
 - Edition annuelle de la Fête de la pomme – sensibilisation aux variétés fruitières anciennes et locales – patrimoine fruitier - 600 visiteurs en 2018, environ 1000 en 2019.
 - Création d'outils pédagogiques autour des animations dans le verger conservatoire du Parc (animations depuis 2013, toujours complets)



❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir :**

Nombre de réunions du comité syndical (2009-2018)	42
Nombre de visiteurs lors de la « Fête du parc » (2016)	10000
Nombre de réunions du Comité syndical et du bureau annulées par défaut d'atteinte du quorum	0



❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

• Écarts constatés entre le prévu et le réalisé :

- › Un rôle d'« ambassadeur du Parc » qui n'a jamais réellement été mis en œuvre,
- › Des commissions thématiques dont la dynamique est très variable, en fonction notamment de l'implication de l' élu animateur – certains marchent bien et font émerger de nombreuses idées / d'autres ne « prennent pas »

❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont-ils été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**

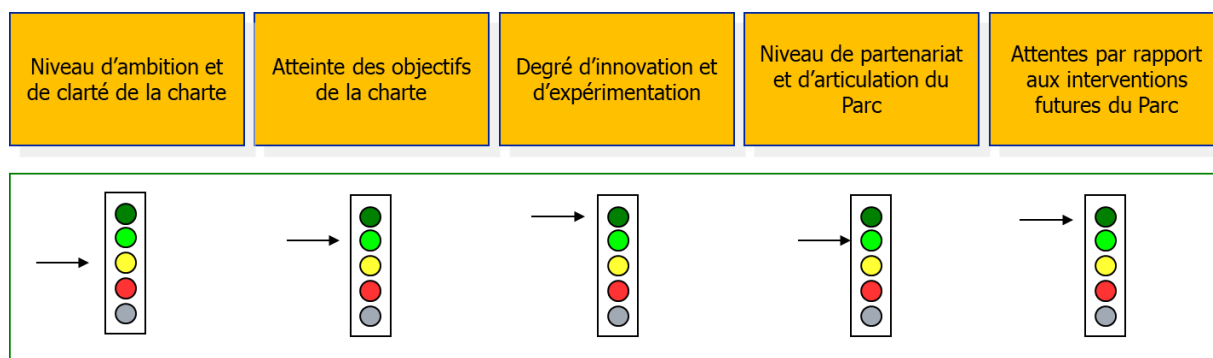
• Les points positifs des partenariats :

- › Un effort de communication constante auprès des délégués élus, appuyé en particulier après le renouvellement des équipes municipales
- › Des partenariats réussis dans l'organisation d'évènements populaires et participatifs à destination des habitants – Croqueurs de pommes, Compagnie de théâtre du Diable à 4 pattes...
- › Une base bénévole qui est aujourd'hui un atout pour le Parc dans l'animation du territoire et l'organisation d'évènements locaux.

• Les difficultés rencontrées dans les partenariats :

- › Une animation des délégués élus qui repose entièrement sur le Parc, des élus assez peu proactifs en dehors des propositions faites par le Parc – proposition de sujets, d'actions...

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



• Points positifs

- › Une posture de proximité et d'accueil du Parc – dans la façon de communiquer avec le territoire, d'aller vers les gens, d'organiser des évènements à destination des habitants...



- › L'organisation fréquente d'évènements participatifs qui rencontrent un succès réel et qui donnent une réelle lisibilité et « couleur » à l'action du Parc – résidence artistique participative, Fête du Parc, Fête de la pomme, les habitants du Parc ont du talent...
- › Une capacité du Parc à mobiliser une base d'habitants bénévoles du territoire,
- › Des outils de communication numérique – facebook en particulier – bien suivis et dont la notoriété est croissante,
- Points négatifs ou mitigés
 - › Une proactivité des délégués élus qui reste faible en dehors de l'animation mise en œuvre par les équipes du Parc – des élus assez peu moteurs, peu de sollicitation ou de propositions spontanées,
- ❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**
 - Conforter la mobilisation et l'animation du réseau des bénévoles du Parc, qui constitue une singularité forte et permet l'organisation d'évènements d'ampleur, ainsi qu'un réel ancrage local,
 - Animer un véritable réseau des volontaires avec les élus et en plus avec des habitants (société civil).
 - Penser des modalités de communication autour de sujets de fond – organisation de cycles de débat par exemple.
 - Repenser les modalités d'implication des élus au sein des commissions thématiques – sont-elles l'outil adéquat pour travailler sur leur implication et susciter l'émergence de projets ?
 - Poursuivre l'action culturelle pour valoriser le Parc auprès des habitants ; des démarches pour aborder des sujets Parc dans une façon différentes et plus proches des gens.

Objectif 16. : Rendre accessible la connaissance du territoire

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

Le Parc a accumulé depuis sa création un nombre important d'informations sur son territoire (données sous différentes formes – chiffres, cartes, ...-, études et rapports, publications scientifiques et techniques, photographies, ...). La centralisation de ces données est reconnue comme une vocation du Parc.

La Charte « Objectif 2020 » a identifié plusieurs axes de travail dans ce domaine : organiser ces informations à l'interne de l'équipe technique du Parc afin de faciliter le travail quotidien, les rendre consultables par les acteurs du territoire à la Maison du Parc et plus largement les rendre accessibles à tous à travers leur mise en ligne sur le site Internet du Parc et leur mise à disposition dans les médiathèques des Villes-Portes et centres de ressources.

Cet objectif 16, visant à « Rendre accessible à la connaissance du territoire », s'articule autour de 2 articles :

- Article 37 - Développer la fonction d'acquisition et d'analyse de données
- Article 38 – Organiser et développer le centre de ressources

Aussi, les résultats attendus étaient essentiellement de deux ordres :

- le développement du Système d'Information Géographique (SIG) du PNR ;
- la mise en place d'un véritable centre de ressources documentaires et photographiques informatisé en lien avec celui de la Fédération des PNR.

Il s'agissait de veiller à mettre à disposition les données SIG acquises, actualisées régulièrement et les éléments du centre de ressources auprès des membres du Syndicat Mixte du Parc, de ses partenaires et des médiathèques des Villes-Portes et des centres de ressources.

Cet objectif était très transversal au sein de la Charte « Objectif 2020 ». Toutes les missions du Syndicat Mixte du Parc étaient susceptibles d’y contribuer à travers leurs propres réalisations, mais également devaient en tirer profit dans la conduite de leurs projets (aide à la décision, suivi des réalisations, valorisation des productions, ...).

❖ **Principales actions menées sur le champ durant la période :**

Développement du Système d’Information Géographique (SIG) du PNR

L’équipe technique du Parc disposait depuis plusieurs années d’un poste dédié au développement du SIG et au suivi-évaluation de la Charte (observatoire du territoire, logiciel Eva). La personne occupant ce poste ayant quitté le Parc dans le courant de l’été 2019, pour des raisons personnelles, **le Parc a fait le choix, sur la période de révision de la Charte, d’affecter les ressources de ce poste à l’animation de cette procédure**. Ces moyens d’ingénierie pourraient être redéployés sur le SIG à l’issue de la procédure (rien n’est arrêté à ce stade). Cette réaffectation semblait judicieuse dans la mesure où toutes les données du SIG sont désormais accessibles par les chargés de mission depuis leur poste (qui les exploitent directement). C’est tout particulièrement le cas, au sein du pôle milieux naturels, qui est le pôle les utilisant le plus, au sein duquel les chargés de mission ont les compétences pour utiliser l’outil SIG et réaliser les cartographies et analyses dont ils ont besoin.

- Le Parc dispose depuis longtemps d’un **Système d’Information Géographique**, véritable outil d’aide à la décision au service de ses chargés de mission, des collectivités adhérentes et des partenaires.
- Pendant toute la durée de mise en œuvre de la Charte, **le Parc a intégré de nombreuses données au sein de son SIG (référentiels géographiques, données issues d’études réalisées, ...)** :
 - › En 2011, il a accueilli un volontaire (dans le cadre d'une évaluation de ses compétences par le Pôle emploi) qui s’est vu confier l’intégration d’anciennes études dans le système d’information géographique après un tri des études les plus pertinentes dans les archives : étude sur les microzones humides, plusieurs études faunistiques et floristiques réalisées dans le cadre de la trame verte et bleue, ...
 - › Le Parc a également assuré l’actualisation régulière des données du SIG avec l’acquisition des derniers référentiels de l’IGN pour permettre des analyses fiables et pertinentes (avant qu’elles soient accessibles gratuitement pour les missions de service public). Il a ainsi acquis les versions les plus récentes de ces référentiels et un modèle numérique d’élévation lui permettant la réalisation de nouvelles analyses en 3D telles que les intégrations paysagères ;
 - › Chaque année, au regard des différents travaux menés, le Parc a enrichi les données disponibles dans son SIG. Le tableau ci-dessous dresse l’état des données disponibles dans le SIG du Parc en 2019.

THEMATIQUE	DONNEES SOUS SIG
Référentiels géographiques	Scan IGN (25, 100, 100), BD Ortho, BD Alti, BD-Carto, BD-Topo, ...
Limites administratives	Cantons, communes, Villes/Agglo-Portes, EPCI, Pays, SCOT, PNR
Culture et patrimoine	Equipements culturels (musés, sites, ...) Patrimoine bâti classé MH, industriel, militaire (blockhaus, cimetièrè...) et religieux (chapelles, églises...) Châteaux et tours Petit patrimoine (moulin, kiosque, fontaine, lavoir, ...)
Urbanisme	Document d'urbanisme Nuisances (ZPR, antennes relais, ...)



Paysage	Points de l'OPP Périmètres UNESCO Entités Paysagères Zonages : AOC, Sites inscrits et classés, ZIPM, ZPPAUP
Occupation du sol	Corine Land Cover, Occupation et mode d'occupation du sol
Risques	PPRI, PPRM
Géologie	Carte géologique et sites d'exploitation du sous-sol
Milieus naturels	Eaux (BD-Carthage, captages, obstacles, état des cours d'eau, ...) Forêt (RBD, régimes forestiers...) Inventaires naturalistes (Faune, flore, zones humides, ZNIEFF, ...) Natura 2000 (site, SIC, ZPS) Dispositifs de protections (APB, RBD) TVB (différentes trames, discontinuités, ...)
Agriculture	Régions agricoles RPG Occupation du sol et SAU
Partage de l'espace	Chasse (Plan de chasse, GIC) Plan de circulation des engins motorisés
Tourisme	Route du Champagne Infrastructures (campings, OT, prestataires, ...) Itinéraires pédestres (GR, PDIPR, sentiers thématiques, ...) Itinéraires VTT et Cyclo Sites touristiques de la carte de découverte du PNR Autres sites (jardins, points de vue, arbres remarquables, ...)
Economie	Commerce, Artisanat et Services de proximité Population : RGP, revenus, pôles de service, ...
Energie et climat	Comptages routiers

A la lecture de cet état des lieux, on constate que **le Parc a réussi à développer son SIG dans de nombreux domaines**. Quelques domaines d'intervention du Parc restent toutefois peu (voire pas) dotés en données sous SIG : l'éducation, la culture, l'énergie, ...

- Zoom : en 2012, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Marne, le Parc a réalisé un **portail cartographique des lieux et dates de chasse en battue sur le territoire du GIC de la Montagne de Reims**.



→ <http://www.dateschasse.parc-montagnedereims.fr>

- **Le Parc a assuré de nombreux échanges de données** issues de son SIG avec les partenaires (sans protocole d'échange, mais en conformité avec la Directive Inspire).

Certaines de ces données ont été particulièrement exploitées par ses partenaires, comme cela a été le cas lors de l'élaboration de la SRB par la Région.

Afin de permettre la consultation des données du SIG par les élus, les partenaires et pour certaines données par le grand public, **le Parc avait pour projet de réaliser un portail à connaissance interactif**. Finalement le Parc n'a pas réalisé ce projet compte tenu de la mise en place de portail de données SIG à différentes échelles et notamment celui à l'échelle de la nouvelle Région : www.geograndest.fr

Le Parc a également mis **plusieurs de ces données SIG sur la plateforme de donnée publiques françaises** : www.data.gouv.fr

Inventaires des éboulis crayeux, des stations de galium fleurotii et des pelouses et pelouses relictuelles calcicoles du site Natura 2000 n°67
Résumé de la présence ou absence de chiroptères par communes
Localisation des ponctuelles de pelouses calcaires et des pelouses relictuelles du site Natura 2000 n°67
Inventaire des zones humides au 1/5 000ème sur l'ensemble du territoire du Parc
Inventaires des chouettes chêches à l'échelle de la commune selon les études de 1986, 2004, 2008 et 2012.

Mise en place d'un véritable centre de ressources documentaires et photographiques informatisé

Au sein de l'équipe technique du Parc, le centre de ressources documentaires du Parc figurait au sein des missions de la chargée de communication du PNR (dont la formation était documentaliste). La personne qui occupait ce poste est partie fin 2018. Une nouvelle personne a été recrutée avec un profil différent et ce projet ne figure plus dans le contenu de son poste.

- Dans les premières années de mise en œuvre de la Charte, le Parc a **poursuivi l'enrichissement de son fonds documentaire et photographique** avec les études, ouvrages et photographies sur les thèmes en rapport avec les opérations menées, ainsi que des publications éditées par la Fédération des Parcs naturels régionaux et le réseau des Parcs. Après plusieurs démarches et tentatives engagées, **le Parc a décidé de ne pas donner suite à ce projet de centre de ressources documentaires informatisé prévu dans la Charte** :
 - › Le Parc ne percevait pas la pertinence de mettre en place un centre documentaire informatisé propre au sein du Parc ;
 - › Le Parc ne disposait pas des moyens nécessaires pour un tel projet et devait faire face à d'autres priorités d'actions au sein du poste « communication » (site internet, presse, publications...).

Malgré cela, le Parc a continué à capitaliser les études réalisées. En 2019, un stagiaire a travaillé au sein du pôle « Milieux naturels » pour recenser et répertorier les études réalisées. Un catalogue des études disponibles a été produit.

- Le Parc a **développé son Fond photographique**. Plusieurs campagnes photographiques ont été menées :
 - › En 2017, la Parc a réalisé une campagne de photos aériennes du territoire ;
 - › De 2017 à 2020, de nombreuses photographies ont été réalisées en interne ;
 - › En 2019 et 2020, le Parc a réalisé une campagne photographique pour agrandir la base de données photo avec Grand Reims (centrée sur les photos expérientielles) ;
 - › Une nouvelle campagne photo va être lancée en 2021.

Le fonds photographique du Parc est désormais organisé et géré en privilégiant les photos numériques.

Par contre, le Parc ne dispose pas à ce jour de logiciels d'archivage et de gestion de ces photos (les fichiers sont stockés sur un serveur de données avec une nomenclature définie).

- Le conventionnement du Parc avec les médiathèques des villes portes, les centres de ressources universitaires et autres organismes disposant d'un fonds documentaire n'a pas été déployé.

❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir :**

Nombre de bases de données acquises et intégrées dans le SIG entre 2009 et 2019	107 (acquis et produits par le PNR) 57 données externes acquises
Nombre d'outils de diffusion (Elus +Grand Public)	27
Nombre d'échanges de données avec Partenaires ou prestataires (hors étude Parc)	25

❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecarts constatés entre le prévu et le réalisé :

- Le Parc a décidé de ne pas mettre en œuvre le projet de « centre de ressources documentaire informatisé » avec un espace de consultation dédié pour les lecteurs (chargés de mission du Parc, chercheurs, étudiants...).
- Le Parc n'a pas déployé de conventionnement avec les médiathèques des villes portes, les centres de ressources universitaires et autres organismes disposant d'un fonds documentaire,

Enjeux insuffisamment investis :

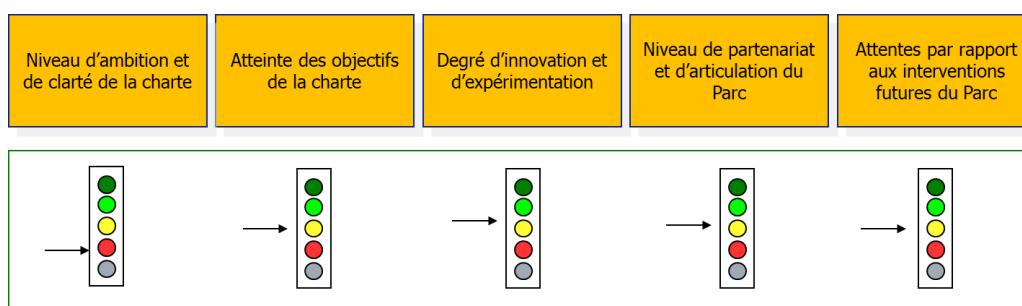
- La structuration des bases de données pour l'ensemble des missions du PNR.
- A la lecture de l'inventaire réalisé en 2019, quelques domaines d'intervention du Parc restent peu (voire pas) dotés en données sous SIG : l'éducation, la culture, l'énergie, ...

❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**



- Les points positifs des partenariats :
 - › De nombreux échanges de données issues du SIG du PNR : SCOTer Epernay pour élaborer la TVB, contribution et mise à disposition des données à GEO Grand Est, partenariat avec l'ONF pour récolter les données LIDAR, partenariat avec le CRPF, l'ONF et la commune forestière pour échanger des données dans le cadre du Plan d'Approvisionnement bois Energie – bois d'œuvre,
- Les difficultés rencontrées dans les partenariats :
 - › La valorisation de l'apport du Parc dans les démarches a été parfois insuffisante

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**



- Points positifs
 - › Le développement du SIG dans de nombreux domaines et avec de nombreuses données
 - › Des approches intéressantes de constitution de données (ex : projet LIDAR) ou de mise à disposition du public (ex : mise en ligne calendrier de chasse)
 - › Un déploiement de l'outil SIG au plus près de l'équipe technique avec des chargés de mission « outillés » et « compétents » pour faire eux-mêmes des cartes
 - › Un fonds photographique numérique étoffé
- Points négatifs ou mitigés
 - › Le développement insuffisant du SIG dans certains domaines (culture, éducation, énergie, ...) qui ne permet pas de disposer d'un outil couvrant l'ensemble des thématiques d'actions du Parc
 - › La décision de redéployer (temporairement ?) les moyens d'ingénierie spécifiques sur le SIG et l'évaluation pendant la procédure de révision de la Charte, alors que c'était peut-être « LA » période pour l'exploiter au mieux et l'enrichir. Mais le Parc a dû faire des choix compte tenu du manque de moyens financiers sur ce sujet.
 - › L'abandon du projet de centre de ressources documentaires numérisé propre au Parc, sans formalisation réelle d'un Plan B pour mettre à disposition les études et ouvrages produits et manipulés par le Parc (hormis se rendre disponible sur demande pour accueillir et mettre à disposition au siège du Parc)
 - › L'absence de logiciel d'archivage et d'exploitation du fonds photographique numérique
- ❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**



- Reprendre le développement et la structuration du SIG du Parc au service de la mise en œuvre de l'ensemble des missions du Parc
- En lien avec le développement du site Internet du Parc, et dans le prolongement du catalogue des études réalisé en 2019, imaginer une interface ergonomique, permettant de mettre à disposition facilement les principales études réalisées par le Parc (autrement qu'en accueillant les personnes intéressées au siège du Parc)
- Doter le Parc d'un logiciel d'archivage et de gestion des photos numériques du Parc



Objectif 17 : Organiser les partenariats et transferts d'expérience

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

L'évolution de l'intercommunalité sur le territoire a amené le Parc à reconsidérer la place des Communautés de communes et Communautés d'Agglomération dans sa stratégie et son action. Au-delà de leur adhésion au Syndicat Mixte du Parc, l'enjeu de la Charte « Objectif 2020 » était de structurer les partenariats opérationnels entre le Parc et ces intercommunalités de projet, mais aussi les deux Pays dans lesquels elles se sont engagées.

Ainsi l'article 39 « Développer des partenariats avec les « territoires de projet » visait deux objectifs :

- le déploiement de la coopération entre le Syndicat Mixte du Parc, les communautés de communes, les communautés d'Agglomération et les deux Pays. Elle visait à garantir la cohérence des actions menées sur le territoire classé ainsi que la complémentarité des interventions de chacun. A cet effet, la Charte prévoyait la mise en place d'une « Instance annuelle de concertation » entre Parc, EPCI et Pays ;
- l'engagement du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat dans le soutien financier à une telle coopération : priorisation des financements aux projets complémentaires du Parc et des collectivités locales, bonification de financement pour les projets « urbain-rural ». A cet effet, la Charte prévoyait la mise en place d'une « Conférence annuelle des partenaires » entre l'Etat, la Région, le Département et le Parc.

La vocation d'expérimentation du Parc s'accompagne d'un devoir de transfert d'expériences. Aussi, la Charte « Objectif 2020 » proposait dans son article 40, d'organiser le transfert d'expériences à différentes échelles territoriales :

- **une échelle dite de « proximité »** en direction des communes, intercommunalités et Pays, qui chevauchaient le périmètre du PNR ;
- **une échelle départementale ou régionale** à des fins d'expérimentation d'un dispositif ou en préfiguration d'une nouvelle politique régionale ou départementale ;
- **une échelle régionale** dans le cadre de coopération entre les PNR afin de mutualiser des moyens, d'engager des projets collectifs de coopération transfrontalière.
- **une échelle internationale** dans le cadre de la politique de coopération décentralisée du Département, de la Région ou de la Fédération des PNR. Sur cette dernière échelle, au-delà du nécessaire accueil de délégations étrangères, la Charte fixait 4 principes devant guider l'engagement du Parc dans des projets de coopération internationale :
 - › la valorisation de l'expérience acquise par le Parc ;
 - › une préoccupation d'équilibre de l'échange (un intérêt ici et là-bas)
 - › une inscription du projet dans la durée ;
 - › une action de coopération se prêtant une déclinaison territoriale impliquant des acteurs du territoire du PNR (coopération « de territoire à territoire »).

L'échelle de coopération nationale à travers la Fédération des PNR ne figurait pas en tant que telle dans la Charte.

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Coopération et transfert d'expériences entre le Parc, les EPCI et les Pays

- En 2011, le Parc a expérimenté la mise en place de l'« instance annuelle de concertation » évoquée dans la Charte. L'objectif était d'inviter l'ensemble des EPCI et Pays du territoire et des Villes-Agglomérations-Portes afin de présenter et échanger sur les actions du Parc. La formule retenue était celle d'un « marché » avec des sortes de stands thématiques permettant à chacun de circuler et d'échanger en petits groupes accompagné d'une réunion institutionnelle pour faire un bilan de l'année et échanger sur les projets à venir. Si la 1^{ère} édition a été une réussite, la 2^{ème} édition a été beaucoup plus mitigée et cette formule a été abandonnée.



- Aussi, plutôt que des échanges dans le cadre d'une « instance annuelle de concertation », telle que prévue dans la Charte, **le Parc a privilégié d'échanger et de coopérer avec les intercommunalités et les Pays de façon très concrète**, à différents degrés (du simple échange d'informations au partenariat formel) autour d'opérations et d'études très diverses (Cf. tableau ci-après).
- **Ces coopérations « sur projet » ont parfois été formalisés dans des conventions formelles de partenariat** au moment du renouvellement de la Charte en 2009 (mais pas reconduit systématiquement).
- **Une convention « cadre » a été signée avec le Pays d'Epernay**. Même si sa plus-value ne semble pas importante pour le développement du partenariat entre le Parc et le Pays d'Epernay (qui est membre « associé » du Syndicat Mixte) cette convention-cadre a été renouvelée il y a 2 ans.

Tableau de synthèse des partenariats opérationnels développés entre le Parc, les EPCI et les Pays (Cf. Annexe de la fiche)

Afin d'organiser la cohérence territoriale, le Parc a mené de nombreuses actions en partenariat avec les EPCI, les Pays et les SCOT du territoire et à « ses portes ».

- **Quelques points saillants des partenariats entre le Parc et les EPCI** de son territoire ou « à ses portes » :
 - › de très nombreux partenariats ont été engagés, dans de nombreux domaines et avec tous les EPCI ;
 - › ces partenariats ont parfois débouché sur d'importantes démarches partagées par l'ensemble des acteurs (ex : le PAT, ...)
 - › même lorsqu'il a été imposé, le partenariat a été fructueux (ex : la candidature TEPCV commune entre le Parc et le Pays d'Epernay a permis de mobiliser une enveloppe de 2 M€ pour les deux territoires) ;
 - › sur les SCOT, les partenariats auraient pu aller un peu plus loin que l'organisation d'ateliers de travail. Même si sur le SCOT Epernay, la méthode Trame Verte et Bleue (TVB) du Parc a été très bien reprise. De plus, avec le SCOT de Reims (Agence d'urbanisme) des ateliers ont été également organisés, à la fois sur la mise en place de la TVB et son application dans les documents d'urbanisme. Des travaux ont aussi porté sur les zones humides ;
 - › le projet PCET, pour lequel le Parc a été moteur de 2008 à 2014 a permis d'engager un sérieux travail avec toutes les Communautés de Communes (premier PCET en Champagne-Ardenne), avant que cela soit obligatoire pour ces dernières ;
 - › les partenariats menés ont permis de démontrer l'intérêt pour le Parc et les EPCI de « coopérer » plutôt que de se voir en « concurrents » (même si cela peut encore se ressentir parfois).

La mise en œuvre de ces nombreux partenariats doit être remise dans le contexte de deux réformes des EPCI. A partir du 1^{er} janvier 2017, 35 communes du Parc ont dû intégrer la communauté urbaine du Grand Reims (par « absorption » de 3 EPCI rurales). Cette évolution territoriale a également eu des impacts sur les équilibres politiques au sein du Syndicat Mixte. **La montée en compétence des EPCI a amené l'équipe technique du PNR à s'investir dans leurs commissions pour construire des projets fédérateurs pour les différentes parties et surtout le territoire « de superposition »**. De plus, avec les élections successives, l'implication des élus des EPCI dans le Syndicat Mixte du Parc a nécessairement fluctué. Elle a pu s'accroître pour un EPCI, pendant qu'elle diminuait pour un autre et inversement lors de l'élection suivante.

Dans ce contexte, les coopérations entre Parc, EPCI et Pays n'ont pas forcément permis de mettre ces collectivités dans une posture de co-construction de la Charte du Parc aux côtés du Syndicat Mixte mais l'opérationnalité des projets réalisés a créé les conditions favorables pour que cela soit le cas à l'avenir.

- **Le Parc a régulièrement restitué les résultats des actions menées lors des Comités syndicaux** auxquels sont conviés les délégués des communes, des communautés de communes, de la Région, du Conseil départemental et des villes-portes. Le transfert d'expérience a également été assuré à travers sa newsletters, ses supports médias (site-internet, médias sociaux tels que Facebook) et des supports proposés par la Fédération des Parcs (Revue Parcs, site internet).
- **Les partenaires ont sollicité également le Parc pour présenter ses expériences**, comme par exemple :



- › l'organisation des séances de formation sur l'eau, l'urbanisme, l'architecture organisées avec l'Association des Maires de la Marne
- › la participation au Carrefour des élus organisé tous les ans dans le cadre de la Foire de Châlons (mise en avant d'un sujet chaque année pour diffuser des bonnes pratiques et organisation des débats thématiques)
- › des interventions régulières dans les Agence d'Urbanisme de Reims et Châlons, par exemple sur la gestion des zones humides, la prise en compte de la TVB ou la présentation du concours "Inventons des communes de demain"
- Le transfert d'expérience du Parc s'est aussi traduit par la **déclinaison des projets en guides pratiques, formations ou supports pédagogiques** pour diffuser les expériences et bonnes pratiques, en particulier avec le développement des supports numériques et des supports vidéo.

Implication de l'Etat, de la Région et du Département dans la cohérence des politiques publiques

- Conformément à la charte, **le Parc a organisé, chaque année une « Conférence des partenaires »** qui rassemble un 1^{er} cercle de partenaires avec les services techniques du Département, de la Région et de la Dreal, mais aussi différents partenaires financeurs comme la DRAAF, la DRAC, l'Agence de l'Eau.
- Le Parc y dresse un rapide bilan de l'année en cours (points forts, faibles, problèmes rencontrés) et propose des actions pour l'année suivante. A cette occasion, **le Parc et ses partenaires financiers s'accordent sur l'optimisation des plans de financement**, en cherchant notamment à « sortir » des lignes PNR, réservées par la Région et le Département.
- Depuis la création de la Région Grand Est, le service « Eau – Biodiversité » étudie régulièrement la mobilisation des crédits sectoriels en plus des crédits spécifiques « Parc ». **Mais à ce stade, même si ponctuellement des liens ont été tissés (ex : développement économique), l'enjeu demeure de mobiliser ces services sectoriels afin qu'ils s'investissent et s'engagent dans la mise en œuvre de la Charte.**
- Côté Département, la mobilisation de crédits sectoriels reste aussi limitée. Les récentes démarches dans le cadre du PAT ont été fructueuses. Mais les services restent assez cloisonnés et le Parc n'est pas identifié dans les différents services.
- Au fil des ans, l'Etat est devenu un co-financeur important des actions du Parc, y compris à travers la mobilisation de crédits « hors Dreal ».
- **Le principe d'une « bonification de financement pour les projets « urbain-rural » évoqué dans la Charte « Objectif 2020 » n'a jamais connu de traduction concrète dans le cadre de cette Conférence.** Dans cet esprit, on pourrait simplement évoquer le financement du Grand Reims de 10 500€/ ans depuis 2018 au titre de l'intervention du Parc dans les classes du Grand Reims (hors la ville de Reims).
- Ce rendez-vous annuel est a été inscrit comme **une obligation dans la Convention Pluriannuelle d'Objectif entre le Parc, la Région et le Département** signée pour 3 ans en 2017/2019 et 2020/2022.

Transfert d'expériences à l'échelle départementale ou régionale à des fins d'expérimentation d'un dispositif ou en préfiguration d'une nouvelle politique régionale ou départementale

- A l'échelle départementale, le Parc a mis à disposition ses expériences et a fait remonter de nombreuses propositions pour que le Département profite de son expérience :
 - › la méthode d'élaboration d'un Agenda 21 (auprès notamment des communes d'Aÿ, Dizy, Ambonnay et des villes-portes de Châlons-en-Champagne, Reims et Épernay ;
 - › la Gestion différenciée des bords de route ;
 - › les Energies Renouvelables ;



- Le Parc a adopté la même posture à l'échelle régionale, afin de mettre à disposition ses expériences. Dans ce cadre, il est intervenu en appui de plusieurs démarches régionales :
 - › appui à la réalisation des Plans climat-énergie (thermographies, audits) des Crêtes pré-ardennaises, du Pays de Chaumont et de celui du PNR Ardennes.
 - › appui à l'élaboration de politiques régionales : SRADDET, SRT, SRB, SRCE, Charte de la Biodiversité, A l'école de la biodiversité, ...

Malgré ces démarches, **les traductions concrètes de la valorisation des expériences du Parc à des fins d'expérimentation de dispositif ou en préfiguration de nouvelles politiques régionales ou départementales sont restées limitées.**

Transfert à l'échelle régionale dans le cadre de coopération entre les PNR

Suite à la création du Parc naturel régional des Ardennes fin 2011, les 3 Parcs de la Région Champagne-Ardenne se sont rapprochés pour favoriser une voie commune auprès de la Région et favoriser la coopération entre Parcs.

A ce titre, plusieurs actions ont été mises en place :

- des échanges réguliers entre les Directeurs sur des actualités régionales, des questionnements de la Région, des positions communes,...
- des réunions ponctuelles entre Présidents de Parcs,
- l'organisation de réunions entre les agents du Parc pour mieux connaître les contextes et actions dans chaque Parc afin de construire un programme d'actions commun
- la création d'une Charte graphique commune avec déclinaison en brochure présentant les 3 Parcs et d'un stand commun pour favoriser la présence commune, par exemple au Festival de photo animalière à Montier-en-Der
- la création d'une 1^{ère} exposition photographique commune.

Cette démarche volontaire a été stoppée avec l'annonce de la création des nouvelles Régions qui ont vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

Avec la création de la Région Grand Est, le rapprochement entre les Présidents des Parcs et les Directeurs de 6 Parcs s'est renforcé avec l'objectif de développer, valoriser et mieux faire connaître l'action des Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est.

Le 7 juin 2017 a eu lieu l'Assemblée générale constituante de l'association « Les Parcs naturels régionaux du Grand Est ». Cette association a pour ambition d'être un interlocuteur reconnu dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des territoires ruraux, de développement durable et de préservation des espaces naturels du Grand Est.

Cette association a la capacité à représenter les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est auprès des grands acteurs régionaux, voire nationaux et européens en lien avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Son action se structure essentiellement autour des orientations suivantes :

- la mise en valeur des Parcs naturels régionaux dans la Région « Grand Est »,
- la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques régionales,
- la représentation commune des Parcs dans les instances régionales, nationales et européennes,
- la diffusion et le transfert d'expérimentations ou d'innovations,
- la promotion du partage d'expériences avec d'autres territoires, en région et hors région,
- la conception et la mise en œuvre de projets communs,
- la mutualisation de moyens humains, techniques ou matériels, de savoir-faire et d'expertise.

Dans ce cadre et soutenue par la Région Grand Est, l'Association a notamment mis en place des positionnements et démarches communs suivants :



- des rencontres des Présidents des Parcs avec les Présidents de Région pour une prise en compte des Parcs dans la politique régionale
- des rencontres avec le Préfet et services d'Etat afin de rapprocher la coopération avec les services décentralisés,
- des rencontres régulières avec les services techniques pour favoriser la création des outils partagés, le lien avec les autres Directions, l'implication des parcs dans les politiques régionales,
- des contributions communes dans des stratégies régionales : SRADET, SRB, schémas touristiques, forestiers,...
- une édition commune des supports de communication avec le soutien de la Région (une plaquette commune, exposition photos)
- la création d'un « marché des Parcs » dans les 3 représentations de la Région du Grand Est (en 2019)
- la construction commune de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2020- 2022 et renégociation des crédits pour cette nouvelle période.
- La mise en place d'un budget régional « inter parcs » permettant la réalisation des projets communs entre les 6 Parcs :
 - › « Plan d'action Communication » portée par le Parc naturel régional des Ardennes
 - › « Résidences d'Architecture et de Paysage en milieu rural ayant pour finalité le renforcement de la vitalité du cœur des villages et des centres-bourgs en Grand Est » portée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord.
 - › « Plan d'actions pilotes de valorisation et de dynamisation de la filière des bois locaux » porté par le Parc naturel régional du Ballon des Vosges
 - › « Plan d'action en éducation au territoire » porté par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims
 - › « Plan d'action écotourisme et création d'un produit écotouristique commun » porté par le Parc naturel régional de Lorraine
 - › « Plan d'actions sur l'alimentation durable » porté par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Ce programme d'actions est très ambitieux surtout en considérant les différences très importantes entre les 6 Parcs, tant au niveau de leur histoire que de leurs fonctionnements (budgétaires, taille des équipes, organisation interne et fonctionnement, soutien des anciennes Régions...). Néanmoins, il bénéficie d'un véritable soutien de la Région, notamment sur la question de la mise en réseau.

Si le souhait de faire des « économies » par la mutualisation ne semble pas très réaliste, la coopération en réseau constitue une approche intéressante pour trouver des réponses communes aux enjeux partagés grâce à l'intelligence collective ; mais à condition qu'un travail soit assuré en amont permettant de se mieux connaître, accepter les différences et coconstruire des projets.

Transfert à l'échelle nationale à travers la Fédération des PNR

- Le Parc s'est fortement impliqué dans les travaux de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et cela à différents niveaux :
 - › Participation des chargés de mission du Parc aux réseaux thématiques (urbanisme, paysages, milieux naturels, éducation, énergie) ;
 - › Représentation, par le Directeur, au réseau des Directeurs ;
 - › Représentation, par le Président, au Bureau de la Fédération et Présidence de la commission "Europe - International" ;
 - › Directeur référent sur différents sujets depuis 2010 : réseau SIG / Géomatique (2011-2013), Syndicat Mixte/ Charte (2013-2015) et pour le réseau "Education et Culture" (depuis 2016) et participation à la commission / séminaire annuel



- › Organisation du séminaire « Fonds et lobbying européen » en coopération avec la FPNRF et EUROPARC
- › Organisation du Congrès des Parcs en 2010
- › Organisation du séminaire « SIG/Géomatique » en 2014
- › Organisation du séminaire « éducation – culture » en 2015
- › Organisation du séminaire « communication » de la Fédération en 2018
- › Participation d'une délégation « élu et équipe technique » à chaque Congrès des Parcs (2009, 2011, 2012, 2013, 2014, 2016 et 2018)
- › Participation au réseau national « énergie » dans le cadre du PCET
- Avec le lancement de la révision de la Charte, le Parc s'est sans doute un peu moins impliqué dans les démarches nationales (sauf pour le réseau "Education et Culture). Le Parc est également de plus en plus « pris/impliqué » dans les projets à l'échelle régionale.
- Indépendamment de la Fédération des PNR, le Parc est intervenu à plusieurs occasions pour présenter ses réalisations à l'échelle nationale. On retiendra notamment l'intervention aux journées du Ministère à Versailles en 2015, sur le thème « Intégration paysagère et énergie », dans le cadre de la signature de TEPCV.

Transfert à l'échelle internationale

- A l'échelle européenne, depuis 2009, **le Parc adhère à la Fédération Europarc** qui regroupe 400 espaces protégés en Europe et vise à renforcer la collaboration européenne. Elle contribue en particulier à la création d'outils communs comme la Charte européenne du tourisme durable et au lobbying en faveur des espaces protégés à la Commission Européenne
 - › Le Président puis le Directeur du Parc ont été membres du Bureau de l'association EUROPARC. Dans ce cadre, ils ont participé à différentes réunions, séminaires et le Congrès annuel tant d'occasions de valoriser les expériences du PNR de la Montagne de Reims ;
 - › Depuis 2010, le Parc s'est engagé dans les démarches de lobbying auprès de la Commission Européenne pour défendre la prise en compte des PNR. De ce fait, il s'est engagé dans plusieurs projets :
 - organisation d'un séminaire sur les fonds européens et la stratégie du lobbying européen en coopération avec la FPNRF et EUROPARC ;
 - participation au projet ERASMUS + « Sustainable tourism : training for tomorrow » avec la création d'une formation en ligne sur la base des expériences de la Charte Européenne du Tourisme Durable ;
 - participation à l'étude sur « PNR en Europe » (Living Landscapes) et promotion des résultats à Bruxelles ;
 - participation et contribution au workshop « Natura 2000 & communication » en 2015 (participation de 2 agents du Parc) ;
 - présentation expériences du PNR dans conférences internationales et à la Commission Européenne ;
- A l'échelle internationale, en octobre 2010, **le Parc a reçu une délégation argentine** dans le cadre de la signature de la Convention d'intention de coopération entre la province de Salta et la Région Champagne-Ardenne. Cette délégation a rencontré les responsables du Parc pour prendre connaissance de l'organisation du Syndicat mixte de gestion du Parc et de la Charte "Objectif 2020". En novembre 2011, la délégation argentine est venue rencontrer les responsables du Parc pour s'informer sur le Plan climat territorial et l'Agenda 21 du Parc. A la demande de la Fédération des PNR et la Commission européenne,



le Parc a accueilli l'Agence de l'Environnement de la Lituanie sur le thème de la valorisation touristique des espaces protégés et du développement durable

- › **Zoom** : Depuis 2016, le Parc a été sollicité par la Région et le GESCOD pour accompagner les 4 communes, le Ministère et les forestiers dans la réflexion sur la **mise en place du concept des Parcs naturels régionaux au Bénin**.

Après des échanges ponctuels, le Parc a réalisé en juin 2018 une mission d'accompagnement au centre du Bénin afin de présenter le concept des Parcs naturels régionaux et l'expérience du Parc de la Montagne de Reims aux élus et autorités locales. Elle s'est traduite par une intervention du Directeur auprès des élus et ministères concernés ainsi que par le déplacement d'une délégation d'élus et forestiers du Parc afin d'étudier la faisabilité d'un projet de coopération d'intérêt réciproque. En novembre 2018, le Parc a accueilli une délégation béninoise afin d'envisager le développement de ce projet de coopération. **Le Parc envisage de donner une suite à ce projet en valorisant les démarches engagées pendant la révision de sa Charte**. Mais compte tenu des conditions sanitaires actuelles, le projet est « à l'arrêt ».

❖ **Principaux indicateurs clef de résultat à retenir :**

Nombre de projets en partenariat avec des territoires de projet	28
Nombre d'actions de coopération internationale (hors Europe)	3

- ❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecart constaté entre le prévu et le réalisé :

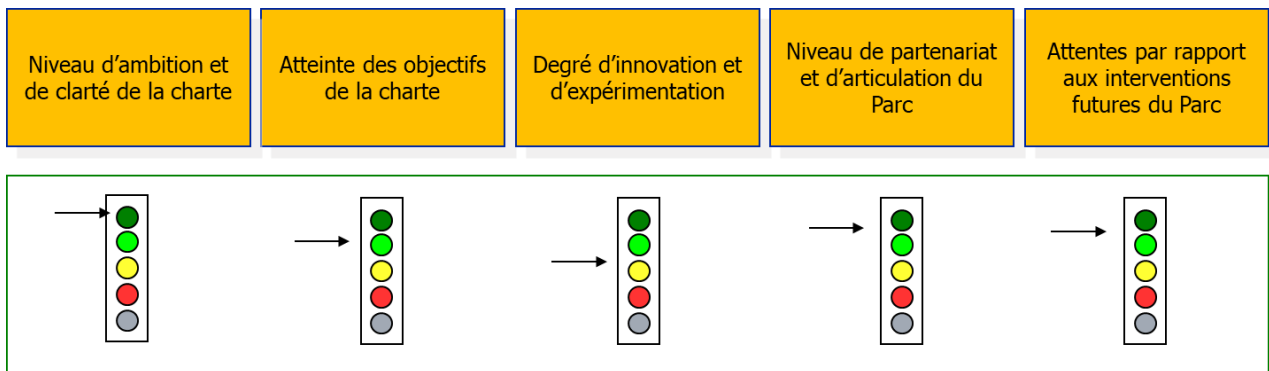
- L'instance annuelle de concertation entre le Parc, les EPCI et les Pays, évoquée dans la Charte n'a pas été mise en place, mais la concertation a été assurée à travers la mise en œuvre de projets partenariaux et l'organisation des instances du Parc.
- Le Parc ne s'est pas réellement engagé dans des projets de coopération internationale dans le cadre de la politique de coopération décentralisée du Département, de la Région ou de la Fédération des PNR et selon les 4 principes formalisés dans la Charte. Il ne s'est engagé que dans un projet avec le Bénin, qui l'a mobilisé pendant 3 semaines et qui n'a pas eu de suites pour l'instant. Les accueils de délégation étrangère sur la durée de la Charte n'ont pas été très nombreux.

Enjeux insuffisamment investis :

- Même s'ils ont pu disposer des retours d'expériences du Parc dans tous les domaines, le Département et la Région ne se sont pas vraiment saisis du Parc à des fins d'expérimentation d'un dispositif ou en préfiguration d'une nouvelle politique régionale ou départementale.

- ❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**





NB : le degré d'innovation et d'expérimentation mérite d'être appréhendé au regard du contexte local du territoire. Si sur une échelle nationale, les démarches engagées par le Parc en matière de coopération ne sont pas particulièrement innovantes, sur le territoire de la Montagne de Reims il en est autrement. Le Parc a déployé des démarches qu'aucun autre acteur n'avait réussi à mettre en place.

- Points positifs
 - › De nombreux partenariats noués entre le Parc, les EPCI et les Pays de son territoire selon une approche pragmatique de « projets concrets »
 - › Une importante valorisation des expériences du Parc à toutes les échelles (local, départemental, régional, nationale, européenne et internationale)

- Points négatifs ou mitigés
 - › Un déficit « d'utilisation du Parc » par le Département et la Région pour véritablement expérimenter de nos dispositifs ou nouvelles politiques à leur échelle territoriale
 - › Une implication faible du Parc à l'international (bien que le Président du Parc soit à la Présidence de la commission "Europe - International" de la Fédération des PNR)
 - › Un partenariat entre le Parc et la CC de la Grande Vallée de la Marne qui n'a pas été très important, malgré le fait qu'elle soit la seule CC qui soit restée totalement incluse dans le périmètre du PNR.

- ❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**
 - S'appuyer sur les projets partenariaux opérationnels réalisés entre Parc, EPCI et Pays pour structurer les coopérations, tant sur le plan politique, stratégique qu'opérationnel au service de la mise en œuvre « partagée » de la future Charte du PNR
 - Poursuivre le développement de liens réguliers avec d'autres partenaires financiers que le Département, la Région et la DREAL, afin d'étoffer la palette de « crédits mobilisables » pour la mise en œuvre de la Charte (auprès de la DRAFF sur la forêt, la DRAC sur la culture, ...).
 - Au sein du Département et de la Région, trouver les leviers pour davantage associer et mobiliser les services thématiques et mobiliser les financements sectoriels, y compris pour pérenniser de l'ingénierie d'animation des nouveaux programmes (CFT, PAT, ...)
 - Traduire dans la nouvelle Charte les dispositions nécessaires pour que le Département et la Région s'appuie davantage sur le Parc pour expérimenter de nos dispositifs ou nouvelles politiques à leur échelle territoriale
 - Poursuivre la structuration des coopérations entre PNR à l'échelle régionale, à travers des projets communs en lien avec les enjeux de chacun, tout en établissant davantage de « ponts » avec les réflexions plus stratégiques portées par la Fédération des PNR



- Poursuivre l'implication du Parc à l'échelle européenne à travers Europarc et développer l'ambition du territoire en matière de « coopération internationale » en faisant des projets menés un levier de mise en œuvre innovante de la Charte du Parc dans le cadre des 4 principes formalisés dans la Charte « Objectif 2020 » qui reste d'actualité. Dans ce cadre il sera important de mobiliser les élus et l'équipe du Parc dans les projets de coopération.



Objectif 18. Consolider les moyens et la stratégie de communication

❖ Analyse de la charte du Parc 2009-2023

L'Objectif 18 de la charte 2009-2023 s'articule autour de 2 articles :

- Article 41 – Informer, sensibiliser et communiquer sur le Parc et son territoire
- Article 42 – Promouvoir l'offre touristique

La Charte place les actions de communication comme des outils pour « convaincre plutôt que contraindre ». L'objectif 18 de la Charte met en avant la volonté de développer une stratégie de communication adaptée aux différents publics, les habitants du territoire en premier lieu, puis à destination des touristes.

L'article 42 rejoint en plusieurs points l'objectif 1 Tourisme, dans ces actions de promotion et de valorisation de l'offre touristique. Avec le Schéma régional de développement touristique de Champagne-Ardenne, le Parc est présenté comme un facteur d'attractivité.

De plus, des liens sont importants entre cet objectif et l'objectif 15 visant à « Renforcer le sentiment d'appartenance au parc ».

❖ Principales actions menées sur le champ durant la période :

Développement d'une nouvelle stratégie de communication

- Le Parc s'est doté, en 2013, d'une stratégie de communication valorisant les actions menées sur le territoire. Deux orientations ont été définies « agir ensemble en tous points », pour la promotion des opérations du Parc et « d'autres points de vue sur la Champagne », pour la promotion touristique.
- La stratégie de communication a été construite pour déployer des outils et moyens adaptés aux différents publics : habitants, acteurs économiques, élus des communes, villes et agglomérations portes, etc.

D'un journal du Parc trimestriel à une newsletter mensuelle

- Parmi les outils d'information et de sensibilisation, le Journal du Parc a vu son dernier numéro paraître en 2011.
- Il a été remplacé en 2019 par une newsletter mensuelle qui regroupe les informations essentielles du mois, fait connaître et valorise les actions du Parc et met en lumière ceux qui font vivre le territoire en proposant un portrait d'un habitant par mois.

Développement d'un site internet attractif

- Le site internet, devenu obsolète, a été remplacé jusqu'en 2018 par un site portail provisoire.
- Le nouveau site internet, mis en ligne en 2018, est structuré en trois parties : découvrir, comprendre et agir.
- Ce site internet recense et valorise toutes les informations touristiques et événementielles sur le Parc.
- Il permet également la diffusion des publications produites et propose un extranet pour les membres du Bureau et du Comité syndical.

Renforcement des relais de diffusion et des partenariats

- Le Parc a renforcé ses relais de diffusion en développant ses partenariats avec les acteurs locaux, les EPCI, villes et agglomérations portes, et les médias locaux. Avec les acteurs touristiques en signant notamment une convention avec les offices du tourisme locaux. Pour la promotion de ses événements, le Parc utilise désormais un logiciel mutualisé avec les Offices de tourisme (Tourisoft).
- Les relations presse ont également été renforcées pour permettre une couverture médiatique importante des actions menées par le Parc (environ 150 articles/an).
- Un effort de réciprocité est recherché pour améliorer l'efficacité de la diffusion des actions qui font vivre le territoire. Le Parc relaie également les actions et événements de ses partenaires sur son site internet et sur ses réseaux sociaux lorsque cela est possible.



Valorisation des initiatives locales

- La Communication du Parc s'intéresse fortement aux initiatives exemplaires des acteurs du territoire, indépendantes des actions portées par le SM PNR (valorisation d'une chaufferie bois dans le cadre du PAT, reportage sur le Cerf à trois pattes, Germaine, etc.)
- Des supports de valorisation ont été réalisés pour mettre en lumière ces initiatives locales sur la toile et dans les supports printés du Parc parmi lesquels on recense des vidéos, des capsules à destination des réseaux sociaux, des portraits d'habitants comme dans la newsletter, des reportages « les habitants ont du talent », etc.

Valorisation des patrimoines

- Le Parc s'est doté d'outils d'information et de sensibilisation pour valoriser les patrimoines du territoire : plaquettes et brochures thématiques, 9 guides pratiques appelés « les guides escapades », 3 vidéos, des articles ou numéros spéciaux dans la newsletter, etc.
- Quelques exemples de thématiques abordées : loges des vignes, lavoirs fontaines et moulins à eau, patrimoine naturel, etc.

Développement de supports permanents d'information - signalétique en gare

- Le Parc a travaillé à poursuivre la mise en place de supports permanents d'information à destination des publics de passage sur le territoire en développant notamment un partenariat avec la SNCF (8 gares TER ont accueilli la signalétique PNR).

Evènementiel et manifestations,

- Le Parc répond aux sollicitations et invitations de ses partenaires pour participer à des événements locaux comme la foire de Châlons-en-Champagne, le Salon « Destination Marne », « la Fête de l'arbre » (qui n'existe plus depuis 2019), ou encore « Le petit bonhomme de Rilly » organisé par les vignerons du village de Rilly. Afin d'améliorer sa visibilité, le Parc a modernisé ses outils de promotion et de valorisation (nouveau stand, matériel de présentation, roll up, brochures, etc.)
- Le Parc organise également ses propres événements annuels grands publics, comme de vrais temps forts de la vie du Parc, pour faciliter la compréhension et la lisibilité des actions : la Rando du Parc par exemple (1100 participants en 2020), ou la Fête de la Pomme, qui accueille ces dernières années environ 1000 personnes par édition.
- La grande fête du Parc, organisée pour fêter les 40 ans, représente un événement emblématique de ces dernières années. Elle a permis de rassembler, fédérer autour des actions du Parc. Ces 40 ans ont été marqués par un engouement local, une très forte implication des acteurs du territoire, communes, associations et partenaires.

Zoom sur les réseaux sociaux

- Les réseaux sociaux ont pris une place importante dans les médias de communication et d'information du Parc. La page Facebook créée en 2011 atteint aujourd'hui plus de 6000 abonnés. L'outil a d'ailleurs été développé pour faire connaître les actions du Parc et faire participer les habitants, et leur donner également la possibilité de s'impliquer dans la vie du Parc. Une page Instagram a été créée en 2019 et compte aujourd'hui plus de 1500 fans.
- La production de contenus de qualité, adaptés au format des réseaux sociaux, a permis dans un premier temps de fidéliser, mais aussi de mobiliser de nouveaux « fans ».

Réalisation d'une étude de notoriété et d'image (2011)

- Une enquête de notoriété et d'image, a été réalisée pour mesurer l'efficacité de la communication menée durant toute la durée de la précédente Charte. Cette étude doit constituer un point de comparaison à une enquête prévue à la fin de la Charte « Objectif 2020 ».



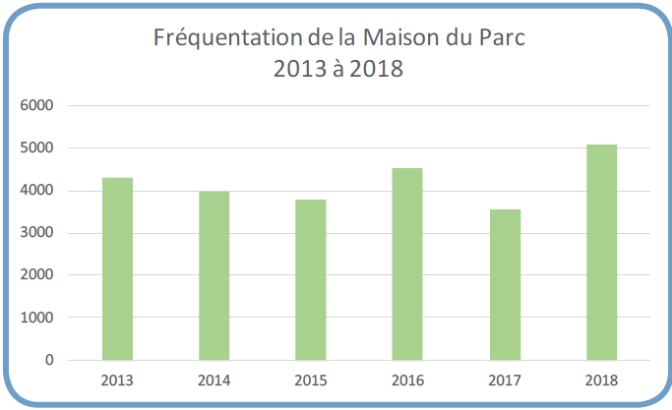
- Des enjeux ont été identifiés permettant de structurer et d'adapter le plan de communication, pour permettre une meilleure connaissance du Parc et de ses missions. Des publics cibles ont également été mis en évidence (les plus jeunes, les nouveaux arrivants, etc.)

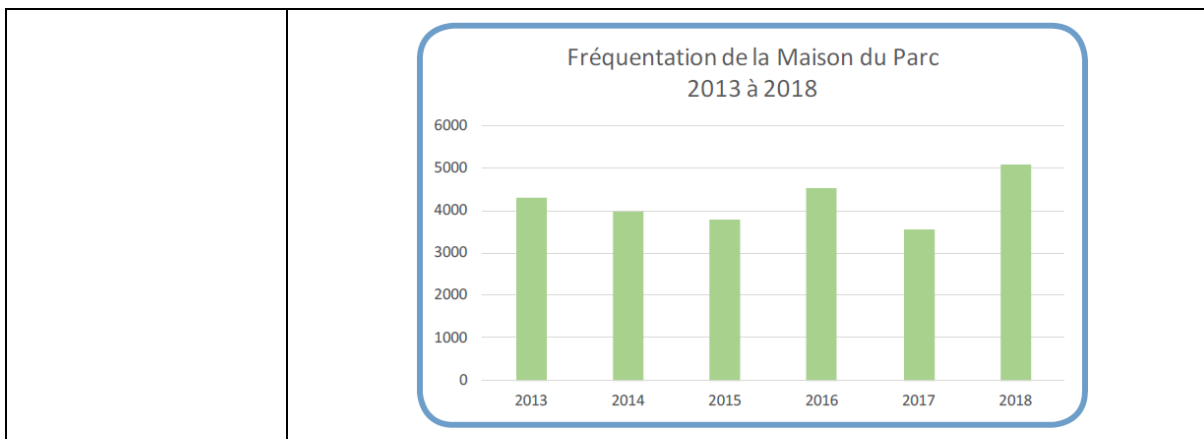
Les réunions de secteur, pour informer et communiquer auprès des élus du territoire

- Après chaque élection municipale, l'équipe du Parc a organisé des réunions de secteurs, en conviant à la Maison du Parc (ou en se rendant dans les communes), les nouveaux élus afin d'établir un premier contact, leur présenter les missions du Parc et répondre à leurs éventuelles questions. En 2020, la totalité des communes a participé à ces réunions. Cela a permis de lancer une nouvelle dynamique sur le territoire et de préparer le premier comité syndical post élections.

❖ Principaux indicateurs clef de résultat à retenir (de 2009 à 2019) :

<p>Nombre d'outils de communication (brochures, expo, support, évènement...)</p>	<p>43 en 2009 à 54 en 2019</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Années</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2009</td> <td>43</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table> <p>3 journaux + Edition Lavoirs + 3 PAC + Expo economie d'En+ 5 anim env + Rando Parc + 3 anim cult + Expo Art+ Fete du Parc+ guide Ecomanif + Agenda+Site Internet+ expo charte + brochures éditions Parc+19 éditions Parc+ catalogue prêt expo</p>	Années		2009	43	2010	x	2011	x	2012	x
Années											
2009	43										
2010	x										
2011	x										
2012	x										
<p>Fréquentation du site internet et des réseaux sociaux...</p>	<p>Site Internet : 2018 : 21871 visites, 2019 : 51152 visites, 2020 : 50908 visites (malgré les annulations d'événements qui font venir sur le site du Parc) Facebook : 67000 en 2020 - 2700 en 2018</p>										
<p>Fréquentation des animations proposées par le Parc dans l'Agenda</p>	<p>2017 : 2427 personnes 2018 : 2279 personnes 2019 : 3428 personnes</p>										
<p>Nombre d'actions de promotion touristique (participations évènementielles, salons, réalisation de manifestations d'actions de promotion touristique)</p>	<p>2019 : 15 événements Exemples : Foire de Chalons, Carrefour des élus, Fête de la nature à Châlons, Butinage à Reims, Le petit bonhomme de Rilly, Fête de l'énergie à Epernay, le printemps des Parcs à Chalons et Strasbourg, marché des producteurs à Germaine, Village du développement durable à Epernay, salon « destination Marne » à Chalons.</p>										
<p>Nombre d'actions de mise en réseaux</p>	<p>Facebook : nombre de post annuels : 180 Instagram : nombre de posts annuel s: 50 + 50 stories</p>										
<p>Augmentation de la fréquentation touristique sur le Parc</p>											

	 <p>Fréquentation 2019 = 5650 visiteurs</p>
Nombre d'outils de communication (brochures, expo, support, évènement...)	43 en 2009 à 54 en 2019
Fréquentation du site internet et des réseaux sociaux...	Site Internet : 2018 : 21871 visites, 2019 : 51152 visites, 2020 : 50908 visites (malgré les annulations d'événements qui font venir sur le site du Parc) Facebook : 67000 en 2020 - 2700 en 2018
Fréquentation des animations proposées par le Parc dans l'Agenda	2017 : 2427 personnes 2018 : 2279 personnes 2019 : 3428 personnes
Nombre d'actions de promotion touristique (participations événementielles, salons, réalisation de manifestations d'actions de promotion touristique)	2019 : 15 événements Exemples : Foire de Chalons, Carrefour des élus, Fête de la nature à Châlons, Butinage à Reims, Le petit bonhomme de Rilly, Fête de l'énergie à Epernay, le printemps des Parcs à Chalons et Strasbourg, marché des producteurs à Germaine, Village du développement durable à Epernay, salon « destination Marne » à Chalons.
Nombre d'actions de mise en réseaux	Facebook : nombre de post annuels : 180 Instagram : nombre de posts annuel s: 50 + 50 stories
Augmentation de la fréquentation touristique sur le Parc	



- ❖ **Comparaison entre le "prévu" (dans la charte) et le "réalisé" : dans quelle mesure des réalisations prévues n'ont-elles pas été effectivement réalisées ? Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?**

Ecarts constatés entre le prévu et le réalisé :

- On note l'annulation du projet de création d'un support d'information et de sensibilisation à destination des nouveaux habitants. Cet outil devait être réalisé en partenariat avec les communes du territoire.
- Le Parc a suivi l'évolution de ces 10 dernières années dans le domaine de la communication, en développant un site internet attractif et en utilisant les réseaux sociaux comme support d'information et de lien avec les habitants du territoire. Les objectifs formulés dans la Charte 2009-2023 ont été largement dépassés.
- Le journal du Parc, d'abord trimestriel, puis annuel, a quant à lui été transformé en newsletter mensuelle. La réorientation de cet objectif est marquée par le passage à une publication numérique, plus régulière, mais également à une diffusion plus ciblée. Le Journal du Parc était auparavant diffusé à l'ensemble des ménages du territoire et aux partenaires. La newsletter mensuelle du Parc est envoyée à 800 destinataires (communes, grand public, associations, réseau Parc, etc.) et bénéficie de très bons taux d'ouverture : 40%.
- Le Partenariat envisagé avec le Groupe Régional La Poste a été annulé.
- La création d'un espace vitrine sur le site de la briqueterie du Vertin n'a pas été engagée à ce jour
- Le projet de structuration d'un réseau de personnes-ressources sur le territoire, les ambassadeurs du Parc, vecteurs d'information à l'échelle locale, composés d'habitants « motivés », d'élus moteurs ou encore d'acteurs locaux, n'a pu être mené à bien. Le rôle des Ambassadeurs et les moyens à mettre à leur disposition est en cours de redéfinition.

Enjeux insuffisamment investis :

- Les questions de lisibilité, de compréhension des missions du Parc, de son rôle dans le territoire semblent encore à travailler (cf. enquête de notoriété). Ainsi, une enquête de notoriété réalisée en 2011, sur demande du parc par le cabinet « Cibles et stratégies », a interviewé 650 ménages. Sur cet échantillon, 205 habitaient sur le territoire du Parc et 445 répartis sur les agglomérations de Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne. La notoriété spontanée des Parcs Naturels Régionaux était globalement peu élevée : 35% des personnes interrogées ne savaient pas citer spontanément le nom d'un Parc Naturel Régional. Et sur les 65% de répondants qui pensaient le faire, seuls 55% citaient vraiment un Parc Naturel Régional. Une prédominance pour le Parc de la Montagne de Reims, puisque 48% des personnes interrogées le citaient spontanément. La notoriété assistée était globalement bonne (83%) et

logiquement plus élevée chez les habitants des communes du Parc (91%). Un déficit de notoriété auprès de certains publics était observé, impliquant de développer une communication davantage ciblée auprès des habitants extérieurs au Parc, les moins de 30 ans, mais également les nouveaux arrivants. A la question « A votre avis quels sont les rôles du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims? », le rôle environnemental est évident pour 69% des répondants. Les autres missions ressortent par contre beaucoup moins: 13% pour le tourisme, 13% pour l'aménagement du territoire.

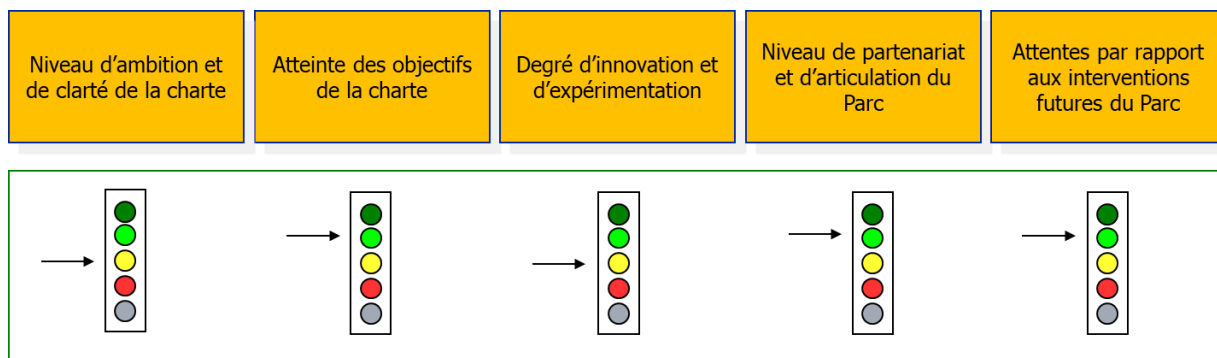
- L'organisation et l'amélioration de la signalétique Parc, et la lisibilité sur le territoire des programmes et actions co-portées (forêt d'exception, UNESCO, etc.),

❖ **Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ? Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ? En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?**

- Les points positifs des partenariats :
 - › La collaboration et les échanges de pratiques avec les PNR du Grand Est ont permis de structurer un réseau enrichissant dans le domaine de la communication. Un groupe de travail entre les chargés de missions communication des Parcs du Grand Est a été créé en 2019 et a permis de mettre en place des actions concrètes : charte graphique commune, projets vidéo à venir. Le groupe est actif et se rencontre deux fois par an.
 - › Un travail ponctuel avec le Grand Reims, a permis le cofinancement d'une action phare de valorisation photographique de la Montagne de Reims. Grâce à ce partenariat, le Parc et l'office de tourisme du Grand Reims ont pu ajouter des photos qualitatives et expérientielles à leur base photographique.
 - › Certaines associations, ou acteurs locaux, comme 286M constituent des relais de choix sur le territoire. Ils appuient et valorisent l'action du Parc en diffusant largement les publications sur les réseaux sociaux et permettent de toucher des publics peu accessibles.
 - › L'agence de Développement Touristique de la Marne représente un partenaire fort du Parc. En effet, l'ADT de la Marne, d'un point de vue communication, partage régulièrement les actualités et les vidéos du Parc sur ses réseaux. Le Parc a mis à disposition de l'ADT les photos expérientielles réalisées avec l'Office de tourisme du Grand Reims. Ainsi, l'ADT a pu utiliser les photos du Parc pour réaliser ses nouvelles cartes touristiques.
- Les difficultés / limites rencontrées dans les partenariats :
 - › La collaboration avec les offices du tourisme se limite à des relais de diffusion des publications et évènementiels. Il n'y a pas de réel projet collaboratif émergent. L'élaboration des outils de communication est actuellement réalisée de manière isolée, sans réelle collaboration. Le développement d'un partenariat renforcé sur l'édition de contenu avec les offices de tourisme favoriserait l'appropriation et la diffusion des outils produits par le Parc. Actuellement les productions du Parc sont diffusées au compte-goutte, au fil des rencontres avec les équipes des Offices de tourisme. Une meilleure collaboration pourrait aboutir à inclure les productions du Parc dans le plan de diffusion et les tournées de distribution annuelles des Offices de Tourisme.
 - › Un manque de réflexion collective avec les acteurs locaux en amont de la production de supports d'information et communication implique des documents redondants (cartes d'Hautvillers, des Paysages de la Champagne, du PNR, etc.). Un travail doit être mené pour mutualiser, fusionner et éviter les doublons.

❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, quels sont les points positifs et négatifs à retenir ?**





- Points positifs
 - › La modernisation des outils d'information et de sensibilisation, et la création de contenus de qualité.
 - › Le déploiement d'une stratégie de communication à destination des habitants du territoire et des touristes de passage.
 - › Les manifestations du Parc qui mobilisent largement, une participation et des attentes fortes. Des évènements qui deviennent emblématiques pour le territoire et de réels temps forts de la vie du Parc chaque année.
 - › Le développement du lien avec le territoire et ses habitants via les réseaux sociaux, fidélisation et nouveaux publics touchés.

- Points négatifs ou mitigés

Difficulté à mobiliser le grand public sur des sujets moins attractifs. Sur les réseaux, le Parc enregistre beaucoup d'engagements sur du contenu en rapport avec la faune/la flore/l'histoire/le patrimoine. Mais il est plus difficile de mobiliser sur des sujets moins faciles : questionnaires, appel à projets, Dans ce genre de contenus, on note moins d'engagements.

- ❖ **Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?**
 - Poursuivre le travail de modernisation des outils de communication, et la production de contenus de qualité accessibles et adaptés aux publics cibles
 - Continuer à améliorer la notoriété du Parc auprès du grand public et réexpliquer les missions du Parc

5. Synthèse du bilan évaluatif

5.1. Les critères d'évaluation, en un coup d'œil

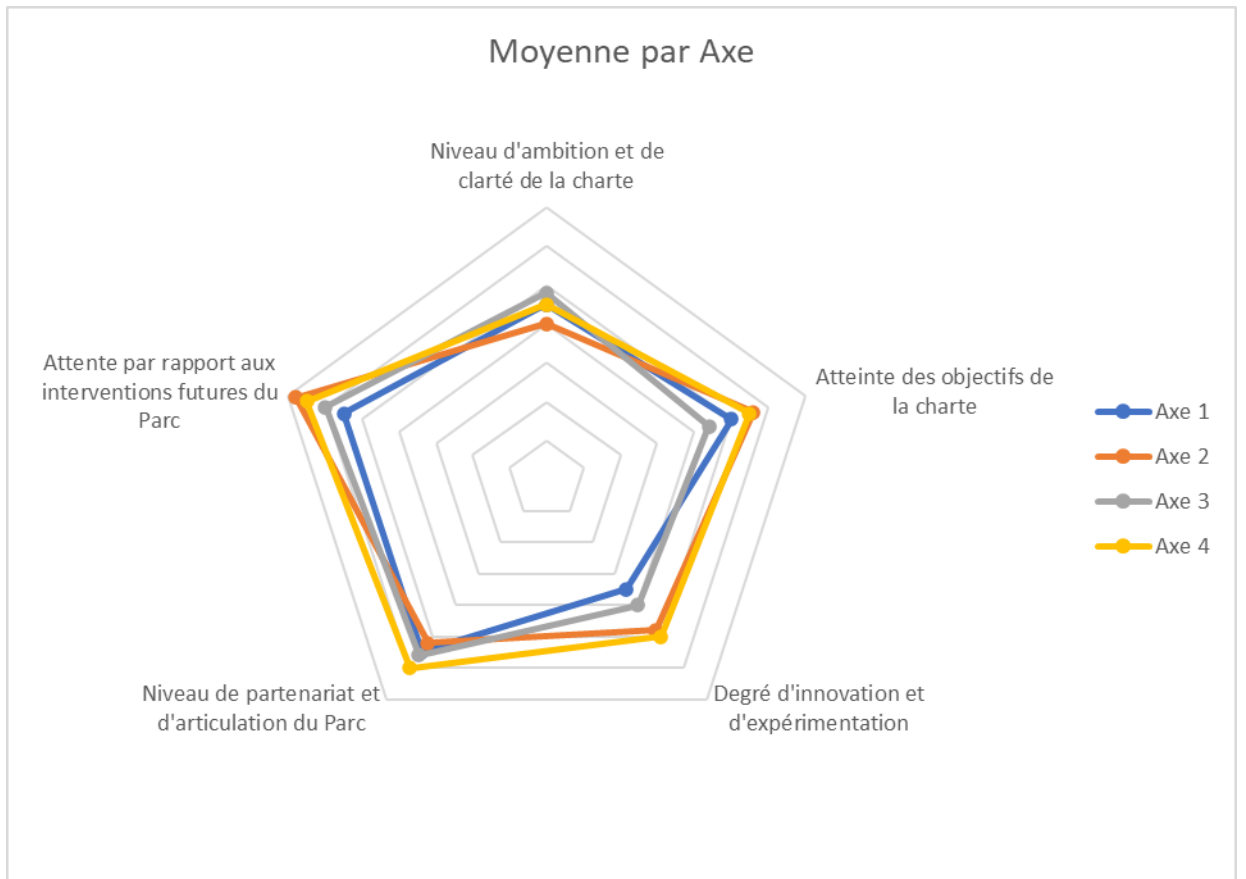
Le graphique ci-dessous a été élaboré sur la base des notations attribuées aux critères d'évaluation retenus pour chacun des 18 objectifs de la Charte⁷, regroupés en 4 axes stratégiques.

En synthèse, voici les enseignements clés qui ressortent de la synthèse du bilan évaluatif :

- Une Charte en vigueur dont les ambitions ne sont pas toujours très lisibles, selon les objectifs ;
- Une Charte qui présente un niveau d'atteinte des objectifs globalement positif, avec toutefois des avancées moins marquées sur certains objectifs de l'axe 3 - développement économique, mobilité, démarche de production de données LIDAR...
- Plusieurs mesures qui ont su proposer des formes d'innovation - actions de sensibilisation EEDD, liens ville-campagne, valorisation du patrimoine culturel – histoire, théâtre, résidences d'artiste - et évènements du Parc ;
- Une Charte qui a servi de support au développement de nombreux partenariats entre le SM-PNR et les acteurs du territoire, avec toutefois des marges d'amélioration pour l'avenir avec les communes / EPCI et principaux partenaires techniques ;
- Des attentes nombreuses par rapport aux interventions futures du Parc – urbanisme et maîtrise de la qualité architecturale et paysagère, agriculture et alimentation, gestion et conciliation des usages en forêt, conservation de la qualité des milieux naturels et des ressources, lien urbain-rural notamment.

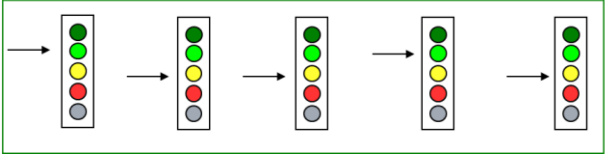
⁷ Les critères d'évaluation des objectifs étaient les suivants : Niveau d'ambition et de clarté de la Charte dans son contenu, Atteinte des objectifs de la Charte, Degré d'innovation et d'expérimentation, Niveau de partenariat et d'articulation de l'action du Parc avec les partenaires, Attentes par rapport aux interventions futures du Parc.

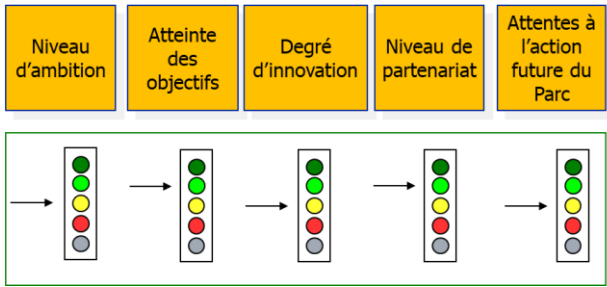


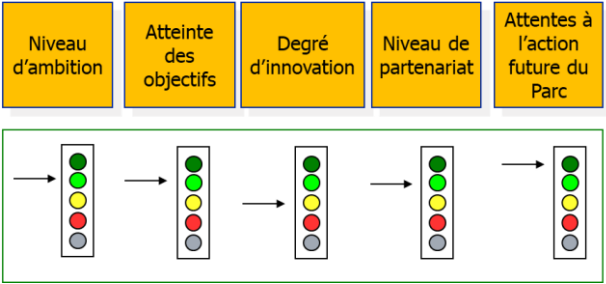


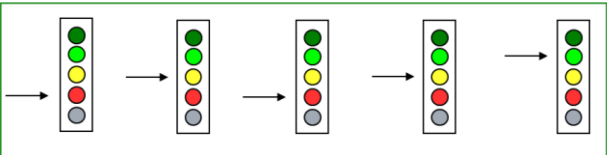
5.2. Synthèse du bilan évaluatif par objectifs

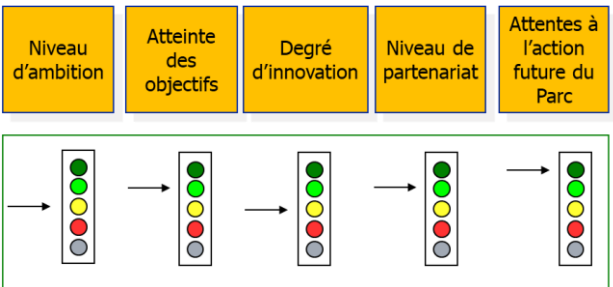
Pour faciliter l'appropriation des résultats du bilan évaluatif, en synthèse les principaux enseignements pour chacun des 18 objectifs de la Charte en vigueur.

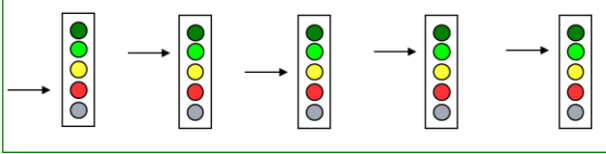
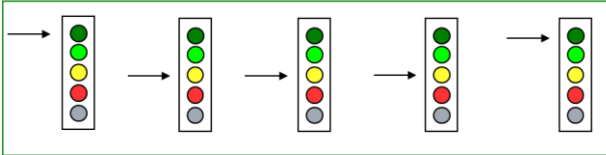
Objectifs	Synthèse des critères d'évaluation	Points forts	Marges d'amélioration
<p>Objectif 1 : Enrichir la connaissance partagée des caractéristiques paysagères de la Montagne de Reims</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Niveau d'ambition</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Atteinte des objectifs</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Degré d'innovation</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Niveau de partenariat</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Attentes à l'action future du Parc</div> </div> 	<p>L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco</p> <p>De nombreux projets accompagnés</p> <p>Le rôle du Parc dans les rencontres PPA avec les Maires (dans le cadre des PLU)</p> <p>De nombreux guides, appréciés par les gens, qui fonctionnent bien</p> <p>Une nouvelle dynamique qui se lance avec le Plan Paysage</p>	<p>Peu de prise en compte de la diversité des paysages avec une charte très orientée « vignoble »</p> <p>Un observatoire photographique peu valorisé et qui mériterait de l'être davantage en lien avec les projets</p> <p>Des objectifs quantitatifs non atteints en termes d'accompagnement – actions d'expérimentation sur les sites pilotes</p> <p>Une transversalité qui ne se fait pas par manque de communication en interne</p>
<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> – D'une manière générale, le Plan Paysage en cours d'élaboration a « pris le relais » sur la charte en vigueur, et va ouvrir de nouvelles perspectives pour l'avenir. Sa prise en compte est fondamentale. – Il est nécessaire dans la future Charte de mieux prendre en compte la diversité paysagère du Parc afin de préserver et de valoriser tous les types de paysages, et toutes les entités paysagères. Le travail mené dans le cadre du Plan Paysage devra aider à mieux prendre en compte la diversité dans la future charte. – La promotion de la viticulture durable est un sujet qui est fortement monté en puissance, à approfondir dans la future charte (aménagement paysager, gestion raisonnée du vignoble...). – La spatialisation des objectifs de la future Charte (dans le corps de la charte et/ou dans le plan de Parc) représente un enjeu pour améliorer la prise en compte des objectifs paysagers sur le territoire, et assurer une déclinaison plus fine de ces objectifs dans les SCOT et les PLU(i). La concertation avec les SCOT représente un enjeu important dans le cadre de la procédure de révision. 			

<p>Objectif 2 : Prévenir les risques d'atteintes paysagères</p>		<p>Une charte éolienne réalisée par la Mission UNESCO qui permet de limiter le développement éolien (territoire du Parc identifié en zone d'exclusion)</p> <p>Une amélioration de la qualité paysagère, notamment grâce à l'élimination de nombreux dépôts sauvages.</p> <p>Une harmonisation de la signalisation et une mise en conformité des publicités</p> <p>De nombreux guides, appréciés par les gens, qui fonctionnent bien</p> <p>Une nouvelle dynamique avec le Plan de Paysage</p>	<p>L'accompagnement des communes dépend beaucoup de leur volonté et sensibilité</p> <p>L'encadrement des énergies renouvelables (autre que l'éolien) n'est pas suffisamment traité</p> <p>Une frontière « territoire Parc » peu claire dans sa signalisation et une action du Syndicat Mixte peu lisible dans la communication externe.</p>
	<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> – D'une manière générale, le Plan Paysage en cours d'élaboration a « pris le relais » sur la charte en vigueur, et va ouvrir de nouvelles perspectives pour l'avenir. Sa prise en compte est fondamentale. – Il est nécessaire dans la future Charte de mieux prendre en compte la diversité paysagère du Parc afin de préserver et de valoriser tous les types de paysages, et toutes les entités paysagères. Le travail mené dans le cadre du Plan Paysage devra aider à mieux prendre en compte la diversité dans la future charte. – La collecte et la gestion des déchets effectuées par le Grand Reims en lien avec la Mission UNESCO et le Comité Champagne étant efficaces, il n'est potentiellement plus nécessaire pour le Parc de concentrer son action sur ce sujet. – La Charte n'est pas assez claire sur l'encadrement de la publicité, mais le travail réalisé sur les guides a permis, depuis, de clarifier les choses. Il faudrait reprendre quelques éléments précis du guide permettant de bien orienter les avis. Une reprise du guide afin de le rendre plus accessible à tous serait également pertinente. – La question des énergies renouvelables sur le territoire et ses implications en matière d'impact paysager est de plus en plus pressante et représente un vrai enjeu à prendre en compte dans la future Charte. – Il en va de même pour les pylônes électriques, dont le nombre risque d'augmenter dans les prochaines années malgré les prescriptions faites par le Parc (point à aborder davantage). 		

	<ul style="list-style-type: none"> – D’une manière générale, la spatialisation des objectifs de la future Charte (dans le corps de la charte et/ou dans le plan de Parc) représente un enjeu pour améliorer la prise en compte des objectifs paysagers sur le territoire, et assurer une déclinaison plus fine de ces objectifs dans les SCOT et les PLU(i). La concertation avec les SCOT représente un enjeu important dans le cadre de la procédure de révision. 		
<p>Objectif 3 : Maîtriser les évolutions de l’urbanisation et promouvoir la qualité de l’architecture</p>		<p>La majorité des communes prennent en compte les préconisations du Parc</p> <p>L’action du Parc est clairement identifiée, il est souvent invité pour accompagner les communes dans leurs projets</p> <p>Une sensibilisation efficace</p> <p>Des avis sur les autorisations d’urbanisme qui garantissent une cohérence architecturale</p>	<p>L’accompagnement des communes dépend beaucoup de leur volonté et sensibilité</p> <p>La Charte est parfois perçue comme trop restrictive par les communes</p> <p>Un déficit de suivi des dossiers de PLU après avis</p> <p>La prise en compte de la Charte dans les SCOT est très basique</p>
<p><i>Enseignements et préconisations en vue de l’élaboration de la future Charte</i></p>			
<ul style="list-style-type: none"> – Les avis émis sur les ADS et les documents d’urbanisme représentent une quantité et un temps de travail conséquents. Cependant, il s’agit d’un travail qui permet de maintenir une cohérence architecturale sur le territoire. – Travailler avec les communes limitrophes représente un enjeu majeur pour le Parc, notamment au regard de la pression d’urbanisation qui s’exerce à ses marges (gare TGV de Bezannes au Nord, projet de ZA aux portes d’Epernay...). Cependant, le Parc est tellement sollicité qu’il ne lui est pas toujours possible de trouver le temps d’accompagner les communes limitrophes. – Il serait intéressant de rencontrer les EPCI afin de déterminer comment faire pour que l’avis du Parc soit pris en compte systématiquement et de manière adéquate. La partie pédagogique joue notamment un rôle majeur. Elle permet une sensibilisation des porteurs de projets, qui acceptent ensuite plus facilement les avis du Parc ainsi que les mesures réglementaires. Elle gagnerait à être développée. – Il y a une vraie carte à jouer pour le Parc dans l’accompagnement des communes rurales (peu de rencontres réalisées, par exemple, avec les Maires de communes rurales dans le cadre de l’élaboration des SCOT). Le développement des échanges avec les Maires à l’occasion de l’élaboration des PLUi représente un enjeu fort. – D’une manière générale, la spatialisation des objectifs de la future Charte (dans le corps de la charte et/ou dans le plan de Parc) représente un enjeu pour améliorer la prise en compte des objectifs en matière d’urbanisme sur le territoire, et assurer une déclinaison plus fine de ces objectifs dans les SCOT et les PLU(i). La concertation avec les SCOT et les PLUi représente un enjeu important dans le cadre des procédures d’élaboration et de révision. 			

<p>Objectif 4 : Valoriser l'identité paysagère du Parc sur le plan touristique</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Niveau d'ambition</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Atteinte des objectifs</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Degré d'innovation</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Niveau de partenariat</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Attentes à l'action future du Parc</div> </div> 	<p>L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco</p> <p>Le partenariat avec la mission Unesco fait émerger des projets de qualité</p> <p>Des initiatives réussies avec le monde viticole</p> <p>De nombreux projets d'aménagement (sentiers, points de vue...)</p> <p>Le développement de l'offre touristique de plein air (VTT...)</p>	<p>Une faible structuration des itinéraires pédestres et cyclables</p> <p>Des lieux emblématiques encore peu connus</p> <p>La Marne et le tourisme fluvial peu valorisés</p> <p>La structuration de la filière œnotourisme reste insatisfaisante</p> <p>Un partenariat peu dynamique et une faible valorisation des actions conduites avec les Offices de Tourisme</p> <p>L'offre d'hébergement et de restauration est peu développée sur le territoire</p> <p>La marque « Valeurs PNR » n'est pas utilisée</p>
<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il est nécessaire dans la future Charte de mieux prendre en compte la diversité paysagère du Parc afin de valoriser tous les types de paysages et toutes les entités paysagères. Le travail mené dans le cadre du Plan Paysage devra aider à mieux prendre en compte la diversité dans la future charte. – La structuration de l'offre d'itinérances (piéton / vélo) représente un enjeu important. L'aménagement des sentiers a déjà été bien travaillé, l'offre est de qualité, mais insuffisamment structurée / hiérarchisée, et mise en valeur. Le maintien de la qualité de l'offre représente un enjeu : entretien des sentiers, du balisage, information et implication des équipes municipales... – Le renforcement des actions sur le volet « tourisme fluvial » serait intéressant en lien avec le développement des itinérances structurantes (piéton / vélo). Il s'agit en particulier de bien identifier le « qui fait quoi » sur le sujet et de renforcer les partenariats avec VNF / le Département. 			

	<ul style="list-style-type: none"> – La mise en place de la marque « Valeurs PNR » serait intéressante. Elle nécessite une stratégie et des moyens dédiés en matière d’animation et de communication afin de recréer du lien avec les prestataires. L’accompagnement des prestataires représente un enjeu important pour faire de la marque un réel outil de développement durable / RSE pour les partenaires du Parc. – La structuration de la filière et des actions « œnotourisme » représente un enjeu fort, qui nécessite une réflexion interacteurs qui n’a pas suffisamment abouti sur le territoire. – Reposer les fondamentaux et les objectifs du partenariat avec les acteurs du tourisme à l’échelle régionale (ART), départementale (ADT) et locale (OT). Mieux collaborer avec les offices du tourisme, dans le partage de la connaissance et le développement d’actions concrètes. Travailler à la mise en réseau et à l’animation des prestataires du territoire autour de la notion de « tourisme durable » (groupe de travail en cours de mise en place et piloté par le PNR). – De manière générale, la spatialisation des objectifs de la future Charte (dans le corps de la charte et/ou dans le plan de Parc) représente un enjeu pour améliorer la prise en compte des objectifs d’aménagements touristiques sur le territoire. 		
<p>Objectif 5 : Conserver la qualité biologique des milieux naturels</p>		<p>Une reconnaissance des actions du Parc pour la biodiversité</p> <p>La réalisation des études TVB et zones humides</p> <p>Une montée en puissance du pôle biodiversité avec l’affectation de différents chargés de mission</p> <p>L’avancement dans la réflexion sur la trame noire</p>	<p>Une charte assez peu ambitieuse</p> <p>Pas encore suffisamment d’actions de restauration de la biodiversité</p> <p>Une insuffisante prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines (agricoles, viticoles et forestières)</p> <p>Une faible implication des élus sur les actions liées à la biodiversité</p>
<p><i>Enseignements et préconisations en vue de l’élaboration de la future Charte</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – La mise en place de mesures plus fortes de gestion des espaces naturels et de restauration des continuités écologiques est attendue. La poursuite du plan d’actions TVB doit s’orienter sur des actions plus significatives notamment vis-à-vis de la restauration des corridors écologiques avec l’extérieur. – Le champ des fonctionnalités écologiques associées aux espaces agricoles est à investiguer et un meilleur partenariat avec la profession agricole et viticole est à développer afin de pouvoir intervenir dans l’amélioration des pratiques. – La concrétisation de l’étude trame noire, trame vieux bois et mare est attendue. – Une meilleure implication des élus dans les actions TVB est à rechercher ; l’appel à projets « haies et vergers » auprès des collectivités constitue un bon levier. 			

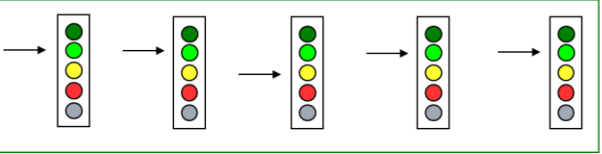
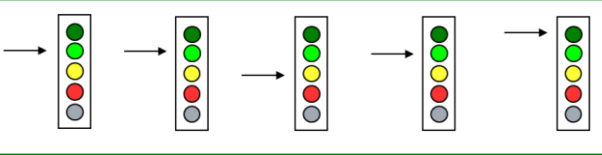
<p>Objectif 6 : Préserver à long terme la ressource en eau</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Niveau d'ambition</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Atteinte des objectifs</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Degré d'innovation</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Niveau de partenariat</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Attentes à l'action future du Parc</div> </div> 	<p>Les collaborations avec des acteurs de la ressource en eau</p> <p>La prise en charge de l'enjeu « zones humides »</p> <p>La sensibilisation des viticulteurs aux techniques d'hydraulique douce</p> <p>Une mission de veille et de relai des bonnes pratiques</p>	<p>Une charte assez peu ambitieuse</p> <p>De nombreuses actions qui ne permettent pas au Parc de s'approprier totalement l'enjeu ni d'avoir une portée significative sur les problématiques</p> <p>Aucune innovation ou expérimentation</p>
<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> – La légitimité à intervenir sur les zones humides est acquise, il s'agira de poursuivre la gestion de ces milieux avec davantage d'objectifs de restauration et de l'élargir à l'amélioration du fonctionnement des cours d'eau. – Le renforcement des partenariats avec la profession agricole et viticole est attendu afin d'aborder de manière plus significative les problématiques de qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que d'écoulements des eaux pluviales. – La question de la gestion quantitative de la ressource dans un contexte de changement climatique est à prendre en main, avec dans un premier temps l'amélioration des connaissances sur la ressource (et ses prélèvements), puis dans la recherche de mesures d'adaptation. 			
<p>Objectif 7 : Susciter et accompagner les efforts des acteurs économiques dans la recherche d'un développement durable</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Niveau d'ambition</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Atteinte des objectifs</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Degré d'innovation</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Niveau de partenariat</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Attentes à l'action future du Parc</div> </div> 	<p>La labellisation « forêt d'exception en Montagne de Reims » est une vraie réussite</p>	<p>Les contrats de forêt issus de la labellisation ne bénéficient pas de contrat de financement.</p> <p>La mise en œuvre des actions du CoPil du label n'est pas portée par suffisamment d'acteurs</p> <p>Peu de contact entre les forêts domaniales et les forêts privées</p> <p>Aucun partenariat entre le Parc et les acteurs de la forêt privée</p>
<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p>			

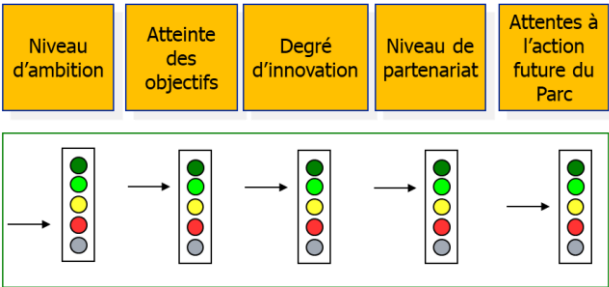
- Intégrer dans le futur programme d'actions de la Charte forestière de territoire (2021-2024), une action concernant l'équilibre sylvo-cynégétique en partenariat avec les acteurs du territoire,
- Mettre en œuvre et décliner la Charte Forestière de Territoire à l'échelle du Triangle Marnais en veillant à une bonne articulation avec la mise en œuvre de la Charte du Parc et du projet « Forêt d'Exception »,
- Renouveler le label « Forêt d'exception » pour les forêts de la Montagne de Reims (prévu en 2021),
- S'appuyer sur l'expérience réussie du projet « Forêt d'exception » pour développer un partenariat fort entre le Parc et les gestionnaires de la forêt privée et construire et mettre en œuvre ensemble un projet opérationnel structurant (passerelles avec le projet « Forêt d'exception » à prévoir).

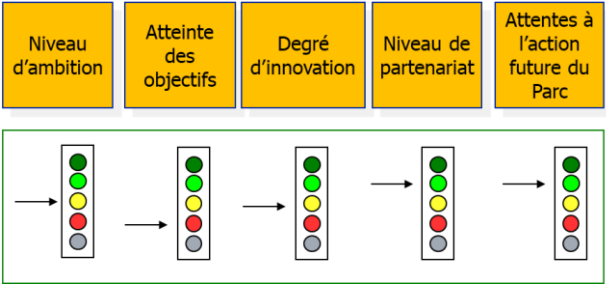
Objectif 8 : Conditionner le développement aux économies d'énergie et au recours aux énergies renouvelables		Niveau d'ambition Atteinte des objectifs Degré d'innovation Niveau de partenariat Attentes à l'action future du Parc	La réalisation du plan climat territorial La réalisation de la charte forestière	Le Parc n'est plus vraiment identifié comme agissant dans le domaine de l'énergie Les efforts des collectivités en matière de pollution lumineuse ont été ralentis
---	--	--	---	---

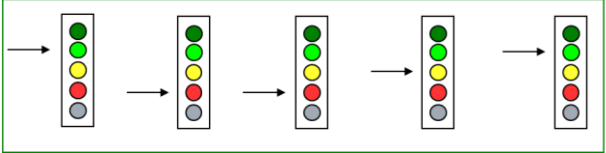
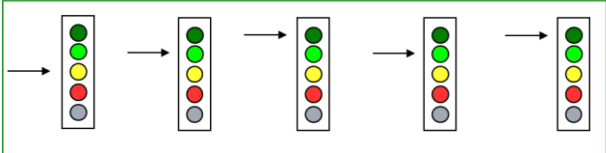
- Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte**
- Quel positionnement du Parc dans le domaine de la transition énergétique au regard de la présence de structures intervenant également dans ce domaine (maison de l'habitat, PCAET des EPCI) ? rôle d'animation et de sensibilisation à renforcer ? Rôle d'expérimentation ?
 - Domaine du changement climatique à investiguer : observation des effets du changement climatique ? expérimentation pour améliorer l'adaptation des différentes filières économiques aux effets du changement climatique ? étude prospective en lien avec la ressource en eau ?
 - Accompagner plus fortement les communes dans des actions concrètes serait souhaitable.

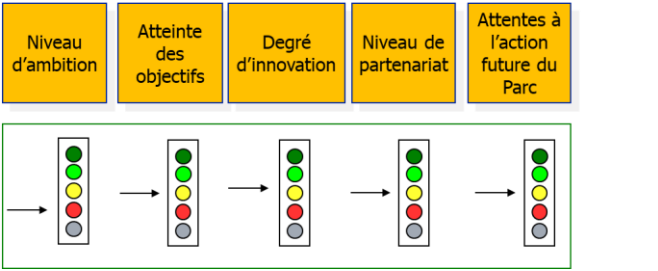
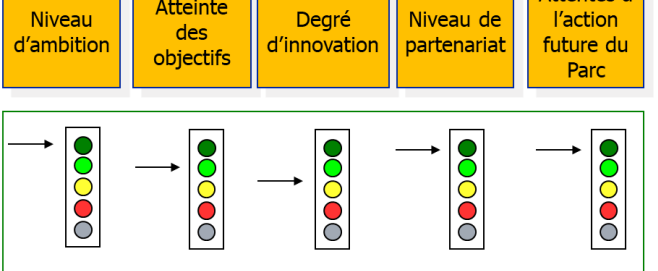
Objectif 9 : Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc		Niveau d'ambition Atteinte des objectifs Degré d'innovation Niveau de partenariat Attentes à l'action future du Parc	Une restructuration complexe et un nouveau projet éducatif adapté Le partenariat avec l'Education nationale Des actions innovantes dans le rapprochement ville-campagne et l'accès à l'offre des publics fragiles	Pas d'ouverture dans la charte vers l'éducation au territoire Un accueil orienté principalement vers les scolaires Peu de sites d'hébergement de classes découvertes et de colonies
---	--	--	---	---

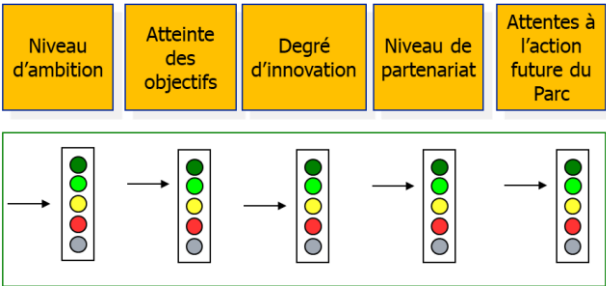
		<p>La diversité des partenariats</p> <p>L'importance de l'ancrage territorial</p>	<p>Pour le nouveau projet éducatif, des capacités d'accueil à conforter</p>
<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p> <p>XXX</p>			
<p>Objectif 10 : Organiser la fréquentation des espaces naturels</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Niveau d'ambition</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Atteinte des objectifs</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Degré d'innovation</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Niveau de partenariat</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Attentes à l'action future du Parc</div> </div> 	<p>La majorité des mesures de la Charte ont été réalisées</p> <p>Réalisation de nombreux sentiers</p> <p>Les aires d'accueil des faux de Verzy sont une réussite</p>	<p>L'impact de la fréquentation sur les milieux naturels est peu connu</p>
<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> – Cibler la mise en place d'arrêtés de circulation sur les secteurs les plus sensibles, travailler sur leur bonne application et inclure les nouvelles pratiques (« électriques ») dans l'encadrement. – Evaluer les impacts de la fréquentation des sentiers de randonnée sur les milieux naturels, – Renforcer les mesures pour préserver le site des faux de Verzy de la forte fréquentation touristique, – Renforcer la place du Parc dans sa fonction de veille vis-à-vis d'organisation de manifestation pouvant avoir des atteintes sur les milieux naturels, – Clarifier le positionnement du Parc sur le développement des activités de plein air : quelles activités ? où ? dans quel cadre ? encore plus de sentiers ? 			
<p>Objectif 11 : Enrichir et coordonner l'offre touristique</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Niveau d'ambition</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Atteinte des objectifs</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Degré d'innovation</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Niveau de partenariat</div> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; border: 1px solid black;">Attentes à l'action future du Parc</div> </div> 	<p>Le dynamisme et l'expertise du Parc comme acteur du tourisme</p> <p>Des actions d'animation qui développent le tourisme local</p> <p>Le partenariat avec l'OT du Grand Reims</p>	<p>Les actions menées avec les OT peu valorisées</p> <p>Des partenariats peu dynamiques avec certains OT</p> <p>Animation du réseau des prestataires infructueuse</p>

			La marque « Valeurs PNR » n'est pas opérationnelle
	<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> – La mise en place de la marque « Valeurs Parcs » nécessite une stratégie et des moyens dédiés en matière d'animation et de communication. – Un enjeu à développer l'offre touristique de proximité. – La nécessité de reposer les fondamentaux et les objectifs du partenariat avec les acteurs du tourisme à l'échelle régionale (ART), départementale (ADT) et locale (OT). – Travailler à la mise en réseau et à l'animation des prestataires du territoire autour de la notion de « tourisme durable » – Positionner le Parc comme atout pour l'attractivité touristique du territoire, en complément et en articulation avec le tourisme culturel, patrimonial et oenotouristique (le Parc, territoire pour vivre une expérience). 		
<p>Objectif 12 : Développer l'offre de pratiques culturelles</p>		<p>Réalisations du Parc en accord avec les objectifs de la Charte</p> <p>De nombreuses actions engagées</p> <p>La valorisation des patrimoines culturels et l'ouverture à la création artistique contemporaine</p> <p>Succès des événements suivants : la résidence d'artiste « Par les communes », l'inventaire des loges de vigne et la fête de la pomme</p> <p>Les partenariats avec des acteurs culturels de tous les échelons territoriaux</p> <p>Le rôle culturel du Parc est compris comme facteur de valorisation du patrimoine local</p>	<p>L'offre culturelle du Parc ne comprend pas une offre plus classique : danse, chant, théâtre, musique, cinéma...</p> <p>Les actions n'ont pas permis de renforcer l'équipement de diffusion culturelle du territoire</p> <p>Pas de valorisation de la collection « Musée de France »</p> <p>Le partenariat entre la MJC d'Aÿ et le Parc n'a pas abouti</p> <p>Manque d'ambition dans le partenariat entre le Parc et les équipements culturels des Villes-Portes</p> <p>Manque de force de proposition de la commission « culture-patrimoine-architecture »</p>
	<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre la programmation d’actions culturelles liées à la valorisation des patrimoines (culturels, naturels et paysagers) et en mettant en avant la création artistique contemporaine (notamment à travers des Résidences d’Artistes) car de telles démarches apportent une vraie plus-value à une politique territoriale de développement culturel et ont du sens sur un territoire classé PNR – S’assurer que l’ensemble des thématiques patrimoniales du territoire soient bien mises en valeur dans la programmation culturelle du Syndicat Mixte du Parc. La thématique du patrimoine forestier mérite notamment d’être davantage développée (en lien avec le programme Forêt d’Exception notamment). Dans ce cadre, au sein de l’équipe technique du Parc, positionner plus clairement la mission « culture » en transversal de toutes les missions patrimoniales afin qu’elle assure un rôle d’appui et de coordination des démarches engagées. – Se préoccuper davantage des pratiques culturelles plus usuelles (danse, chant, théâtre, musique, cinéma, sport, ...) sur les secteurs du Parc non dotés d’une politique communale ou intercommunale dans ces domaines afin de disposer d’une telle offre de service sur l’ensemble du périmètre du PNR – Etoffer les modalités d’appui du Parc au montage de projets culturels par les acteurs existants (appui technique, ingénierie financière, ...) afin de ne pas les limiter à la promotion et agir ainsi davantage sur le contenu et l’ambition des projets. D’une manière générale veiller à développer l’intervention du Syndicat Mixte du Parc dans le « aider à faire », y compris dans l’émergence des projets (informer, susciter l’intérêt, repérer les vocations, ...). – Trouver une solution de valorisation de la collection « Musée de France » du Syndicat Mixte du Parc. 		
<p>Objectif 13 : Adapter l’offre de déplacement</p>		<p>Le développement des actions de promotion du covoiturage</p> <p>Les partenariats avec les autres collectivités sur la mobilité (partage de données)</p> <p>La véloroute de la Marne</p>	<p>Un manque d’innovation et de promotion de la mobilité douce</p> <p>Des actions de renforcement de la connaissance sur les déplacements ont été mises en place, mais sont restées assez modestes</p>
<p>Enseignements et préconisations en vue de l’élaboration de la future Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> – Reposer la question de la mobilité et de l’organisation des réflexions interacteurs sur ce sujet – Remettre sur la table l’enjeu de renforcement de la connaissance sur les usages et modes de déplacement – Poursuivre les réflexions engagées sur les mobilités douces en veillant à apporter un regard plus stratégique (axes prioritaires, maillage à grande échelle...) – Remettre sur la table la question de la « ligne des Bulles » et de son devenir, en lien avec les réflexions du Plan Paysage – Poser la question des outils innovants en milieu périurbain / rural 			

<p>Objectif 14 : Contribuer à la diversité du tissu économique</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; font-size: small;"> Niveau d'ambition Atteinte des objectifs Degré d'innovation Niveau de partenariat Attentes à l'action future du Parc </div> 	<p>Réalisations tangibles du Parc dans le développement économique sur la période 2009 – 2014</p> <p>De nouvelles perspectives depuis 2019 dans le domaine de la sylviculture</p>	<p>Manque de lisibilité du positionnement du Parc sur ce sujet</p> <p>Des objectifs de la Charte très partiellement atteints</p> <p>Une approche du développement économique non spécifique au PNR</p>
<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réorienter la stratégie pour la marque Parc (aujourd'hui Marque « Valeurs Parcs » dans une logique de filière, davantage que comme label généraliste). – Développer les partenariats avec les acteurs économiques porteurs sur le territoire, à l'instar de l'association de vignerons M286, les agriculteurs qui s'inscrivent dans les circuits courts, la transformation du bois de la Montagne de Reims, les acteurs éducatifs et culturels, tourisme, etc. 			
<p>Objectif 15 : Renforcer le sentiment d'appartenance au Parc</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; font-size: small;"> Niveau d'ambition Atteinte des objectifs Degré d'innovation Niveau de partenariat Attentes à l'action future du Parc </div> 	<p>Une posture de proximité et d'accueil du Parc</p> <p>Des événements participatifs qui rencontrent un réel succès</p> <p>Mobilisation d'une base d'habitants bénévoles</p> <p>Des outils de communication numériques bien suivis</p>	<p>Une proactivité des délégués élus qui reste faible</p>
<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> – Conforter la mobilisation et l'animation du réseau des bénévoles du Parc, qui constitue une singularité forte et permet l'organisation d'événements d'ampleur, ainsi qu'un réel ancrage local, – Repenser les modalités d'implication des élus au sein des commissions thématiques – sont-elles l'outil adéquat pour travailler sur leur implication et susciter l'émergence de projets ? – Développer des projets coconstruits au sein desquels le partenaire, l'élu ou le bénévole est impliqué dès la construction du projet, 			

	<ul style="list-style-type: none"> – Repenser à une vision partagée « Parc » porté collectivement, une fierté, une identité à créer, à partager, à communiquer : acteurs, habitants, élus, structures, du lien à créer entre les communes et habitants – Proposer des projets fédérateurs, qui parlent du territoire, valorisant l'identité du territoire. 		
<p>Objectif 16 : Rendre accessible la connaissance du territoire</p>		<p>Le développement du SIG</p> <p>Des approches originales de constitution et de diffusion des données</p> <p>L'autonomie des équipes techniques pouvant faire eux-mêmes les cartes avec l'outil SIG</p> <p>Un fonds photographique numérique étoffé</p>	<p>Développement insuffisant du SIG sur certaines thématiques (culture, éducation, énergie...)</p> <p>L'abandon du projet de centre de ressources documentaires numérisé du Parc</p> <p>L'absence de logiciel d'archivage pour le fond photographique</p>
<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> – Reprendre le développement et la structuration du SIG du Parc au service de la mise en œuvre de l'ensemble des missions du Parc – En lien avec le développement du site Internet du Parc, et dans le prolongement du catalogue des études réalisé en 2019, imaginer une interface ergonomique, permettant de mettre à disposition facilement les principales études réalisées par le Parc (autrement qu'en accueillant les personnes intéressées au siège du Parc) – Doter le Parc d'un logiciel d'archivage et de gestion des photos numériques du Parc 			
<p>Objectif 17 : Organiser les partenariats et transferts d'expériences</p>		<p>Les partenariats entre le Parc, les EPCI et les Pays de son territoire</p> <p>La valorisation du Parc à toutes les échelles</p>	<p>Une faible appropriation du partenariat entre le Parc, le Département et la Région</p> <p>Une faible implication du Parc à l'international</p>
<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> – S'appuyer sur les projets partenariaux opérationnels réalisés entre Parc, EPCI et Pays pour structurer les coopérations, tant sur le plan politique, stratégique qu'opérationnel au service de la mise en œuvre « partagée » de la future Charte du PNR 			

	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre le développement de liens réguliers avec d'autres partenaires financiers que le Département, la Région et la DREAL, afin d'étoffer la palette de « crédits mobilisables » pour la mise en œuvre de la Charte (auprès de la DRAFF sur la forêt, la DRAC sur la culture, ...). – Au sein du Département et de la Région, trouver les leviers pour davantage associer et mobiliser les services thématiques et mobiliser les financements sectoriels, y compris pour pérenniser de l'ingénierie d'animation des nouveaux programmes (CFT, PAT, ...) – Traduire dans la nouvelle Charte les dispositions nécessaires pour que le Département et la Région s'appuie davantage sur le Parc pour expérimenter de nos dispositifs ou nouvelles politiques à leur échelle territoriale – Poursuivre la structuration des coopérations entre PNR à l'échelle régionale, à travers des projets communs en lien avec les enjeux de chacun, tout en établissant davantage de « ponts » avec les réflexions plus stratégiques portées par la Fédération des PNR – Poursuivre l'implication du Parc à l'échelle européenne à travers Europarc et développer l'ambition du territoire en matière de « coopération internationale » en faisant des projets menés un levier de mise en œuvre innovante de la Charte du Parc dans le cadre des 4 principes formalisés dans la Charte « Objectif 2020 » qui reste d'actualité. Dans ce cadre il sera important de mobilier les élus et l'équipe du Parc dans les projets de coopération. 		
<p>Objectif 18 : Consolider les moyens et la stratégie de communication</p>		<p>La modernisation des outils de communication</p> <p>Une stratégie de communication adressée aux habitants et aux touristes</p> <p>La forte fréquentation lors des événements emblématiques du Parc</p> <p>Le développement des réseaux sociaux</p>	<p>Difficulté à mobiliser du public sur des sujets moins attractifs comme les questionnaires, appels à projets...</p>
<p>Enseignements et préconisations en vue de l'élaboration de la future Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre le travail de modernisation des outils de communication, et la production de contenus de qualité accessibles et adaptés aux publics cibles – Continuer à améliorer la notoriété du Parc auprès du grand public et réexpliquer les missions du Parc 			

6. Recommandations pour l'élaboration de la future Charte de Parc

Les recommandations suivantes sont émises par l'équipe d'accompagnement du Parc dans le chantier de révision de la Charte. Elles sont élaborées sur la base des constats et enseignements de l'évaluation.

Elles sont classées en cinq chapitres, qui reflètent les qualités recommandées par l'équipe d'évaluation pour la future Charte de Parc.

NB. Ces recommandations sont complémentaires des enseignements thématiques figurant à la fin de chaque fiche bilan par objectifs (cf. Partie 4 – Bilan évaluatif de la charte « Objectif 2020 »).

Introduction – Une Charte ambitieuse pour un territoire d'exception

La mise en œuvre de la Charte « Objectif 2020 » a montré une fois de plus toute la pertinence de l'outil PNR sur la Montagne de Reims. Depuis plus de 40 ans le PNR a fait ses preuves et « l'esprit Parc » souffle sur la Montagne de Reims ! Mais la nouvelle Charte doit être l'occasion de franchir un cap supplémentaire pour préserver les patrimoines dans toute leur étendue, mais également pour en faire de véritable levier de développement économique, social et culturel. Les effets de la mise en œuvre de la Charte sur la qualité de vie en Montagne de Reims méritent d'être renforcés et mieux valorisés. Dans le contexte actuel où le dérèglement climatique et les risques sanitaires remettent en cause nos modes de productions et nos modes de vie, l'outil PNR est d'autant plus d'actualité. Aussi, les communes, qui constituent le socle du PNR, leurs intercommunalités, le Département de la Marne et la Région doivent redoubler d'efforts pour s'en emparer davantage. Fort des démarches engagées depuis sa création, le PNR de la Montagne de Reims a toutes les cartes en main pour faire de sa 4^{ème} Charte « la Charte de l'excellence ».

Qualité souhaitée n°1 – Une Charte priorisée et lisible

- **Recommandation 1.1** - Réaliser un travail de priorisation de la prochaine Charte, autour d'un nombre restreint d'axes stratégiques, assortis de moyens cohérents avec l'ambition du Parc pour chacun de ces axes d'intervention.
 - › Une Charte stratégique, structurée autour de quelques axes déclinés en orientations, qui donne la vision souhaitée pour le SM-PNR et le territoire à 15 ans,
 - › Une Charte ouverte et adaptable dans sa déclinaison opérationnelle,
 - › Une Charte qui identifie le rôle et la contribution du SM-PNR sur les mesures retenues – « celui qui fait » ou « un contributeur »,
- **Recommandation 1.2** - Adosser davantage l'action du SM-PNR sur le Plan de Parc dans la prochaine Charte, afin de lui donner une assise géographique plus forte et un poids réglementaire plus important vis-à-vis des documents de planification (SCoT).
- **Recommandation 1.3** – Concevoir la future Charte comme un document communicant et compréhensible de l'ensemble des acteurs.
- **Recommandation 1.4** - Porter une attention aux questionnements mis en évidence par l'évaluation dans l'élaboration de la future Charte, en interrogeant systématiquement le « + Parc » / la plus-value du Parc:
 - › *La forêt* : Comment concilier les différents usages de la ressource – exploitation, agroforesterie, biodiversité, paysage, loisirs, tourisme ?



- › *Le tourisme* : Quel rôle du SM-PNR dans le développement de la destination Champagne ? dans le développement d'une offre touristique locale différenciante ? quel rôle du SM-PNR auprès des acteurs du tourisme, quels services à valeur ajoutée peut développer le SM-PNR pour ces acteurs ?
- › *L'agriculture et l'alimentation* : Quelle ambition et quel positionnement porter via le Plan alimentaire territorial (PAT) ?
- › *La viticulture* : Quelle place définir et quelle différenciation pour l'action du SM-PNR aux côtés des acteurs existants – CIVC en particulier ? Quelle expertise mobiliser pour intervenir en complémentarité ?
- › *L'urbanisme* : Quelle organisation des acteurs et quel rôle du SM-PNR vis-à-vis du suivi des projets (ADS) et de l'accompagnement des démarches d'urbanisme de planification ? Quel positionnement différenciant du Parc dans la réduction de l'artificialisation (objectif ZAN) ? Dans l'accompagnement à la prise en compte du changement climatique et à la transition énergétique ?
- › *Le lien urbain-rural* : Quels équilibres affirmer entre le territoire rural du Parc et les espaces urbains limitrophes ? Comment répondre aux attentes croissantes sur les actions d'éducation et les loisirs de pleine nature à destination des habitants des villes ? Comment faciliter les mobilités et l'accès aux services et à la culture dans un contexte de développement timide de l'offre dans le cœur de Parc ?
- › *La gestion de l'eau et des zones humides* : Quelle ambition donner au Parc sur cette thématique ? Comment renforcer les partenariats avec la profession agricole et viticole afin d'aborder de manière plus significative les problématiques de qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que d'écoulements des eaux pluviales ?
- › *La gestion et la préservation de la biodiversité* : Quelle ambition du Parc sur les mesures de gestion des espaces naturels et de restauration des continuités écologiques ?
- **Recommandation 1.5** - Poursuivre l'effort d'initiative dont a fait preuve le SM-PNR en proposant une offre originale et pertinente à destination des habitants du Parc et des territoires voisins – par exemple, sur l'Education à l'environnement et au développement durable, sur la culture, sur les événements du Parc.
- **Recommandation 1.6** – Renforcer la capacité d'innovation et d'expérimentation du SM-PNR sur certaines thématiques clés et mieux valoriser le résultat des actions innovantes.

Qualité souhaitée n°2 - Une Charte partagée, basée sur une vision commune de l'évolution souhaitée pour le territoire et axée sur la recherche d'une plus-value du Parc

- **Recommandation 2.1** – Intégrer les dynamiques partenariales existantes dans la construction de la future Charte – Charte forestière de territoire, Plan alimentaire territorial, Plan paysage, démarche UNESCO...
- **Recommandation 2.2** - Clarifier la cohérence, la complémentarité et les synergies des actions portées par le Parc et celles portées par ses partenaires, dans le cadre d'un dialogue – Etat, SM-PNR, Mission UNESCO, ONF, Villa Bissinger... - afin d'éviter les effets de compétition.
- **Recommandations 2.3** – Clarifier l'articulation entre les interventions du SM-PNR et des communes et EPCI dans le cadre d'un dialogue – au niveau stratégique (compétences, axes d'intervention) et opérationnel (actions), et prendre en compte les spécificités et compétences des EPCI dans la construction des dispositifs et des engagements de la nouvelle Charte, tout en laissant la porte ouverte aux opportunités.
- **Recommandation 2.4** – Travailler à l'élaboration de la nouvelle Charte en étroite collaboration avec les élus du territoire, afin qu'elle reflète leur positionnement vis-à-vis des sujets sur lesquels le SM-PNR intervient.
- **Recommandation 2.5** – Préciser clairement le rôle du SM-PNR et les engagements des signataires sur chacun des axes d'intervention et en association étroite avec les partenaires financeurs.



- › Définir et distinguer clairement les domaines dans lesquels le SM-PNR est **celui qui fait**, et ceux dans lesquels **il aide à faire ou est contributeur**, pour sortir d'une posture dans laquelle il est amené à « tout faire »,
- › Sur cette base, inciter les Communes et EPCI à porter des projets qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Charte sur leurs domaines de compétences.

Qualité n°3 – Une Charte proche des élus et des habitants dans sa mise en œuvre

- **Recommandation 3.1** - Poursuivre la construction d'un Parc en proximité des élus et des habitants.
 - › Sensibiliser les élus aux actions / rôles du SM-PNR,
 - › Valoriser les supports de communication et de sensibilisation existants, qualitatifs, mais pas toujours diffusés de façon claire et optimisée,
 - › Donner de la lisibilité à l'action du SM-PNR en renforçant la communication à destination des acteurs du territoire et du grand public,
- **Recommandation 3.2** – Faire de la Maison du Parc une porte d'entrée sur le territoire et renforcer la proximité du SM-PNR aux usagers – pour un Parc qui accueille et qui « va vers » les usagers.
 - › Transformer la Maison du parc comme véritable lieu d'accueil et une vitrine pour découvrir le territoire et transmettre les valeurs et faire connaître le Parc – en la dotant de capacités d'accueil du public à la hauteur de cette ambition.
 - › Développer la capacité d' « aller vers » du SM-PNR, de ses équipes et des actions qu'il porte, à destination des habitants du territoire, des villes portes et des territoires voisins.

Qualité n°4 – Une Charte pilotée, animée et évaluée

- **Recommandation 4.1** – Poursuivre l'effort de redynamisation des instances en exploitant plusieurs pistes.
 - › Associer davantage d'élus dans le portage et leur faire incarner les valeurs et les ambitions de la Charte, dans le cadre de leur mandat.
 - › Proposer aux signataires de nouvelles formes d'implication dynamisantes et valorisantes – par exemple, être « sites pilotes » dans le cadre d'une expérimentation, accueillir des interventions du Parc, organiser des visites de site thématiques...
 - › Faire vivre la prochaine Charte au-delà du processus d'élaboration, en particulier avec les élus et les partenaires techniques clés (UNESCO, ONF...), et favoriser son appropriation comme une vision collective et vivante.
- **Recommandation 4.2** - Se doter d'un système de suivi-évaluation fiable, pragmatique et d'un observatoire du territoire.
 - › Cibler les mesures de suivi et d'évaluation sur les mesures « phares » de la prochaine Charte, notamment en ce qui concerne les effets attendus.
 - › Définir des indicateurs de réalisation et de résultats – peu nombreux, pertinents, facile à renseigner - qui permettent d'apprécier qualitativement la mise en œuvre de la Charte et ses effets.

Qualité n°5 - Une Charte cohérente dans les ambitions et les moyens que les signataires lui consacrent



- **Recommandation 5.1** - Pérenniser les ressources du SM-PNR pour sécuriser son assiette de fonctionnement et sa capacité à porter des actions :
 - › En jouant sur le recentrage des actions conduites sur le financement statutaire – celles qui sont prioritaires, là où le SM-PNR a une réelle ambition, là où il est susceptible d’avoir un apport vis-à-vis de ce qui existe, là où c’est lui « qui fait » par rapport aux actions auxquelles il contribue.
 - › En jouant sur la consolidation des moyens statutaires :
 - › Etudier la piste d’une augmentation de la cotisation des signataires.
 - › Clarifier à destination des communes ce que couvre le financement statutaire, et les y sensibiliser.
 - › Proposer des interventions du Parc, ponctuelles et à la carte, sur financement spécifique.
 - › Contractualiser avec les EPCI sur des besoins spécifiques et pérennes, qui sortent du statutaire.
 - › En se dotant de ressources permettant la captation de financements externes pour mener les programmes d’actions.
- **Recommandation 5.2** - Favoriser la formalisation d’engagements de la part des financeurs dans les tours de tables portant sur l’élaboration des maquettes financières des actions structurantes, pluriannuelles de la future Charte (PAT, biodiversité, culture...).

Conclusion et lien vers l’élaboration de la future Charte de Parc

Ce cahier de recommandations a pour vocation d’alimenter la phase d’élaboration de la future Charte. En cela, elles ont vocation être restituée et partagée largement auprès des acteurs associés à ce chantier.



7. Annexe

7.1. Liste des entretiens réalisés – acteurs du PNR et partenaires institutionnels

Nom	Structure	Fonction
COTIN Elodie	Cie Diable à 4 pattes	Directrice artistique
MELIN Aurélie	Villa Bissinger/CGVM	Ethnologue / directeur
BRAILLON VUILLE Mélanie	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne	Chargée de mission
GERARD- MAIZIERES Sylvie	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MARNE	Elue du Département et habitante du territoire
GODRON Jean-Michel et PETITSEC Annie	Tours sur Marne	Maire et ancienne maire
CREPIN Amandine et TAITINGER Pierre-Emmanuel	Mission UNESCO	Directrice et Président
BONNOMELLI Alexandra	Comité Champagne	Chef de projet service vigne
BAZIN Marcel		Président du Conseil Scientifique
LEGRAND Patrice	La cave aux coquillages	Habitants, propose une offre éducative et culturelle
CHATEL Marie-Christine	Reims habitat	Cheffe du service développement social des territoires
PERSEVAL Benoit	Chambre d'Agriculture de la Marne	Vice-président, habitant du Parc
DU PUY Solène	ONF	Cheffe de projet Forêt d'Exception en Montagne de Reims
HARANT Philippe	Agence de Développement Touristique de la Marne	Directeur
BARITEAUD Alexandre	OT du Grand Reims	Directeur
CARPENTIER Constance	UDAP	Adjointe ABF
LEVEQUE Dominique	CC DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE	PRESIDENT
VAUTRIN Catherine	COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS	PRESIDENTE
BRUYEN Christian	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MARNE	PRESIDENT
ROTTNER Jean	REGION GRAND EST	PRESIDENT
MACQUART Colette	CHAMBRECY	Maire

ALLOUCHERY Jean-Marie	CHAMERY	Maire
PIERLOT José	CHATILLON-SUR-MARNE	Maire
BENOIT Caroline	SAINT IMOGES	Maire
BOUDVILLE Denis	TREPAIL	Maire



© Pluricité 2020. Tous droits réservés.

Ce document est confidentiel est établi à l'attention exclusive de son destinataire. Toute modification, reproduction ou partage des informations contenues dans ce document est strictement interdite